

SEANCES DU CONSEIL



archives  
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

Conseil  
peel

A sa séance du 1er mars

## Le Conseil a beaucoup de pain sur la planche

Les conseillers municipaux seront appelés à étudier quelque deux cents items à leur séance statutaire du 1er mars. On prévoit que les séances seront nombreuses et longues et que les débats seront orageux.

Un des principaux items sera le vote d'un emprunt de \$34,700,000 pour des dépenses de capital. Il s'agira également de nommer un maire suppléant pour les prochains trois mois et d'accepter la démission du conseiller Jean-Paul Cardinal, de la classe "B".

Les conseillers seront appelés à voter une somme de près d'un million pour l'élargissement de la rue Rachel, entre les rues Clark et Hogan, de même que la somme de \$45,000 pour la refecton de l'immeuble du poste de police no 4, situé rue Ontario, entre St-Laurent et St-Denis. Cette bâtisse a été construite en 1871 et aucune amélioration n'y a été effectuée depuis.

### Au parc Père-Marquette

Le Conseil devra également étudier un crédit de \$1,275,000 pour l'exécution des travaux de construction du centre récréatif du parc Père-Marquette et des crédits de plus d'un demi-million pour un meilleur aménagement des abords nord de la rue Burn-

side entre les rues Stanley et Peel. L'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de l'avenue Laurier, du côté nord, entre les rues St-Denis et Resther, coûteront la somme de \$535,465.

Les crédits pour la construction d'égouts, de pavages et de trottoirs sont également très nombreux.

### La Corporation

Quatre items, qui devaient être à l'ordre du jour et qui donnaient certains pouvoirs à la Corporation de Montréal Métropolitain, ont été biffés.

Il s'agissait d'autoriser l'Exécutif à négocier une entente avec la Corporation en vertu de laquelle l'aide financière aux hôpitaux ressortirait de la Corporation. Un autre avait trait à l'Office d'initiative économique tandis que les deux dernières concernaient l'organisation et l'administration de la défense civile et le système de transport en commun.

MTL-MATIN

FEB 23 1960

## Une assemblée du conseil de Montréal assez chargée

L'ordre du jour de la prochaine assemblée du conseil municipal de Montréal comportera quelque 225 items. Elle s'ouvrira à 3 h., le 1er mars.

Cette assemblée sera suivie, quelques semaines plus tard, de l'assemblée annuelle pour l'étude du budget 1960-61.

L'assemblée régulière du premier mars comportera quelque 160 rapports du comité exécutif et 65 motions de conseillers.

Le conseil sera appelé à nommer un maire suppléant pour les trois prochains mois, et à accepter la démission du conseiller Jean-Paul Cardinal.

L'exécutif recommandera en outre la nomination de M. Gabriel Morin, au poste de greffier de la ville, pour succéder à M. Charles-Edouard Longpré, qui doit prendre sa retraite après 40 ans de service, le 25 février prochain.

Le conseil sera appelé à voter un règlement d'emprunt de \$34.700.000 pour des dépenses en immobilisations pour des projets non encore spécifiés, mais aux fins générales suivantes: édifices publics, \$7.910.000;

ponts, tunnels et étagements de voies, \$6.300.000; agrandissement et amélioration de l'aqueduc, \$3.355.000; élargissement et ouverture de voies publiques, \$1.865.000; pose de conduits, et service d'eau, \$1.500.000; construction et amélioration d'égouts collecteurs, \$2.035.000; construction de conduits souterrains, \$2.365.000; éclairage de rues, parcs et autre places publiques, \$1.500.000; systèmes de communications, \$230.000; feux de circulation, \$1.000.000; élimination de taudis, \$500.000; cours et centres municipaux, \$2.590.000; parcs et terrains de jeux, \$3.000.000; acquisition de terrains pour fins municipales et stationnement.

L'exécutif recommandera en outre au conseil de voter les principaux crédits suivants: \$962.840 pour la reconstruction et l'élargissement de la rue Rachel, entre les rues Clark et Hogan; \$583.465 pour les expropriations requises à l'élargissement de l'ave Laurier (côté nord), entre les rues St-Denis et Resther; \$1.275.000 pour la construction du centre récréatif Marquette.

\$202.355 pour les expropriations requises à l'élargissement de la rue DeMontigny, (côté nord) entre les rues Sanguinet et St-Denis; \$2.171.650 pour les expropriations requises en vue de l'élargissement de la rue Burnside (Côté nord) entre l'ave Union et la rue Stanley, et de la rue Ontario (côté nord), entre l'ave Union et la rue Bleury; \$3.022.169, pour les expropriations requises au meilleur aménagement des rues Burnside, Concord, Union Aylmer, City Councillors, et l'aménagement général du secteur; \$591.000 pour une vingtaine d'autres projets d'expropriations; \$353.000 pour la construction de pavages, et \$189.000 pour la construction d'égouts; \$368.836, pour divers travaux dans le boul. Métropolitain; \$290.000 pour la construction d'un égout dans le quadrilatère borné par les rues St-Zotique, Marquette, des Carrieres et St-André; \$45.000 pour la réfection générale du poste de police no 4.

L'exécutif soumettra en outre à l'approbation du conseil un projet de règlement concernant les guides touristiques; et un autre projet de règlement autorisant l'utilisation pour fins de stationnement de certains terrains situés dans les zones domiciliaires.

Le conseil sera aussi invité à fixer la période de l'heure avancée cette année, du 31 avril au 30 octobre.

LA PRESSE

FEB 23 1960

*copied  
Stamer*

## City Council To Open Meeting Today

City council today opens its statutory quarterly meeting, with an agenda calling for authorization to borrow \$40,700,000 and for the provision of credits totalling some \$12,000,000 for capital expenditures, property expropriations and local improvements.

In both instances, approval of the Quebec Municipal Commission will be required.

The proposed borrowing, which if implemented now would increase Montreal's net bonded debt by more than 10 per cent, foresees capital works to an amount of \$34,700,000 and property expropriations to a total of \$6,000,000.

The requested credits are made up of \$6,238,461 for expropriations, \$3,663,921 for capital works, and \$2,058,740 for local improvements (sewers, sidewalks, pavings).

Nearly all the \$6,238,461 of ex-

propriations would be financed by means of the proposed borrowing of this nature for which authorization is being asked of the council. The projected capital works and local improvements would be financed by means of proposed borrowing authorized in the past.

The 215-item agenda also calls

for decreeing of Daylight Saving Time in Montreal from April 24 to Oct. 30, and for appointment of the assistant city clerk, Gabriel Morin, to the post of city clerk and director of the municipal secretariat department, succeeding C. E. Longpre, who has retired.

GAZETTE  
MAR 1 1960

Council  
Source

## \$4 Million Item Tops Council List

The statutory meeting of the City Council scheduled to start this afternoon is expected to be a long one, due to large financial commitments sought by the Executive Committee and controversial zoning by-law proposals.

The session will adjourn this evening until Thursday, for the Ash Wednesday statutory holiday, when the City Hall will be closed.

Topping the list of proposed expenditures is a sum of \$4,000,000 for expropriations.

The main appropriations to widen midtown arteries are: \$2,171,650 for the north side of Burnside street between Union avenue and Stanley street, and north side of Ontario street between Union avenue and Bleury street, and \$758,679 for extension of the Concord street to Union avenue. The balance of the proposed credits is for lesser street widening jobs and other improvements.

Council will also be asked to approve a \$34,700,000 loan by-law proposed by the Executive for capital expenditures on public works.

### Major Improvements

Among major improvements planned are the financing of preliminary phases of a new City Hall annex, for \$3,000,000; bridges, tunnels and separate grade crossings, \$6,300,000; widening and opening of streets, \$1,500,000; construction of new trunk sewers, \$2,035,000; installation of underground conduits, \$2,365,000; lighting of streets, parks and other public places, \$1,500,000; communications system, \$250,000; traffic lights, \$1,000,000; slum clearance, \$500,000; public buildings, \$4,910,000; corporation yards, \$2,590,000; parks and playgrounds, \$3,000,000 and purchase of land for municipal purposes, \$500,000.

The agenda also includes the recommendation to name second assistant city clerk Gabriel Morin as city clerk, replacing Charles E. Longpre; acceptance of Coun. Jean-Paul Cardinal's resignation and appointment of a new pro-mayor.

Council will also be asked to approve a new tourist guide by-law and change building and parking regulations in Rosemount ward.

STAR

MAR 1 1960

Conseil  
Séances

## LA SEANCE STATUTAIRE DE MARS CET APRES-MIDI

# *Le Conseil sera prié d'autoriser des dépenses de \$52,700,000 . . .*

La séance statutaire de mars du Conseil municipal s'ouvrira cet après-midi à 3h. L'ordre du jour, très volumineux, comporte 149 rapports du comité exécutif et 65 motions de conseillers.

Le Conseil sera appelé à voter des autorisations d'emprunts de l'ordre de \$40,700,000, soit \$34,700,000 à des fins d'immobilisations et \$6,000,000

à des fins d'expropriations.

Le Conseil sera également appelé à voter \$12,000,000 de crédits divers pour expropriations, travaux et améliorations locales dont \$6,000,000 seront pris à même les nouvelles autorisations d'emprunt et le reste à même d'anciennes autorisations.

Outre ces crédits pour travaux, le Conseil sera invité à

nommer M. Gabriel Merin à la fonction de greffier en remplacement de M. Charles-E. Longpré qui a pris sa retraite; à ratifier plusieurs actes et à adopter certains règlements concernant le zonage, les guides touristiques, les marchés et l'utilisation de certains terrains situés dans des zones résidentielles pour fins de stationnement.

On prévoit que cette séance sera très longue et peut-être très animée car plusieurs rapports de l'administration semblent devoir soulever beaucoup d'opposition. De plus une trentaine de ces rapports ne sont pas encore tout à fait prêts et en conséquence les conseillers n'ont pas reçu, avec l'ordre du jour, les notes explicatives devant les accompagner.

LE DEVOIR  
MAR 1 1960

Council  
Seance

# Council Approves \$6 Million For Land

City council yesterday at opening sitting of its statutory quarterly meeting authorized the borrowing of \$6,000,000 for property expropriations which later items on the agenda are asking it to decree, including those for widening of Burnside and Ontario Sts. to 80 feet between Stanley and Bleury Sts. and for extension of Concord St. to Union Ave.

The council also, by a vote of 44 to 26, ordained expropriations, with immediate possession, of property required to widen Laurier Ave. (north side) to 66 feet from its present 43 feet between St. Denis and Resther Sts. A \$585,465 credit for the purpose was voted.

Earlier, the council had re-

jected, by a vote of 36 to 46, a motion of Coun. Camille Quintal to refer the Laurier Ave. project back to the executive committee for further study.

The council decision is subject to approval of the Quebec Municipal Commission.

Price to be paid for the property affected, of which the mu-

By Myer Negru

nicipal valuation is \$162,650, will be determined eventually by the provincial Public Service Board.

The council, at adjournment of the meeting until tomorrow — City Hall is closed today in observance of Ash Wednesday — was debating a recommendation

of its executive committee that a \$1,275,000 credit be voted for construction of a recreational centre in Marquette Park containing swimming pool, gymnasium and skating rink.

Executive Committeeman Pierre DesMarais said he had been informed that maintenance of the proposed centre would cost a minimum of \$210,000 a year, and Coun. Charles Mayer held that the dimensions of the skating rink were not up to modern standards.

The council, by a vote of 40 to 27, accepted the resignation of J. P. Cardinal as category "B" councillor for district No. 1 (St. Paul, St. Henry, Ste. Cunegonde wards).

Coun. J. Robert Bonnier was chosen unanimously by the council as pro-mayor for the ensuing three months.

MM. Sigouin et Croteau posent la question:

# Les petits parcs sacrifiés au profit du parc Père Marquette?

( Par Jean-Marc LALIBERTE )

Deux conseillers municipaux ont posé hier, au cours de la séance du Conseil, une question extrêmement importante à l'administration municipale : qu'advient-il des crédits votés par le Conseil pour l'aménagement de parcs ou la construction d'édifices dans les parcs ?

MM. Roger Sigouin et Lucien Croteau, leader du conseil, ont posé la question pour savoir si l'administration n'a pas dû abandonner tous les projets dont les crédits ont été votés pour tout affecter au centre récréatif du parc Père Marquette pour lequel l'exécutif demande le vote d'un crédit de \$1.275.000.

Le débat autour du sort de nos parcs et terrains de jeux a été le plus intéressant de la séance d'hier. Au tout début de celle-ci, le conseil a désigné le conseiller Jean-Robert Bonnier pour remplir les fonctions de maire suppléant durant le terme de trois mois commence hier.

Ensuite, par un vote de 40 voix à 27, il a accepté la démission du conseiller Jean-Paul Cardinal qui avait été nommé au conseil en septembre dernier à la suite du départ de M. Marcel-R. Lafaille qui a accédé à la Commission de transport de Montréal.

**M. Gabriel Morin**  
greffier de la cité

C'est à l'unanimité que le Conseil municipal a nommé M. Gabriel Morin greffier de la cité en remplacement de M. Charles-E. Longpré qui a pris sa retraite le 25 février.

Le conseiller Raymond Mondor a demandé que la nomination de M. Morin soit remise à plus tard, c'est-à-dire jusqu'à la mise à la retraite de M. Arthur Hooper, l'assistant du greffier qui doit prendre sa retraite le 5 mai prochain.

Le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac a déclaré que le comité avait décidé à l'unanimité de recommander immédiatement la nomination de M. Morin afin d'éviter les tractations.

Le leader du conseil, M. Croteau a recommandé que M. Morin soit nommé immédiatement mais que sa nomination ne prenne effet qu'au départ de M. Hooper. Cela, dit-il, aura pour effet de "faire cesser les pressions".

Le conseiller Lucien Soulier a soumis pour sa part que dans le but d'éviter les frictions, le comité exécutif pourrait accorder un congé payé de deux mois à M. Hooper. Le vice-président du comité exécutif, M. Murray Hayes s'est rallié à cette suggestion.

Le conseiller Mondor a alors retiré une motion de référence et le conseil a approuvé à l'unanimité la nomination de M. Morin, laissant à l'exécutif le soin de décider dans le cas de M. Hooper.

**Élargissement de la rue Laurier**  
Le Conseil a ensuite discuté longuement de l'opportunité de voter un crédit de \$585.465 pour l'expropriation des immeubles requis en vue de l'élargissement de la rue Laurier entre les rues Resther et St-Denis.

Plusieurs conseillers dont MM. Pierre DesMarais, Max Seigler, Camille Quintal, André DesMarais ont soutenu que la Cité, si le conseil donnait suite au rapport de l'exécutif, s'engagerait dans un projet qui entraînera plus d'un million de dollars de dépenses et qui n'améliorera en rien la circulation.

Ils ont fait valoir qu'il est matériellement impossible d'élargir la rue Laurier à l'ouest de la rue St-Denis ce qui fait que l'élargissement à l'est, sur une distance d'au plus 400 pieds ne servira absolument pas à améliorer les conditions de la circulation.

M. Jos-Marie Savignac, qui a été le seul à défendre le rapport a soutenu le contraire en affirmant que la rue Laurier "parce qu'elle peut être reliée à la rue Masson dans l'est et au boulevard Décarie dans l'ouest, par le Chemin Ste-Catherine, est une grande artère de circulation".

Les arguments de M. Savignac ont prévalu. D'abord une motion de référence fut défaite par un vote de 29 à 46 et ensuite le rapport de l'exécutif a été adopté par un vote de 44 à 35.

## Les parcs

La discussion sur les parcs est survenue alors que le comité exécutif recommandait au Con-

seil le vote d'un crédit de \$1.275.000 pour la construction d'un centre récréatif au parc Père Marquette.

M. Savignac en présentant le rapport a déclaré que la jeunesse de Montréal avait besoin, pour se développer, de tels centres récréatifs.

Il a fait valoir les arguments généraux qui militent en faveur de la construction de tels centres.

M. Pierre DesMarais s'est objecté en soutenant qu'encre encore là la dépense était trop élevée pour les services que ce centre sera appelé à donner en raison de sa situation géographique. Il a dit que l'emplacement choisi pour la construction de ce centre est à peu près inaccessible.

Il a fait valoir que dans ce secteur il y a le bain St-Denis, rue St-Hubert qui est fermé depuis le mois de décembre. De plus, dit-il, le centre des loisirs St-Edouard a de la difficulté à vivre, à un tel point que les autorités de la paroisse ont tenté de le céder à la ville.

Il faut ajouter à cela le fait que la Palestre Nationale est à construire son nouveau centre à peu de distance.

"Parce que l'on veut faire de l'électoratisme, dit M. DesMarais, on n'hésite pas à dépenser des millions qui demain se traduiront en comptes de taxes plus élevés".

"Nous allons ériger là un centre qui ne servira pas, premièrement parce qu'il est trop difficile d'accès et deuxièmement parce que la ville n'aura pas les moyens de le maintenir". M. DesMarais a ajouté que selon un estimé très conservateur ce centre coûtera au moins \$270.000 d'entretien chaque année. "Tous ceux qui réalisent la position dans laquelle est la ville, dit-il ne peuvent se payer le luxe de voter cela".

Le conseiller Charles Mayer note que la patinoire prévue dans les plans de ce centre n'a pas les dimensions réglementaires. A quoi bon, dit-il, construire un centre moderne avec une patinoire qui ne pourra servir convenablement aux jeunes qui voudront jouer au hockey. Il suggère donc que l'on enlève la patinoire ce qui réduirait le coût de la construction du centre et

que l'on prévoise une patinoire extérieure qui aurait au moins l'avantage d'être de dimensions réglementaires.

## L'arène du parc Villeray

Le conseiller Roger Sigouin après avoir fait allusion au bain St-Denis dont les portes sont fermées, note qu'à un demi-mille de l'endroit où l'on veut ériger le centre Marquette il y a le bain Rosemont, tandis que tout le district Villeray-Ahuntsic est privé de bain public.

C'est alors que le conseiller rappelle qu'il y a treize mois le Conseil a voté un crédit de \$400.000 pour la construction d'une arène au parc Villeray. "Je me demande, dit-il, ce qu'il est advenu de cet argent que nous avons voté il y a 13 mois puisque rien n'a encore été fait au parc Villeray".

Le conseiller Max Seigler trouve lui aussi que le crédit de mandat pour le parc Marquette est "exagéré". Depuis 1930, dit-il, la ville possède un terrain rue Henri-Julien près Mont-Royal en vue de la construction d'un bain public. Nous sommes là dans un quartier plutôt pauvre où les enfants n'ont que la rue pour partage et rien ne se fait. On pourrait construire là un bain, qui est une nécessité, pour moins de \$200.000, et on nous dit que la ville n'a pas d'argent. Dans les circonstances, \$1.275.00 pour un centre me semble exagéré.

## Les crédits canalisés ?

Le leader du Conseil, M. Croteau après avoir déclaré qu'en principe il favorise la construction d'un centre récréatif au parc Père Marquette a posé cependant certaines conditions.

Reprenant l'affirmation faite par M. Sigouin au sujet de l'arène Villeray il déclare avoir été informé que le crédit voté pour cette arène n'existe plus.

Le district No 11, dit-il est complètement dépourvu d'arène ou de bains publics. Il y a 13 mois le Conseil a voté un crédit de \$400.000 et l'automne dernier on m'a informé que ce crédit n'était plus en disponibilité.

Avant de voter en faveur de ce centre, dit M. Croteau, j'aimerais avoir l'opportunité de m'assurer que le million et quart que l'on nous demande de voter ne va pas drainer totalement les sommes votées pour les autres parcs. Dans plusieurs quartiers de Montréal il y a des projets de parc. Je ne suis aucunement prêt à voter pour ce centre à l'heure actuelle si par ce vote je paralyse tous les autres projets qui ont déjà été acceptés par le Conseil et pour lesquels des crédits ont été votés.

M. Croteau avait proposé que l'étude du rapport soit différée à plus tard au cours de la séance, mais comme il n'y avait plus six heures il propose l'ajournement à jeudi, 3h. de l'après-midi.

Aujourd'hui, Mercredi des Cendres étant fête légale, le Conseil ne siège pas.

LE DEVOIR

MAR 2 1960



Council  
Session

## Statutory Session Opens

# Burnside, Ontario Loan Bylaw Gets Council's Approval

By GERARD DERY

In a matter of seconds, Montreal city council yesterday approved a \$6,000,000 loan bylaw to widen Burnside and Ontario streets and extend Concord street.

This decision along with the appointment of Gabriel Morin as new city clerk and Coun. J. R. Bonnier as pro-mayor for the next three months, and voting of \$585,465 for the widening of Laurier avenue between St. Denis and Resther streets, highlighted the first session of the current March 1 statutory council meeting which got under way yesterday.

The sitting was adjourned until tomorrow afternoon at three o'clock because today—Ash Wednesday—is a statutory holiday for the city's 5,000 white collar employees.

### Loan Bylaw Ratified

Council ratified the \$6,000,000 loan bylaw on the Executive Committee's recommendation, for expropriation costs.

The money will be used to widen the north side of Burnside from Union avenue to Stanley street and the north side of Ontario street from Union avenue to Bleury street, making Ontario and Burnside an 80-foot thoroughfare, and extend Concord street to Union avenue.

Mr. Morin as new city clerk replaces Charles E. Longpre who resigned after 40 years of service last week.

Chairman J. M. Savignac said that Executive members were unanimous on Mr. Morin's choice.

Opposition leader Committeeman Pierre DesMarais said Mr. Morin's nomination was taking place at the end of an era and the beginning of a new one at the City Hall.

### Difficult Job

"He won't have an easy job," Committeeman DesMarais added. Vice-Chairman Murray W. Hayes insisted that the nomination be effective immediately. This is election year he said, and the department faces considerable work.

Committeeman J. N. Drapeau backed Vice-Chairman Hayes but for another reason. The provincial government, he said, is on the point of naming a special committee to study the city's new grounds that the operation of the administrative setup and a permanent city clerk should be the job to provide committee members with all necessary information.

Mr. Morin's appointment was approved unanimously.

Following the adoption of the \$6,000,000 loan bylaw for the widening of Ontario and Burnside streets and extension of Concord street, council approved the project of widening Laurier avenue from Resther street to St. Denis street by a 44-35 vote. This expropriation will cost the city \$585,465.

### Sports Centre

Proposed voting of a \$1,275,000 credit for the construction of a sports centre on Marquette Park grounds resulted in a long debate.

Coun. Max Seigler said that the question of building new parks and playgrounds was very important.

"This problem is of vital importance throughout the entire city as it involves fighting juvenile delinquency," he remarked.

Committeemen DesMarais objected to the construction of the

proposed sports centre on the new grounds that the operation of the building would amount to about \$275,000 a year.

Coun Charles Mayer claimed that the dimensions of the proposed skating rink were not in accordance with existing regulations.

Coun. Roger Sigouin charged that the proposed building was only a short distance from the Rosemount bath whereas there were no such facilities in the entire Villeray and Ahuntsic wards.

The debate will continue Thursday.

The council, by a vote of 40 to 27, accepted the resignation of Jean Paul Cardinal as category "B" councillor for District No. 1 (St. Paul, St. Henry, Ste. Cune-gonde wards).

STAR

MAR 2 1960

Conseil  
Séance

227  
**HOMMAGE AUX CINQ POMPIERS MORTS EN DEVOIR.**

## Le Conseil ajourne en signe de deuil

Le Conseil municipal a ajourné sa séance hier en signe de deuil pour la mort des cinq membres du service d'incendie décédés tragiquement mercredi dans l'incendie qui a ravagé dix établissements commerciaux de la rue Mont-Royal.

Au début de la séance, le leader du Conseil, M. Lucien Croteau a formulé la motion de circonstance pour l'observance de deux minutes de silence.

"Ces pompiers, morts dans l'exercice de leurs fonctions, a dit M. Croteau, sont des victimes du devoir et, à ce titre, méritent tout le respect et l'admiration de la population de Montréal. Cette tragédie met de nouveau en relief le rôle admirable que joue dans la vie municipale le service d'incendie de Montréal dont l'héroïsme jusqu'au sacrifice de la vie commande la reconnaissance de toute la population".

Immédiatement après l'observance de ces deux minutes de silence, le conseiller J. Benoit Bourque, qui fut membre du service d'incendie durant 15 ans, a proposé que le conseil ajourne sa séance en signe de deuil jusqu'à trois heures cet après-midi. Cette motion fut approuvée à l'unanimité et les conseillers ont convenu qu'aujourd'hui ils ajourneront de nouveau dès l'ouverture de la séance jusqu'à trois heures lundi après-midi.

Pendant que se déroulait cette courte séance du Conseil, les proposés à l'entretien préparaient le hall d'honneur de l'hôtel de ville qui devait recevoir, quelques heures plus tard, les dépouilles des victimes.

Depuis hier soir des milliers de Montréalais défilent devant les tombes des pompiers Eban Soacy, Marius Létourneau, Eusèbe Loiseau, Lionel Gariepy et Henri Robichaud autour desquelles 10 membres du service d'incendie montent la garde.

Les dépouilles demeureront en chapelle ardente dans le hall d'honneur jusqu'à lundi matin. Les funérailles auront lieu à 10h. 30 a.m. en la cathédrale Marie-Reine du Monde.

Aujourd'hui le public pourra aller rendre hommage aux cinq victimes de 10h. du matin à 10h. du soir. On annoncera officiellement quelles seront les heures de visite samedi et dimanche. Apparemment elles demeureront les mêmes.

Lundi matin le convoi funèbre quittera l'hôtel de ville vers 9h 45. Il empruntera les rues Notre-Dame et St-Jacques jusqu'à la rue St-Laurent. Il se dirigera alors vers le nord jusqu'à la rue Dorchester qu'il empruntera pour se rendre à la cathédrale.

Après les funérailles, le convoi se reformera devant la cathédrale pour se diriger vers l'ouest, rue Dorchester jusqu'à la rue Guy. A cet endroit il se démembrera, et seules les voitures continueront vers le cimetière.

Le directeur du service de la police, M. Albert Langlois, a annoncé hier soir que lundi avant-midi le stationnement des

automobiles ne sera pas permis sur le Champ de Mars.

De son côté, le directeur du service d'incendie, M. Armand Durette a annoncé que le ralliement aura lieu au Champ de Mars à 9h. a.m. Les délégations des municipalités de la région sont invitées à y prendre part. Les personnes qui voudront obtenir des renseignements relativement à la formation du cortège pourront obtenir des renseignements du chef-instructeur T.J. Butler ou du lieutenant J.P. Bélanger en téléphonant à VI. 2-1234, local 7188 ou 7602.

### Témoignages

Hier matin le comité exécutif a adopté à l'unanimité une motion de condoléances à l'égard des familles des cinq victimes en rendant hommage aux disparus et en offrant ses sympathies aux sapeurs qui ont été blessés au cours du même incendie.

Par la même occasion, le comité exécutif a ratifié la décision prise la veille de faire des funérailles civiques aux victimes. La résolution prie les membres du Conseil municipal d'y assister.

A la demande du maire Sarto Fournier qui est en Europe, son secrétaire, M. Edouard Fournier a fait tenir aux familles des victimes un témoignage de sympathies au nom de M. le maire et de son épouse.

M. Pierre DesMarais, membre du comité exécutif a émis la déclaration suivante: "L'incendie de mercredi aura occasionné une épreuve douloureuse pour les familles et une lourde perte pour le service d'incendie. Cinq pères de famille y ont trouvé la mort; cinq pompiers sont disparus. C'est un cruel bilan. A toutes ces familles éprouvées, je veux offrir mes plus profondes sympathies. Leur malheur est grand, mais au moins ils peuvent recueillir l'honneur que laissent ces hommes "morts en service" c'est-à-dire au service des citoyens de Montréal".

Le conseiller municipal J. Benoit Bourque, qui fut durant quinze ans membre du service d'incendie a tenu lui aussi à rendre hommage à la mémoire de ses anciens confrères morts au devoir. "C'est en toute fraternité, écrit-il, que je veux offrir mes plus sincères sympathies aux familles des disparus. Ces hommes ont fait leur devoir; mais ils l'ont fait jusqu'au bout, jusqu'à la mort.

LE DEVOIR  
MAR 4 1960

Council session

## After 2-Hour Debate

(2)

# Delay Move 'Til Gagliardi Back

City council, resuming its statutory quarterly meeting which opened March 1, yesterday, after a 2¼-hour debate on appropriation of \$1,275,000 for construction of a recreation centre in Marquette Park, voted by 36 to 34 to defer decision until Executive Committeeman Alfred Gagliardi's return from Rome so he can defend the project.

The request for deferment, Executive Committeeman Pierre DesMarais protested, was "an insult to the council."

It was made by Coun. Nat Aronoff and seconded by Leader of Council Lucien Croteau, Executive Committee Chairman J. M. Savignac and Coun. E. W. O'Flaherty. The latter told council Mr. Gagliardi had accepted an airline's invitation to travel as a guest on the inaugural flight of its new service to the Italian capital.

Delay was first suggested by Coun. Frank Hanley, who declared himself "very much disappointed" that any councillor should be in Europe when an important item concerning his district was coming up in council.

Mr. Aronoff, however, declared that Mr. Hanley "is not serious enough."

"So Gagliardi isn't here!" he observed. "So what! I can speak on this laudable item. This is no time to joke."

### Accused of Persecuting Councillor Hanley

Mr. Aronoff said he could remember the days when children were drowned in quarries because they had no other place to swim, and that Mr. Hanley should be the last one to bring up the subject of absence.

At this, Coun. Hugh Savage raised a point of order, demurring that "Coun. Aronoff is persecuting Coun. Hanley, and I don't feel it's fair."

And Mr. Aronoff, doubtless softening, voiced his readiness "to concede that Mr. Hanley is serious, but maybe he is a little peeved" because the man who should be there is not.

"We should forget our differences," urged Mr. Aronoff, and doubtless to show that he was

ready to forgive and forget he later himself moved for the deferment. And Mr. Hanley voted in favor.

But Coun. Jean Meunier commented that "if council wishes to show even a little seriousness" it should ask the parks director for a master plan showing where

By Myer Negru

recreation centres were to be erected throughout the city. The Marquette Park project, he said, "doesn't seem a bit serious."

During the debate on the proposed centre, which is planned to contain an indoor artificial ice rink, Mr. Hanley termed it "a disgrace for the metropolis" that its artificial ice rinks

should have been closed since the beginning of February, while in Quebec City the natural ice rinks were still being operated.

Council then, for a few minutes before adjourning until today, began debate on proposed exchange of land between the city and the CNR, including cession to the latter of land forming part of the "hay market" and bordering on the railway's elevated tracks between St. Paul and William Sts.

The city would be entitled to continue utilizing the "hay market" for purposes of a public scale and parking ground, or of a garage which might be erected thereon, for a period of 10 years.

This reservation led Mr. DesMarais to declare that if the administration thinks that for at least 10 years it will need the "hay market" for parking purposes he wondered by what train of thought it could foresee that at the end of 10 years the parking problem in that part of the city will not be as acute as it is now.

Mr. O'Flaherty expressed the opinion that the CNR, in wishing to acquire the land, was looking ahead 15 to 20 years and preparing for possible doubling of the width of its viaduct leading from Central Station. If the city refused, he added, the CNR could go before the Board of Transport Commissioners and "the thing would go through anyhow." He said the CNR was treating the city quite generously in the exchange.

GAZETTE  
MAR 8 1960

Conseil - Saull

Quatre heures de débat (inutile) sur le Parc Marquette:  
M. Gagliardi est absent!

(Par Jean-Marc Laliberté)

**L'ABSENCE DE M. GAGLIARDI ET  
PATINOIRES FERMEES**

Le conseiller Frank Hanley a fait deux interventions au cours du débat. Tout d'abord il a sévèrement critiqué le commissaire Alfred Gagliardi, promoteur du projet, qui est en Europe alors que le Conseil aurait besoin de lui pour obtenir des renseignements sur ce centre récréatif.

La deuxième intervention de M. Hanley a été pour protester contre l'attitude de l'administration qui songe à dépenser une somme très considérable pour un nouveau projet de centre récréatif quand elle n'a même pas les fonds suffisants pour maintenir ouverts les centres existants et particulièrement les patinoires à glace artificielle.

M. Hanley a soutenu que plusieurs patinoires qui avaient été ouvertes en octobre ont été fermées en février parce que la ville n'avait plus d'argent pour les entretenir.

C'est une disgrâce pour la métropole du Canada de ne pouvoir même pas maintenir ouvertes les patinoires, dit-il. Et il a ajouté: "Je trouve tout à fait illogique que l'administration songe à construire un nouveau centre et nous demande de voter un crédit de \$1.275.000 quand elle n'a même pas les moyens de maintenir ouverts les centres et les patinoires existantes".

Les conseillers Edmond Hamelin et Jean Meunier ont fait valoir des arguments du même genre. M. Hamelin en particulier a cité le cas du Centre sportif de Maisonneuve dont on parle depuis 20 ou 30 ans et qui est encore à l'état de projet. "Actuellement, dit M. Hamelin, on semble vouloir entreprendre trop de projets à la fois. Que l'on commence donc par en finir au moins un et après on verra pour les autres. C'est de l'argent jeté à l'eau. Des millions ont été investis au Centre sportif de Maisonneuve et ils ne servent à rien. Au parc Jarry c'est la même chose. On a un centre à moitié fini qui ne peut pas servir. Il serait temps que l'administration commence à être sérieuse et termine au moins un des projets en cours".

M. Meunier a fait valoir que le Centre sportif de Maisonneuve est à peine à 5,000 pieds de la Palestre Nationale que l'on est à construire en bordure de la rue Beaubien. Et, dit-il, à moins de 8,000 pieds de la Palestre Nationale on veut maintenant construire un centre récréatif. Il est à prévoir, dit-il, que ni l'un ni l'autre de ces centres ne pourra faire ses frais.

Le conseiller Jean LaRoche a expliqué qu'il était en faveur de l'aménagement du parc Marquette mais qu'il trouve illogique de vouloir y construire un centre récréatif. D'abord, dit-il, le terrain n'est pas propice à ce genre de construction. Il s'agit d'une ancienne carrière qui a été remplie avec des ordures ménagères et le terrain travaille encore aujourd'hui. On dit qu'il faudra descendre à 125 ou 150 pieds avant d'obtenir un sol assez solide pour recevoir des fondations. Ce n'est donc pas dans une aventure de \$1.275.000 que l'on nous embarque mais dans une dépense qui atteindra fort probablement les deux millions et demi de dollars.

M. LaRoche souligne aussi que le lieu géographique du parc Marquette le rend à peu près inaccessible. Il suggère que le centre projeté soit construit plus à l'ouest afin de pouvoir desservir les paroisses Saint-Jean-de-la-Croix et Saint-Edouard.

Le conseiller René Clouette a proposé que le crédit de \$1.275.000 soit réduit à un crédit de \$700,000 pour l'aménagement du parc Marquette. Lui et son collègue M. Jean Labelle se sont déclarés convaincus que la population de ce secteur serait très satisfaite d'un "aménagement raisonnable" de ce parc.

Le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac, a déclaré que le Centre récréatif du parc Marquette permettra au secteur environnant de se développer.

Le conseiller Nat. Aronoff, qui a pris à partie le conseiller Hanley parce que celui-ci avait reproché à M. Gagliardi de s'être absenté, a soumis une motion pour retarder l'étude du projet jusqu'au retour de M. Gagliardi.

M. DesMarais a fait valoir qu'il était inconcevable que le Conseil après deux séances d'étude sur un même projet consente à remettre le tout à plus tard uniquement parce qu'un membre de l'administration intéressé au projet est absent. Il a fait valoir qu'à ce compte-là il faudra peut-être retarder l'étude de plusieurs autres projets parce que deux autres membres de l'administration sont aussi en Europe (MM. Sarto Fournier et Murray Hayes).

Quelques minutes avant six heures le vote fut pris sur la motion Aronoff qui l'emporta de justesse par un vote de 36 à 34.

Les dernières minutes de la séance ont été consacrées à l'étude de projets d'actes d'échanges de terrains entre la cité et les Chemins de fer nationaux. M. DesMarais a noté que par ces actes, le marche à loin qui a été converti en terrain de stationnement municipal devient la propriété du CNR qui dans dix ans pourra l'utiliser à d'autres fins.

"Je ne vois pas, dit M. DesMarais, comment une administration qui se prétend progressive peut au moment où l'on déplore le manque d'espaces de stationnement, dire que dans dix ans un terrain situé en plein coeur de Montréal ne sera plus nécessaire à cette fin".

Le conseiller W. O'Flaherty a expliqué que le terrain est situé tout près des voies de sortie de la gare centrale et que dans 15 ou 20 ans les Chemins de fer nationaux devront doubler leurs voies. De toute façon, dit-il, ils auront besoin de ce terrain et si nous ne leur cédon pas nous serons forcés de le faire par une ordonnance de la Commission des transports.

Le débat s'est arrêté là et le Conseil reprendra cet après-midi cette question.

Quatre heures de débat (inutile) sur le Parc Marquette:  
M. Gagliardi est absent! (suite)

Par Jean-Marc Laliberté

Le Conseil municipal a perdu au moins quatre heures à discuter du centre récréatif projeté au parc Père Marquette, mais comme le commissaire Alfred Gagliardi est en Europe, il a décidé par un vote de 34 à 36 de reporter toute la question à plus tard en attendant le retour du promoteur de ce projet.

Le débat sur cette question avait commencé mardi dernier et il avait pris une tournure assez inattendue lorsque les conseillers Lucien Croteau et Roger Sigouin ont demandé ce qu'il a advenu des crédits votés au cours des 12 ou 13 derniers mois par le Conseil pour l'aménagement de certains parcs. Ces deux conseillers avaient en particulier mentionné le cas de l'arena du parc Villeray pour lequel un crédit de \$475,000 a été voté. M. Croteau avait alors déclaré que tant qu'il n'aurait pas l'assurance que tous les crédits pour les autres parcs ne seront pas affectés par le crédit de \$1,275,000 que l'administration demande au Conseil de voter pour la construction du centre du parc Marquette, il ne serait pas prêt à voter ce crédit.

Hier au début de la séance, M. Croteau a dit qu'il avait pris des informations et qu'il avait appris que le crédit pour l'arena du parc Villeray a été rayé en vertu de la loi au premier septembre parce qu'il n'avait pas encore été affecté aux fins pour lesquelles il avait été voté.

"Je comprends, dit M. Croteau, que dans les circonstances l'administration peut revenir devant le Conseil avec un autre rapport et demander qu'un autre crédit soit voté. Je dois donc déclarer que je suis satisfait et que je voterai en faveur du crédit de \$1,275,000 demandé pour le parc Marquette".

Au cours du débat, le conseiller Roland Bourret a déclaré qu'il trouvait curieuse l'attitude de M. Croteau qui se contente maintenant d'une possibilité quand il y a quelques mois le Conseil avait voté un crédit. Parce que l'administration n'a pas répondu assez vite au désir du Conseil, les crédits votés ont été annulés.

M. Bourret a dit que lui aussi a demandé des informations qui lui ont révélé un bien triste bilan. Ainsi, le 30 juin le conseil votait un crédit de \$475,000 pour la construction de l'arena du parc Villeray. \$49,000 ont été engagés et le solde du crédit, soit \$426,000 a été annulé. Et le conseiller cite trois autres exemples: le 22 juillet 1958, un crédit de \$200,000 a été voté pour le parc Angrignon. Au premier septembre dernier, un solde de \$171,000 était annulé; le 16 juillet 1959 un crédit de \$200,000 était voté pour le parc Lalancette dont un solde de \$189,000 a été annulé; le 29 juillet 1958, un crédit de \$700,000 fut voté pour le parc Jarry et de ce montant un solde de \$85,000 a été annulé.

"Je me demande, dit M. Bourret, pourquoi alors que l'administration n'a même pas trouvé le moyen de donner suite au désir du Conseil dans les quatre cas que j'ai cités, on vient tout à coup nous demander un crédit de \$1,275,000 pour la construction d'un nouveau centre récréatif.

"A-t-on réellement l'intention de réaliser ce projet ou s'agit-il seulement de laisser croire à la population que l'on veut faire quelque chose?"

LE DEVOIR  
MAR 8 1960

conseil  
Savigne

2

## \$1,275,000 Credit Delayed

# Absentees Force Council to Shelve New Park Proposal

By GERARD DERY

Montreal City Council's current statutory meeting bogged down for two and a half hours yesterday on a proposed \$1,275,000 credit for Marquette Park, and final decision was deferred until the return from Italy of Executive Committeeman Alfred Gagliardi, sponsor of the project.

Protests rose from Civic Action League supporters, particularly Executive Committeeman Pierre DesMarais, but the close vote of 36-34 on Coun. Nat Aronoff's motion ended the debate.

### Small Attendance

Strongest objection to Coun. Gagliardi's absence was Coun. Frank Hanley, who was disappointed to see so many Executive members absent. The latter were Mayor Sarto Fournier, vice-chairman Murray W. Hayes and Committeeman Gagliardi.

(Mayor Fournier is in Paris, after having attended the twinning of Montreal with Nice, Mr. Hayes is in Paris to make representations for the staging of the World's Fair in Montreal in 1967, and Committeeman Gagliardi is in Rome on the inaugural flight of CPA service between Montreal and the Italian capital.)

### Opened by Savignac

The two-and-a-half hour verbal flood on the proposed Marquette Park recreation development was opened by Executive Committee Chairman J. M. Savignac. He insisted that the project go through to accommodate five nearby parishes — St. Jean Berchmans, St. Etienne, St. Ambroise, St. Edouard, pioneer of the north-end churches, and St. Arsene.

Coun. Edmond Hamelin stepped in to say that fewer than 15 councillors would favor the project if they inspected the site. He

thought a credit of \$500,000 to \$600,000 would be more reasonable and implied that maintenance and operation of the centre might cost the city \$2,500,000.

"You are asking for a \$1,275,000 credit but this is only the beginning." He pointed to the Maisonneuve Sports Centre at Pie IX boulevard and Sherbrooke street. "We've been requesting completion of this centre for 25 years but nothing has been done."

Chairman Savignac replied that the Parks Department had come up with this specific recommendation on his own request, and on that of another Executive member.

Coun. Frank Hanley, MPP: "What other member?"

Chairman Savignac: "Committeeman Alfred Gagliardi."

### Wanted Explanation

Coun. Hanley: "I am very disappointed that Coun. Gagliardi is not here. I am not too pleased that too many councillors are in Europe today. I'm not voting a blank cheque by any means, and I claim we should wait until they are back to obtain good explanations."

Coun. Aronoff, a resident of the district for many years, recalled the two former well known aldermen had advocated the centre "Apparently there are some jokers here today," he commented.

Coun. Hanley: "I want Coun. Aronoff to explain his remarks."

Coun. Aronoff: "I mean that everybody is not serious enough."

Coun. Hanley: "Who?"

Coun. Aronoff: "Coun. Hanley is not serious enough."

Coun. Hugh Savage: "I believe

STAR

MAR 8 1960

Coun. Aronoff is persecuting Coun. Hanley."

Acting-Mayor Bonnier: "I believe Mr. Hanley can defend himself."

#### Sought Master Plan

Coun. Jean Meunier rose to call for a master plan of city playgrounds to be prepared by the Parks Department. He pointed to previous records in park development and said that "possibly our grandchildren" might be able to enjoy the Maisonneuve Centre.

Couns. Jean Laroche and J. R. Clouette both opposed the credit on the grounds that it was absurd to spend so much money.

Coun. Lucien Saulnier, C.A.L. supporter, wanted to know how much money the city had for over-all recreational improvement.

"If the Executive has the intention to dish out election propaganda in favor of a certain candidate—" he began, but was interrupted by chairman Savignac.

"Mind you, I said 'if,'" continued Coun. Saulnier.

Coun. Roland Bourret quoted official information from City Hall, showing the annulment of several previous credits.

On June 30, he said, council voted a \$475,000 credit for construction of an arena on Villeray Park, but only \$49,000 was spent and the balance annulled. The same thing occurred for credits for improvements at the Angrignon, Lalancette and Jarry parks, he said, with cancellation of credits totalling about \$900,000.

Coun. Saulnier wondered out loud how the administration could dispose of so much money at one place—Marquette Park—when skating rinks all over the city were being closed early because of insufficient funds.

#### Funds Transferred

In another vote taken yesterday, funds totalling \$2,238,216 were transferred — \$69,005 to the Finance Department, \$543,000 to the Public Works Department, \$26,211 to the Roads Department, and \$1,600,000 to the Social Welfare Department.

Social welfare funds were reported to be exhausted and the additional amount was needed to meet expenses until the end of the fiscal year. The social welfare director reported the number of cases being assisted by the department had soared from 6,600 in Oct. 1953, to 14,600 to the present time.

The last minutes of the sitting were spent discussing the exchange of properties between the CNR and the city.

An objection was raised by Committeeman DesMarais concerning the cession of the Hay Market in downtown Montreal after 10 years.

"I fail to see how the civic administration can think that there will be lesser automobiles in 10 years from now, particularly in view of the fact that the number of local vehicles is increasing at the rate of about 15.00 per year," he said.

In the absence of vice-chairman Hayes, Coun. O'Flaherty explained that CNR authorities were thinking of future needs and planning to widen their viaduct.

"If you don't decide to cede the company the land, it will apply to the Board of Transport Commissioners and get what it wants," he declared.

The meeting was then adjourned until 3 p.m. today.

STAR

MAR 8 1960

Conseil  
Général

## Comptes de voyages, de réceptions

# \$200,000 de plus pour des dépenses imprévues

A la suite d'un long débat, le conseil municipal a approuvé par 47 voix contre 28, hier, en fin d'après-midi, un rapport soumis par l'administration recommandant d'autoriser le virement d'une somme de \$200,000 pour dépenses imprévues lors de l'adoption du budget 1959-1960 en avril dernier.

Participant au débat qui a précédé le vote, des conseillers membres de la Ligue d'action civique ainsi que le conseiller Edmond Hamelin ont dit déplorer que les "dépenses imprévues d'administration" atteignent, en 1959-1960, un total sans précédent.

Pour sa part, M. Hamelin a noté que les dépenses imprévues ont été de \$182,794.36 en 1950-1951, de \$415,000 en 1951-1952, de \$155,108.04 en 1952-1953, de \$231,257.55 en 1953-1954, de \$214,602.81 en 1954-1955, de \$270,073.65 en 1955-1956, de \$331,573.55 en 1956-1957, de \$438,136.09 en 1957-1958, de \$513,460.45 en 1958-1959, et que, y compris le \$200,000 demandé, elles seront de \$700,000 en 1959-1960.

Me J.-M. Savignac, président du comité exécutif, a attiré l'attention de ses collègues sur le rapport qui souligne qu'il n'y a qu'un solde disponible de \$2,349.41 sur les \$500,000 déjà votés par le conseil pour dépenses imprévues.

Aussi selon le rapport, le comité exécutif estime qu'il lui faudra une somme supplémentaire de \$200,000 d'ici la fin du présent exercice, soit d'ici la fin d'avril, afin de couvrir les frais de réception qui seront encourus lors de la visite à Montréal des chefs des gouvernements d'Italie, de la France, etc., pour procéder à l'étude détaillée en vue de la rénovation urbaine de tout le secteur borné par le boul. St-Laurent, la rue Sherbrooke, l'avenue de Lorimier et le fleuve St-Laurent, ainsi que pour couvrir les dépenses relatives aux projets d'amendements à la charte de la Cité qui ont été soumis à la présente session de la Législature provinciale.

Le conseiller DesMarais a déclaré que "nous avons à Montréal une administration de dépenses imprévues. Avec le \$200,000 demandé aujourd'hui, ça fera un total de \$700,000 cette année.

"Si on n'appelle pas ça une administration de chèque en blanc, je ne sais pas ce que c'est

"La charte prévoit que les dépenses imprévues ne doivent être que de \$150,000.

Le président de l'administration, Me Savignac, a répondu à M. DesMarais.

"Cet item est préparé par

notre département des finances pour finir l'année. Pour les réceptions tous les jours

—Il y en a trois, lance un conseiller

—Nous ne les faisons pas à l'île Ste-Hélène, nous, mais à l'hôtel de ville.

Puis le conseiller Frank Hanley affirme qu'il ne s'objecte pas en principe aux réceptions qui font de la publicité à la ville.

"Mais je m'objecte, dit-il, à ce qu'on fasse des réceptions pendant que l'on met à pied nos employés manuels, quand on ferme des patinoires de glace artificielle, qu'on écourte des cédules de hockey dans nos parcs. C'est la réaction du budget adopté l'an dernier.

### Et l'enquête ?

Un autre conseiller, M. Jean Laroche, demande au président Savignac où en est rendue cette fameuse enquête de la firme Woods and Gordon, pour laquelle \$150,000 ont été votés. Il y a 9 ou 10 mois qu'elle est commencée, dit-il, et nous n'avons aucun rapport.

Me Savignac répond que les enquêteurs ont déclaré de pouvoir encore présenter leur rapport, parce que ce ne serait pas dans l'intérêt du fonctionnarisme, de la ville en général.

—"Je n'ai jamais tourné la tête, fuse le président Savignac, en indiquant du doigt l'édifice de la cour municipale au conseiller Meunier.

M. Meunier bondit de son siège.

—Je demande à M. Savignac de retirer ses paroles.

—Je ne les retirerai pas !

—Retirez-les !

—Je ne les retirerai pas !

Le maire suppléant, le conseiller J.-R. Bonnier dit au conseiller Meunier qu'il lui aurait fallu tout d'abord ne pas interrompre le président, sans en demander la permission au président.

Et M. Savignac de continuer ses explications.

Par la suite, le conseiller Lucien Saulnier : "A la face des chiffres, il y a lieu de critiquer le sans-gêne avec lequel des fonctionnaires et des élus pillent les argents publics".

Après avoir rappelé que le conseiller Emile Pigeon a présenté un compte raisonnable de \$50 pour un voyage à Québec comme président du Comité de l'industrie touristique, M. Saulnier a jugé comme "inadmissible" qu'une autre personne présente un compte de \$714.

LA PRESSE

MAR 9 1960



Journal  
Savigne

# Costs 'Unforeseen' Credit Of \$200,000 Asked By Executive

By MYER NEGRU

A request by the executive committee for a \$200,000 credit for "unforeseen expenses" up to the end of the current fiscal year on April 30 raised a storm in city council yesterday, with charges of "waste" and "extravagance," and with some outlays to date classed as "fabulous" and "exorbitant."

Executive Committeeman Pierre DesMarais dubbed the administration "one of unforeseen expenses," noting that the \$200,000 sought would bring total for this item to approximately \$700,000 for the fiscal year.

"Nobody can decently pretend that \$700,000 a year for unforeseen expenses is reasonable," he asserted, "and it's time to say 'Stop.'"

### 'Something Wrong' ... Hamelin

Coun. Edmond Hamelin, observing that the amount for a year had grown by \$500,000 since 1951, declared that when this happens, "something is wrong."

"Shame! Shame!" came from the floor of the council chamber.

Coun. Frank Hanley, MPP, said it was "regrettable" that the city had to close its outdoor recreational facilities for children because of lack of funds and that now the administration was asking for money for civic receptions.

Coun. Hector Marchand termed expenses "fabulous, both under the present and previous administrations" and declared that "money is wasted."

Coun. Lucien Saulnier offered to vote in favor of the requested credit if Executive Committee Chairman J. M. Savignac, "in

view of the ample evidence of waste and maladministration, would undertake to correct the situation."

But Mr. Savignac hotly retorted that there was none under his administration; "there was under yours!"

(Mr. Saulnier is an adherent of the Civic Action League, whose nominees controlled the civic administration from 1954 to 1957.)

### Credit Given Approval

After more than an hour's heated oratory, which was marked also by Coun. Jean Meunier's and Coun. Andre Desmarais' rising on points of privilege to insist vainly that Mr. Savignac withdraw some of his remarks, the credit finally was accorded by a vote of 47 to 28.

Messrs. Hanley and Marchand were among those who voted in favor.

Earlier, after the council had gone into committee of the whole to discuss proposed exchange of several parcels of land between the C.N.R. and the city, the proposals were referred back to the executive committee for further study.

GAZETTE  
MAR 9 1960

Conrad  
Savignac

## City Council in Uproar

# Reception Fund Request Triggers Three-hour Battle

By GERARD DERY

Montreal city council staged a noisy meeting in political rural Quebec style yesterday, over a \$200,000 credit for unforeseen expenditures until April 30—end of the current fiscal year.

There was no letup for almost three hours in the high tension in council chambers, interrupted occasionally, however, by amusing incidents.

As one councillor remarked: "October municipal elections are not far off and groundwork is already under way."

Led by Executive Committee-man Pierre DesMarais, opposition Civic Action League members did not mince words in their comments on the civic administration's unforeseen expenses during the past three years.

### Critics' Comments

Coun. Lucien Saulnier described the present regime as one of waste and maladministration. Coun. Frank Hanley, MPP, pictured some of its actions as regrettable and deplorable. Coun. Edmond Hamelin criticized its practices as did Coun. Jean Meunier. Coun. DesMarais said it was unbelievable to have unforeseen expenditures of \$700,000 for 12 months, as would be the case with the voting of the \$200,000.

Coun. Hector Marchand also blasted the present and former administrations for their expenses and waste.

The Executive Committee was seeking council's approval of the credits to provide receptions for Italian and French government representatives scheduled to visit Montreal soon.

In addition, financial provisions must be made to enable the detailed study of urban redevelopment in the area bounded by Sherbrooke street and the St. Lawrence River, and Delorimier avenue and St. Lawrence boulevard, part of which is to be occupied by the proposed CBC headquarters on Dorchester street.

### Credits Approved

After a two-hour exchange of not always parliamentary words, council approved the credits by a 47-28 vote and later adjourned until three o'clock today.

At the outset of the meeting, councillors adopted a motion by Coun. A. Lecours to return to the Executive for further study two reports on the proposed exchange of land between the CNR and the city.

Committeeman DesMarais' principal objection was aimed at the cession of the Hay Market property in downtown Montreal to the railroad with right of ownership in 10 years from now.

During a brief sitting of the council in general committee, City Director of Services Lucien Hetu explained that the CNR had insisted on acquiring this land for future railway facilities.

No sooner had the \$200,000

credit item been called than Coun. DesMarais jumped to his feet.

"We are simply being asked to sign a blank cheque," he averred. "Eventually, the amount will reach \$700,000, a figure never before reached in the history of the city for one year."

Chairman Savignac's answer was that this item had been drafted by the city's Finance Department for unforeseen expenditures.

"And, mind you, this is not intended for St. Helen's Island, but for the City Hall," he added. "Neither is the money intended, Mr. DesMarais, for your shower or for \$26,000 in repairs to your City Hall office."

Coun. Frank Hanley objected to receptions when civic employes were being laid off for lack of funds.

"And here we are asking taxpayers to pay for receptions when our men cannot live, when our children are deprived of skating facilities and our people are laid off," he said.

Examining the Committee's detailed report on unforeseen expenditures since the beginning of the current fiscal year ending April 30, Coun. Jean Laroche, CAL member, noted that \$150,000 had been voted for the services of Messrs. H. Marcel Caron, David M. Turnbull and L. Jerome Carriere of the Woods, Gordon and Company, for a detailed study of the city's administrative setup.

"I don't see any report yet although we were promised regular progress reports," he remarked.

### Available by May

The Chairman's reply was that one department still had to be checked and that the report would be available by May.

Chairman Savignac, in reply to a query from Coun. Roger Mathieu, indicated that anticipated expenses also involve a detailed study of the urban redevelopment of the area bounded by St. Lawrence boulevard, Sherbrooke street, Delorimier avenue and the St. Lawrence River.

"But," intervened Coun. Meunier, "isn't \$200,000 rather high for only a few months until the end of the fiscal year?"

STAR

MAR 9 1960

The councillor turned his attention to the civic reception. He didn't believe one of these cost \$947, as indicated in the report.

"Funny administration this is," he declared. "People are being dismissed at the City Hall, but \$1,000 is spent to take a drink. And believe you me, \$947 spent on a reception is enough to send everyone home rather joyous. This is scandalous, revolting, particularly when it concerns councillors."

#### Point of Order

A point of order from Coun. Lucien Saulnier took almost everybody by surprise, as both belong to the Civic Action League.

"Coun. Meunier is generalizing when he refers to councillors. He should exclude the names of the minority group in council," he suggested.

Coun. Meunier: "Correction. I should have said a certain group."

Coun. W. E. Lauriault: "I would ask you to name them."

Coun. Meunier: "I wasn't there."

Coun. Lauriault: "Neither was I."

"There are disgusting abuses and, if I judge used that expression, I believe I am also allowed to make use of it," Coun. Meunier asserted. "These expenditures are exaggerated and I fail to understand how these people dare to ask for one more cent."

Coun. DesMarais followed with the charge that payment of \$8,000 was made to R. Curtois and L. N.

Buzzell for special work as auditors without the specific authorization of the Executive.

Council Leader Croteau: "If Committeeman DesMarais had consulted these auditors in his days, then the city's administration might have cost less."

Committeeman DesMarais: "That's true."

Chairman Savignac: "The population never took you seriously and never will."

#### Councillors Skirmish

Then a skirmish followed between Council Leader Croteau and Coun. Bourret on the question of a point of order.

Mr. Bourret raised a point of order on Mr. Croteau's point of order on another councillor's remarks, both insisting they were right, with the result that confusion was at its height for a minute or so.

When the smoke of battle cleared, Coun. H. Marchand sought to be enlightened on a \$284.20 expense item in connection with shorthand notes on an interview between Police Director Albert Langlois and Executive members.

Coun. Marchand: "How long did the interview last? Fifteen days, one day, an hour and a half?"

Chairman Savignac: "A day and a half."

Committeeman DesMarais: "I protest. I was there and the interview was aimed against me, and Chairman Savignac was not there. It was an hour and a half."

In any event, retorted Coun. Marchand, the expenditure was fabulous to say the least and these fabulous expenses should be stopped.

Following speaker was Coun. Saulnier who remarked that CBC had accepted the Dorchester street east site for its new headquarters providing all demolition work is completed within a year.

"Coun. Saulnier: "In examining this list of expenses, I claim that there is proof of waste on the part of the administration."

Chairman Savignac: "Waste? There was some under your own regime." He was referring to the previous Drapeau-DesMarais administration. After some further bickering council adjourned until today.

STAR

MAR 9 1960

## LES DEPENSES IMPREVUES

# L'administration Fournier - Savignac atteint un nouveau record: \$700,000

Par Jean-Marc LALIBERTE

On s'est pris aux cheveux hier au Conseil municipal au sujet des dépenses imprévues d'administration et le Conseil a refusé, "pour le moment" de donner l'ancien marché à foin aux Chemins de fer nationaux. Bilan de la séance d'hier après-midi: deux rapports retournés au Comité exécutif pour plus ample étude et un crédit de \$200,000 pour dépenses imprévues voté à l'administration par 47 voix contre 28.

Après trois séances complètes, le Conseil municipal n'a approuvé que six des 149 rapports de l'exécutif que comporte l'ordre du jour. L'étude de deux autres rapports a été suspendue. De plus, à la demande du président du comité exécutif six rapports ont été rayés de l'ordre du jour. A ce rythme là l'on peut s'attendre à ce que cette séance dure encore plusieurs jours.

### Les échanges de terrains

La première heure de la séance d'hier après-midi a été consacrée à l'étude de deux projets d'actes d'échanges de terrains entre la cité et les chemins de fer nationaux.

Le Conseil en entier est favorable au principe de ces échanges mais la cession de l'ancien marché à foin, sis en bordure des voies élevées du CNR portant de la Gare Centrale, entre les rues Williams et St-Paul a intrigué plusieurs conseillers.

Une clause du projet stipule que ce terrain, tout en devenant la propriété des chemins de fer nationaux continuera d'être utilisé par la cité comme terrain de stationnement et de balance publique.

Certains conseillers ont soutenu que l'administration ne peut décider aujourd'hui que dans dix ans elle n'aura plus besoin de ce terrain pour fins de stationnement.

D'autres ont trouvé curieux que la ville cède immédiatement un terrain qui ne devra servir aux Chemins de fer nationaux que dans 10 ans. Ils considèrent que la ville devrait attendre et profiter de la plus-value que ce terrain acquerra au cours de ces dix années.

Le président du comité exécutif a défendu ce projet de cession en soutenant que le CNR envisage la nécessité de doubler ses voies de sortie de la Gare centrale. C'est pourquoi il aura besoin de ce terrain sis en bordure de ses voies actuelles.

Le Conseil a demandé qu'à tout le moins on s'assure que si le CNR n'utilise pas ce terrain pour ses voies qu'il soit retourné à la ville aux mêmes conditions que celles imposées aujourd'hui pour la cession.

Comme ce terrain fait partie d'un échange comprenant plusieurs terrains, le Conseil a décidé à l'unanimité de retourner les deux dossiers relatifs à cette affaire au comité exécutif.

### Les dépenses imprévues

Le Conseil a ensuite abordé l'étude d'un autre rapport demandant qu'un crédit supplémentaire de \$200,000 soit mis à la disposition de l'administration pour lui permettre de faire face aux dépenses imprévues d'administration d'ici la fin de l'année financière.

M. Pierre DesMarais s'est objecté au vote de ce crédit en soutenant que l'administration demande un autre chèque en blanc. Il a noté que la charte prévoit au budget un crédit de \$150,000 pour dépenses imprévues. Au cours de l'année, dit-il l'administration nous a demandé de nouveaux crédits à plusieurs reprises et si nous lui votons celui-ci les dépenses imprévues

auront atteint un chiffre record pour l'année de \$700,000.

M. DesMarais a aussi soutenu que l'administration actuelle qui manque de prévision fait supporter par le budget des dépenses imprévues plusieurs dépenses qui devraient normalement être inscrites au budget des services.

Il a affirmé que c'était là de la mauvaise administration et que le Conseil ne pouvait pas confier une autre somme de \$200,000 à une telle administration.

M. Jos-Marie Savignac a défendu son rapport en soutenant que toutes les dépenses imprévues faites au cours de l'année l'ont été à bon esot dans le plus grand intérêt de la population de Montréal. Il a souligné que cette année il a fallu faire six voyages à Québec tant pour le bill de Montréal que pour défendre les intérêts de la Métropole contre la Corporation de Montréal Métropolitain.

Il a expliqué que l'administration a besoin de ces \$200,000 parce qu'elle aura à défrayer les frais de réception qui seront encourus lors de la visite à Montréal de chefs de gouvernements étrangers dont le président de la France, le général de Gaulle, et qu'en plus une somme considérable est nécessaire pour procéder à l'étude détaillée, en vue de sa rénovation, du secteur borné par le boulevard Saint-Laurent, la rue Sherbrooke, la rue DeLorimier et le fleuve.

Le conseiller Edmond Hamelin a donné certains chiffres pour démontrer que l'administration actuelle se sert de plus en plus des crédits de dépenses imprévues.

En 1950-51 le montant dépensé pour dépenses imprévues a été de \$182,114.54; en 1951-52 de \$415,000; en 1952-53, de \$155,108.04; en 1953-54, de \$231,257.55; en 1954-55 de \$214,602.81; en 1955-56, de \$270,073.65; en 1956-57, de \$331,573.55; en 1957-58, de \$438,186.09; en 1958-

59, de \$513,466.45. Et cette année, avec le crédit de \$200,000 qu'on nous demande de voter, dit-il, nous atteindrons le chiffre effarant de \$700,000.

"Quand on affirme que l'administration précédente faisait de folles dépenses, dit M. Hamelin, j'ai l'impression que l'on fausse les faits. On n'a pour s'en rendre compte qu'à consulter cette liste et l'on verra que auif pour l'année 1951-52 où la ville a reçu la reine la première fois, ce n'est qu'avec l'administration actuelle que les dépenses imprévues ont atteint le cap du \$400,000.

Les notes explicatives fournies aux conseillers, comportent la liste des dépenses imprévues faites au cours de l'année jusqu'au 8 février dernier. Cela a donné lieu à de nombreuses questions et à des débats qui ont atteint parfois la violence.

Le conseiller Frank Hanley a déclaré pour sa part qu'il n'était pas prêt à voter de nouveaux crédits pour des réceptions alors que l'administration doit congédier des employés manuels parce qu'elle n'a plus d'argent.

Plusieurs conseillers ont critiqué certaines dépenses de réceptions particulièrement une de \$889, lors de l'inauguration du service d'ambulance et une autre de \$1,150 lors de la cérémonie qui a marqué la prise de possession des premiers logements des Habitations Jeanne-Mance (Plan Dozois).

D'autres ont critiqué les dépenses encourues lors des voyages à Québec. Un autre a été intrigué par le compte de \$284.20 payé au sténographe officiel qui a pris et transcrit les notes sténographiques lors de la confrontation du chef de police M. Albert Langlois avec M. Pierre DesMarais au comité exécutif.

M. Jean LaRoche a tenté vainement d'obtenir des détails sur l'enquête que mène la firme Woods and Gordon au sein des fonctionnaires et pour laquelle \$150,000 de crédits ont déjà été votés. M. Savignac a répondu que les enquêteurs, dans l'intérêt de la Cité, préfèrent ne rien dire tant que se poursuivra l'enquête.

La séance a pris fin par le vote du crédit et le Conseil a ajourné à cet après-midi à 3h.

LE DEVOIR  
MAR 9 1960

Council  
plans

**\$2,000,000 Voted**

# Council Gets Down To Business After Stormy Squabble

By GERARD DERY

Montreal city council met for three hours yesterday, but unlike earlier sittings this week, made a little headway on its 151-item agenda by voting \$2,000,000 for sewers, sidewalks and street pavings.

The session was marked by several squabbles during which Acting Mayor Bonnier finally made himself heard. He ruled that Mr. Croteau's interview did almost everyone had the floor.

It began with a rowdy discussion of an interview which Council Leader Lucien Croteau was said to have given to a local weekend newspaper. Chairman Savignac requested Council J. R. Clouette of the Civic Action League, began to read the article, in which Mr. Croteau charged that the present administration was undecided and scared.

## Rowdy Interval

Chairman J. M. Savignac introduced a point of order to stop Coun. Clouette from reading the whole article, and the storm broke out as councillors from all parts of the chamber began to talk at once.

Coun. Nat. Aronoff could be heard warning Coun. Clouette, "We are disgusted and fed up with your practices and have no intention of spending months here to hear your attacks." He said the CAL councillor should speak to his constituents if he wants to make political speeches.

## Rate Too Low

The present rate, he remarked, was \$11.73 per foot and should be increased to \$16.51 in accordance with recommendations made by the city's public works department.

Several council members protested, claiming that the increase was too stiff but Chairman Savignac said that for the time being, until the Provincial Legislature granted authorization to increase the rates, the city could charge \$13 per foot.

Both Committeeman DesMarais and Council Leader Croteau claimed that the price could be reduced immediately.

Council then sat in general committee to enable City Public

Works Director Lucien L'Allier to give explanations on the matter.

Councillors were told that installation of new sewers on Burnside and Sherbrooke streets had been expensive because conduits of other public utilities had to be displaced.

On Councillors Croteau's and DesMarais' suggestion, Mr. L'Allier promised to study the question with heads of the City's Legal Department so that sharing of construction costs could be established in another manner.

And, for the second time during the current statutory March meeting, the item was suspended.

The debate, however, was marked by an exchange between Chairman Savignac and Committeeman DesMarais.

Coun. DesMarais claimed that Chairman Savignac did not understand one word of the question, even if he had quoted a report from the city's public works departments.

"Why don't you go back to your shower to wash out your lies," retorted Chairman Savignac.

Council Leader Croteau who was then in the chair, requested Chairman Savignac and Committeeman DesMarais to refrain "from holding private conversations" in the meeting.

After decorum was restored, council voted \$2,000,000 for the street pavings, sidewalks and sewers, \$600,000 to be paid by fronting properties and the balance by the city.

Breakdown of the Executive Committee's report shows that installation of sewers will cost \$231,700, street paving, \$962,840 and sidewalks, \$805,400.

One item returned to the Executive dealt with the opening of Jean Brillant street in the Cote-des-Neiges district. Completion of this artery would cut in two a park now used by children of the area.

Another report sent back to the Committee on Coun. Paul-Emile Sauvageau's request provided for the installation of a sewer on L'Assomption boulevard from Boyce street northward.

Council then adjourned until today.

STAR  
MAR 10 1960

Conseil  
Dance

PENDANT QUE LE CONSEIL DISCUTE DU COUT DES EGOUTS

## M. Savignac offre à M. DesMarais d'aller "prendre une douche"

Par Jean-Marc LALIBERTE

On a discuté d'égouts hier au Conseil municipal et au cours du débat le président du comité exécutif M. Jos-Marie Savignac a "offert" à M. Pierre DesMarais d'aller prendre "une douche".

Après avoir mis la question des égouts en suspens, pour la deuxième fois, le Conseil a au moins adopté, dans son après-midi d'hier, les rapports du comité exécutif demandant le vote de crédits pour des améliorations locales. Quatre des quelque 40 rapports de cette nature ont cependant été retournés à l'exécutif pour plus ample étude.

L'atmosphère est assez chargée. On parle, on jase, on discute, on se traite de toutes sortes de choses... et la séance ne progresse pas beaucoup.

Le conseiller René Clouette a tenté de soulever une question de privilège à la suite de propos tenus par le leader du Conseil, M. Lucien Croteau et publiés dans un journal de fin de semaine.

M. Clouette a tenté de démontrer que M. Croteau avait porté atteinte à l'honneur du Conseil en traitant celui-ci de "froussard", de "peureux", de "branleux"... M. Clouette a noté que l'article était intitulé "Montréal ne bouge pas..."

M. Savignac est intervenu en affirmant qu'il ne pouvait y avoir de question de privilège de soulevée "parce qu'il s'agit là de choses d'ordre administratif".

Ce fut le début d'un "petit bal" qui dura quelques minutes. M. Croteau a tenté à son tour de soulever un point d'ordre. Il fut interrompu par plusieurs autres et on a entendu le conseiller Jean Meunier lancer: "Je m'objecte à ce qu'on arrête Croteau pour ce qu'il a dit".

A ce moment M. Pierre DesMarais tentait de se faire entendre. Piqué par la remarque de M. Meunier, M. Croteau répliqua: "Quand on se conduit comme il faut..."

Sa remarque se perdit dans le tumulte mais on entendit alors M. DesMarais déclarer: "J'entends M. Croteau qui s'attaque encore au conseiller Meunier... c'est une procédure écoeurante... je trouve dégradant..."

Au milieu de tout cela, le conseiller Nat Aronoff criait à tue-

tête invitant le conseiller René Clouette à aller "faire ses discours politiques ailleurs".

Tout est redevenu calme, lorsque le pro-maire, le conseiller Jean-Robert Bonnier, réussissant enfin à se faire entendre, décida qu'il ne pouvait y avoir de question de privilège puisque dans le passé "il est arrivé à plusieurs reprises que des conseillers ont cité des articles de journaux, mais toujours le maire a déclaré qu'il n'y avait pas prétexte à une question de privilège."

### La répartition du coût des égouts

Le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac, a demandé que le Conseil reprenne l'étude du rapport, mis de côté la semaine dernière, demandant de déterminer le taux uniforme suivant lequel les égouts, dont la construction sera décidée durant l'exercice 1960-61, seront mis à la charge des propriétaires riverains.

Le taux actuel est de \$11.73 le pied linéaire et le rapport recommande ce taux soit porté, pour l'an prochain, à \$16.51. Les membres du Conseil ont trouvé la hausse un peu trop forte, surtout en considérant qu'au cours des trois années précédentes il avait été, respectivement, de \$11.79, \$9.64 et \$12.01 le pied linéaire.

M. Savignac a expliqué au Conseil la nature d'un rapport du service des Travaux publics tentant à démontrer le pourquoi de la hausse. Il a affirmé que pour cette année, à cause de la loi, il était impossible de modifier le taux de \$16.51 mais qu'à la prochaine session il y aurait lieu de demander que ce taux soit réduit à \$13. le pied.

MM. Pierre DesMarais et Lucien Croteau ont alors soumis chacun leur point de vue tentant de démontrer que le taux fixé par le service des Travaux publics pourrait certainement être diminué immédiatement.

M. DesMarais a soutenu que les raisons invoquées pour la

hausse du coût ne tiennent pas puisqu'elles prévalaient au cours des quatre années antérieures.

M. Croteau a dit pour sa part qu'il a constaté dans le dossier que l'on avait calculé, dans la moyenne des égouts ordinaires, certains égouts de 28 et 30 pouces. Il se dit d'avis qu'il y a là quelque chose qui s'explique fort mal.

A la demande de ces deux conseillers, le Conseil s'est formé en comité plénier pour entendre le directeur du service des Travaux publics, M. Lucien L'Allier. Celui-ci a rappelé qu'au cours de l'année dernière on a dû reconstruire les égouts des rues Sherbrooke et Burnside et que cette reconstruction a coûté fort cher à cause des nombreuses autres utilités qu'il a fallu déplacer. Comme le coût est respecté selon la moyenne des dépenses encourues l'année précédente, c'est ce qu'explique, en partie, que le taux pour l'an prochain sera plus élevé. De plus, M. L'Allier a fait remarquer que l'on construisait de moins en moins d'égouts dans de nouvelles rues et que la reconstruction dans les vieilles rues coûte toujours plus cher.

Le directeur du service des Travaux publics a déclaré que ses ingénieurs ont eu de calculer dans le coût des égouts construits au cours de l'année toutes les charges incidentes dont la loi n'oblige pas à tenir compte.

Toutefois, à la suggestion de MM. Pierre DesMarais et Lucien Croteau, il a accepté de réétudier la question avec les avocats de la Cité pour voir s'il n'y aurait pas moyen, tout en respectant la loi, de modifier la répartition de certaines autres charges de façon à réduire le plus possible le coût moyen de construction des égouts.

L'étude de ce rapport a donc été suspendue une seconde fois en attendant la conclusion des études que fera M. L'Allier.

Au cours de ce débat, M. Pierre DesMarais a piqué le président du comité exécutif au vif en soutenant que celui-ci induisait le Conseil en erreur.

Le président venait de réaffirmer qu'il était impossible de réduire le taux de \$16.51 recommandé dans le rapport.

M. DesMarais a répondu que le président induisait le Conseil en erreur en faisant une telle affirmation et il a ajouté qu'encore une fois le "président ne comprend rien à la question".

"Retournez donc à votre douche pour vous laver de vos mensonges" a répliqué le président.

"Faudrait pas, parce qu'il est menteur que le président traite tout le monde de menteur" répliqua M. DesMarais.

Le président bondit et demanda au président du comité plénier, en l'occurrence M. Lucien Croteau, de lui faire retirer ses paroles. Et la prise de bec reprit de plus belle entre les deux belligérants.

M. Croteau intervint alors pour demander à MM. DesMarais et Savignac "de ne pas tenir de conversation directe entre eux". M. Savignac n'a pas insisté et le calme, une fois de plus, fut rétabli.

### Améliorations locales

En quelques minutes, le Conseil a ensuite adopté une quarantaine de rapports concernant des améliorations locales. Il a ainsi voté des crédits de l'ordre de \$2,000,000 pour la construction d'égouts de trottoirs et de pavages. La part des riverains dans ces travaux est de quelque \$600,000 et celle de la ville de \$1,400,000.

Toutefois à la demande des conseillers Charles Mayer et Oscar Singer, quatre rapports concernant la pose des égouts, la construction du pavage et des trottoirs de la rue Jean Brillant entre Côte-des-Neiges et la rue Légaré, ont été retournés à l'exécutif.

M. Mayer a déclaré qu'il trouvait curieux que l'administration soit si empressée à ouvrir cette rue qui traversera un petit parc, le seul qui soit dans le secteur. Il demande que l'on commence d'abord par aménager un autre parc pour remplacer celui qui sera détruit par l'ouverture de cette rue.

M. Singer a fait remarquer que lors de la visite de la princesse à Montréal, il y a près de deux ans, on avait parlé du parc Margaret qui devait remplacer le parc actuel. Depuis, dit-il, il n'y a rien eu de fait.

MM. Singer et Nat Aronoff en sont venus aux prises, ce dernier ayant accusé son compatriote de ne rien connaître à son district. Cette troisième altercation n'a duré que quelques instants.

Le Conseil reprendra sa séance à 3 h. cet après-midi.

LE DEVOIR  
MÂR 10 1960

Consulter

Egouts, pavages et trottoirs

Près de deux millions pour des travaux.

Le Conseil municipal a voté pour près de \$2,000,000 de crédits, hier après-midi, pour la construction d'égouts, de trottoirs et de pavages dans tous les coins de Montréal.

Parmi les plus importants, on compte la construction d'un égout dans la rue Rachel, de la rue Clark à la rue Berri et de l'avenue Papineau à l'avenue des Erables, et la construction de pavages sur la même rue, de la rue Clark à la rue Hogan, là où ce sera requis.

Le coût de l'égout sera de \$231,700, tandis que celui des pavages atteindra la somme de \$962,840. De ces sommes, \$41,344 et \$283,015 seront défrayés par les propriétaires riverains, tandis que la balance sera absorbée par le fonds général de la Cité.

**La rue Jean-Brillant**

Après que plusieurs conseillers l'eurent réclamé, on a retourné au Comité exécutif quatre item ayant trait à l'ouverture de la rue Jean-Brillant à Côte-des-Neiges. L'ouvertu-

re de cette rue couperait en deux un petit parc qui se trouve dans ce quartier et qui est le seul dont les enfants peuvent bénéficier.

Les conseillers du district ont demandé que soit retardée l'ouverture de cette rue tant qu'on n'aura pas aménagé un parc ailleurs.

A la demande du conseiller Paul-Emile Sauvageau, on a également décidé de suspendre l'adoption de crédits pour la construction d'un égout dans l'avenue de l'Assomption, de la rue Boyce en gagnant vers le nord.

Un item concernant des crédits pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Coffee, de l'avenue Elmhurst à West Broadway, a également été laissé sur la table.

MTL-MATIN  
MAR 10 1960

Conseil

## Le conseil décidera

# Un emprunt de \$34,700,000

Un rapport soumis par le comité exécutif recommandant aux conseillers municipaux d'autoriser un emprunt de \$34,700,000 pour dépenses en immobilisation a suscité hier un débat d'importance mais aucune décision n'avait été encore prise lorsque le conseil a suspendu ses délibérations jusqu'à 3 h. cet après-midi.

Premier orateur, le commissaire Pierre DesMarais a déclaré que le programme de travaux a été "bâclé" par le sous-comité des dépenses en immobilisation puis éplucher sans étude sérieuse par des membres du comité exécutif. M. DesMarais s'en est pris à des experts de l'extérieur de l'hôtel de ville faisant partie du comité des dépenses en immobilisation.

Intervenant sans tarder, Me J.-M. Savignac, président du comité exécutif, a dit qu'il est facile de "laisser planer des soupçons sur des gens qui acceptent de siéger sans rémunération et qui ont à coeur le progrès de la ville".

"On n'a pas le droit de mettre de côté ce programme de travaux, ajouta M. Savignac. "Si vous voulez ne rien faire, votez contre, mais la population tiendra compte du geste de ceux qui le rejettent".

Pour sa part, le conseiller Lucien Croteau a dit s'opposer à ce que l'administration municipale transfère ses responsabilités à des personnes de l'extérieur de l'hôtel de ville. "Une telle façon de procéder est antidémocratique, ajouta M. Croteau. Le comité doit garder le contrôle de l'administration. Ce sont les administrateurs qui doivent prendre la responsabilité des travaux".

Plusieurs conseillers, dont MM. Raymond Mondor et Léon Lortie, ont déploré que la liste des travaux que l'on entreprendrait ne soit pas plus spécifique. Le conseiller Lucien

Saulnier a dit que la liste est une "pseudo-liste".

Vers 8 h., c'est en vain que le conseiller Roger Mathieu a proposé que le conseil ajourne sa séance jusqu'à 8 h. hier soir. La suggestion a été rejetée par 39 voix contre 32. Le conseil a opté pour un ajournement jusqu'à 3 h., cet après-midi.

### Plusieurs rapports approuvés

Plus tôt, le conseil a approuvé des rapports proposant :

a) l'acquisition, pour fins d'un parc et terrain de jeux, des ruelles sises dans le quadrilatère borné par les rues Ontario, Beauclerk, LaFontaine et Hays (\$271);

b) l'abrogation de la résolution adoptée le 12 juillet 1957 décrétant l'acquisition d'un immeuble situé à l'ouest de la rue de la Montagne en vue d'un meilleur aménagement des abords de la rue Burnside;

c) l'abrogation de la résolution votée le 19 mars 1956 décrétant l'acquisition d'immeubles en vue de l'établissement d'un parc de stationnement à l'angle nord-est du boul. St-Laurent et de la rue Cloutier;

d) la dépense d'un montant de \$290,000 pour la construction d'un égout dans le quadrilatère borné par les rues St-Zotique, Marquette, des Carrières et St-André;

e) la dépense de \$45,000 en vue de la réfection générale du poste de police no 4, 207 est, rue Ontario;

f) l'effacement des lignes homologuées pour l'ouverture de la rue LaFontaine, entre la rue Notre-Dame et la limite ouest de la terre 395 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe;

g) l'effacement des lignes homologuées pour l'élargissement de la rue Ogilvy, à l'est de la rue Durocher;

h) la vente à la Commission des écoles catholiques de Montréal, au prix de \$70,500, d'un emplacement situé au sud du chemin de la côte St-Luc, entre les avenues Kensington et West Hill;

i) un projet d'acte par lequel le Comité de réalisation de la Cité-Jardin cède à la Cité diverses lisières de terrains utilisées ou prévues pour fins de sentiers;

k) un projet d'acte d'échange entre la Cité et la Grand'Corvée du Cardinal de certains terrains situés à l'est de la rue St-Hubert et au sud du prolongement de la rue de Louvain;

l) un projet d'acte d'acquisition, de l'Hydro-Québec, au prix de \$630, d'une partie de terrain requise pour l'élargissement de la rue Kelly, entre les rues Millen et Meilleur, et également pour le raccordement de la rue Kelly avec le boul. Perras, entre la rue Millen et la rue St-Hubert, et pour l'ouverture et l'élargissement de la rue Kelly, entre la rue Meilleur et la limite ouest de la Cité.

LA PRESSE  
MAR 11 1960



## Ontario and Burnside

# City Votes Credit For Expropriations To Widen Streets

By GERARD DERY

City Council quickly and unanimously voted a \$2,171,650 credit for land and building expropriation for the long-awaited widening of Ontario and Burnside streets yesterday, but balked at a proposed \$34,700,000 loan by-law for capital expenditures.

Discussion of the loan bylaw will continue at today's meetings, but councillors said they wanted more details on what specific projects the loan will cover.

In contrast to earlier meetings this week, which all but bogged down in words and wrangling, councillors yesterday approved several other Executive Committee reports and made good progress through the lengthy agenda.

The widening to 80 feet of Ontario and Burnside streets between Bleury and Stanley streets has been proposed for years as a means of improving east-west traffic movement. Eventual result will be an east-west thoroughfare from Girouard to Viau street in the east end.

The administration is also planning to link DeMontigny street to Ontario street. In answer to a query from Coun. Charles Mayer, Chairman J. M. Savignac said a \$202,335 credit for expropriating property on DeMontigny street between St. Denis and Sanguinet streets, was for this purpose.

### East-West Artery

The Executive report states that widening and linking of this system of streets will create an east-west artery taking some of the load from St. Catherine and Sherbrooke streets.

The city will pay for complete expropriation costs as the improvements will be for the general welfare of Montrealers, the report stipulates, and municipal valuation of the properties to be acquired by the city totals \$1,569,250.

The credit voted is higher because the city will be called upon to pay damages and other costs to be set by the Quebec Public Service Board.

Ontario and Burnside now are 50 feet in width and the expropriation will affect only the north side of the two arteries. New

width of the streets will be 80 feet.

Other Committee reports recommending expropriation of other properties along Burnside and Ontario streets for a better layout and extension of Concord street to Union avenue were suspended.

### Credits Voted

Then, in rapid succession councillors voted the following credits: \$45,000 to repair police station No. 4; \$56,000 to widen Ontario street between Pie XI boulevard and Viau street; \$45,000 to extend the municipal corporation yard offices on de-Fluerimont street; \$290,000 to install a sewer in the block bounded by St. Zotique and des Carrieres, and Marquette and St. Andre streets.

Also, \$44,454.87 for expropriation of necessary land to extend the St. Pierre River sewer collector; \$68,225 to arrange a cut corner on the northwest corner of Peel and Sherbrooke streets; \$97,553 to expropriate land for the opening of Jean Brillant street from Legare street westward and \$35,920 to connect the west extremity of Jean Brillant street to Isabella street.

### Loan Debated

However, when council reached the item dealing with proposed \$34,700,000 loan bylaw for capital expenditures, a long debate followed.

Reason for council members' protests was the lack of detailed information in the Executive report.

Under general headings, the following amounts are to be spent: streets and sidewalks, \$1,895,000; bridges and tunnels, \$6,300,000; waterworks, \$3,555,000; watermains, hydrants and water meters, \$1,500,000; trunk sewers, \$2,035,000; lighting system, \$1,500,000; communications, \$250,000; public buildings, \$7,910,000;

garages and warehouses, \$2,590,000; parks and playgrounds, \$3,000,000, and parking grounds, \$500,000.

Committeeman Pierre DesMara is was convinced that the report was premature and the program of works was adopted in a hurry by certain persons from the outside who are unfamiliar with Montreal's needs and problems.

Chairman J. M. Savignac, objected, asserting that these so-called outsiders on the committee had the interest of Montreal at heart.

"Montreal must not stop progressing," he said. "And furthermore, these people contributed their time without any remuneration."

Maybe nothing will be done this year but at least the groundwork will have been completed, he remarked.

"Are you really interested in developing Montreal? If you do not want to do anything, then just vote against this report," the chairman stated as he resumed his seat.

Coun. Raymond Mondor was annoyed that requests for improvements had been repeatedly made by west-end councillors but without any results. "We've been shouting for the re-opening of St. Patrick street along the Lachine Canal," he stated.

Coun. L. Langlois insisted on obtaining more details on the civic administration's plans on capital expenditures.

Coun. Sigouin claimed that credits had been voted last year for the widening of Belanger street but nothing has yet been done.

Later Council Leader Lucien Croteau criticized the civic administration for passing on to others too many of its responsibilities. He also charged that council was not sufficiently informed on activities and developments at the City Hall.

Coun. Leon Lortie declared he wanted more details.

"We want to know which improvements will be undertaken," he pointed out. "We have an item here for \$7,900,000 for buildings. Very well, but for which buildings?"

On the other hand, Coun. Lucien Saulnier said that no one should be scandalized in the face of present events if outsiders seek to impose public works.

"In addition, no serious-minded person will believe that the Montreal Metropolitan Corporation will repay Montreal for works accomplished by the latter," he stated.

This corporation, he asserted,

intends to have Montreal pay for improvements which are beneficial to adjacent communities.

Coun. Paul-Emile Sauvageau, a member of the capital expenditure committee, wondered why the civic administration persisted in not supplying council with more details, particularly with the list of proposed works approved by the committee.

Council adjourned until today.

STAR

MAR 11 1960

Conseil  
d'aujourd'hui

# Les conseillers hésitent sur le projet de dépenses capitales

Les conseillers municipaux ne semblent pas décidés à vouloir signer un chèque en blanc au Comité exécutif au montant de \$34,700,000 pour des dépenses capitales.

C'est du moins ce qui ressort des déclarations de nombreux d'entre eux, hier après-midi, alors qu'on a entrepris l'étude d'un projet de règlement pour ce montant aux fins de dépenses capitales.

Ce que les conseillers ne précisent pas est que les travaux ne sont pas énumérés. Dans la liste soumise au Conseil, on dit tout simplement "ponts et tunnels \$6,300,000" ou "édifices publics, \$7,910,000". On ne spécifie pas de quels ponts, de quels tunnels ou de quels édifices il s'agit.

Cette liste de dépenses est compilée par un comité spécial qui est présidé par M. Murray W. Hayes et auquel sont adjoints des représentants de l'extérieur.

Il est vrai qu'il ne s'agit là toutefois que d'un projet d'emprunt et que par la suite, l'Exécutif doit soumettre chaque projet de travaux et leur coût au Conseil.

MTL-MATIN  
MAR 11 1960

## LE PROGRAMME DE DEPENSES CAPITALES DE \$34,700,000

# L'administration sévèrement critiquée pour son refus de donner des détails

Par Jean-Marc LALIBERTE

Le projet de règlement d'emprunt de \$34,700,000, pour dépenses capitales que soumet l'administration municipale au Conseil a été sévèrement critiqué hier après-midi parce que le Comité exécutif se refuse à donner des détails des projets qu'il entend entreprendre au cours de la prochaine année.

Le conseiller Léon Lortie a particulièrement blâmé l'administration qui ne veut pas se rendre au désir du Conseil malgré une bataille menée depuis deux ans.

M. Pierre DesMarais a soutenu qu'encore une fois l'administration soumet un projet "bâclé" qui engage le Conseil à l'aveuglette.

Le conseiller Guy Vanier a demandé que le projet soit retourné au comité exécutif qui "se doit de prouver sa compétence en soumettant un programme de dépenses capitales détaillé".

Au moment de l'ajournement, à 6h. hier après-midi, tout le monde semblait d'accord pour retourner le projet de règlement. La discussion se poursuivra cette après-midi à 3h.

### L'élargissement de la rue Burnside

Les deux premières heures de séance hier après-midi se sont déroulées dans le calme avec le résultat qu'une cinquantaine de rapports du comité exécutif, la plupart demandant des crédits pour expropriations, ont été approuvés. L'étude d'un certain nombre de rapports a été suspendue après que des conseillers eurent manifesté le désir d'obtenir de plus amples renseignements avant de se prononcer.

Le plus important crédit voté hier après-midi est de l'ordre de \$2,171,850 et servira à l'acquisition des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Burnside, entre les rues Stanley et Union et l'élargissement de la rue Ontario entre les rues Union et Bleury et le raccordement de ces deux rues.

Trois autres rapports concernant l'aménagement des abords des rues Burnside et Ontario et le prolongement de l'avenue Concord jusqu'à l'avenue Union, projets pour lesquels des crédits de l'ordre de \$3,000,000 sont requis, ont été mis de côté en attendant certains renseignements.

### Les dépenses capitales

Une vingtaine de minutes avant l'ajournement, le Conseil a été saisi du projet de règlement d'emprunt de \$34,700,000 pour dépenses de capitaux.

M. Pierre DesMarais a été le premier à attaquer le projet en signalant que c'est la le fruit d'une étude "bâclée" par le comité des dépenses capitales présidé par M. Murray Hayes et dont font partie plusieurs personnes étrangères à l'administration municipale.

"Ce projet bâclé", dit M. DesMarais, a été entériné par le comité exécutif. Aujourd'hui il est soumis au Conseil mais aucun détail n'est fourni. En somme, une fois encore on demande une autorisation en blanc. L'administration demande au Conseil l'autorisation d'engager la Cité dans des dépenses de l'ordre de \$34,700,000 sans vouloir donner la moindre explication".

M. Savignac a répondu qu'il est facile de laisser planer des doutes sur la compétence des citoyens qui se sont mis au service de la Cité sans aucune rémunération.

M. Lucien Grotas, le leader du Conseil a commencé par reprocher à l'administration de trop confier ses responsabilités à d'autres personnes. Il regrette aussi que le Conseil ne soit pas assez informé mais d'autre part il convient que l'administration ne peut pas s'engager dans des projets spécifiques auxquels elle sera définitivement liée. Il votera en faveur de la recommandation car, selon lui, il ne s'agit que de dire à l'administration, vous pouvez préparer des projets jusqu'à concurrence de tant. Il appartiendra ensuite à l'exécutif d'établir la priorité des projets et de les soumettre au Conseil au fur et à mesure.

Le conseiller Lortie ne l'entend pas de la même oreille. Il rappelle que depuis deux ans le Conseil s'est battu pour obtenir plus de détails.

"Nous devons au moins savoir dans les grandes lignes ce que l'administration entend faire avec cette autorisation d'emprunt. Si ce n'est que pour faire des plans, il nous faudra avant longtemps voter une autorisation d'emprunt pour agrandir les voûtes qui regorgent de plans qui n'ont jamais servi."

"Ca fait deux ans, continue M. Lortie que nous nous battons pour obtenir des détails. Nous ne voulons plus de ces autorisations en blanc... Il est à croire que toute la bataille que nous avons menée depuis deux ans n'a absolument servi à rien... Je suis fatigué de cela..."

Le conseiller Lucien Saulnier a dit qu'il ne fallait pas se scandaliser si des personnes de l'extérieur, devant le spectacle lamentable que nous donne l'administration actuelle, prennent sur elles de nous imposer un programme de dépenses capitales.

Relevant l'affirmation faite par M. Savignac, M. Saulnier ajoute que pas un homme sérieux peut croire que la Corporation de Montréal métropolitain va payer pour des travaux faits par Montréal. Cet organisme, dit-il, sert plutôt à faire payer Montréal pour des améliorations qui bénéficieront aux municipalités de banlieue.

M. Saulnier recommande que le rapport soit retourné à l'exécutif pour que celui-ci ait l'opportunité de préparer et soumettre un véritable programme de dépenses capitales.

Le conseiller Paul-Emile Sauvageau, qui est membre du comité des dépenses capitales, se demande pourquoi l'administration ne veut pas fournir aux conseillers la liste des travaux qui a été préparée par les directeurs des services et qui fut approuvée par le comité.

Le conseiller Guy Vanier soutient que l'administration aurait tout avantage à soumettre un programme détaillé. Cela, dit-il, donnerait confiance aux prêteurs et si l'administration, à un certain moment se rend compte qu'elle a donné trop d'importance à un projet et a minimisé l'importance d'un autre, elle pourra toujours demander au Conseil de modifier le programme.

Quant aux personnes de l'extérieur, M. Vanier soutient que l'administration doit demander leur avis mais ne doit pas nécessairement se laisser imposer leurs opinions.

Ce conseiller réclame lui aussi que le rapport soit retourné et que le comité exécutif revienne avec un programme plus détaillé.

Le débat reprendra aujourd'hui.

Conceded  
March

# To Keep Hay Market Opposition Vanishes In Land Exchange By City and CNR

By GERARD DERY

All opposition to the exchange of land between the city and the Canadian National Railways has disappeared with adoption by City Council of an Executive Committee decision to keep Hay Market.

The committee's report was adopted unanimously yesterday at a sitting of the March statutory council meeting.

Proposed cession of the market place between St. Paul and William street proved a stumbling block when discussed earlier this week.

Instead of ceding this property to the railroad, the city will transfer an equivalent value to the CNR, it was announced.

The exchanges will allow the city and the railway to effect a number of improvements to meet their respective needs.

Council also spent some time discussing the Executive's report a \$34,700,000 loan by-law for capital expenditures.

Cession of lots by the CNR on Mansfield street will enable the city to widen this artery between Dorchester and Cathcart streets. Land now owned by the city east of Vimont street allows Montreal to connect St. Catherine street with Notre Dame street.

Part of a lot north of Legendre street now the city's property was needed to widen Meilleur street in accordance with plans. Newly acquired lots on Notre Dame street west between St. Felix and Windsor streets will be used to widen this thoroughfare on the northside.

Other lots ceded to the city will be used for the following purposes:

De Namur street, to extend the artery east of Cote-des-Neiges road; Colborne street, for the straightening of this street near the elevated CNR tracks, Ann street, for a cut corner at Brennan street; Papineau avenue, for the widening of this roadway between Metropolitan boulevard and the railway track, and O'Brien boulevard, to widen this north-end thoroughfare north of the CNR tracks.

The CNR's new lots that will be received in exchange are located on Ste. Marguerite, O'Connell, Lusignan, Dominion, St. Felix and Brennan streets.

When the debate resumed on the program of capital expenditures, several councillors sought unsuccessfully to have Chairman J. M. Savignac indicate which names of parks had been deleted from the committee of capital expenditure list of proposed improvements to correspond to the \$2,241,000 cut effected on the original list of works.

Coun. Roger Sigouin queried Chairman Savignac on the improvements which the civic administration did not intend to undertake for the time being.

"You submit to us a list of improvements for \$5,241,000 but in the text of your loan bylaw, the amount specified is only \$3,000,000," Coun. Sigouin remarked.

"Yes, this is correct but the Executive will decide on the cancellations," Chairman Savignac replied.

STAR  
MAR 12 1960

Conseil

## Aucune décision n'est encore prise

# Trois autres heures de débat sur le règlement d'emprunt de \$34,700,000

Sans toutefois en arriver à une décision, le conseil municipal de Montréal a étudié pendant trois autres heures, hier après-midi, le rapport présenté la veille par le comité exécutif lui proposant d'autoriser un emprunt de \$34,700,000 pour dépenses en immobilisation.

Le débat reprendra lundi après-midi à 3 h. Hier, M. Murray Hayes, président du sous-comité des dépenses en immobilisation, sous-comité qui a présenté au comité exécutif un programme de travaux qui a en somme donné l'eu au rapport soumis par l'exécutif, n'était pas encore présept. Il n'est apparemment pas revenu de Paris où le comité exécutif, dont il est le vice-président, l'a récemment

délégué officiellement pour représenter la métropole à la réunion tenue mardi dernier par le Bureau international des foires.

Il ressort de la séance d'hier que, avant de proposer un programme de travaux qu'il estime à \$34,700,000, l'exécutif a modifié la liste soumise par le sous-comité Hayes, réduisant, de ce fait, de \$5,241,000 à \$3,000,000 l'item relatif aux "parcs et terrains de jeux".

Pressé de questions au sujet de cette diminution de \$2,241,000, Me J.-M. Savignac, président du comité exécutif, a donné des réponses que des conseillers ont jugées non satisfaisantes.

Pour sa part, le conseiller

Roger Sigouin a tenté en vain d'obtenir de M. Savignac la liste des travaux qui ne se feront pas par suite de la décision du comité exécutif de diminuer les dépenses de \$5,241,000 à \$3,000,000 dans le cas des parcs et des terrains de jeux.

En réponse à une question, M. Lucien L'Allier, directeur du service des travaux publics, a dit que la question relève du comité exécutif.

Notant que la liste de travaux remise au conseil quelques heures plus tôt mentionne, à l'item "parcs et terrains de jeux", un montant de \$5,241,000 alors que le projet de règlement d'emprunt stipule \$3,000,000, M. Sigouin a demandé à M. Savignac s'il est "sincère" en soumettant ces documents à la considération du conseil.

Plus tard, le même conseiller a accusé M. Savignac de "faire de l'électoralisme".

Le conseiller Léon Lortie est ensuite intervenu pour tenter d'obtenir des "réponses claires".

M. Lortie — Pourquoi, lorsque vous avez modifié la liste des travaux, avez-vous choisi le service des parcs ?

M. Savignac — "Je ne peux

pas vous répondre. Ce sont des affaires bien techniques."

M. DesMarais (à M. Lortie): Etes-vous éclairé ?

M. Savignac (à M. DesMarais): "Allez donc prendre votre douche" (Allusion à la douche construite tout à côté du bureau du président du comité exécutif, alors que M. DesMarais était président de ce comité).

Quelques minutes avant l'ajournement des délibérations, M. Lactance Roberge, directeur du service des finances, a déclaré, entre autres choses, en réponse à une question formulée par M. DesMarais que, en principe, depuis 1958, le fonds général de la Cité ne finance plus les travaux à long terme.

Dans le débat, M. Jean Meunier avait considéré la liste des dépenses en immobilisation comme "un paquet de feuilles de promesses électorales."

Il a relevé un projet particulier de la liste, celui de la construction d'un chalet au parc Lalancette. "On demande, dit-il, \$200,000 pour ce projet, or nous l'avons voté déjà il y a quelques mois au conseil cette somme, et l'exécutif n'a pris aucun engagement à ce sujet. On se moque de la population en faisant voter des crédits par le conseil quand on sait qu'on n'est pas capable de les réaliser. Le programme qui

nous est soumis actuellement n'est qu'un écran de fumée."

Faisant siennes, les paroles du conseiller Meunier, le conseiller Adrien Angers s'est pour sa part déclaré surpris que dans la liste des dépenses en immobilisation, il ne soit aucunement question de la construction du stade sportif Maisonneuve.

Le directeur des travaux publics, M. L'Allier a, à ce sujet, souligné que le projet étant d'une grande importance, un règlement d'emprunt pourrait être adopté uniquement pour la construction de ce stade.

Le conseiller Guy Vanier a avoué pour sa part que la situation était différente de ce qu'elle était la veille, après que l'exécutif eut distribué le détail des travaux de dépenses en immobilisation.

Le conseiller a toutefois demandé que la liste soit ajoutée comme "annexe" au règlement à l'étude. "Les renseignements qui manquaient hier, dit-il, viennent de nous être fournis."

LA PRESSE  
MAR 12 1960

Conseil

Les dépenses capitales dans les parcs

## Savignac refuse de dire quels sont les projets qui seront abandonnés

Par Jean-Marc LALIBERTE

Le président du Comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac, s'est refusé obstinément hier à divulguer quels sont les projets d'aménagement de parcs que l'administration a abandonnés en réduisant les recommandations de l'ordre de \$5,241,000 à \$3,000,000 que lui avaient faites le Comité des dépenses capitales.

Le Conseil continue d'étudier le projet de règlement d'emprunt de \$34,700,000 que lui soumet l'administration et qui constitue le programme de dépenses capitales pour l'année qui vient.

Après les remarques faites la veille, l'administration s'est décidée hier à fournir au Conseil le détail de ce programme. La liste soumise est en somme la recommandation du comité de dépenses capitales qui s'élève à \$29,641,000. Cependant le comité exécutif a modifié cette liste en y ajoutant des projets de l'ordre de \$7,200,000 et en réduisant le crédit prévu pour les parcs de \$2,241,000.

Toutefois le comité exécutif n'a pas jugé bon de dire où il avait l'intention de réduire les

crédits prévus pour les parcs de sorte que la liste remise au Conseil comporte tout le programme tel que suggéré par le comité de dépenses capitales.

Les conseillers Roger Sigouin et Léon Lortie ont tenté vainement d'obtenir de M. Savignac des renseignements sur les projets que l'administration a décidé d'abandonner.

Aux réponses faites par M. Savignac on peut déduire que le comité exécutif a opéré une réduction en vrac.

M. Sigouin a d'abord demandé au président: "Quels sont les travaux que vous n'avez pas l'intention de faire?"

M. SAVIGNAC: "C'est l'exécutif qui décidera".

M. SIGOUIN: "Sous prétexte de nous fournir des détails vous nous soumettez une liste de

\$5,241,000. Or dans le projet de règlement il est clairement dit que les dépenses prévues sont de l'ordre de \$3,000,000".

M. SAVIGNAC: "Oui, c'est bien ça, mais c'est l'exécutif qui décidera".

(suite à la page 2)

LE DEVOIR  
MAR 12 1960

## Savignac . . .

(Suite de la 1ère page)

M. SIGOUIN: "L'exécutif a déjà décidé de réduire le programme de plus de \$2,000,000. Cette décision est basée sur quelque chose j'imagine. Le président peut-il me dire quels sont les projets soumis par le comité de dépenses capitales qu'il a l'intention de mettre de côté. Est-ce qu'il s'agit de l'arena du parc Villeray pour lequel il y a un crédit de \$450,000?"

M. SAVIGNAC: "Je vous l'ai dit, c'est l'exécutif qui va décider".

M. Sigouin a alors tenté d'obtenir l'information du directeur du service des Travaux publics, M. Lucien L'Alhier, mais celui-ci lui a répondu qu'il ne pouvait répondre car il s'agit là de la responsabilité de l'exécutif.

Le conseiller Léon Lortie a repris alors le questionnaire mais sans beaucoup plus de succès.

Il a demandé à M. Savignac: "Pourquoi avez-vous décidé de réduire le programme des parcs plutôt qu'un autre?"

M. SAVIGNAC: "Ca c'est une question à laquelle je ne puis répondre, je ne sais pas".

Pressé de plus près par M. Lortie, M. Savignac a déclaré: "C'est toujours comme ça. On dresse un programme mais il y a toujours des choses qui ne se font pas".

M. Lortie a alors fait remarquer que la liste fournie par l'administration ne veut donc pas dire grand chose. Il a demandé qu'on bien l'on augmente le règlement d'emprunt de \$2,241,000 pour tenir compte de toutes les recommandations faites par le comité des dépenses capitales ou bien que l'on émonde la liste soumise afin que le Conseil sache où il va.

Aucune décision n'a été prise hier et le débat se poursuivra lundi à la reprise de la séance.

Au début de la séance hier, le conseiller Guy Vanier, qui la veille avait reproché à l'administration son obstination à ne pas vouloir fournir de détails, a déclaré que la situation "est maintenant bien changée".

M. Vanier s'est déclaré satisfait des détails fournis par la liste remise aux conseillers et il a dit qu'il voterait le règlement d'emprunt à condition que l'on y annexe cette liste donnant les détails des projets.

Le conseiller Edmond Hamelin a déclaré que pour sa part il n'y a rien de changé car il est certain que l'administration ne respectera pas la liste soumise. "Pour ma part et pour plusieurs de mes collègues, dit-il, c'est une question de prudence. Nous craignons de donner des autorisations d'emprunts à une administration qui vient de négocier un emprunt au taux d'intérêt effarant de 7.58 pour cent.

Au cours du débat, le directeur du service des finances fut amené à préciser que depuis 1958 l'administration actuelle a modifié la politique de financement des travaux.

"Depuis 1958, a dit M. Robert, le fonds général ne finance

plus les travaux à long terme. Dans ce cas, nous empruntons temporairement des banques et nous remboursons ensuite au moyen des emprunts".

M. Lucien Saulnier a soutenu qu'avec cette politique l'administration empruntait maintenant avant d'avoir fait les travaux ce qui est très dangereux selon lui.

Le conseiller J.E. Langlois a demandé que l'on réduise le règlement d'emprunt aux recommandations faites par le comité des dépenses capitales soit à \$29,641,000 et que plus tard l'administration revienne avec un nouveau règlement pour les projets qu'elle entend elle-même recommander.

LE DEVOIR

MAR 12 1960

Council

## Council Continues Debate On \$34.7 Million Bylaw

City council yesterday in its quarterly meeting continued debating, without decision, a draft by-law to authorize borrowing of \$34,700,000 for capital expenditures listed by its executive committee only by category and not by specific project.

Council was handed a list of specific projects, approved "in principle" by Montreal's civic-public committee on capital expenditures, plus amendments made to it by the executive committee, but councillors objected that unless the list became an integral part of the bylaw the latter still would remain a vague document.

Moreover, it appeared from explanations given the council by Public Works Director Lucien L'Allier that the capital expenditures committee had not approved three grade-separation projects of an estimated \$4,300,000 cost added by the executive committee, as the former body thought it better to wait because the Montreal Metropolitan Corporation might undertake them.

However, a \$3,000,000 project added by the executive committee for construction of a City Hall annex in the area bounded by Craig, Bonsecours, Berri and Champ de Mars Sts. had not been

submitted to the capital expenditures committee.

Earlier, the council approved two exchanges of land between the city and the C.N.R. which previously it had referred back to the executive committee for further study, because the parcel known as the "hay market" at St. Paul and William Sts. was included in the territory to be ceded by the city. The executive committee was permitted to re-submit the proposals with the "hay market" excluded from the exchange transaction.

The meeting, which opened March 1, continues Monday.

GAZETTE  
MAR 12 1960



## La façon de financer les travaux publics

De quelle façon doivent être financés les travaux publics à Montréal? En puisant dans le fonds général de la Cité ou en empruntant sur obligations et en laissant ensuite l'argent dans les banques? Cette question a été débattue pendant presque toute la durée de la séance du Conseil municipal, hier après-midi.

L'administration a changé de politique depuis 1958. Auparavant, les travaux étaient financés par le fonds général qui s'il en avait de besoin faisait un emprunt à court terme aux banques pour ensuite lancer une émission d'obligations. On a déjà puisé jusqu'à concurrence de \$112 millions dans le fonds général pour ces fins.

Le maire Fournier a rappelé, cependant, que cette politique avait été jugée dangereuse par le directeur des Finances parce qu'on devait émettre quelques fois des obligations alors que le marché n'était pas bon.

D'un autre côté, certains conseillers ont déploré le fait qu'on ait en dépôts dans les banques actuellement la somme de \$27 millions empruntés sur obligations. On paie un fort taux d'intérêt sur les obligations et on en retire très peu des banques.

Le conseiller Lucien Croteau a suggéré que l'on tente de réconcilier les deux façons d'agir. Il faudrait, selon lui, revenir partiellement à l'ancienne politique. "La politique financière actuelle est sûre, a-t-il dit, mais elle est également coûteuse".

Council

## Council Debates Borrowing

# Boost To \$37,941,000?

For the third consecutive sitting in its continuing quarterly meeting, city council yesterday debated a draft bylaw that would authorize borrowing of \$34,700,000 for capital expenditures in 1960-61, with indication of a move to raise the amount to \$37,941,000.

Notice was given the council by Administration Chairman J. M. Savignac of a motion in amendment to add \$2,241,000 to the amount designated for development of parks and to provide for \$1,000,000 for further work on the proposed Angrignon Park zoo.

These projects had been urged by various councillors at previous sittings, and yesterday Coun. C. Hugh Hanson strongly recommended as well that the administration lose no time in initiating improvement of historic Place d'Armes and of Victoria Square.

In absence of Finance Director Lactance Roberge, C.A., Deputy Director P. E. Senecal, C.A., was asked by Leader of Council Lucien Croteau whether the proposed bylaw would totally exhaust the city's borrowing capacity for the coming fiscal period, which begins May 1.

That situation had not been studied, Mr. Senecal replied. He added, however, that he thought the finance director generally had it in mind that, with exception of a few millions of dollars, it would constitute practically the total capital expenditures program to end of the next fiscal year.

Mr. Croteau commented that it would be difficult to vote for a borrowing bylaw with specific projects while knowing that the action was tantamount to "closing the door" on other projects of large scope, such as slum clearance and redevelopment.

Questioning by Coun. Lucien Saulnier adduced the information that the city now is borrowing funds for capital expenditures voted by the city council before the work is started, and that the money is invested in short term

placements or left on deposit in the banks at lower interest rates than paid—until needed.

Mr. Saulnier asserted that of some \$24,000,000 borrowed last autumn for capital expenditures, about \$21,000,000 still has not been engaged.

This, he said, was a bad method of administering, and "not normal."

He expressed the opinion that, if the administration does not

take the steps required to speed the works, loans can serve "to finance the banks of Montreal."

Mayor Sarto Fournier said the present system of financing was adopted in order to ensure that the city's general fund, which formerly used to advance the moneys required for works, does not become too tied up.

Mr. Croteau observed that the present system costs the city more.

Crossed  
JUSQU'A LA FIN DE 1960 - 61

## La Cité serait limitée à un programme de dépenses capitales de \$37,000,000

(Par Jean-Marc LALIBERTE)

Selon le témoignage de l'adjoint au directeur du service des finances M. Paul-Emile Sénécal, le projet de règlement d'emprunt de \$34,700,000 (que l'on porterait à \$37,941,000) que l'administration soumet présentement à l'approbation du Conseil serait "à peu près tout le programme de dépenses capitales de l'administration jusqu'à la fin de l'exercice financier 1960-61.

M. Sénécal a fait cette déclaration en réponse à une question du leader du Conseil, M. Lucien Croteau qui tentait de savoir si le projet étudié représentait tout le pouvoir d'emprunt de la Cité pour l'année qui vient ou si il y aura moyen de passer d'autres règlements d'emprunt pour des grands projets.

La déclaration de M. Sénécal faite seulement quelques minutes avant l'ajournement a eu un effet de surprise qui laisse

croire que le sort du projet de règlement soumis à l'attention du Conseil semble de plus en plus incertain.

Au cours de la séance d'hier après-midi on a discuté des opérations bancaires faites par la Cité. La discussion autour du projet d'emprunt a été très animée et on a vu, au cours de la séance, le directeur du service des Travaux publics contredire le président du comité exécutif: le directeur du service des parcs "rectifier" certaines paroles du maire Fournier et le conseiller Lucien Croteau blâmer l'administration pour sa façon de jouer avec des finances.

Lorsque le débat a repris sur le projet de règlement d'emprunt M. Savignac a signalé qu'il avait un amendement à soumettre et visant à augmenter l'autorisation d'emprunter à \$37,941,000 pour inclure dans le règlement les recommandations faites par le comité des dépenses capitales au sujet des parcs, recommandations que le comité exécutif avait réduites de \$5,241,000 à \$3,000,000 sans dire quels seraient les projets affectés par cette réduction.

Le conseiller Raymond Mondor a déclaré que même amendé le règlement était inacceptable quant à lui car il ne prévoit aucun crédit pour le pro-

longement et l'élargissement de la rue St-Patrick, projet qui est réclamé par la population de son district depuis nombre d'années.

M. Savignac a répondu à M. Mondor qu'il s'agit-là d'un projet qui ne pourra être réalisé avant nombre d'années parce que le gouvernement fédéral est propriétaire de plusieurs terrains qu'il a loués par baux à long terme.

(suite à la page 8)

LE DEVOIR  
MAR 15 1960

Le président a soutenu qu'un avocat du contentieux travaille sur ce projet depuis plus d'un an et que l'on a constaté qu'il faudra obtenir du fédéral qu'il cède ses terrains à la Cité et qu'ensuite celle-ci devra entreprendre des démarches auprès des locataires pour qu'ils abandonnent leurs baux.

M. Mondor a répondu à M. Savignac que selon les informations obtenues les propriétaires ont déjà consenti par lettre à abandonner leurs baux et que le fédéral est consentant à céder les terrains.

M. Savignac a soutenu que c'était faux. M. Mondor a réaffirmé ses allégations pour en suite demander à M. L'Allier des précisions.

Le directeur du service des Travaux Publics a répondu que d'abord le prolongement de la rue St-Patrick sera chargé au compte des améliorations locales. "Nous espérons pouvoir en venir à une solution dans un avenir rapproché et alors lorsque tout sera prêt, ce projet sera imputé au fonds des améliorations locales", a dit M. L'Allier.

M. Mondor a alors terminé ses remarques en affirmant que le programme de dépenses capitales avait été préparé sans tenir compte des besoins de la population et en "se foutant des représentants de la population".

#### Les parcs Lalancette et Villeray

Le conseiller Jean Meunier a ensuite blâmé le président du comité exécutif de n'avoir pas tenu compte des désirs du Conseil dans le cas des parcs Lalancette et Villeray pour lesquels des crédits ont été votés par le Conseil, puis annulé parce que l'administration n'a pas donné suite au vote de ces crédits.

MM. Savignac et Meunier en sont venus aux prises mais en interrogeant M. L'Allier. M. Meunier, aidé de M. Saulnier, lui ont fait dire que les plans de l'arena du parc Villeray sont prêts depuis le 29 décembre 1958.

Le maire est intervenu dans le débat pour déclarer qu'il avait beaucoup entendu parler de l'arena du parc Villeray. "Je ne sais pas si c'est bien la situation, le directeur des Parcs me corrigera, mais je crois que des plans ont été préparés mais que M. Claude Robillard n'en était pas satisfait. Il a fallu les changer et c'est pour cela que les crédits n'ayant pas été engagés assez tôt ils sont devenus nuls au 1er septembre dernier".

M. ROBILLARD — Les plans étaient prêts à la date du 29 décembre 1958. Le crédit a été voté en janvier 1959 mais il y a eu de la discussion par la suite et le crédit a été annulé.

#### Les finances

Le conseiller Lucien Saulnier a ensuite entrepris de questionner M. Sénécal sur la politique de l'administration actuelle en matière de finance.

Après l'interrogatoire M. Saulnier tire les conclusions suivantes: l'administration est plus pressée de prêter aux banques avec le produit de ses emprunts que de faire des travaux.

M. Saulnier a rappelé que le 20 août dernier l'administration a emprunté \$24,000,000 pour "engager" des règlements d'emprunts qui devaient être annulés au 1er septembre. Or, dit-il, le 7 mars dernier nous avions plus de \$21,000,000 de "prêts" aux banques. Il semble, dit M. Saulnier, que notre administration répond bien à cette définition d'un auteur: le gouvernement a un long bras et un bras court; le long pour aller chercher l'argent dans les poches du contribuable et le court pour le distribuer aux plus près de lui.

Le maire Fournier est intervenu pour expliquer que son administration a décidé de ne plus financer les travaux avec le fonds général parce que c'est une politique dangereuse. Les administrations précédentes, dit-il, ont pratiqué cette politique à un tel point que la dernière est allée même à puiser jusqu'à \$112,000,000 dans le fonds général.

Le danger de cette pratique, a dit le maire, c'est que la ville peut-être à un moment "forcée" d'aller sur le marché pour emprunter. Dans un tel cas, dit-il, les conditions sont beaucoup moins bonnes et il faut les accepter parce que nous sommes forcés.

Mais le maire s'est empressé d'excuser l'emprunt de \$13,000,000 à 7.58 p.c. fait récemment par l'administration actuelle. "Il y a quelque temps, dit-il, nous avons emprunté à un taux très élevé, le plus fort dans l'histoire de Montréal. Si nous avons agi de la sorte, c'est sur la recommandation du directeur des finances qui nous a expliqué que dans quelques mois les conditions seraient encore plus mauvaises".

Parlant du programme de dépenses capitales, M. Fournier a reconnu qu'il était "tout probablement incomplet". Mais, dit-il, il faut donner les autorisations nécessaires au directeur du service des travaux publics pour qu'il aille de l'avant. Au fur et à mesure, il sera toujours possible de corriger ou de combler les lacunes.

M. Lucien Croteau a ensuite pris la parole pour dire qu'il était d'accord sur le fait que l'ancienne administration était allée trop loin en puisant dans le fonds général mais qu'il ne fallait pas tomber dans l'autre extrême.

Il soutient que la politique de l'administration actuelle pêche elle aussi par excès "On dépose à la banque à des taux inférieurs à ceux que l'on emprunte. L'administration le fait peut-être de bonne foi mais c'est une politique très coûteuse".

M. Croteau signale lui aussi que le programme de dépenses capitales est incomplet et qu'il faudra d'autres règlements d'emprunt pour réaliser les grands projets tels que la démolition des taudis, etc.

C'est alors qu'il a interrogé M. Sénécal sur la capacité d'emprunt de la Cité et qu'il a reçu la réponse citée au début.

M. Croteau a dit que dans un tel cas il hésiterait à voter le règlement d'emprunt mais que d'autre part il est convaincu que le directeur des finances s'est assuré une large mesure qui permettra d'autres emprunts.

C'est sur cette note que le Conseil a ajourné sa séance à 2h. cet après-midi.

LE DEVOIR

MAR 15 1960

Comment

# 'City Not Paying' Council Told By Two Executive Travellers

Assurances by two of the three travelling members of Montreal's administration that their trips to Europe "have cost the taxpayers nothing" were given to city council yesterday as it resumed its statutory quarterly meeting which began March 1.

Mayor Sarto Fournier declared that his travels had been at the invitation of the mayor of Nice, France, issued when the latter was in Montreal.

Executive Committeeman Alfred Gagliardi declared he had visited Rome, Milan and Naples, as guest of an airline.

Mr. Gagliardi replying to a question from Leader of Council Lucien Croteau, added assurance that there will be no bills presented by him later.

The third travelling member — Vice-Chairman Murray W. Hayes — was delegated by the administration to go to Paris to help obtain the 1967 world's

fair for Montreal. He had not returned.

The matter of cost of the trips was brought up by Coun. Louis Laberge as a question of privilege, which Mayor Four-

## By Myer Negru

nier said he was making his own.

He said he would take that opportunity to reply to "all sorts of insinuations made about me during my absence."

His trip, he said, "hasn't cost a cent to the city." It "hasn't cost a cent to the taxpayers." "What about the gifts?" asked Coun. Jean Meunier.

Replied the mayor: "Wait a minute. I haven't finished yet. You're getting nervous too soon."

He said the gift he had car-

ried to the mayor of Nice—a crest of the city in baked enamel on copper — had cost "less than \$250."

Mr. Fournier said he had received a nice gift—as mayor — from the mayor of Nice when the latter was here, and that he thought it fitting to return the compliment.

Moreover, he said, he considered it would be quite fitting to present a gift to President de Gaulle of France when he visits Montreal soon.

Mr. Gagliardi said that on behalf of the mayor of Montreal he had presented the city's crest to the mayors of the three Italian cities he visited.

He said he had received invitations from two airlines to go to Italy and had accepted the second.

Moreover, he disclosed, he has another invitation—to visit Italy for a fortnight next summer.

# Council Members Object To Boost in Loan Bylaw

In an unexpected move, the civic administration has raised the amount of the proposed loan by-law for capital expenditures during the coming fiscal year from \$34,700,000 to \$37,941,000.

The increase, for improvements in Angrignon and other parks, was contained in an amendment submitted by Executive Committee chairman J. M. Savignac yesterday as the statutory City Council meeting entered its second week.

However, the new items far from pleased a number of councillors, who either protested against the overlooking of their districts or opposed a new loan by-law when monies already voted by Council have not yet been spent.

Deputy Finance Director P. E. Senecal told Council that the loan by-law would represent the city's program of capital expenditures for the year beginning May 1, 1961.

## Challenges Proposal

Coun. Raymond Mondor challenged Mr. Savignac's proposal because two west-end projects sought for years were not on the new list: re-opening of St. Patrick street along the Lachine Canal, opening of Notre-Dame street from Cole St. Paul to Montreal West along the former street car tracks.

"A program was drafted secretly without considering public needs," Coun. Mondor said.

Coun. Jean Laroche sought an explanation on the \$500,000 credit previously voted for improvement of St. Denis street between de Fleurimont street and Cremazie boulevard.

He said Mr. Savignac had told him the work would start soon, but Mr. Laroche was unable to discover the existence of funds for the purpose.

Coun. Laroche: "Where's the money?"

Chairman Savignac: "I don't know. It's not in my pocket."

Coun. R. Sigouin: "That's a smart reply for an Executive chairman."

Chairman Savignac: "That's a good reply for you."

Discussion then switched to plans adopted on Dec 29, 1958 for construction of an arena in Villeray Park.

## Credits Annulled

Parks Director Louis Robillard said that plans had been ready since that date and that necessary credits had been voted in the

ensuing months but that these credits were automatically annulled by law because of the too lengthy delay caused by the absence of total agreement.

Coun. Jean Meunier blamed Chairman Savignac for anticipated unemployment in Montreal because of his failure to carry out public works for which expenditures had already been approved.

Coun. Hugh Hanson urged the civic administration to improve Victoria Square and Place d'Armes, both of considerable historical and touristic importance to the city. He also noted that new buildings for an aggregate amount of \$40,000,000 are going up in this area.

Coun. Lucien Saulnier raised the issue of the city's short term "loans to banks" as a matter of administrative policy.

"I really wonder if the civic administration is not more satisfied to borrow money than to undertake public works. Is it not so that the city borrows money before undertaking these works?" he asked.

Satisfied with an affirmative reply from representatives of the Finance Department, Coun. Saulnier charged that some \$21,000,000 out of a \$24,000,000 loan effected late last year was still unspent. He claimed only the banks benefitted.

Mayor Fournier replied that his administration was no longer financing works from the city's general fund, hence the new policy of sponsoring loans for public works.

"Despite recent events, the city's credit is just as good as it ever has been," he claimed.

Meeting was adjourned until 2 p.m. today.

STAR

MAR 15 1961

## LOAN ISSUE STALEMATES CITY COUNCIL

City Council tied itself up in procedural knots yesterday in its fourth consecutive session to end without a decision on the proposed bylaw for the borrowing of \$34,700,000 for capital expenditure in 1960-61.

Discussion was adjourned again until today, amidst the complaint of at least one councillor that he was getting "mixed up." The only concrete achievement of the two and a half hour session was withdrawal of two amendments to increase the amount of the bylaw.

Committee Chairman J. M. Savignac withdrew his Monday amendment proposing to raise the amount from \$34,700,000 to \$37,941,000; Coun. Raymond Mondor withdrew his proposal to increase the loan by \$4,000,000.

This means that the original figure of \$34,700,000 as presented to councillors last Thursday still stands.

Stumbling block for council, which led to Coun. J. H. Delisle's confession that he was getting confused, was whether the council should adopt amendments to the bylaw before or after obtaining an official opinion from City Finance Director Lactance Roberge.

This point was eventually cleared up by Chief City Attorney Albert Berthiaume, Q.C. during a sitting in general committee.

He indicated that council could approve amendments, that is additions or deletions in the list of proposed capital expenditure works, without consulting Mr. Roberge but would have to do so before the final ratification of the bylaw as amended.

### Lengthy Debate

Another long debate followed on the practicability of approving a "bunch of amendments," as termed by Coun. Roger Mathieu, to discover later that Mr. Roberge's views did not favor the changes. This would mean an appalling loss of time, he said.

Shortly before 5 p.m., council adjourned until 3 p.m. today to enable councillors to attend a special mass celebrated by Paul Emile Cardinal Leger at 5:30 in the Hall of Honor.

At the start of the sitting Committeeman Pierre DesMarais claimed that the administration was borrowing money at exaggerated rates.

"Certain councillors are seeking to place the blame on Mr. Roberge for having borrowed money recently at 7.53 per cent, highest in the history of the city," he stated.

Coun. J. R. Clouette, Civic Action League member, wanted to know why Coun. J. O. Asselin, whom he considered a top-ranking financier, had not been invited to voice his views on the question.

Later, Coun. Mondor, moved an amendment to raise the draft bylaw by \$4,000,000 in order to extend Notre Dame street between Cote St. Paul and Montreal West and undertake much-needed improvements in the west end of Montreal.

### Works Supervision

When council went into general committee, Coun. Max Seigler queried City Public Works Director Lucien L'Allier on the existence of proper supervision by the city of works undertaken by private contractors.

"For example, Montreal spends fabulous sums on sidewalks and we must therefore see that contractors live up to specifications," he said.

There are certain sidewalks, he asserted, where the surface may be removed like a thin coat of paint.

On Ridgewood avenue, for example, there is not one square foot of sidewalk in good condition and when cement sidewalks are built, there is often too much sand, Coun. Seigler claimed.

Mr. L'Allier retorted that this situation was being gradually corrected thanks to the city's closer supervision.

Coun. Seigler also suggested that whenever watermains and sewers are being installed along streets, special outlets should be constructed as close as possible to structures and buildings to avoid useless tearing up of pavements.

### Councillors Paul O. David and

Charles Mayer reiterated their requests for a new park in Cote des Neiges district. Coun. Letailier de Saint-Just was unable to obtain a definite reply on the civic administration's plans regarding the future widening of Maplewood avenue.

Coun. Camille Quintal insisted on increasing the draft bylaw by \$2,000,000 to open Christophe Colomb street between St. Gregoire and Laurier streets.

STAR

MAR 16 1960

*Quintal*

Rue à travers le parc Laurier ?

## M. Savignac s'y dit opposé "mille fois"

Alors que le conseil municipal siégeait en comité plénier, de 4 h à 5 h, hier après-midi, il a été de nouveau question de prolonger la rue Christophe-Colomb entre les rues Laurier et St-Grégoire.

En réponse à une question du conseiller Camille Quintal, M. Lucien L'Allier, directeur du service des travaux publics, a révélé que des crédits sont disponibles pour construire ce tronçon de la rue Christophe-Colomb mais qu'aucune des façons de procéder suggérées jusqu'à maintenant n'a encore été choisie.

"Je suis opposé à ce que cette rue traverse le parc Laurier, je suis opposé mille fois", d'intervenir Me J.-M. Savignac, chef de l'administration municipale.

Plus tôt, le conseiller Quintal

avait dit désirer que, afin de prolonger cette rue nord-sud, on ajoute un montant de \$2,000,000 au poste "élargissement, ouverture et réfection de voies publiques", poste du projet de règlement d'emprunt au montant de \$37,941,000 soumis à l'approbation du conseil.

Répondant à une autre question du conseiller Quintal, M. L'Allier a dit croire que tous les travaux que l'emprunt de \$37,941,000 permettrait d'exécuter seraient mis en chantier pendant l'exercice fiscal 1960-1961.

M. Quintal a dit douter que cela soit possible.

Quelques minutes plus tard, le conseil suspendait ses délibérations jusqu'à 3 h, cet après-midi, après avoir rejeté une suggestion de siéger hier soir.

LA PRESSE  
MAR 16 1960



## LES DEPENSES CAPITALES

# Le Conseil ne fait pas que piétiner... il s'enlise

Par Jean-Marc LALIBERTE

**Le Conseil municipal n'a pas simplement piétiné sur place, hier après-midi, mais il s'est enlisé dans la procédure avec le résultat qu'à l'ajournement on n'était guère plus avancé que jeudi dernier avec le projet de règlement d'emprunt de \$34.700.000 pour dépenses capitales.**

On a discuté pendant plus d'une heure pour savoir si un conseiller pouvait soumettre un amendement haussant le projet soumis par le comité exécutif, sans un certificat du directeur des finances.

Après toutes ces discussions le Conseil s'est formé en comité général pour entendre l'avocat chef et l'adjoint du directeur des Finances mais a l'ajournement la situation n'était pas beaucoup plus claire.

Le projet initial de l'administration d'un règlement d'emprunt de \$34.700.000 demeure devant le Conseil. L'amendement soumis par M. Jos-Marie Savignac pour hausser à \$37.241.000 est suspendu ou retiré on ne sait trop et un amendement du conseiller Raymond Mondor qui veut faire augmenter de \$4.000.000 le poste des crédits pour ouverture ou rectification de rues est demeuré en l'air. Le débat reprendra cet après-midi.

Au cours de toutes ces discussions, les conseillers Roger Mathieu et Pierre DesMarais ont tenté de faire éclaircir un point très important. Leurs questions posées à M. Paul Emile Senécal, assistant directeur des Finances avait pour but de faire établir le pouvoir d'emprunt de la Cité pour l'exercice financier 1960-61.

"Avant de vouloir modifier le projet que nous avons devant nous, ont dit ces deux conseillers, il faudrait d'abord savoir si la Ville pourra emprunter plus que le projet qui nous est soumis."

M. Senécal a répondu que le budget de l'année 1960-61 qui a été déposé par le comité exécutif prévoit un service de dette permettant des emprunts de l'ordre de \$40.000.000. Toutefois, dit-il, il me faudrait quelque temps pour étudier la situation réelle et établir quel est le réel pouvoir d'emprunt de la Cité. M. Senécal doit donc répondre aujourd'hui à cette question.

### La "bouillabaisse" du maire

Au début de la séance, M. Pierre DesMarais a fait quelques mises au point concernant les finances municipales. "Hier, dit-il, nous avons entendu la bouillabaisse du maire qui a affirmé que l'administration actuelle avait établi une politique de "pay as you go" dans le cas des dépenses capitales. Je me demande bien ce que le maire entend par politique de "pay as you go" quand tout le monde sait que les travaux sont financés au moyen d'emprunts à 20 ans."

"Le maire, poursuit M. DesMarais, a aussi parlé de \$112.000.000 de dettes laissées par l'administration précédente. C'est faux. C'est un prétexte inventé par l'administration actuelle afin de modifier la façon de financer les travaux avec le résultat qu'on connaît et qui se traduit par des "déposés" aux banques. On a modifié la politique fiscale de façon à pouvoir emprunter plus facilement et prêter aux banques le produit de ces emprunts. C'est tout. Les travaux en ne s'y intéressent pas. Ce qui compte ce sont les "prêts" aux banques"

M. DesMarais dit ensuite que l'administration n'a pas à se glorifier de son "nouveau mode de financement" qui l'a conduite à un emprunt de 7,5% p.c. qui demeurera dans les annales de Montréal.

Le commissaire DesMarais relève ensuite une affirmation du maire Fournier à l'effet que l'administration actuelle consulte tout le monde.

"Je ne sais pas, dit-il, de quelle façon l'administration consulte les experts financiers, mais si c'est de la même façon que l'on a consulté le Board of Trade et les représentants des hôpitaux devant qui le maire ne s'est pas gêné pour dormir, je dis que de telles consultations, ils feraient bien de n'en pas tenir".

Les conseillers Charles Mayer et Paul-Oscar David sont revenus à la charge pour obtenir un parc dans Côte-des-Neiges.

Mme Eustache Letellier de St-Just a demandé au président du comité exécutif quels étaient les projets pour le loggissement de la rue Maplewood. Elle n'a pas eu de réponse.

Le conseiller Raymond Mondor est revenu à la charge pour que l'administration prévienne immédiatement des crédits pour l'ouverture de la rue Notre-Dame jusqu'à Lachine, le prolongement de la rue St-Patrick. Il a soumis un amendement à ce sujet et c'est alors que la discussion a commencé sur la procédure.

Le conseiller Camille Quintal a demandé que le règlement soit amendé afin de prévoir un crédit de \$2.000.000 pour l'ouverture de la rue Christophe-Colomb entre les rues St-Grégoire et Laurier.

Le directeur du service des travaux publics lui a répondu que cela n'était pas nécessaire puisqu'il y a déjà des crédits de prévus à cette fin.

"Alors pourquoi n'y a-t-il rien de fait?" demande M. Quintal.

"Il y a plusieurs projets mais on n'est pas parvenu à s'entendre" répond M. L'Allier.

"Je suis contre ça. Je suis mille fois contre ça. Je ne veux pas que l'on ruine le parc Laurier" déclare M. Savignac.

La discussion a ensuite porté sur le pouvoir d'emprunt de la Cité. Quelques minutes avant cinq heures l'ajournement fut proposé. M. Savignac a demandé que le Conseil vote au moins le paragraphe No 1 des attendus du règlement, mais la motion d'ajournement fut adoptée.

LE DEVOIR  
MAR 16 1960

*conseil*

# Le parc Laurier ne sera pas divisé en deux

"Tant que je serai à la tête de l'administration, je ne permettrai pas que l'on coupe le parc Laurier en deux", a déclaré, hier après-midi, Me J.-M. Savignac, président du Comité exécutif et conseiller de ce district, en réponse au conseiller Camille Quintal, qui voulait qu'on augmente de \$2.000.000 les dépenses capitales au chapitre des rues pour relier la rue Christophe-Colomb entre les rues des Carrières et Laurier.

M. Savignac s'est emphatiquement opposé à un tel projet. Comme on sait, il existe un autre projet qui permettrait d'élargir les rues Mentana et Brébeuf afin de contourner le parc.

Le Conseil de ville a siégé de 2 h. 15 à 4 h. 45, hier après-midi, et a ajourné par la suite à cet après-midi afin de permettre aux conseillers d'assister à la messe dialoguée célébrée dans le hall d'honneur par Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger.

### Les dépenses capitales

La séance a été consacrée encore une fois au projet de dépenses capitales que l'on veut maintenant porter à \$37.941.000 afin de ne pas réduire le montant destiné à l'aménagement des parcs et à consacrer un million au parc Angrignon.

M. Savignac s'est opposé à ce que l'on siége en comité général au début de la séance et voulait que le projet de règlement d'emprunt soit voté immédiatement mais un peu plus tard on a décidé d'aller en comité afin de consulter des directeurs de services.

Le leader du Conseil, M. Lucien Croteau, a alors demandé que l'on

étudie chaque item du projet de règlement avant d'adopter le montant d'argent car, a-t-il dit, des membres du Conseil voudront certainement modifier quelques-uns des articles pour y ajouter quelque chose pour leur quartier.

### Pas plus de \$40.000.000

Le directeur adjoint des Finances, M. Paul-Emile Sénécal, a révélé au cours de l'après-midi, que son ser-

vice avait budgeté pour des dépenses capitales au montant de quelque \$40 millions pour l'exercice financier 1960-61.

Il n'est donc pas question d'ajou-

ter beaucoup au projet présenté par le Comité exécutif. Cette révélation a été faite après que le conseiller Raymond Mondor eut voulu présenter un motion pour augmen-

ter de quatre millions les dépenses au chapitre des rues.

Actuellement, le projet reste sur la table et l'étude continuera cet après-midi.

MTL-MATIN  
MAR 16 1960

Council

## Fourth Day Of Bylaw Debate, No Decision Yet On Borrowing

As Bank of Canada Governor Coyne was cautioning the country generally against over-borrowing abroad to finance over-spending at home, Montreal's city council yesterday went through its fourth consecutive day of debate on a draft bylaw submitted by the executive committee that would authorize borrowing of \$34,700,000 for 1960-61 capital expenditures.

No decision had been taken when the continuing quarterly meeting of the council, which opened March 1, was adjourned until today.

Two amendments to increase the amount of the proposed borrowing, of which one would bring the total to \$37,941,000 and the other would add still another \$4,000,000 were withdrawn after council got bogged down in argument over procedure required for their adoption.

Withdrawal of the first such motion, which listed the specific projects contemplated under the full \$37,941,000 proposed borrowing, left the program given in the draft bylaw in its original general terms of works categories rather than definite projects.

As the procedural argument engendered by the two amend-

ments seemed to be getting nowhere, Mayor Sarto Fournier said he felt the best way to proceed was to go into committee of the whole so that the finance director, the chief city attorney and the public works director could be called in to guide the council on the required steps.

Chief City Attorney Albert Berthaume, QC, told council it could adopt any amendment raising amount of the proposed borrowing without prior opinion from the finance director, but that such opinion would be needed before the bylaw as amended were adopted.

This led to renewal of the procedural argument, with Coun. Roger Mathieu observing that council would have wasted its time if it adopted several amendments and then found, when having to vote on the bylaw as amended, that the finance director's opinion was unfavorable.

Leader of Council Lucien Croteau commented that the city charter did not say the finance director's opinion had to be favorable, but he did admit the city would be at a disadvantage if it tried to borrow against the finance director's opinion.

Executive Committeeman Pierre DesMarais suggested it might be a good idea to know

what total amount of increase the finance director would approve.

In the absence of Finance Director Lactance Roberge, CA, the question was put to Deputy Finance Director P. E. Senechal, CA, who said that aspect had not been studied. He said he could not give any answer before the end of the day.

Public Works Director Lucien L'Alier, replying to a question from Coun. Roland Bourret, said most of the works under the bylaw could be started during the coming fiscal year, even though they might not all be finished within that time. In other words, he explained, the whole amount of the bylaw would be "engaged."

GAZETTE  
MAR 16 1960

# Council Approves \$34,700,000 Loan For Capital Costs

City Council yesterday ended a four-day stalemate by adopting a \$34,700,000 loan bylaw for capital expenditures, in a session marred by the walkout of Coun. Lucien Saulnier, who refused to withdraw a charge that an Executive Committeeman was giving "dishonest" information on another topic.

Councillors voted 45-21 in favor of the loan bylaw for capital expenditures in 1960-61. It lists only categories of projects, and not specific projects. The bylaw was approved without any of the amendments which several councillors had proposed in the past week.

A previous motion by Coun. Germain Angrignon to bring discussion on the subject to an end was carried by a 37-29 vote. The vote on the bylaw followed.

The charge of dishonesty by Coun. Saulnier was made as Executive Committeeman Alfred Gagliardi was quoting figures which he said showed a majority of residents were in favor of a zoning change in Montcalm ward. The change would permit a soft drink firm to extend its plant onto an adjoining lot in a residential zone of the ward.

Coun. Roger Mathieu remarked that Mr. Gagliardi listed about 100 people on a certain street who were in favor of the change, when in fact there were only 28 houses on the street.

"They must have counted children as well," he said.

Coun. Saulnier charged that Mr. Gagliardi was "dishonestly" misinforming the council. He added he could prove this charge if a map were brought into the council chamber.

### Retraction Demanded

Mr. Gagliardi demanded a retraction, and Mr. Saulnier refused. Mayor Sarto Fournier then asked Mr. Saulnier to withdraw the phrase. The councillor gathered up his papers and walked out the council chamber.

The meeting was then adjourned. The draft loan bylaw approved provides for the following expenditures: streets, \$1,895,000; bridges and tunnels, \$6,300,000; water works, \$3,355,000; sewers, \$2,035,000; underground conduits, \$2,365,000 lighting system, \$1,500,000; communications, \$250,000; traffic lights, \$1,000,000; urban redevelopment, \$500,000; public buildings, \$7,910,000; garages and warehouses, \$2,590,000; parks and playgrounds, \$3,000,000; expropriation of land for municipal purposes, \$500,000.

Each detailed improvement within these categories will have to be submitted later to council for voting of the necessary credits.

During the two-and-a-half hour debate, Coun. Max Seigler pointed out that Montreal has been seeking for years to have adjacent municipalities pay their share of projects of a metropolitan nature.

He queried Chairman Savignac on what precautions had been taken to prevent Montreal from making so many gifts to suburban communities.

"All I want is that nearby municipalities pay their share on general public improvements," he remarked. "What is the use of our going to Quebec if representatives of these suburban communities always have their way regarding payment of taxes for works intended for the entire Island of Montreal?" he asked.

Unfortunately, he said Montreal's suburban communities are constantly taking advantage of disbursements made by the City of Montreal without paying their fair share.

Committeeman Des Marais claimed that the Montreal Metropolitan Corporation had ruthlessly established which streets and thoroughfares were really of a metropolitan nature.

The inevitable consequence, he pointed out, will be a conflict between Montreal and the corporation.

Chairman Savignac said the "City of Montreal should not remain idle because these metropolitan problems have arisen."

Coun. Lucien Saulnier contended that Montreal's civic administration should fight the plans of the Corporation.

"This so-called master plan of metropolitan roadways is just an excuse to have Montreal foot the bill as usual," he went on.

Coun. Saulnier cited the case of the Henri Bourassa boulevard which has been built within the city's limits at the city's expense and is earmarked by the corporation's overall project as a metropolitan artery.

Council then spent some time discussing an amendment to the zoning bylaw in Montcalm ward in order to allow a north-end firm to expand.

However, the current meeting was adjourned shortly after 6 p.m. until this afternoon before a vote was taken on the item.

STAR  
MAR 17 1960

Conseil  
Municipal

45 contre 21

# Emprunt autorisé

Par 45 voix contre 21, vers 5 h., hier après-midi, le conseil municipal de Montréal a autorisé le comité exécutif à emprunter \$34,700,000 pour défrayer le coût de travaux projetés.

C'est à la suite d'un débat poursuivi pendant cinq séances, depuis jeudi dernier, que le conseil en est venu à donner suite à cette recommandation formulée par l'administration. Lorsque le vote a été appelé, Me J.-M. Savignac, chef de l'administration, n'est aucunement intervenu pour renouveler la suggestion qu'il faisait lundi après-midi d'emprunter non plus \$34,700,000 mais \$37,941,000, le supplément de \$3,241,000 devant servir à l'aménagement du parc Angrignon, y compris le Jardin botanique (\$1,000,000) puis d'autres parcs et des terrains de jeux (augmentation de \$3,000,000 à \$5,241,000).

Le nouveau règlement autorisant un emprunt de \$34,

700,000 pour dépenses en immobilisation a trait aux projets suivants :

- \$1,895,000 pour élargissement, ouverture et réfection de rues.
  - \$6,300,000 pour ponts et tunnels ; étagements de voies.
  - \$3,355,000 pour agrandissement et amélioration de l'aqueduc.
  - \$1,500,000 pour pose de conduites d'eau ; bornes-fontaines ;
  - \$2,035,000 pour égouts collecteurs et usines de pompage d'égouts ;
  - \$2,365,000 pour conduits souterrains ;
  - \$1,500,000 pour achat et installation de systèmes d'éclairage ;
  - \$250,000 pour achat et installation de systèmes de communications ;
  - \$1,000,000 pour achat, installation et synchronisation de feux de circulation ;
  - \$500,000 pour rénovation urbaine (acquisition des immeubles compris dans le secteur borné par les rues Berri, Bonsecours, Craig et Champ-de-Mars) ;
  - \$7,910,000 pour édifices publics ;
  - \$2,590,000 pour garages et entrepôts pour toutes fins municipales ;
  - \$3,000,000 pour parcs et terrains de jeux ;
  - \$300,000 pour acquisition de terrains pour toutes fins municipales y compris l'établissement de parcs de stationnement.
- Comme l'ont souligné des

conseillers, le comité exécutif est maintenant autorisé à emprunter \$34,700,000 mais il ne pourra faire exécuter tel ou tel projet que lorsque le conseil les aura approuvés spécifiquement et aura voté les crédits requis dans chaque cas.

Ont voté pour : les conseillers Segler, J.-M. Savignac, O'Flaherty, J.-O. Asselin, Delisle, Dupuis, Vanier, Laurault, Croteau, Laverdure, Lépine, Moore, English, Marcel Despatis, E.-T. Asselin, Gagliardi, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Aronoff, R. Savignac, Bonnier, Marchand, Laberge, Mme Letellier de St-Just, Boire, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Brown, Davidson, Tait, Shalinsky, Mathieu, Bégin, Mme Saul Hayes, Savage, Bériault et Gould ;

Ont voté contre : les conseillers Hamelin, Pierre Desmarais, J.-N. Drapeau, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, André Desmarais, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Singer, Laroche, Desjardins, Quintal, Bourque, Sauvageau, Fernand Drapeau et Bourret.

M. Murray Hayes, vice-président du comité exécutif et président du sous-comité des dépenses en immobilisation dont un rapport a donné lieu à la recommandation approuvée hier, n'était pas encore — selon toute vraisemblance — revenu de Paris où il était mardi de la semaine dernière comme délégué officiel de la métropole auprès du Bureau international des foires.

## LES DEPENSES CAPITALES

# Fatigué et impatient le Conseil vote le règlement d'emprunt sans amendement

Par Jean-Marc LALIBERTE

Fatigué et impatient, le Conseil municipal a décidé d'approuver, par un vote de 45 à 21, le règlement d'emprunt de \$34,700,000 qui est le programme de dépenses capitales de l'administration pour l'année 1960-61.

Le règlement a été adopté sans aucun amendement et sans que les détails "exigés" par certains conseillers ne soient annexés. Depuis jeudi dernier, toutes les séances du Conseil ont été consacrées à l'étude de ce projet de règlement. Certains membres avaient exigé des détails, d'autres ont demandé qu'il soit augmenté, d'autres qu'il soit réduit, tous précisant qu'ils ne pouvaient voter en faveur du projet si leurs conditions n'étaient pas acceptées.

Hier après-midi, en quelques minutes les jeux étaient faits. Les "exigences" ont été oubliées comme par enchantement et le règlement fut adopté sans amendement.

On se rappelle que jeudi dernier le conseiller Guy Vanier avait prononcé un long plaidoyer en faveur des "détails". Il affirmait alors que le Conseil ne pouvait pas approuver une autorisation d'emprunt de cette nature sans savoir à quoi servira le produit de l'emprunt.

Le lendemain, l'administration se décidait à fournir des détails. M. Vanier déclara alors qu'il serait prêt à approuver le règlement à condition qu'on y annexe la liste des détails fournis par l'administration.

Hier après-midi, M. Vanier n'a pas dit un mot. Il a voté en faveur du règlement tel que soumis sans rien exiger.

Il en a été de même du conseiller Raymond Mondor qui lui exigeait que des crédits soient ajoutés pour assurer la réalisation de projets que la population de son district réclame depuis nombre d'années.

M. Mondor a voté le règlement en faisant une réserve cependant. "Il a déploré le fait que le programme de dépenses capitales ait été préparé par un petit comité composé en grande partie de gens de l'extérieur de l'hôtel de ville qui ont ignoré complètement les représentants du peuple". Il a ajouté qu'il ne voulait pas, en votant contre le règlement, "paralyser l'administration qui saura bien se paralyser elle-même".

Le conseiller Germain Angrignon qui avait exigé que le règlement comporte un crédit de \$1,000,000 pour l'aménagement du parc Angrignon et de son jardin zoologique a lui aussi voté en faveur du règlement non amendé. C'est d'ailleurs lui qui a posé la question préalable qui a mis fin aux débats et entraîné le vote.

Le conseiller J.-E. Langlois qui avait demandé que le règlement de \$34,700,000 soit réduit aux recommandations originales du comité des dépenses capitales, soit \$29,641,000 a lui aussi voté pour le règlement.

C'est donc dire que pendant cinq séances des conseillers se sont épuisés dans des débats de toutes sortes pour en arriver au résultat que rien n'a été changé.

Le débat sur cette question a pris fin un peu avant 5 h. après-midi. Une demi-heure auparavant, le conseiller Roger Mathieu avait demandé que le Conseil cesse de se donner en spectacle à la population". Sur ce, M. Roland Bourret lui avait répondu que ce n'est pas le Conseil qui se donne en spectacle mais bien l'administration municipale en soulignant que les conseillers en quatre jours ont reçu au moins quatre projets différents (projet sans notes explicatives; projets avec notes explicatives; amendement Savignac pour augmenter le montant de près de \$2,500,000 et autres amendements). Tous ces projets, sauf l'original ont été retirés, ce qui démontre bien que c'est l'administration qui ne sait pas où elle va, dit M. Bourret.

### La question préalable

Après une autre demi-heure de débats, le conseiller Germain Angrignon a posé la question préalable qui fut approuvée par un vote de 37 à 29. Cette mesure, quand elle reçoit la sanction du Conseil a pour effet de mettre fin à tout débat sur la question devant le Conseil.

Immédiatement après le maire a donc appelé le vote sur le règlement. Chacun des articles ont été approuvés par un vote de 45 à 21.

Ont voté en faveur du règlement: MM. M. Seigler, J. M. Savignac, W. O'Flaherty, J. O. Asselin, J. B. Delisle, J. H. Dupuis, Guy Vanier, W. E. Lauriault, L. Croteau, H. Laverdure, Bruno Lapine, Rodrigue Moore, N. English, M. Despatis, E. T. Asselin, A. Gagliardi, Emile Pigeon, P. J. Bertrand, H.

Hanson, H. Lessard, A. Crompt, Nat Aronoff, R. Savignac, J. R. Bonnier, H. Marchand, L. Laberge, Mme Letellier de St-Just, R. Boire, A. Lecours, Antoine Despatis, G. Angrignon, R. Mondor, J. E. Langlois, R. Pugsley, A. Collette, G. Brown, R. Davidson, I. Tait, M. Shalinsky, Roger Mathieu, R. Bégin, Mme Saul Hayes, H. Savage, J. M. Bériault et G. Gould.

Contre: MM. E. Hamelin, P. DesMarais, J. N. Drapeau, C. Mayer, Jean Labelle, J. Tozzi, R. Chouette, A. Desmarais, H. Montpetit, J. Meunier, A. Angers, L. Saulnier, R. Sigouin, O. Singer, J. LaRoche, R. Desjardins, C. Quintal, J. B. Bourque, P. E. Sauvageau, F. Drapeau, R. Bourret.

### La cité et le CMM

Au cours des débats hier on a discuté longuement des relations ou plutôt des problèmes entre la cité et la Corporation de Montréal Métropolitain.

M. Pierre DesMarais a demandé que les crédits prévus au règlement d'emprunt soit consacrés à des travaux qui ne risquent pas d'être impliqués dans les conflits de juridiction qui s'annoncent entre la cité et le CMM.

Il a souligné que l'on venait de rendre public un rapport préliminaire du comité de voirie et circulation de la Corporation qui établit quelles sont les rues de Montréal qui sont à caractère métropolitain. "Même", dit M. DesMarais, si je n'accepte pas ce que l'on appelle des routes métropolitaines, car à mon sens je crois qu'il n'y a que des routes provinciales et des routes locales, il est certain que la Corporation semble vouloir agrandir ses cadres, prendre plus de responsabilités. Il en résultera nécessairement un conflit de juridiction avec Montréal. Il y aurait lieu, à mon sens, vu que notre pouvoir d'emprunt, selon ce qui a été dit est limité à \$40,000,000, que l'on consacre ce que nous avons à réaliser ces projets qui ne sont pas susceptibles d'être impliqués

dans ce conflit de juridiction. Tout le monde sait qu'il y a une foule d'améliorations qui s'imposent partout en ville, on n'aura donc pas de difficulté à en trouver qui sont strictement municipales".

M. Savignac a répondu à cela que l'administration ne doit pas se croiser les bras parce qu'il y a des problèmes métropolitains. "On l'a dit à Québec, les ministres l'ont dit qu'ils étudient cette situation des relations entre Montréal et les municipalités. Nous ne devons pas attendre. Il faut progresser, il faut faire quelque chose. Nous ne pouvons pas nous croiser les bras" dit le président.

Le conseiller Lucien Saulnier a affirmé qu'il est du devoir de l'administration de s'opposer immédiatement à la façon dont procède la Corporation de Montréal Métropolitain. "Cette affaire de plan de routes métropolitaines, dit-il, est une excuse pour faire payer à Montréal des travaux qui seront faits à l'extérieur. Ainsi on a publié un plan des routes dites à caractère métropolitain. Or il s'agit de routes que nous avons construites à nos frais. Avec ce qui s'en vient, on obligera Montréal à payer pour l'ouverture de ces routes en dehors de notre territoire."

M. Saulnier cite l'exemple du boulevard Henri-Bourassa. "Il est construit dans les limites de Montréal. Maintenant il faut le prolonger dans Ville St-Laurent et dans Montréal-nord. Maintenant que nous avons payé pour la partie dans nos limites on vient nous dire c'est une route métropolitaine et Montréal devra payer pour son ouverture vers l'ouest et vers l'est."

"A mon sens, dit M. Saulnier, il appartient à Ville St-Laurent d'ouvrir le boulevard dans ses limites et il appartiendra aux autres municipalités, chacune individuellement, d'en faire autant."

Le leader du Conseil, M. Lucien Croteau affirme lui que Montréal doit réaliser tous les travaux qu'elle peut. "Actuellement, dit-il, l'administration, malgré tout son bon vouloir, ne peut suivre le progrès. Il faut des améliorations partout et l'on

LE DEVOIR  
MAR 17 1960

se peut en faire autant qu'on le peut afin d'encourager l'entreprise privée à venir s'établir chez nous.

"Quand nous aurons fait tout ce que nous pouvons, les gouvernements supérieurs seront bien forcés de venir nous aider pour continuer" a dit M. Croteau.

Ce fut là la partie la plus intéressante des débats d'hier.

#### Sortie de M. Saulnier

Après l'adoption du règlement d'emprunt, le Conseil a abordé l'étude d'un projet de règlement modifiant le zonage du quartier Montcalm afin de permettre à une industrie de liqueurs douces de s'agrandir.

M. DesMarais a condamné cette façon de procéder. Il a soutenu que la Cité devrait avoir un règlement général qui éviterait aux individus d'être obligés de venir se soumettre aux exigences d'un service d'urbanisme qui use de procédés discriminatoires.

Le conseiller Roger Mathieu s'est opposé au projet en rappelant qu'il s'agit là d'une affaire qui a déjà été refusée par le Conseil il y a à peine six mois.

M. Mathieu a même souligné que les notes explicatives accompagnant le projet de règlement représentent faussement les faits. On y dit que le règlement a pour but de favoriser une compagnie qui a des droits acquis. Or, dit-il, tel n'est pas le cas. Il s'agit en réalité de favoriser une autre industrie qui a acheté la première, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Le conseiller Gagliardi a tenté de démontrer, avec l'aide d'un rapport préparé par la compagnie intéressée, que les résidents du quartier n'étaient pas opposés au projet.

Le conseiller Saulnier l'a accusé de renseigner le conseil d'une façon malhonnête en invoquant des témoignages de personnes qui logent en dehors du secteur qui sera affecté par l'industrie. Sommé de retirer ses paroles, M. Saulnier a répondu qu'il pouvait prouver son accusation et plutôt que de les retirer il est sorti.

Le conseil a immédiatement ajourné sa séance à aujourd'hui après cet incident.

LE DEVOIR

MAR 17 1960

Cronit

En dépit de l'opposition des membres de la Ligue d'action civique

MONTREAL-MATIN, JEUDI, 17 MARS 1960

# \$34,700,000 de travaux à Montréal

(Par ALBERT OSTIGUY)

Le Conseil municipal, en dépit de l'opposition des membres de la Ligue d'action civique, a voté, hier après-midi, un projet de règlement d'emprunt qui permettra d'entreprendre pour \$34.700.000 de travaux publics à Montréal au cours de l'année financière 1960-61.

Le vote sur cette question a été de 45 à 21. Les membres de la Ligue ont voté en bloc contre le projet que présentait le Comité exécutif dirigé par M. J.-M. Savignac.

Ce projet, qui concerne l'étagement de voies, la construction de ponts et de tunnels, l'aménagement de parcs, des travaux à l'aqueduc, la pose de conduites d'eau, la construction d'égouts et de nombreux autres travaux d'envergure un peu partout dans la ville a fait l'objet de discussions pendant quatre séances du Conseil.

### Question préalable

Ce n'est que vers cinq heures hier après-midi, après que plusieurs conseillers eurent exprimé l'opinion que le débat avait duré assez longtemps, que M. Germain Angriçonon a posé la question préalable sur les articles 2 à 14 du projet. Le premier article concernant l'élargissement, l'ouverture et la réfection de voies publiques, auquel on affectait une somme de \$1.895.000 avait été adopté par 40 voix contre 18.

Le vote a d'abord été pris sur la question préalable et a donné pour résultat 37 voix contre 29. Il s'est ensuite pris sur les travaux à être effectués et a donné 45 voix pour et 21 voix contre. C'est alors que tous les membres de la Ligue d'action civique se sont prononcés contre les travaux qui doivent être entrepris et qui donneront du tra-

vail à des milliers d'ouvriers. M. Savignac avait souligné à plusieurs reprises cet aspect de la question, soutenant qu'il y avait trop de chômage à Montréal et qu'il fallait faire quelque chose.

### M. Lucien Croteau

Le leader du Conseil, M. Lucien Croteau, a déclaré au cours du débat qu'il fallait que Montréal aille de l'avant en dépit du fait que la Corporation de Montréal Métropolitain puisse s'acquiescer à un certain moment de certaines rues.

"Il s'agit ici de travaux essentiels, a déclaré M. Croteau, et il faut absolument qu'ils soient mis en marche. Quand la maison est en feu, il faut éteindre les flammes et c'est là le cas de Montréal. Il faut aller de l'avant et plus tard demander l'aide des autorités provinciales si nous ne pouvons pas tout défrayer nous-mêmes".

M. Croteau s'en est pris au conseiller Roger Sigouin qui réclamait un étagement de voies à l'angle des boulevards Gouin et Reid. "Je me demande pourquoi vous faites des requêtes semblables, a-t-il dit, puisque vous allez voter contre tous les travaux qui sont proposés".

### Les travaux

Les principaux travaux qui seront entrepris cette année sont le réaménagement de la voie centrale du tunnel Wellington et l'étagement de voies aux intersections St-Rémi-St-Jacques, Sherbrooke-Pie IX, Sher-

brooke-Amherst et Namur-Côte-des-Neiges. Ces travaux coûteront \$6,300,000.

On compte également des travaux à l'aqueduc et travaux divers reliés à l'aqueduc pour une somme de \$3,335,000; l'achat et l'installation de systèmes d'éclairage pour \$1,500,000; l'achat et la synchronisation de feux de circulation pour \$1,000,000; l'acquisition, la construction et la restauration d'édifices publics, pour \$7,910,000; et l'aménagement de parcs pour \$3,000,000.

Dans la construction d'édifices publics, on remarque surtout le début des travaux de construction d'un édifice à bureaux dans le quadrilatère borné par les rues Craig, Bonsecours, Berri et Champ-de-Mars.

MAR 17 1960  
MTL-MATIN



*17*

**To Protect Visitors**

# Council Lays Down Strict Regulations For Tourist Guides

By GERARD DERY

City Council adopted a tourist guide bylaw yesterday which will require a guide to buy a licence, be fluently bilingual, get a certificate of competency, an identification card, and a police certificate that he has never been found guilty of a criminal offence.

Council adopted the bylaw without dissent, but after a lengthy debate summed up in the words of Coun. Max Seigler: "I favor proper regulations to prevent visitors from being robbed and then returning home with a bad memory of the city."

The bylaw sets maximum fees for guides at \$3 per hour when using the client's vehicle, and \$4 an hour when using their own vehicles.

#### Charge Softened

The session was also marked by a sort of left-handed withdrawal by Coun. Lucien Saulnier of his charge on Wednesday that Executive Committeeman Alfred Gagliardi was "dishonestly" misinforming Council on the Montcalm ward re-zoning question.

Mr. Saulnier made the charge while Mr. Gagliardi was giving facts furnished him to prove that residents in the area were in favor of the re-zoning. The zoning bylaw would permit a soft drink manufacturer to extend its plant into a residential section of the ward.

Mr. Saulnier refused to retract his charge, and walked out of the chamber. Asked again yesterday to retract, he quoted a great Canadian (Sir Hyppolyte Lafontaine) who said "an honest man lies 10 times a day," and Mr. Saulnier then conceded that "the procedures of my colleague are those of an honest man."

#### Re-Zoning Bylaw

Following this interplay, council continued discussion of the re-zoning bylaw. Chairman J. M. Savignac finally moved that the matter be returned to the Executive for further study.

During discussion of the tourist guide bylaw, which calls on guides to pay a \$5 licence fee annually, as well as provide evidence of their moral rectitude and guiding abilities, there was suggestion that the Montreal Economic and Tourist Development Bureau should come under the jurisdiction of the Montreal Metropolitan Corporation.

Council Leader Lucien Croteau

recalled that the Executive Committee had made this proposal several months ago, but the proposal had never reached a council agenda. He said the Committee appeared to have arrived at a new policy.

Chairman J. M. Savignac and Committeeman Pierre DesMarais however, both said they thought the tourist bureau should become the responsibility of the Corporation.

Coun. Seigler stated that all tourist guides should carry numbered badges, and should be well-informed on Montreal and its important sites.

#### "Dorchester Boulevard"

Council also voted credits for local projects and adopted the change of Dorchester street to Dorchester boulevard at yesterday's March 1 statutory meeting, now in its third week.

#### Credits Approved

Council approved a \$50,000 credit for study of construction of a separate grade crossing at Sherbrooke street and Pie IX boulevard, \$500,000 for the installation of watermains and services.

A credit for \$691,000 for improvements on Metropolitan boulevard, within the city limits, was also voted.

A proposed bylaw to allow parking lots in residential zones within 200 feet of industrial or commercial areas, was also sent back to the Executive Committee for further study.

Coun. J. M. Bériault proposed sending it back to Committee on the grounds that the traffic department had not approved the draft bylaw.

Council discussed briefly a bill to the city's fire insurance fund for \$5,000 in connection with a recent fire at the Hochelega yards on Dickson street. Coun. Paul-Emile Sauvageau, who said work was already underway said, "I am being asked to vote \$5,000 for a job which has already begun."

Chairman Savignac replied that work is not supposed to start until required funds are voted by council.

The meeting was adjourned until today.

STAR

MAR 18 1960

# Procedures Of Honest Man Admission Restores Peace

City council, which Wednesday heard a councillor accuse an executive committeeman of "dishonestly" misinforming the council and refuse to retract, yesterday on resumption of its quarterly meeting heard him say the procedure of the committeeman was that of "an honest man."

Just previously he had cited a Canadian who helped shape the history of this country as having declared that "an honest man lies 10 times a day."

The charge had been uttered by Coun. Lucien Saulnier while Committeeman Alfred Gagliardi, during debate on a draft bylaw to change the zoning in Montcalm ward, was conveying to the council information that had been furnished to him. And, rather than accede to the latter's request that he withdraw the "dishonesty" tag, Mr. Saulnier left the council chamber.

Yesterday, as the meeting got under way again, Mr. Saulnier was back.

However, no sooner had the sitting been declared open than Mr. Gagliardi again requested the chair to ask Mr. Saulnier to take back the word the former considered offensive.

"What happens if I refuse?" asked Mr. Saulnier.

The reply of Pro-Mayor J. R. Bonnier, who was presiding, was lost in the noise.

Coun. Saulnier then said that the expression "dishonest procedures" really was not a non-Parliamentary expression and that it did not carry the connotation Mr. Gagliardi gave it.

However, continued the councillor, if Mr. Gagliardi considered that his character had been attacked, he was reminded of the declaration of a great Canadian about 'an honest man.'

"And," he added, "I have no objection to saying that the procedures of Mr. Gagliardi were the procedures of an honest man."

Mr. Gagliardi then stressed that he merely had been conveying, in good faith, the information that had been supplied to him in connection with the proposed zoning bylaw change.

And the incident was declared closed.

Council then got down to renewed debate on the draft bylaw, which would permit a soft drink manufacturing firm to extend its plant onto an adjoining lot which happens to be situated

By Myer Negru

in a residential zone of the ward.

After more than an hour's discussion, Executive Committee Chairman J. M. Savignac, seconded by Mr. Gagliardi, moved that the proposed ordinance be returned to the executive committee for further study.

The motion was carried unanimously.

Also referred back to the executive committee for further study, on motion of Coun. J. M. Beriault, seconded by Leader of Council Lucien Croteau, was a draft bylaw which would have permitted operation of parking lots on land situated in residential zones but within a radius of 200 feet from a commercial or industrial zone within the same block.

Mr. Beriault held that the traffic department had not approved the draft bylaw.

There was no discussion on his motion of referral.

The statutory council meeting, which opened March 1, stands adjourned until today.

GAZETTE  
MAR 18 1960

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL A L'UNANIMITÉ

## Un règlement régissant les guides touristiques

Par Jean-Marc LALIBERTE

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité hier un règlement régissant les guides touristiques: En vertu de ce règlement nul ne pourra agir comme guide sans un permis municipal et avant d'obtenir ce permis du service des finances, le requérant devra fournir un certificat de compétence de guide touristique accordé par une école de tourisme reconnue conformément à la loi provinciale et un certificat du directeur du service de la police attestant, après enquête minutieuse, que le requérant n'a jamais été convaincu d'un délit criminel et qu'il a de bonnes mœurs.

A la demande du conseiller Lucien Saulnier, une troisième exigence a été ajoutée. Le requérant devra obtenir du directeur des services municipaux un certificat à l'effet qu'il maîtrise parfaitement les langues française et anglaise.

Le permis de guide ne pourra être émis que pour une période maximum de 12 mois comprise entre le 1er mai d'une année et le 30 avril de l'année suivante.

Le règlement défend aux guides touristiques de charger aux touristes plus que le prix maximum fixé par le règlement, soit \$3.00 l'heure dans les cas où le véhicule utilisé est fourni par le client et \$4.00 l'heure dans ceux où le véhicule utilisé est fourni par le guide.

Le règlement stipule aussi que le guide ne devra stationner sa voiture qu'aux seuls endroits désignés à cette fin par le directeur du service de la circulation. De plus il n'aura pas le droit de solliciter les touristes pour leur offrir ses services ou en faveur d'une maison de commerce, d'un restaurant, d'un hôtel ou d'une maison de chambre en particulier.

A la demande du conseiller Charles Mayer un amendement a été apporté stipulant que le guide doit porter l'insigne officielle portant un numéro. Il sera ainsi possible de mieux identifier les guides.

### L'Office économique

Le leader du Conseil M. Lucien Croteau s'est demandé si l'administration avait modifié son attitude en faisant remarquer qu'elle a déjà demandé à la Corporation de Montréal métropolitain de prendre à sa charge l'Office d'initiative économique et touristique.

M. Croteau a dit qu'un comité de la Corporation a déjà étudié cette demande et que tout semble croire que la réponse sera favorable.

M. Savignac a répondu que l'administration a toujours l'intention de transporter à la Corporation l'Office d'initiative économique mais qu'elle a l'intention de créer un service du tourisme qui relèvera du directeur des services.

M. Pierre DesMarais s'est dit surpris des remarques faites par M. Croteau puisque jamais l'administration n'a soumis au Conseil son projet de transporter à la Corporation certaines responsabilités.

Il a fait remarquer que la loi stipule que la Cité est autorisée à conclure des ententes avec la Corporation mais que la Cité n'est le Conseil et non pas l'exécutif.

De plus M. DesMarais s'est dit d'avis que le tourisme est une affaire métropolitaine puisque les guides de Montréal sont appelés à faire visiter aux touristes des endroits situés dans des villes de banlieue.

### Rapport retiré

Le président du comité exécutif, M. Savignac a retiré hier de l'ordre du jour le rapport recommandant une modification au zonage du quartier Montcalm en vue de permettre à une industrie de liqueurs douces de s'agrandir à même la zone résidentielle qui l'entoure.

Plusieurs conseillers ont manifesté leur opposition à ce projet en n'acceptant pas qu'un règlement particulier soit adopté pour répondre aux besoins d'une industrie en particulier. Ils ont demandé que le service d'urbanisme soit prié de préparer un règlement général tout en tenant compte de l'aspect de certains districts.

Devant l'opposition quasi unanime, M. Savignac a retiré le rapport.

### \$500,000 pour l'intersection Sherbrooke et Pie IX

Le Conseil a approuvé sans discussion aucune, un rapport recommandant le vote d'un crédit de \$ 500,000 pour couvrir le coût des études préliminaires, la préparation des plans et le cahier des charges en vue de l'établissement des voies à l'intersection du boulevard Pie IX et de la rue Sherbrooke.

Un crédit de \$282,000 a été voté pour l'exécution de travaux sur le boulevard Métropolitain de même qu'un autre de \$408,000 pour la construction d'un pavage et de trottoirs permanents sur les voies locales au nord et au sud du boulevard, du tunnel sous les voies du Pacifique Canadien à l'ouest du rond-point du boulevard de l'Acadie et dans le rond-point dudit boulevard de l'Acadie.

Un autre crédit de \$500,000 a été voté pour la pose de conduites et de service d'eau, bornes fontaines, soupapes et pitonnettes.

Le Conseil a repris ensuite l'étude des articles de l'ordre du jour qui avaient été laissés sur la table depuis le début de la séance. Au moment de l'ajournement le débat avait repris sur le prix des égouts pour l'année qui vient. M. Savignac a demandé que le règlement soit voté, mais MM. DesMarais et Croteau ont exigé que le directeur du service des Travaux publics donne une réponse à la requête faite par le Conseil, la semaine dernière.

Lors du débat sur cette question, M. Lucien L'Allier avait été prié de tenter, avec l'aide des avocats, de trouver un moyen, tout en respectant la loi, de réduire le coût des égouts à être chargé aux propriétaires riverains. Le règlement qui est devant le Conseil fixe à \$18.51

le pied linéaire et le prix des égouts pour l'année qui vient alors qu'il est actuellement de \$11.73.

M. Savignac a déclaré qu'il était impossible de modifier ce prix mais que le comité exécutif a adopté une résolution en vue de faire modifier la charte lors de la prochaine session de façon à ce que le prix des égouts soit calculé selon la moyenne du coût des cinq années précédentes au lieu d'une seule année.

La séance reprendra cet après-midi à 3 h.

LE DEVOIR

MAR 18 1960

La séance du Conseil prendrait fin aujourd'hui

Armoir

(2)

# Règlement concernant les guides touristiques

Il semble que le Conseil municipal terminera sa séance statutaire du mois de mars cet après-midi, car il ne reste que quelques items à l'ordre du jour.

Hier après-midi, les conseillers ont passé à travers une vingtaine d'items pour compléter l'ordre du jour et il ne leur reste à étudier que les articles qui avaient été laissés sur la table.

Le Conseil a adopté un projet de règlement concernant les guides et conducteurs touristiques. Dorénavant les guides devront être diplômés de l'École du tourisme de l'Université de Montréal, parler le français et l'anglais couramment et posséder un permis municipal.

L'an dernier, la Législature provinciale avait adopté une loi autorisant la ville à pourvoir, par règlement, au contrôle et à la discipline des guides. Elle pourra également fixer le taux maximum de rémunération qu'ils peuvent exiger pour leurs services.

On a également amendé le règlement 1862 qui concerne les permis et privilèges de façon à le rendre conforme aux dispositions du projet de règlement adopté.

## Le marché St-Jacques

Le Conseil a de plus modifié le règlement No 1895 concernant les marchés et les balances publiques afin de permettre aux bouchers et autres commerçants qui devront quitter le marché St-Jacques à la fin d'avril de s'installer dans les alentours du marché. Le règlement

actuel prohibait certains établissements dans une zone située autour du marché afin de prévenir la concurrence pour les commerçants installés dans le marché et qui payaient loyer à la ville.

L'administration municipale a décidé récemment de convertir le marché St-Jacques en immeuble à bureaux qui abritera le service municipal de la Circulation.

## Noms de rues

À la suggestion du comité de toponymie, le Conseil a accepté de donner des noms à plusieurs rues, places et parcs publics. C'est ainsi que l'on aura la Place Etienne-Brûlé pour rappeler le souvenir du premier coureur des bois, la rue et la Place Taché, la rue et la Place Frigon, le parc Villeray, le parc Thomas-Chapais et le parc et terrain de jeux de Normanville pour rappeler le souvenir de Godefroy de Normanville, interprète, pionnier, qui fut fait prisonnier et torturé par les Iroquois.

On aura également la rue Le Breton, en l'honneur de Guillaume Le Breton, un compagnon de Jacques Cartier; l'avenue Jalobert pour rappeler Marc Jalobert, capitaine de la Petite Hermine, et l'avenue Chauvin pour commémorer le souvenir du capitaine que Champlain nomma pour commander à

Québec à sa place lors de son premier passage en France en 1609.

Les autres noms donnés sont l'avenue Pérodeau, la rue Laberge, l'avenue Cléphas-Soucy, la rue Viel, l'avenue Louis-Dantin, l'avenue Faribault, le terrain de jeux Jos-Monferrand et le parc Joseph-Paré

## Terrains de stationnement

Le Conseil a retourné à l'Exécutif un projet qui aurait permis la création de terrains de stationnement dans des zones domiciliaires pourvu qu'ils soient situés dans un rayon de deux cents pieds des limites d'une zone commerciale ou industrielle.

Les membres du Conseil ont ajourné leur séance à cet après-midi après que des conseillers eurent réclamé un rapport de M. Lucien L'Allier concernant le coût au pied linéaire de la construction des égouts à être chargé aux propriétaires riverains.

Le Conseil a aussi décrété d'avancer d'une heure le temps réglementaire dans la cité de Montréal entre le 24 avril et le 30 octobre prochain.

## Projet retourné

Au début de la séance, les membres ont décidé de retourner à l'Exécutif pour plus ample étude un projet de règlement qui aurait changé le zonage du quartier Montcalm afin de permettre à une compagnie d'eau gazeuse d'agrandir son établissement situé à l'angle

des rues Kaoui et Villeray dans le nord de la ville.

Le conseiller Jean-Robert Bounier a profité de la discussion sur cette question pour déclarer que la ville devrait prendre des mesures afin d'aider des établissements qui sont installés dans des quartiers domiciliaires de s'établir dans des zones industrielles. "On nettoierait ainsi les quartiers domiciliaires, quartiers qui deviennent domiciliaires souvent après seulement qu'une compagnie s'est installée là, a-t-il soutenu. Ces compagnies ont alors des droits acquis et il n'est pas juste de les empêcher de se développer".

MTL-MATIN  
MAR 18 1960

Conseil

## Les conseillers fatigués voudraient bien mettre fin à la séance qui se déroule

La plupart des conseillers sont fatigués d'avoir à siéger au conseil de ville depuis le 1er mars, mais certains tiennent mordicus à ce que la séance reprenne demain, probablement pour prononcer d'autres discours électoraux.

Comme on le sait, le Conseil doit se réunir une autre fois le 1er avril pour l'étude du budget et la plupart des membres voudraient bien avoir quelques jours de repos avant d'entreprendre ce nouveau marathon. Mais il reste douze items à l'ordre du jour et des motions des Conseillers.

Le principal item qui occupera les conseillers demain après-midi est celui concernant le vote de crédits au montant de quelque \$3.200.000 pour terminer les travaux d'élargissement de la rue Burnside. Il faudra exproprier de nombreuses bâtisses situées au nord de la rue afin de faire de la rue Ontario et de la rue Burnside une

seule rue qui se jettera dans la rue Western et constituera ainsi une autre grande artère de circulation est-ouest.

Les autres items portent surtout sur des crédits mineurs et devraient être acceptés rapidement. Resteront ensuite les 65 motions des conseillers qui peuvent susciter de longs débats.

DIMANCHE-MATIN  
MAR 20 1960

37-1111  
March

# Projets d'expropriations que le conseil étudiera à partir de lundi prochain

Contrairement à ce que plusieurs conseillers espéraient depuis quelques jours, l'assemblée statutaire du conseil municipal commencée le premier mars n'a pas pris fin hier: les délibérations ont été ajournées à 3 h. lundi après-midi, puis que 12 items soumis par le comité exécutif figurent encore au feuillet, sans compter 65 items comportant autant de motions dont des conseillers se sont faits les parrains. Plusieurs items ont trait à des projets d'expropriations.

Un des principaux rapports soumis par le comité exécutif et dont le conseil n'a pas encore disposé recommande d'approuver l'acquisition des immeubles requis:

- a) pour un meilleur aménagement des abords nord de la rue Burnside (élargie), entre les rues Stanley et Peel (crédit recommandé: \$549,180);
- b) pour l'ouverture d'une ruelle à l'est de la rue Stanley, au nord de la rue Burnside (élargie) (crédit recommandé: \$33,735);
- c) pour un meilleur aménagement des abords sud de la rue Burnside (élargie), à l'est de la rue Stanley (crédit recommandé \$431,000);
- d) pour un meilleur aménagement des abords nord de la rue Burnside (élargie), à l'ouest de la rue Metcalfe (crédit recommandé: \$194,275);
- e) pour l'ouverture d'une ruelle à l'ouest de la rue Metcalfe, au nord de la rue Burnside (élargie) (crédit recommandé: \$35,705);
- f) pour un meilleur aménagement des abords nord de la rue

Burnside (élargie), à l'ouest de la rue Victoria (crédit recommandé: \$264,335);

g) pour un meilleur aménagement de la rue Burnside (élargie), entre la rue Université et l'avenue Union (crédit recommandé: \$421,200).

### Autre rapport

Un autre rapport important propose l'acquisition des immeubles requis:

- a) pour le prolongement de la rue Concord vers l'ouest jusqu'à l'avenue Union (crédit recommandé: \$357,877);
- b) pour un meilleur aménagement des abords sud du prolongement de la rue Concord, entre l'avenue Union et la rue Aylmer (crédit recommandé: \$227,812);
- c) pour un meilleur aménagement des abords sud du prolongement de la rue Concord, entre les rues Aylmer et City Councillors (crédit recommandé: \$68,210);
- d) pour un meilleur aménagement des abords sud du prolongement de la rue Concord, à l'est de la rue City Councillors (crédit recommandé: \$104,780).

Un troisième rapport ayant trait au même secteur suggère au conseil de décréter également l'acquisition des immeubles requis:

- a) pour un meilleur aménagement des abords nord de la rue Ontario (élargie), entre l'avenue Union et la rue Aylmer (crédit recommandé: \$264,638);
- b) pour un meilleur aménagement des abords nord de la

rue Ontario (élargie), à l'est de la rue City Councillors (crédit recommandé: \$69,252).

### La rue Ontario

Un autre rapport provenant du comité exécutif préconise l'acquisition des immeubles requis pour un meilleur aménagement des abords nord de la rue Ontario (élargie), entre l'avenue Union et la rue Aylmer, puis à l'est de la rue City Councillors (crédits recommandés: \$264,638 et \$69,252).

Le conseil a aussi été invité à approuver l'acquisition des terrains requis pour l'aménagement d'un pan coupé à l'angle sud-ouest de l'intersection formée par la ruelle nord-sud sise à l'est de la rue St-Urbain et par la ruelle est-ouest sise au sud du boul. Gouin, et d'un autre pan coupé à l'angle nord-ouest de l'intersection formée par la ruelle nord-sud sise à l'est de la rue St-Urbain et par la ruelle est-ouest sise au nord du boul. Henri-Bourassa (crédit recommandé: \$415,000).

Aussi, un rapport propose de décréter l'acquisition des immeubles requis pour le raccordement de la partie de la rue Bélanger sise à l'est de la rue Drolet à l'avenue Mozart, et à la partie de la rue Bélanger sise à l'ouest de la rue Drolet (crédit recommandé: \$130,945).

Il sera également question de l'approbation d'un projet d'acte par lequel l'Association de Bienfaisance des pompiers de Montréal céderait et transporterait à la Cité tout son actif et tout son passif.

LA PRESSE  
MAR 22 1960

Council  
Adjourned

## Street Improvement Plan

# \$3,022,169 Voted For Expropriation In Mid-town Area

By GERARD DERY

City Council yesterday unanimously voted credits totalling \$3,022,169 for expropriation of land and buildings to improve mid-town Ontario, Burnside, and Concord streets.

Credits were voted for:

- 1) Extension of Concord street to Union avenue, \$758,679.
- 2) Better arrangement of lots on Burnside street between Stanley street and Union avenue, \$1,929,600.
- 3) Better arrangement of lots on Ontario street between Union avenue and Bleury street, \$333,890.

Expropriation sums approved yesterday bring to \$5,393,819 total credits voted for this project. Council had previously voted \$2,171,650 to expropriate properties needed for the widening of these streets to 80 feet. The project is part of a projected east-west through street running from Viau street to Girouard avenue, and linking Ontario, Burnside and St. Luke streets and Western avenue.

Council favored simple possession of the properties, which means that the city will have to wait until the Quebec Public Service Board establishes damages and indemnities to present owners before taking over full ownership.

### Unfinished Business

Councillors rose from the meeting after six o'clock last night without being able to dispose of the Executive Committee's 150 reports and councillors' 65 motions.

When the sitting adjourned last night, council was again considering a civic administration draft by-law to determine sewer installation costs to be charged property owners. The report had been defeated by a 36-24 vote last week.

On the question of expropriations, Coun. Charles Mayer deplored the absence of plans to connect deMontigny street to Ontario street, and eventually to Burnside street.

Executive Committeeman Pierre DesMarais stressed that he

and his colleague on the committee, Coun. J. N. Drapeau, had favored credits for expropriation purposes, provided the report would not infer prior possession of the properties.

He backed the project of one continuous street—Ontario-Burnside-St. Luke-Western—in order to establish St. Catherine and Burnside streets as one-way thoroughfares.

He suggested the opening of a huge public square near the Bleury-Ontario street intersection for the eventual linking of deMontigny street to the through city artery.

Coun. P. J. A. Bertrand said he was astounded by the proportions of the present over-all costs of the project.

"Why not expropriate the entire blocks?" he asked. "This is a ruinous plan. However, I would suggest that you levy a special tax for this purpose and refrain from taxing the proprietors."

Chairman J. M. Savignac replied that fronting property owners would be charged for expropriation disbursements.

The three Executive reports were approved in rapid succession.

Council then temporarily bogged down on the proposal to grant to the National Syndicates of Montreal, local labor union, part of the \$214,150 indemnity paid to the city by the Federal Government for land expropriated on Dorchester boulevard between St. George and Bleury street.

The controversial issue involved land which the Syndicates had wanted to buy from Montreal to build their new headquarters but were prevented from doing so by the Federal Government which acquired the land for the construction of the Department of National Revenue building.

STAR  
MAR 22 1960

Concord  
Burnside  
✓

## Another \$3,022,169 For Wider Burnside

City council yesterday in continued quarterly meeting decreed the property expropriations complementary to those ordered to widen Burnside-Ontario Sts. between Stanley and Bleury Sts., and voted credits totalling \$3,022,169 for the purpose.

The council previously had appropriated \$2,171,650 for the properties needed for the widening to 80 feet.

The additional expropriations ordered were: For better arrangement of lots fronting on widened Burnside, \$1,929,600; for better arrangement of lots fronting on widened Ontario, \$333,890; for extension of Concord St. westward to Union Ave. and for better arrangement of fronting lots, \$758,679.

Actual indemnity to be paid by the city to the proprietors will be determined eventually by the provincial Public Service Board.

Coun. P. J. Bertrand, president of the Montreal Property Owners' League dissented from yesterday's decisions.

Burnside already has been opened to approximately similar width between Stanley and Guy Sts., providing an east-west through traffic artery consisting

of Ontario, Burnside and St. Luke Sts. and Western Ave. It is planned later to link Demontigny St. with Ontario St. as well, in the vicinity of Jeanne Mance St.

The meeting stands adjourned until today, when it will enter its fourth week with one item of business and 65 motions of various councillors dealing with diverse matters still to be disposed of by the council.

The one item of business is a draft bylaw that would set at \$16.51 per running foot the rate at which owners of bordering property will be charged for local sewers constructed during the coming fiscal year.

This proposed bylaw when submitted earlier in the meeting was rejected by a vote of 24 in favor to 36 opposed, on the grounds that the price was too high. Yesterday, however, by a vote of 42 to 22 the council permitted its re-introduction.

Executive Committee Chairman J. M. Savignac said that by virtue of the law the figure could not be reduced but that a change in the city charter would be sought at the next session of the Legislature to authorize a lower price retroactively.

The matter was still under discussion at adjournment.



*David  
Hanson*

## Un changement de zonage

# Un rapport retiré devant l'opposition du conseil municipal

Devant l'opposition de la majorité des conseillers municipaux à un changement de zonage dans le quartier Montcalm, dans le nord-est de la ville, changement visant à favoriser l'agrandissement des établissements industriels existants, le comité exécutif, par la voix de son président, M. J.-M. Savignac, a décidé de retirer de l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil, le rapport qu'il y avait inclus sur le sujet.

Le conseiller Roger Mathieu a rappelé dans ses remarques sur le sujet, que certaines personnes qui avaient signé une pétition favorable à ce changement de zonage, l'ont fait après avoir été mal informées et qu'elles s'opposent maintenant qu'elles sont mieux renseignées à ce sujet.

Le conseiller Hugh Hanson a fait valoir que la pétition que la compagnie intéressée à agrandir son établissement avait fait circuler parmi les citoyens du secteur, avait été faite de toute bonne foi. Il a dit que l'établissement agrandi fournirait du travail à un plus grand nombre d'employés.

Le conseiller Lucien Croteau s'est déclaré sympathique à la demande de la compagnie en question, la cie Kik, mais il est d'avis que le règlement proposé devrait avoir une portée générale et ne pas prendre en ligne de compte cette seule compagnie.

Le conseiller Max Seigler est du même avis.

Le conseiller Lucien Saulnier s'en est pour sa part pris aux chefs du service d'urbanisme. "Les urbanistes font des études sérieuses sur la rénovation urbaine. Or, dit-il, l'on sait que ce sont des autorisations du genre de celles que l'on nous demande de donner qui favorisent la dépréciation des immeubles dans des quartiers domiciliaires, et éventuellement la création de taudis.

"Et le règlement proposé est un règlement général quoi qu'on en pense. Il s'appliquerait si on l'adoptait, à tout le quartier Montcalm. C'est fantastique et même révoltant, que des hommes supposément compétents signent de pareilles idioties !

"A certains endroits, on pourrait favoriser de tels privilèges, mais seulement à ces endroits et selon un mécanisme qui prévendrait les abus.

"Nous devrions battre le présent rapport ne serait-ce que pour demander à ceux qui sont chargés, et grassement payés à cette fin, de protéger le bien commun, de s'en préoccuper un peu plus adéquatement."

Le conseiller J.-R. Bonnier a pris la défense des fonctionnaires municipaux de l'urbanisme. C'est la ville qui est à blâmer, selon lui, de ne pas avoir constitué de zones industrielles fermées, des zones industrielles de décontamination. Il fait une suggestion à ce dernier sujet. Les abords de la future autoroute le long du fleuve devraient servir à cette fin de décontamination industrielle.

Council  
minutes

(2)

# 'City's 'Bureaucracy' Rapped

City council, putting 61 of 65 motions presented by various councillors over to a subsequent meeting—its next one is slated to be held next month—yesterday wound up the statutory quarterly session which opened March 1.

The final sitting saw one motion adopted, two rejected and one ruled out of order as superfluous. It also brought adoption of a bylaw setting at \$16.51 per running foot the charge to owners of bordering property for local sewers to be constructed during the fiscal year beginning May 1.

The meeting was marked also, during debate on the sewer bylaw, by Leader of Council Lucien Croteau's assertion that "bureaucracy has a loud voice" at City Hall and "infinitely too much power."

Mr. Croteau declared that the city is being led by directors of civic departments.

This, he said, was a carryover from the time when Montreal was under tutelage and had a "general manager," for four years, and he added that the present administration found it hard to get department directors to accept an idea when they did not wish to.

The bylaw was adopted by a vote of 37 to 19.

The motion approved by the council was one presented by

Coun. Andre Desmarais and requested the executive committee "to consider the advisability of creating a committee to study all the procedure concerning the acceptance by the City of Montreal of subdivision plans of lots."

First motion rejected was also one of Coun. Desmarais. It was to request the executive committee to "study the advisability" of repealing the bylaw governing closing hours of stores. The motion garnered only 25 favorable votes against 35 opposed.

Coun. J. B. Delisle observed that the Montreal Metropolitan Corporation has been authorized by the Legislature to study the matter of store closing hours on a metropolitan basis, and Coun. Louis Laberge declared that "if anything is a metropolitan problem, this is one."

Second motion rejected, by a vote of 24 favorable to 37 opposed, was one sponsored by Coun. H. H. Cummings to limit the time during which heads of departments could be questioned by councillors when the civic budget is under study by the council.

Mayor Sarto Fournier ruled as superfluous a motion of Coun. Max Seigler, seconded by Coun. Charles Mayer, to request the executive committee "to consider the advisability of appointing a committee" to study the establishment in Montreal of a "superstadium" and to report back "within the shortest possible delay."

*Council  
session*

## Busy Session Ends

# Council Approves Sewer Cost Rate, Subdivision Bid

By GERARD DERY

City Council's March 1 statutory meeting ended yesterday after 16 sittings without dealing with 62 out of 65 "pet" motions by councillors. The motions were put over to a later meeting in a final session in which the city's government was described as a "crazy system" ruled by bureaucratic department heads.

Council adopted by a 36-17 vote the Executive Committee's recommendation to charge \$16.51 per linear foot to owners of bordering property for sewer installation costs. This motion had been defeated last week.

Also approved was Coun. Andre Desmarais' motion to request the Executive to appoint a committee to study new regulations regarding subdivision plans.

Two other proposals from the floor were defeated, and Coun. Max Seigler's motion requesting creation of a committee to study construction of a super-stadium in Montreal was ruled out of order by Mayor Sarto Fournier.

Coun. Desmarais motion to study the advisability of repealing the by-law governing early store closing hours was rejected by a 35-25 vote. A similar fate befell a proposal to impose time limits on questioning of department heads during budget discussions.

The charges of bureaucracy came during discussion of the \$16.51 a foot charge for sewer installation as recommended by City Public Works Director Lucien L'Allier.

### Too Many Bosses

Council Leader Lucien Croteau complained that, "Here in Montreal, departmental heads are the bosses. Bureaucracy has infinitely too much power at City Hall."

He explained that the city had been under the tutelage of a manager 20 years ago, and the bureaucratic attitudes have persisted since then.

"Heads of departments quickly adapted themselves to this notion, and it is now very difficult to convince a director of service of something he does not want," Coun. Croteau claimed.

In recommending time limits

on councillors' queries of department heads, Coun. Harold Cummings said the proposal would put an end to "long and useless debates." He said he thought most of the councillors, being "capable gentlemen, are determined to end this waste of time and words."

Coun. Lucien Saulnier, Civic Action League member, said the battle of words could be attributed to the "present crazy system at City Hall."

Coun. J. R. Bonnier rose to defend the department heads. He insisted on "putting a stop to deplorable scenes we have witnessed here, when heads of the departments were attacked by councillors and were unable to make any reply."

Coun. Saulnier replied that councillors enjoyed certain privileges, but Coun. Bonnier pointed to "base attacks by councillors" on former City Clerk Charles E. Longpre, City Roads Director L. P. Cabana, and former City Planning Director Romeo Mondello.

### Motion Defeated

The time-limiting motion was defeated by a 37-24 vote.

Coun. Seigler then read his motion asking for formation of a committee to study construction of a super-stadium. He said his move was justified by the fact that Montreal is hoping to obtain the 1967 World's Fair, and is seeking to offer adequate facilities for Olympic or Empire Games.

Mayor Fournier, however, ruled him out of order, recalling that the Executive Committee had appointed a similar committee in December, and had received a report earlier this week on the project.

There was long debate on the proposal to repeal the early closing bylaw, before the motion was defeated 35-25.

STAR

MAR 23 1960

conseil  
Mars

## La séance du Conseil prend fin.

**Le Conseil municipal a terminé sa séance statutaire du mois de mars, hier. Il ne se réunira que vers le 4 avril pour étudier le budget. Le dernier item à l'ordre du jour a été adopté par un vote de 37 voix contre 19. Il s'agissait de fixer à \$16.51 le coût du pied linéaire des égouts à être chargé aux propriétaires riverains.**

La motion qui avait été défaite par un vote de 36 à 24 vendredi dernier a suscité des commentaires amers de la part du leader du Conseil, M. Lucien Croteau, qui s'en est pris aux tout-puissants fonctionnaires municipaux qui lèvent les droits législatifs au gouvernement élu par la population. "La bureaucratie a infiniment trop de pouvoirs à l'hôtel de ville," a-t-il dit. Ici, ce sont les chefs de service qui mènent".

### Impossible de réduire

Me J.-M. Savignac, président de l'Exécutif, a expliqué qu'il était impossible de réduire ce coût qui est basé sur celui de cette année et qui servira pour établir la répartition l'an prochain.

Il a, cependant, promis de présenter un amendement à la charte au mois de septembre afin que ce coût soit basé sur celui des 5 dernières années, ce qui donnerait en moyenne 12 dollars du pied linéaire.

C'est le directeur du service des Travaux publics qui a établi le taux de répartition et il a expliqué la semaine dernière que le coût moyen des égouts construits cette année était de \$16.51 du pied linéaire. Au cours des trois années précédentes, le coût avait varié de neuf à onze dollars.

Son rapport est revenu inchangé, lundi, devant le conseil. Le directeur des Travaux publics a refusé de le modifier soulignant qu'il était tenu par la loi d'inclure tous les chiffres pour faire ses compilations.

M. Croteau n'a pas voulu, cependant, avaler ces explications:

"C'est un autre exemple de l'autorité despotique des chefs de services à l'hôtel de ville," a-t-il déclaré. La loi ne force nullement le directeur du service des Travaux publics à tenir compte de tous les travaux de pavage et autres dans ses calculs. Ce n'est pas le sens de la loi. Cet argument tient uniquement à l'interprétation que le directeur donne à la loi".

M. Croteau a souligné que cette mentalité autoritaire des directeurs de services remonte au temps où la cité de Montréal était en tutelle et où le pouvoir était concentré dans les mains d'un seul homme, le gérant municipal.

### Les magasins

Après avoir terminé l'ordre du jour, les conseillers ont étudié cinq motions de conseillers. La première, présentée par le conseiller André Desmarais et tendant à abroger le règlement 695 qui fixe les heures d'ouverture et de fermeture des magasins à Montréal a été défaite par 35 voix contre 25.

Une autre du conseiller Cummings concernant le droit du Conseil d'interroger un directeur de service sur le budget de son service pendant pas plus de quatre heures a également été défaite. M. Cummings soutenait qu'un conseiller ne devait pas questionner un directeur de service pendant plus de vingt minutes.

### Les taxis

Le conseiller Frank Hanley a donné avis qu'il soumettra lors de la prochaine séance du Conseil, une proposition demandant que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'avantage de présenter au Conseil un projet de règlement à l'effet d'amender le règlement no 1800, permettant le maraudage des chauffeurs de taxi durant la période des fêtes, soit du 1er décembre de chaque année au 7 janvier inclusive-ment.

MTL-MATIN  
MAR 23 1960

Conseil

# A l'hôtel de ville

2

## "La bureaucratie a trop de pouvoirs"

-- M. Lucien Croteau

Le leader du conseil, M. Lucien Croteau, s'est élevé hier après-midi contre les pouvoirs autoritaires des hauts fonctionnaires municipaux, qui lésent les droits législatifs du gouvernement élu par la population.

"La bureaucratie a infiniment trop de pouvoirs à l'hôtel de ville, a-t-il dit. Ici, ce sont les chefs de service qui mènent."

M. Croteau a prononcé son attaque à la reprise de la discussion sur le règlement qui fixe à \$16.51 le pied linéaire le taux de répartition du coût de construction des égouts chez les riverains pour l'exercice fiscal 1960-61.

Le règlement a finalement été adopté par un vote de 37-19. Plus tôt, 17 conseillers avaient voté contre l'introduction du rapport de l'exécutif devant le conseil. Le rapport avait été renvoyé à l'exécutif la semaine dernière pour révision.

A \$16.51 le pied linéaire, le taux de répartition — toujours basé sur la moyenne du coût des égouts construits l'année précédente — accuse une augmentation de \$4.78 sur le taux qui était en vigueur l'an dernier et une majoration de \$6.87 par rapport au taux de 1957-58.

Le directeur du Service des travaux publics, à qui revient la tâche annuelle d'établir le taux de répartition, avait expliqué la semaine dernière au conseil que le coût moyen des égouts construits l'an dernier s'était avéré plus élevé que dans le passé du fait qu'il avait fallu inclure dans les calculs le coût de travaux connexes majeurs exécutés sur certaines rues.

C'est sur la foi de ces explications que le conseil a retourné le rapport à l'exécutif, demandant que le coût de ces travaux soit retranché de la base de calculs afin de ne pas

majorer le taux de répartition.

Mais le rapport est revenu inchangé, lundi, devant le conseil. Le directeur du Service des travaux publics avait refusé de le modifier, prétextant qu'il était tenu par la loi d'inclure tous ces chiffres pour faire ses compilations.

### "Autorité despotique..."

"C'est un autre exemple de l'autorité despotique des chefs de services, à l'hôtel de ville," a déclaré M. Lucien Croteau.

Il a soutenu que la loi ne forçait nullement le directeur du Service des travaux publics à tenir compte des travaux en question dans ses calculs. "Ce n'est pas le sens de la loi. Cet argument tient uniquement à l'interprétation que le directeur donne de la loi."

Selon M. Croteau, cette "mentalité autoritaire" des directeurs de services remonte au temps où la cité de Montréal était en tutelle et où, durant quatre ans, le pouvoir fut concentré dans les mains d'un seul homme, le gérant municipal.

"Les chefs de services se sont ancrés dans cette idée, dit-il, et il est extrêmement difficile de leur faire entrer quelque chose dans la tête quand ils ne veulent pas."

"Nous avons cet après-midi un exemple du chef de service qui persiste à maintenir sa décision, malgré la volonté du conseil et de l'exécutif."

Conseil

# Assemblée du conseil abruptement terminée

L'assemblée statutaire du conseil municipal de Montréal qui se poursuivait depuis trois semaines — soit depuis le premier mars — a pris fin abruptement, vers 6 h., hier soir.

Le conseil a disposé, favorablement ou non, des 146 items concernant autant de rapports soumis par le comité exécutif, puis, en fin d'après-midi, de quatre items ayant trait à autant de motions dont des conseillers s'étaient faits les parrains.

Le débat portait sur une cinquième motion — il en restait 60 autres inscrites au feuilleton — lorsque, saisi d'une suggestion d'ajourner les délibérations jusqu'à 8 h. 30, hier soir, puis d'une autre dans le but de les suspendre jusqu'à 3 h., cet après-midi, le conseil a subitement décidé de mettre fin à l'assemblée et de différer jusqu'à une prochaine assemblée dont la date n'est pas fixée l'étude des 61 motions.

La décision de mettre fin à l'assemblée a été prise en un tournemain.

Deux des quatre motions soumises hier par des conseillers ont été rejetées par le conseil.

### Heures de fermeture

En effet, par 37 voix contre 24, le conseil a refusé la proposition formulée par le conseiller Harold Cummings à l'effet que, durant le débat sur le budget, un conseiller ne puisse interroger un directeur de service pendant plus de 20 minutes et que la durée totale de l'interrogatoire n'excède pas quatre heures.

D'autre part, le conseil a rejeté par 35 voix contre 25 une

motion présentée par le conseiller André Desmarais dans le but de prier le comité exécutif d'étudier l'opportunité d'abroger le règlement no 695 intitulé: "Règlement à l'effet de remplacer les règlements nos 323 et 498 au sujet de la fermeture de bonne heure des magasins".

Ont voté pour la motion: les conseillers P. DesMarais, J.-N. Drapeau, English, Asselin, Gagliardi, Bertrand, Mayer, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Langlois, Pugley, Singer, Desjardins, Roy, Bourque, Guillet, Sauvageau, F. Drapeau, Bourret.

Et ont voté contre la motion: les conseillers Seigler, J.-M. Savignac, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Delisle, Dupuis, Vanier, Lauriault, Godin, Croteau, Laverdure, Lépine, Moore, M. Despatis, E. Pigeon, Hanson, Lessard, Cormpt, Kliger, Bonnier, Marchand, Laberge, Boire, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Collette, Brown, Cum-

### Plans de subdivision

Par ailleurs, le conseil a accueilli à l'unanimité une autre motion soumise par le conseiller André Desmarais, demandant ainsi au comité exécutif d'étudier l'opportunité de former un comité chargé d'étudier toute la procédure concernant l'acceptation par la Cité de Montréal des plans de subdivisions des terrains.

Enfin, le conseiller Max Seigler a tenté en vain de présenter une motion dans le but d'obtenir que le comité exécutif nomme un comité qui aurait étudié l'établissement à Montréal d'un super-stade pour les jeux amateurs et professionnels.

Occupant le fauteuil, S. H. le maire, l'hon. Sarto Fournier, a déclaré cette motion hors d'ordre parce qu'elle n'avait plus sa raison d'être étant donné qu'un comité qui a récemment délibéré vient justement de soumettre à l'administration un mémoire au sujet d'un tel projet.

Conseil  
municipal

# Des virements de crédits au montant de \$1,879,594

Une des principales décisions prises hier après-midi par le conseil municipal l'a été dans le but d'autoriser des virements de crédits au montant total de \$1,879,594.

Selon ce qu'indique un rapport soumis par le comité exécutif, ces virements de crédits permettront:

a) de payer à même l'exercice courant les dépenses découlant des conventions collectives avec les pompiers, les manuels et les contremaitres, pour la période du premier décembre dernier au 30 avril prochain;

b) de payer les augmentations, pour la période du premier décembre 1957 au 30 novembre dernier, décrétée par le conseil d'arbitrage Lachapelle concernant les griefs mentionnés dans la cédule "B";

c) d'affecter une somme de \$100,000 pour l'aménagement du centre récréatif Gadbois, situé sur le chemin de la Côte St-Paul, et pour l'aménagement du pavillon de bain, du gymnase et de l'école d'entraînement des cadets du service de la police, au Centre sportif du parc Maisonneuve;

d) de combler une insuffisance de \$5,000 à l'objet "Traitements et gages" du budget du service du secrétariat municipal;

e) de combler une insuffisance de crédits de \$37,100 à l'item "Contribution — Fonds de pension — Règlement no 2410.

f) d'affecter une somme de \$200,000 au budget des dépenses à recouvrer du service des travaux publics et une somme de \$250,000 à celui des dépenses à recouvrer du budget du service du bien-être social;

g) d'affecter une somme de \$300,000 à la pose de revêtement d'asphalte sur les chaussées et les trottoirs.

### Autres décisions

Après avoir accepté la démission du conseiller municipal Bernard Sarrazin, qui était un des représentants de la section de Montréal de la Canadian Manufacturers' Association, le conseil a voté différents crédits soit \$1,500,000 pour la pose de conduites et de services d'eau, bornes-fontaines, soupapes et pitomètres, l'achat de compteurs à eau, y compris la préparation des plans et les travaux corrélatifs: \$2,365,000 pour la construction de conduits souterrains, y compris la préparation des plans et les travaux corrélatifs; et \$225,000 pour la restauration d'une conduite de 30 pouces en fonte, dans les rues St-Antoine, Busby, Vitré, St-Urbain et de Montigny, entre les avenues Atwater et deLorimier.

Le conseil a aussi approuvé un projet de règlement autorisant un emprunt de \$3,000,000 pour la construction d'égout, de pavages et de trottoirs.

Enfin, le conseil a accepté de modifier des règlements autorisant des emprunts. Ainsi, il sera possible de voter, au cours de l'assemblée, \$340,000 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage de l'avenue du Parc, de la rue Sherbrooke à un point situé au sud de l'avenue des Pins, tout en réduisant de \$25,000 la part des propriétaires et d'augmenter du même coup celle de la Cité.

Il sera aussi possible de réduire de \$75,000 la part de la Cité et d'augmenter du même montant celles des propriétaires, dans le cas de la construction d'un égout dans le boulev. de l'Assomption, de la rue Hoche-laga à la rue Sherbrooke.

Enfin, il sera possible de réduire la part de la Cité de \$60,000 et d'augmenter du même montant celles des propriétaires dans le cas de la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Montigny, de la rue Sanguinet au boulev. St-Laurent, puis dans le cas de la reconstruction et de l'élargissement du pavage sur ce même tronçon de rue.

LA PRESSE

APR 6 1960

Council  
news

## Council Debates, But Not Budget

City council yesterday, after considerable debate, approved adjustment of credits to permit payment of wage and salary increases retroactive to last Dec. 1 out of the current budget, thus enabling proportionate reduction of the estimates for 1960-61 which had made provision for this expense.

Executive Committee Chairman J. M. Savignac said this would make possible a slicing of tax for the fiscal year beginning May 1, but gave no details as to the proposed cut.

Last week, however, he said he would present a motion in the council to shave 3.82 cents per \$100 of municipal valuation from the general tax on real estate if the credit transfers were voted.

Nevertheless, real estate taxes are scheduled to go up, as a new special levy of 13.33 cents per \$100 of municipal valuation is to be imposed to pay the city's share of construction and maintenance costs of the completed 5.5-mile portion of the 33-mile trans-island Metropolitan Blvd.

Taking into account this new special impost and the indicated cut in the general rate, the composite tax on real estate for 1960-61 would be brought to \$1.6148 per \$100 of municipal valuation from its present \$1.5197 level.

But, though the council's special meeting, which opened yesterday, was convened mainly for adoption of a budget for the coming fiscal period, with only eight working days in which to

study the estimates, that item of business was not reached yesterday.

At adjournment until today, the council was discussing executive committee requests for appropriations totalling \$3,835,600 for local improvements (sewers, sidewalks, pavings), of which \$1,116,198 would be charged back to owners of bordering property.

The retroactive wage and salary increases, which cover the period to end of this month, total some \$1,150,000 and are to be shared by the municipal firemen, manual workers and foremen.

An arbitration board now is studying the issue of salary increases to be paid municipal policemen for the Dec. 1 - April 30 stretch, but these will have to be paid out of the 1960-61 budget.

GAZETTE  
APR 6 1960



*Conseil*

## Présence au conseil

Y compris S. H. le maire, le conseil municipal de Montréal qui a entrepris hier après-midi, l'étude du projet de budget proposé par le comité exécutif pour l'année fiscale 1960-1961, comprend 100 membres.

A 4 h. hier après-midi : 50 membres présents, y compris le maire.

A 5 h : 48 membres, y compris le maire.

A 6 h : 77 membres, y compris le maire.

A 8 h. 30, à l'ouverture de la séance du soir : 49 membres.

A 10 h : 63 membres, y compris le maire.

Vers 10 h. 30, le conseiller Roger Mathieu a attiré l'attention du maire, tout en lui demandant s'il y avait quorum (le quorum est de 34). Il y avait alors 37 sièges occupés, y compris celui occupé par le maire.

LA PRESSE  
APR 7 1960

Conseil  
soir

### Grâce au vote du maire le Conseil a siégé hier soir

A 6 heures hier après-midi, le conseiller E. W. O'Flaherty, secondé par le leader, M. Lucien Croteau, a proposé l'ajournement de la séance du Conseil municipal à 3 heures cet après-midi.

En amendement, M. Edmond Hamelin, secondé par M. Pierre DesMarais a proposé l'ajournement à 8h.30 p.m.

Mis aux voix, l'amendement a remporté 38 voix favorables mais aussi 38 voix défavorables. Le maire fut donc appelé à donner son vote et c'est lui qui décida de la séance du soir.

Ceux qui se sont opposés à la séance du soir sont sensiblement les mêmes que la veille, alors que la motion pour ajourner au soir avait été défaite par un vote de 41 à 36.

Voici les noms de ceux qui se sont opposés à la séance du soir, hier: MM. Jos-Marie Savignac, président de l'exécutif, Murray Hayes, vice-président, les commissaires Alfred Gagliardi et J.H. Dupuis, les conseillers, Guy Vanier, Max Seigler, E.W. O'Flaherty, J.B. Delisle, H. Kolber, W.E. Lauriault, G. Godin, Lucien Croteau, Horace Lavergure, B. Lépine, R. Moore, M. Despatis, G. Loisselle, E. Pigeon, P.J. Bertrand, H. "Pit" Lessard, A. Crompt, Charles Mayer, Roland Savignac, J.R. Bonnier, Hector Marchand, Louis Laberge, A. Despatis, G. Angrignon, R. Mondor, A. Collette, M.L. Dery, G. Brown, Moe Shalinsky, J.R. Begin, Hugh Savage, J.M. Bériault, Graham Gould et Colombo Téodori.

Ont voté en faveur de la séance du soir, MM. Pierre DesMarais, J.N. Drapeau, E. Hame-

lin, Léon Lortie, A.J. Murphy, N. English, E.T. Asselin, Hugh Hanson, Jean Labelle, R. Clouette, André Desmarais, H. Montpetit, Jean Meunier, Adrien Angers, L. Saulnier, R. Sigouin, Mme E. Letellier de St-Just, R. Boire, P.O. David, A. Lecours, J.E. Langlois, P.T.R. Pugsley, Ross Davidson, O. Singer, Roger Mathieu, Jean LaRoche, R. Desjardins, J.P. Lemieux, J.O. Roy, J.B. Bourque, Jean Guillet, P.E. Sauzageau, P. Boulanger, Fernand Drapeau, Mme Saul Hayes, A.A. Laionde, P.E. Robert, B. Bourret... et M. le maire Sarto Fournier.

Ce soir c'est la "soirée du hockey" (?) ...

Conseil  
Municipal

### Motion DesMarais illégale !

Le pro-maire, M. Jean-Robert Bonnier, qui a remplacé le maire au fauteuil hier soir, au début de la séance, a plongé le Conseil municipal dans le tumulte et le marasme le plus complet en décrétant, à la demande du leader du Conseil, M. Lucien Croteau, que la motion de M. Pierre DesMarais était illégale parce que complexe. Ce fut pendant près d'une heure un brouhaha indescriptible alors que plusieurs conseillers ont tenté mais en vain de faire remarquer que dans l'après-midi le maire Sarto Fournier avait accepté la motion et qu'il avait même appelé le vote. Celui-ci ne fut pas pris cependant parce que le conseiller Ross Davidson avait demandé que la motion soit traduite en anglais.

En dépit de toutes ces protestations, M. Bonnier a maintenu sa décision. Le conseiller Jean Labelle en a appelé et le vote fut de 34 à 27 en faveur du maintien de la décision du pro-maire.

Comme par hasard, ce vote était à peine terminé que le maire Fournier revenait dans la salle du Conseil. Mis au courant de ce qui s'était produit par le greffier, le maire Fournier a déclaré qu'il ne pouvait faire autrement que de maintenir la décision prise par M. Bonnier. Le conseiller Jean Meunier a ensuite proposé une motion demandant simplement que le Conseil suspende l'étude du budget, mais celle-ci fut rejetée par un vote de 42 à 20.

Au moment où nous mettons sous presse le leader du Conseil, M. Lucien Croteau, a soumis son projet de budget réduit comportant des coupures d'environ \$5,000,000 dans le budget de l'administration. M. Croteau applique cette réduction à la taxe foncière pour compenser la taxe spéciale de 13 cents que l'administration doit imposer aux propriétaires pour payer la cote-part de Montréal pour le coût de construction et d'entretien du boulevard Métropolitain.

LE DEVOIR  
APR 7 1960

## Ferme décision du maire

# Règlements respectés aux séances du conseil

## -- M. J. Meunier expulsé

S. H. le maire, l'hon. Sarto Fournier, a décidé, dès l'ouverture de la séance du conseil, hier soir, qu'il fera désormais en sorte que l'ordre règne sans répit dans la salle des délibérations et le conseiller Jean Meunier fut le premier à constater que l'avertissement qui venait d'être servi ne rimait pas à rien.

Le maire a souligné que comme il avait espéré en vain depuis deux ans et demi d'obtenir que l'ordre s'implante sans qu'il ait à sévir, il venait de décider de ne plus tolérer d'intervention ou d'interruption de la part d'un conseiller qui ne demanderait d'abord pas la parole au président de l'assemblée.

"Il commence à être temps", de fuser sans tarder le conseiller Jean Meunier.

Aussitôt invité à sortir de la salle, M. Meunier se riposta: "Vous êtes le responsable du désordre. Je ne sortirai pas".

Et le maire d'inviter les deux policiers présents à expulser M. Meunier.

"Ils vont me sortir", reprit M. Meunier.

"M. Meunier, ma décision est rendue".

Les deux policiers sont aux côtés de M. Meunier qui demeure assis.

Le maire les invite à leur tour à donner suite à sa demande.

Se levant, M. Meunier: "Je vais sortir moi-même. Mais pas pour vous, plutôt pour les constables... Il y a la nouille à Langlois et il y a la nouille à Sarto".

Le calme rétabli, le commissaire Pierre DesMarais a demandé au maire si M. Meunier devait être à l'extérieur durant toute la durée de la séance.

M. Angrignon: "M. le maire, je tiens à vous féliciter..."

Le maire: "M. Angrignon, je vous remercie mais je n'ai pas à être félicité pour faire mon devoir, pour maintenir l'ordre".

Et le maire d'ajouter que M. Meunier pourra reprendre son siège à 9 h. (Il était 8 h. 55 lorsqu'il a été expulsé de la salle).

Dit encore le maire: "Ce soir et les jours suivants, quand quelqu'un voudra faire une intervention qu'il n'a pas le droit de faire, il sera prié de sortir. Et je demande que chaque conseiller occupe son propre siège".

Avant la fin de la séance, le maire a dit à M. Meunier:

"Je regrette que ma nouvelle politique ne soit d'abord appliquée à vous mais je ne m'en excuse pas".

En réponse à une question, le maire a précisé qu'il veillera à faire respecter tous les règlements par tous les membres du conseil.

Abstraction faite de l'expulsion du conseiller Meunier, la séance d'hier soir fut fort paisible. Les orateurs ont pu se faire entendre. Il fut facile de noter les votes donnés lorsqu'une motion était mise aux voix.

Une séance mémorable.

LA PRESSE  
APR 13 1960

Concil

## Lapsus déridant

### **"Monsieur le mort..."**

Lapsus linguae de la part de M. J.-M. Savignac, président du comité exécutif, quelques minutes après l'ouverture de la séance du conseil municipal, hier soir.

"Monsieur le mort...", a dit M. Savignac la tête tournée vers le fauteuil présidentiel occupé par S. H. le maire, l'hon. Sarto Fournier.

Sourire du maire et rires de la part des conseillers.

M. Savignac: "Excusez-moi, monsieur le maire".

Le maire: "Il n'y a pas de quoi. A l'heure qu'il est. (Il n'était pas 9 h.).

M. Savignac: "Monsieur le maire, vous êtes bien vivant et je suis persuadé que vous le serez longtemps".

Propos pour le moins inattendus qui ont eu un bon effet: déridés les conseillers les plus graves.

LA PRESSE

APR 13 1960

Conseil  
L'Amor

3e période

## Pointage au conseil: 46 sur 99

Hier soir, alors que, au Maple Leaf Gardens, à Toronto, le pointage était de 3 à 1 (a-t-on appris plus tard), le pointage dans la salle des délibérations du conseil municipal était de 46 sur 99.

En effet, y compris le maire, il y avait, dans la salle des délibérations, au coup de 10 heures, 46 membres du conseil sur un total possible de 99 présences (il y a présentement un siège vacant par suite de la récente démission du conseiller Bernard Sarrazin).

Outre S. H. le maire, on comptait : les conseillers J.-M. Savignac, Hamelin, Hanley, J.-O. Asselin, Delisle, Dupuis, P. Desmarais, J.-N. Drapeau, Murphy, Croteau, Laverdure, Lépine, Lévesque, English, E. Pigeon, Bertrand, Hanson, R. Savignac, Labelle, Clouette, A. Desmarais, Bonnier, Murray Hayes, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Boire, Lecours, Mondor, Langlois, Pugsley, Brown, Davidson, Desjardins, Roy, Bégin, Guillet, Landes, Boulanger, F. Drapeau, Bourret et Gould.

Des conseillers se trouvaient toutefois non loin de la salle des délibérations : l'œil fixé sur un appareil de télévision.

Council

## Second Councillor Ousted; This One For 10 Minutes

Mayor Sarto Fournier's new policy of maintaining strict decorum at city council's budget sessions led last night to ouster of the second councillor within 24 hours.

Victim this time was Coun. Dave Rochon, M.P.P., who was ordered from the council chamber by the mayor for 10 minutes for "interrupting" a speaker.

This happened a few minutes before adjournment of the sitting until today, but, even though after Mr. Rochon left Mr. Fournier granted Leader of Council Lucien Croteau's plea that the ouster be suspended, the councillor did not return.

Mayor Fournier declared that under his new policy councillors were being asked "to leave" the chamber and were not "expelled" in the sense that Members of Parliament are for valid reasons. His order, he said, constituted only a disciplinary action and carried no character of humiliation or punishment.

Mr. Rochon had complained, on being called to attention by the mayor, that he and other councillors were just sitting and having to listen to the same speakers all the time.

He declared, on leaving, that he would put the mayor "back in your place."

Council

## Another City Councillor Ordered Out

For the second time in as many evenings Mayor Sarto Fournier last night had a councillor withdraw from the council chamber for interrupting an orator.

Making the trip last night was veteran councillor Dave Rochon, MPP, who sat quietly all evening until about 11.15 when he made a remark during a lengthy speech by Councillor Lucien Saulnier, on the metropolitan boulevard costs.

"This has gone far enough, Mr Mayor. We're making no progress with the budget. I'm sitting here like a dumb-bell all this time. It's always the same guys who are speaking," said Mr. Rochon, while remaining seated.

"Mr. Saulnier is perfectly in order, and I think you better withdraw for 10 minutes Councillor Rochon," the mayor ruled.

"Me! All right, I'll gladly leave. Perhaps this is a little matter of revenge Mr. Mayor?" Councillor Rochon obliged.

"Don't worry. I'll put you in your place later on," the councillor shot over his shoulder as he left the room.

About a minute later Council Leader Lucien Croteau moved that council adjourn until today and asked the mayor to allow Mr. Rochon to return for the motion of adjournment.

"In Ottawa members are expelled for lengthy periods after being named for serious offenses. For more than two years I've witnessed tumult here, which was somewhat exaggerated by the press. I recently found disciplinary action in inviting a councillor to withdraw for a few minutes has given me the solution. One minute might be enough, unless disobliging remarks are made by the councillor," the senator-mayor stated.

Council then adjourned without Mr. Rochon.

STAR  
APR 14 1960



Conseil

## 'Rochon' se fait expulser

Un autre conseiller municipal a été expulsé de la salle des délibérations du conseil de Montréal, hier.

La veille, soit environ 24 heures plus tôt, le conseiller Jean Meunier l'avait été.

Hier soir, ce fut le conseiller David Rochon.

Dans les deux cas, la décision a été prise par S. H. le maire, l'hon. Sarto Fournier qui a annoncé, la veille, son intention de faire en sorte que tous les règlements soient respectés par tous les conseillers.

Le pourquoi de l'expulsion d'hier soir?

Le conseiller Lucien Saulnier en était à parler de la loi votée au cours de la dernière session pour obliger la Ville à imposer une taxe foncière spéciale dont le revenu doit servir à acquitter sa quote-part du coût de construction et d'entretien du boul. Métropolitain, lorsque le conseiller Rochon a fait de son siège des remarques que l'on n'a pas pu entendre du haut de la tribune des journalistes.

Occupant le fauteuil présidentiel, le maire Fournier s'est dit dans l'obligation de demander à M. Rochon de se retirer pendant 10 minutes.

Se levant de son siège, le conseiller de dire: "Je vais me retirer fierement..."

Se dirigeant vers la porte "est" de la salle, M. Rochon d'ajouter, à l'adresse du maire: "J'aurai l'opportunité de vous mettre à votre place."

Le maire: (silence).

Trois minutes plus tard, M. Lucien Croteau, leader du conseil, demanda au maire de laisser entrer M. Rochon.

Avant de dire qu'il ne s'opposait pas à ce que M. Rochon revienne illico, le maire Fournier a souligné que sa décision était une mesure disciplinaire.

Il a ajouté que, dans le passé, des journaux ont rapporté qu'il y avait eu du tumulte mais que "les comptes rendus ont peut-être été exagérés".

LA PRESSE  
APR 14 1960

conseil

UN RECORD

## Trois expulsions en trois jours

Un nouveau record aura été établi au cours des séances consacrées à l'étude du budget municipal. Le maire Sarto Fournier a expulsé du parquet trois conseillers en trois jours consécutifs.

Le premier à subir cette expulsion fut le conseiller Jean Meunier. Mardi soir dernier, le maire Fournier décidait d'instaurer un régime de sévère discipline pour assurer l'ordre au Conseil.

Alors qu'il annonçait sa décision, M. Meunier s'écria: "Enfin, il est temps". Et le maire de lui répondre: "Vous serez le premier exemple". M. Meunier fut expulsé pour 10 minutes, escorté par deux policiers.

Mercredi c'était au tour du conseiller Dave Rochon. Celui-ci a interrompu un orateur sans demander la permission au maire. M. Fournier lui fit remarquer que la discipline s'appliquait à tous les membres, M. Rochon voulut riposter mais il fut sommé de sortir. Le maire, quelques minutes plus tard leva la sanction, mais M. Rochon refusa de revenir dans la salle du Conseil et quitta l'hôtel de ville.

Jeudi après-midi, ce fut le conseiller André Desmarais qui dut sortir pour quelques minutes. M. Frank Hanley avait alors la parole, mais le maire l'interrompit pour appeler les conseillers qui étaient à l'extérieur de la salle du Conseil parce que le quorum était menacé. Le conseiller Desmarais commenta: "Ce n'est pas surprenant, l'orateur est tellement ennuyant..."

Cette remarque lui attira les foudres du maire qui lui intima l'ordre de sortir.

Faut dire que cette décision du maire Fournier de sévir dès la première manifestation de désordre a porté fruit. Dans l'ensemble les débats au cours de ces trois jours se sont déroulés dans le plus grand calme.

Si le maire persiste dans sa décision, comme d'ailleurs il en a manifesté l'intention, nul doute que l'on n'assistera plus à ces manifestations de désordre qui ont marqué les séances du Conseil depuis deux ans et demi.

LE DEVOIR  
APR 16 1960

Conseil  
séance

**M. Camillien Houde**

C'est, sauf erreur, à une de ces occasions, qu'il eut une vive prise-de-bec avec M. J.-O. Asselin, alors président du comité exécutif, au sujet de la Commission métropolitaine. Comme M. Asselin lui ripostait de façon imperturbable, M. Houde lui avait dit que son sang-froid le renversait et le désarmait.

A peu près dans le même temps, M. Houde croisa le fer avec le conseiller Charles Lafontaine, ce dernier avait dit le mot qui déplut souverainement à M. Houde : "Vous êtes de la génération de ceux qui s'en vont et je suis de la génération de ceux qui s'en viennent."

Plus tard, de 1954 à 1957, Me Jean Drapeau, devenu maire, prit part, chaque année, à la discussion budgétaire.

Quant au maire Fournier, il porta la parole au cours des débats suscités par les deux premiers budgets de son présent mandat.

LA PRESSE  
APR 16 1960

*Conseil  
Municipal*

### **Le conseil reprend sa séance mardi**

Le conseil municipal de Montréal a terminé son étude du budget 1960-61. Il devait l'avoir adopté pour minuit jeudi soir.

Mais il n'en a pas pour autant terminé son assemblée d'avril.

Il lui reste encore à son ordre du jour une soixantaine d'articles; il se réunira à nouveau à 3 h. 30 mardi prochain, pour les étudier, après le congé de Pâques.

LA PRESSE

APR 16 1960

Council

## 'Council Catches Second Wind'

# Marathon Meet Resumes Today

City council, having had time over the Eastertide to catch its second wind after a seven-day budget study, resumes its marathon special meeting today with 58 items of business still to handle of the 127 on the agenda which faced it at the opening sitting on April 5.

It has still to vote credits totalling more than \$10,000,000 requested by the executive committee for various public works for which the funds would be borrowed.

It has still to pass on proposed amendments to seven zoning by-laws involving widely separated areas of the city and to the building bylaw; to consider nine property expropriation projects for which new and supplementary credits are required; to approve grants totalling \$458,000 to 35 welfare, health, charitable, educational and cultural organizations; and to concur in 12 draft deeds of diverse scope, including a new contract to supply water to Hampstead.

Among the works appropriations contemplated are: Parks and playgrounds development, \$3,000,000; purchase and installation of street lighting systems, \$1,500,000; improvements of various kinds to the waterworks, \$1,285,000; construction of a training centre for the fire department, \$1,100,000; purchase and installation of traffic lights and their synchronization, \$1,000,000; laying of a tributary sewer in Gouin Blvd., \$775,000; construction of the Ville Emard

Centre on Monk Blvd., \$657,200; relaying and widening of the Park Ave. paving between Beaubien and Jean Talon Sts., \$481,800; and preparation of plans for three grade separation projects — Amherst St. at Sherbrooke and Cherrier Sts. de Namur St. at Cote des Neiges Rd. and Laird Blvd., and the St. Remi-St. James Sts. intersection — \$205,000.

Among the zoning bylaws to be changed are those for Notre

Dame de Grace ward, Mount Royal ward, Rosemount ward, Montcalm ward, Ahuntsic and Villeray wards, and the one applying to Dorchester St. between Beaver Hall Hill and de la Visitation St.

Expropriation projects include one of \$409,800 for property west of Decarie Blvd., south of the north limit of the city, for arrangement of the south approaches of Metropolitan Blvd. at its intersection with Decarie

and Laurentien Blvds.; and one of \$124,755 for immovables to enable widening of Dickson St. (west side) between Sherbrooke and Turenne Sts.

Council also is being asked by the executive committee to increase the salaries of the members of the Board of Revision of Valuations of the City of Montreal—that of the chairman by \$2,000 to \$14,000 and those of the other members by \$1,000 to \$12,000.

GAZETTE  
APR 19 1960

*Contest  
Bianca*

## City Council Faces Long Item List

Montreal city council adopted the 1960-61 budget just 52 minutes before deadline last Thursday, but councillors still face a long session to deal with almost half of the original agenda which has not yet been discussed.

The marathon special meeting resumes today with 58 of the original 127 items of business still in hand, including voting of some \$10,000,000 in appropriations for public works recommended by the Executive Committee. Council may have to sit every day this week to get through the business.

Council will also deal with several zoning by-law changes proposed for Montcalm, Rosemount, Mount Royal, and Notre Dame de Grace wards. They will be asked to discuss the proposed change in zoning regulations for Dorchester boulevard, between Vistation street and Beaver Hall Hill.

Among the public works appropriations to come before council are the following amounts for various departments: installation of lighting equipment, \$1,500,000; parks and playgrounds, \$3,000,000; traffic lights, \$1,000,000; Ville Emard centre, \$657,200; Montreal repaving projects, and preparation of three grade separation plans, add up to another \$3,000,000.

Nine property expropriation projects for which new and supplementary credits are required, include property on Decarie boulevard south of the Metropolitan boulevard (\$409,800); and expropriation to widen Dickson street between Turenne and Sherbrooke streets (\$124,755).

Also on the agenda is an item dealing with salary increases to members of the city's Board of Assessors. This proposal raises the chairman's salary from \$12,000 to \$14,000 a year, and the members' salaries from \$11,000 to \$12,000 a year.

STAR  
APR 19 1960

Conseil  
Municipal

## 4e expulsion en 4 jours

# M. Saulnier doit aussi se retirer

Un autre conseiller municipal a été expulsé hier de la salle des délibérations du conseil municipal de Montréal.

Il s'agit, cette fois, du conseiller Lucien Saulnier qui a refusé, hier après-midi, de retirer des paroles prononcées à l'adresse de l'administration municipale, paroles que S. H. le maire, l'hon. Sarto Fournier, a jugées blessantes, offensantes.

Un autre record s'est ainsi inscrit dans les annales municipales: quatre conseillers expulsés en autant de jours de délibérations.

En effet, le conseiller Jean Meunier le fut mardi dernier, puis le conseiller Dave Rochon, mercredi dernier, et le conseiller André DesMarais, jeudi dernier.

L'expulsion survenue hier a été décrétée par le maire alors que le conseil en était à discuter d'amendements que l'administration recommande d'apporter au règlement no 1265 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal, amendements qui, dit-on, permettrait l'établissement de nouveaux postes d'essence.

Premier orateur, le conseiller Oscar Hyman Singer avait

protêté contre la multiplication des postes d'essence en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges. Il avait ajouté qu'il y en a tellement que s'ils décident de distribuer des échantillons, il n'aura pas personnellement besoin d'acheter d'essence.

"Arguments lourds . . ."

Intervenant, M. Saulnier a dit que la majorité de la population est d'avis que l'administration municipale devrait en réduire le nombre mais que l'administration semble d'avis, elle, qu'il faut les multiplier.

"Les postes d'essence sont déjà trop nombreux", poursuivit M. Saulnier. Les compagnies de pétrole ont certes des arguments lourds . . ."

Aussitôt sur pieds, M. Savignac de souligner au maire que M. Saulnier n'a pas le droit de prêter des intentions et qu'il importe qu'il se "rétracte".

Et le maire de faire remarquer à M. Saulnier que ses paroles "ne sont pas dans l'ordre".

M. Saulnier note qu'il se limite pourtant à dire que "des compagnies de pétrole semblent apporter des arguments qui pesent lourd" et qu'il demande des explications sur les arguments de ces sociétés.

Le maire fait de nouveau remarquer que "les remarques impliquent un certain degré

de malhonnêteté" et qu'il importe que M. Saulnier les retire.

"Je ne les retirerai pas", fut la réponse de M. Saulnier.

"Vous savez ce que vous avez à faire", coupa le maire.

"Je me retire", décida M. Saulnier.

Aussi sur pieds, M. DesMarais a dit au maire que M. Saulnier a raison de ne pas accepter de retirer ses paroles.

"Ce sont des insinuations insultantes", commenta Me J.-M. Savignac.

Quelques minutes plus tard, le vote fut appelé sur la motion DesMarais qui en appelait de la décision du maire.

Comme il venait de qualifier la décision du maire de "révoltante", le conseiller Roger Sigouin se fit dire: "Une fois le vote pris, vous pourrez suivre M. Saulnier".

Mais une fois le vote pris, le maire sembla oublier le cas Sigouin.

M. Sigouin était encore à son siège lorsque les délibérations ont été suspendues jusqu'à 3 h., cet après-midi.

Council  
stance

## Parliamentary Procedure Upheld

# Council Supports Mayor's Expulsion Of Coun. Saulnier

City council sat for only an hour and a half yesterday and much of that time was spent wrangling over Mayor Sarto Fournier's expulsion from council chambers of a Civic Action League councillor

Mayor Fournier continued his iron-handed rule over council procedure by ordering Coun. Lucien Saulnier out for refusing to retract statements which "implied dishonesty" on the part of Executive Committee Chairman J. M. Savignac. Coun. Saulnier thus became the fourth councillor in four consecutive sittings of the special meeting to be asked to leave.

### Zoning Bylaw

The hassle began during discussion of a draft amendment to the zoning bylaw for Mount Royal ward which would permit construction of storage tanks for propane gas.

Coun. Saulnier remarked that certain oil companies had presented arguments which "seemed to weigh heavily" with the administration.

Chairman Savignac objected and Mayor Fournier upheld the objection. He asked Coun. Saulnier to retract.

Coun. Saulnier explained that he did not see any reason for retracting. "I'm very sorry, Mr. Mayor, but I can not retract."

"Well," the Mayor stated, "you know what you have to do." Coun. Saulnier picked up his papers and left.

A procedural debate began immediately in which the Mayor established that any councillor could appeal against his decision, and also that any ousted councillor could return the next time the bell sounded for a vote.

The Mayor said he did not wish to deprive any councillor of his right to vote.

### Appeal Defeated

Executive Committeeman Pierre DesMarais appealed the Mayor's decision to oust Coun. Saulnier. There were also motions to refer the bylaw amendment back to the Executive Committee for further study, and to adjourn the meeting till today.

The Mayor insisted on dealing with the ouster appeal. The voting bell was rung, Coun. Saulnier returned, and the appeal was defeated 45-26.

The motion to adjourn was made by Coun. J. M. Beriault and carried unanimously.

During the session, Mayor Fournier almost broke par for the course when he also threatened to eject Coun. Roger Sigouin, who made a reference to the Mayor's "revolting decision"

STAR  
APR 20 1960



Conseil

## Le Conseil municipal n'a adopté que deux item

Maintenant que le budget est adopté, les conseillers municipaux ont siégé hier après-midi pour terminer l'étude des quelque 56 item qui restent à l'ordre du jour.

Au cours d'une séance qui a duré près de deux heures, le Conseil n'a disposé que de deux item, l'un relatif à la construction de trottoirs permanents des deux côtés de la rue de Montigny, de la rue Sanguinet au boul. St-Laurent, au coût de \$17,800, et l'autre concernant un crédit de \$98,300 pour la reconstruction et l'argissement du pavage également sur de Montigny, entre les mêmes rues.

### Autre expulsion

A la fin de l'après-midi, le maire Fournier a demandé au conseiller Lucien Saulnier de se retirer de la salle des délibérations pour avoir prononcé des paroles que Me J.

M. Savignac a trouvé offensantes à son égard. M. Saulnier, pour sa part, ne les jugeait pas ainsi et il n'a pas voulu les retirer. C'était la quatrième expulsion en quatre jours.

Le commissaire Pierre DesMara en a appelé de la décision du maire et ce dernier a alors permis au conseiller Saulnier de revenir dans la salle pour voter. L'appel de la décision du maire a été défaire par un vote de 45 à 26, et M. Saulnier est demeuré dans la salle jusqu'à l'ajournement quelques minutes plus tard.

Le Conseil siégera de nouveau à trois heures cet après-midi.

MTL-MATIN  
APR 20 1960

Cronique

# UNE EXPRESSION ANTIPARLEMENTAIRE: UN CONSEILLER EXPULSÉ

## Les conseillers municipaux ne peuvent parler "d'arguments qui pèsent lourd"

Par Jean-Marc LALIBERTE

Le conseiller Lucien Saulnier a été expulsé hier de la salle du Conseil municipal pour avoir parlé "d'arguments qui pèsent lourd". Le maire Sarto Fournier a décidé que cette expression peut être "offensive" et que de ce fait elle est non parlementaire. M. Saulnier ayant refusé de la retirer, le maire lui a intimé l'ordre de sortir.

C'est la quatrième expulsion en quatre jours de séance du conseil municipal. La semaine dernière, durant l'étude du budget, le maire Fournier avait décidé, dans le but de maintenir l'ordre, d'expulser, au moins pour quelques minutes, tout conseiller qui serait pris à interrompre un orateur sans permission. Mardi soir dernier c'était M. Jean Meunier qui le premier, en vertu des nouvelles règles de discipline, était expulsé, escorte des policiers. Le lendemain, mercredi, c'était le tour du conseiller David Rochon. Puis jeudi, dernière journée de l'étude du budget, M. André DesMarais devait sortir à son tour pour avoir dit que l'orateur était ennuyant.

L'incident d'hier ne s'est pas produit dans les mêmes circonstances. M. Saulnier était l'orateur mais l'une des expressions qu'il a employées n'a pas eu l'heur de plaire au président du comité exécutif.

M. Saulnier parlait alors d'un projet de règlement modifiant le règlement 1265 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal.

Le conseil siégeait alors depuis près de deux heures. On avait noté que le congé de Pâques avait profité aux membres du conseil car les débats se déroulaient dans l'ordre le plus parfait.

Lorsque le Conseil aborda l'étude du règlement, le conseiller Oscar Singer prit la parole pour parler contre la multiplicité des postes d'essence en bordure du Chemin de la Côte des

Neiges. "Il y en a tellement, dit-il, que s'ils s'avisent de donner des échantillons je pourrais me dispenser d'acheter de l'essence."

(Le projet de règlement à l'étude parle de l'entreposage de pétroles et autres hydrocarbures liquides, mais plus tard on devait être informé qu'il avait pour but de permettre l'entreposage de gaz propane.)

Fort des remarques faites par le conseiller Singer sur les postes d'essence, M. Saulnier se mit à parler dans le même sens. Il affirma que la population en général est d'avis que l'administration devrait réduire le nombre des postes d'essence mais que celle-ci au contraire semble d'avis qu'il faut les multiplier.

"Les compagnies d'essence, dit-il, ont certes des arguments lourds..."

En entendant ces mots, le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac intervint en déclarant que le conseiller Saulnier n'avait pas le droit "de nous insulter". Il demanda alors que ces paroles soient retirées.

M. le maire Fournier: "Votre remarque n'est pas dans l'ordre..."

M. Saulnier: — "Je dis que les compagnies apportent des arguments qui paraissent lourds. Je demande des explications, j'aimerais savoir quels sont ces arguments..."

M. Fournier: — "Ces remarques impliquent un certain degré de malhonnêteté. Je vous demande de retirer ces paroles..."

"M. le maire, je ne puis retirer ces paroles qui..." répond M. Saulnier.

"Vous savez ce que vous avez à faire" répond M. le maire. Le conseiller Saulnier ramassa alors ses papiers et sortit.

Le conseiller Pierre DesMarais en appela de la décision du maire. Le conseiller Frank Hanley intervint en déclarant qu'il n'aimerait pas à avoir à voter dans un tel cas. Il propose alors, seconde par le conseiller Edmond Hamelin, que le rapport devant le Conseil soit retourné au comité exécutif.

Le leader du Conseil, M. Lucien Croteau, intervint en déclarant qu'il ne peut y avoir d'appel dans un tel cas. Le conseiller Léon Lortie fait remarquer au maire qu'il n'a pas expulsé le conseiller Saulnier mais qu'il lui a simplement dit: "Vous savez ce que vous avez à faire".

Le Dr Albert Guilbault rappelle ce que le conseiller Saulnier a dit soumet qu'il a probablement voulu dire "lourd... de conséquences".

Le maire, répondant à M. Lortie déclare que ses paroles "vous savez ce que vous avez à faire" ne peuvent être interprétées que d'une façon, c'est-à-dire qu'elles se traduisent par une invitation à sortir. Au Dr Guilbault, il répond que les paroles du conseiller "étaient blessantes pour l'administration".

C'est alors que le conseiller Charles Meyer note que le projet de règlement n'a pas pour but de permettre l'établissement de postes d'essence mais seulement l'entreposage de gaz propane. "Tout le débat était hors d'ordre", dit-il, "s'il avait été maintenu dans l'ordre cet incident ne se serait certainement pas produit."

M. Jean-Marie Bériault présente alors une motion d'ajournement à cet après-midi, 3h.

Le maire décide qu'il doit d'abord appeler le vote sur l'appel, et il fait sonner la cloche appelant les conseillers.

Apercevant le conseiller Saulnier dans les galeries il l'invite à venir voter. (Au début de la séance, rappelant les incidents de la semaine dernière, le maire avait précisé qu'il ne voulait en rien, en appliquant la discipline, priver un conseiller de son

droit de vote. Il avait alors déclaré: "A moins qu'il n'en soit décrété autrement, il est bien entendu que lorsqu'un conseiller est expulsé il peut toujours revenir lorsqu'un vote est appelé.")

L'appel de la décision du maire fut rejeté par un vote de 45 à 26.

M. Saulnier étant demeuré à son siège, le conseiller Germain Angrignon souleva un point d'ordre: "Nous venons, dit-il, de prendre une décision sur la déclaration de M. Saulnier. Va-t-il rester ici?"

LE MAIRE: "M. Saulnier est sorti..."

Le leader du Conseil, M. Lucien Croteau, revient à la charge: "Le conseiller Saulnier, dit-il, a quitté son siège, mais il est revenu pour voter... c'est comme s'il n'était pas sorti... avon-nous discuté et voté pour rien?"

M. Pierre DesMarais, après avoir fait valoir que le Conseil s'était prononcé sur la décision du maire et que le principe de l'expulsion avait été admis par le Conseil il appartenait au maire de décider combien de temps durerait cette expulsion, ajouta: "Ces points d'ordre sont soulevés uniquement pour vous mettre sur le grill".

Le maire Fournier rappela ses paroles du début. "M. Saulnier est sorti, dit-il. Qu'il soit sorti pour une minute, pour une heure ou pour une séance, c'est la même chose. Je l'ai fait sortir et il est sorti. C'est donc qu'il s'est rendu à ma décision. Il est maintenant revenu et je déclare l'incident clos".

M. Jean-Marie Bériault soumit alors sa motion d'ajournement. Le conseiller Jean Meunier proposa en amendement que le Conseil ajourne sa séance à 8h, du soir. M. Pierre DesMarais souligna que l'Union Nationale ayant une grande manifestation dans la soirée, il serait peut-être préférable que le Conseil ne siège pas. M. Meunier retira son amendement et la motion Bériault fut adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance du Conseil comporte encore 54 rapports qui n'ont pas été étudiés. On peut donc prévoir que cette assemblée durera quelques jours encore.

LE DEVOIR  
APR 20 1960

# 4th Ouster, Nearly 5th, Mark Council Sitting

Council

City council yesterday resumed its special meeting which opened April 5, but practically half the 105-minute sitting was taken up with ouster of a councillor and with the developments leading up to and resulting from it.

It was the fourth day in a row to see a member asked by Mayor Sarto Fournier to leave the chamber.

The latest was Coun. Lucien Saulnier, who refused to retract remarks to which Administration Chairman J. M. Savignac objected.

During debate on a draft amendment to the zoning bylaw for Mount Royal ward, Mr. Saulnier commented that certain companies present arguments which "seem to weigh heavily" with the administration.

The mayor upheld Mr. Savignac's point of order and ruled the remarks to be offensive.

Mr. Saulnier, however, declared he could not understand why he was being asked to withdraw them, and refused to do so.

"Then you know what you can do," asserted the mayor, who explained later, as procedural debate waxed, that this was tantamount to an order to leave.

Executive Committeeman Pierre DesMarais, seconded by at least four councillors to make the required number of five, appealed from Mr. Fournier's decision, but the appeal was rejected by a vote of 26 in favor to 45 opposed.

Leader of Council Lucien Croteau argued, before the balloting, that no appeal lay in mat-

ters of maintaining order, but the mayor rejected this idea.

Mr. Fournier ruled, moreover, that whenever he ordered a councillor out of a meeting he could automatically return the next time the bell sounded for a vote.

The mayor said he considered a councillor's right to vote of the utmost importance and did not wish to deprive him of that right.

It was by grace of this ruling that Mr. Saulnier was called back from the visitors' gallery to participate in the vote on the appeal from the decision ousting

him in the first place.

Before the vote was taken there were motions to refer the draft bylaw amendment back to the executive committee for further study and to adjourn the meeting until today, as well as several points of order on procedure, but Mayor Fournier insisted that the appeal from his decision must be disposed of first.

The adjournment motion was reintroduced immediately after the balloting, and was carried.

It apparently saved yet another councillor from the same fate as Mr. Saulnier's.

When the mayor announced

his rule that ousted councillors could return when the bell sounded for a vote, Coun. Roger Sigouin declared that it was too late, because Mr. Saulnier had been so moved by "your revolting decision" that he had taken his hat and coat and had left. Retorted the mayor: "I shall ask you to follow Mr. Saulnier after the vote."

"Will I have the right to an appeal from your decision?" asked Coun. Sigouin.

"Yes," replied the mayor.

Mr. Sigouin, however, was not asked to leave after all, as the adjournment motion apparently

intervened.

Mr. Croteau insisted, once the appeal from the Saulnier ouster had been rejected, that the councillor leave the chamber again, but Mr. Fournier restated his rule about automatic return on sound of the vote bell.

"Then why was the council asked to vote?" commented Mr. Croteau.

The council took the remainder of the sitting prior to the Saulnier affair to vote appropriations for relaying and widening the Demonigny St. paving between St. Lawrence Blvd. and Sanguinet St. and for sidewalks.

APR 20 1960  
GAZETTE

Council

# Councillors Make Little Headway

Montreal City Council sat for two hours yesterday but the only tangible result was the council's decision to return to the City Executive for further study three proposed zoning by-law amendments.

One, concerning building regulation changes in Montcalm ward, went back for the third time.

The current sitting, now in its third week, was eventually adjourned until 4:15 p.m. today following President de Gaulle's visit to City Hall.

One of the proposed changes to building regulations, sent back to the Executive dealt with zoning by-laws in Notre-Dame de Grace ward.

Chairman J. M. Savignac and Coun. E. T. Asselin said that the amendments were intended for uniform heights of buildings on Somerled avenue. Maximum height of new buildings would have been set at five storeys.

Committeeman Pierre DesMarais objected and his motion of reference was carried by a 36-31 vote.

Earlier in the meeting, council returned a proposed by-law amendment which would have commercialized a group of residential-zone lots on Victoria avenue at Kent avenue, and at Van Horne avenue.

The motion of reference proposed by Coun. Frank Hanley secured a 39 to 22 vote in favor of returning the draft amendment.

Council also quickly returned for further study for the third time within nine months a draft by-law which would amend zoning in Montcalm ward and allow the Kik soft drink plant there to enlarge its premises. The vote was 40 to 25. The motion was proposed by Coun. René Clouette.

Executive Chairman Savignac asked council to approve the proposal, "because we have no right to prevent an industry from expanding during times of economic crisis."

Council approved amendments to its pension plan for white collar workers. The main item was to reduce the percentage paid by female employes from the present five to four per cent, retroactive to 1953.

Executive Committeeman DesMarais criticized the pension plan as too generous. Insurance experts, he said, "tell us it is the most generous in the whole world."

The city pays double the percentage paid by the employe.

STAR  
APR 21 1960

Conseil  
Municipal

MONTREAL-MATIN, JEUDI, 21 AVRIL 1960

## Le Conseil municipal dispose de deux autres motions

Pour la troisième fois, le Conseil municipal a retourné au Comité exécutif un projet de règlement visant à permettre à une compagnie d'eaux gazeuses de la rue Villeray de s'agrandir à même la zone domiciliaire qui l'entoure.

On prévoyait un violent débat autour de cette affaire, mais dès que le projet de règlement fut appelé, le conseiller du district Clouette, a proposé une motion de référence. Les règlements de procédure prévoient que seul le président du Comité exécutif peut dire en quelques mots pourquoi il s'oppose à une motion de référence.

Comme tous les arguments pour et contre ont déjà été invoqués lors des deux premières fois que le projet a été soumis au Conseil et que chaque fois la majorité des conseillers a voté pour le renvoi de ce rapport à l'Exécutif, on a pro-

posé une nouvelle motion de référence afin que l'administration sache que c'est un règlement qui protège non seulement les intérêts d'une industrie mais ceux des propriétaires de maisons d'habitation qui l'entourent.

M. Savignac a dit que l'administration avait décidé à sa majorité de saisir à nouveau le Conseil de ce projet parce qu'elle croyait que l'on ne devait pas paralyser une industrie dans une période où il y a du chômage.

Par un vote de 40 à 25, le Conseil a approuvé la motion de référence.

MTL-MATIN  
APR 21 1960

Conseil  
Séance

## REGLEMENTS DE ZONAGE ET DE CONSTRUCTION

# Le Conseil retourne trois projets à l'exécutif

L'administration municipale a essayé trois défaites alors que le Conseil lui a retourné les trois projets de règlements concernant le zonage et la construction qui lui ont été soumis au cours de la séance d'hier après-midi.

L'un de ces projets a été retourné pour la troisième fois. Il s'agit d'un amendement au règlement concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Montcalm que l'administration veut faire adopter pour permettre à une compagnie d'eau gazeuse, établie rue Villers, de s'agrandir à même la zone domiciliaire qui l'entoure.

L'on prévoit un violent débat autour de cette affaire, mais le conseiller René Clouette, secondé par tous les conseillers des districts 6 et 11, sauf M. Alfred Gagliardi, a soumis une motion de référence dès que ce projet de règlement fut appelé.

M. Clouette a expliqué qu'à deux reprises le Conseil a déjà retourné ce projet de règlement. "Je ne comprends pas pourquoi, dit-il, l'administration insiste tant et pourquoi elle revient à la charge une troisième fois, sans avoir consulté les conseillers des districts intéressés".

Le conseiller Clouette a rappelé qu'au cours de séances précédentes le Conseil a clairement manifesté son désir "d'avoir un règlement qui tienne compte non seulement des intérêts de la compagnie en cause, mais aussi de ceux des propriétaires de maisons d'habitations qui l'entourent".

"Comme, dit-il, à deux occasions tous les arguments pour et contre le projet ont été invoqués je ne vois pas pourquoi on reprendrait le débat aujourd'hui". C'est pourquoi il a soumis sa motion de référence.

Les règlements de procédure prévoient qu'il ne peut y avoir de débat sur une motion de référence. Seul le président du

comité exécutif a le droit d'exposer, en quelques mots, pour quoi il s'oppose à une telle motion.

M. Jos-Marie Savignac a alors expliqué que le comité exécutif, à sa majorité, a décidé de revenir devant le Conseil avec ce projet parce qu'il était d'opinion "que l'on ne devait pas empêcher l'expansion d'une industrie dans une période de chômage".

"Le Conseil fera ce qu'il voudra," a dit M. Savignac, "mais nous nous avons cru qu'il était préférable de soumettre le projet de règlement à nouveau."

Mise aux voix, la motion Clouette fut approuvée par un vote de 40 à 25.

### Deux autres règlements retournés

Précédemment, le Conseil par un vote de 39 à 22 avait retourné le projet de règlement

modifiant le règlement concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal. C'est au cours de l'étude de ce projet que la veille le conseiller Lucien Saulnier avait été expulsé de la salle du Conseil pour avoir dit qu'apparemment les compagnies d'essences invoquent auprès de l'administration des arguments qui pèsent lourd pour l'inciter à multiplier les postes d'essence.

La motion de référence avait été présentée par M. Frank Hanley, secondé par M. Edmond Hamelin.

Un autre règlement à peu près identique fut retourné à son tour quelques minutes plus tard par un vote de 36 à 31. Il s'agissait cette fois-ci d'un amendement au règlement concernant la construction des bâtiments dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

(suite à la page 8)

Consult  
Savignac

## Speaking Out of Turn

WV

# Mayor Soft Pedals Ouster in Council, Accepts Apologies

Mayor Sarto Fournier, who has ejected a councillor at five of the last six council sittings, softened his procedural rule yesterday after he ordered the expulsion of none other than Executive Committee Chairman J. M. Savignac.

From now on, it was decided, a certain project Mr. Savignac invoked the motive that big apartment buildings provided the city with more taxation revenue. The same motive can be invoked now," said Dr. Guilbault.

What case was that?" asked the chairman.

"The Larissa matter," replied councillor Guilbault.

"I think you are still sick," said the chairman. (Dr. Guilbault returned to council this week after an absence of about seven months due to a serious illness.)

Several councillors jumped to their feet to demand a withdrawal, and councillor Guilbault insisted his honor had been attacked.

"I'm afraid you should leave the room for two minutes," said the mayor.

"No," a puzzled chairman stated in slowly getting to his feet.

"I must apply the same rules of procedure to every one in this room," replied the mayor.

The chairman quietly walked out, as the councillors, who supported the Civic Action League's Dr. Guilbault, applauded.

A storm immediately erupted with several councillors loudly protesting the chairman's expulsion.

"That was an insult. I protest," said councillor Nat Aronoff.

"I wish to appeal your ruling," moved Council Leader Lucien Croteau seconded by several others.

The mayor then ran the voting bell, and in conformity with the previous expulsions Mr. Savignac was allowed to return in order to vote.

The mayor said "there was a considerable amount of confusion. Perhaps I was a little to severe in not allowing you to excuse yourself."

"I excuse myself for having interrupted," said Mr. Savignac.

Other councillors complained that the chairman still had not withdrawn his remark, but the mayor ruled the incident at an end.

"Last winter when we voted on

Mayor Fournier, in the belief that an expulsion a day keeps disorder away has asked five councillors to leave the chamber for a few minutes. Besides Chairman Savignac, who was invited to leave "for two minutes" yesterday, Councillors Dave Rochon, Lucien Saulnier, Jean Meunier and Andre Desmarais have all been expelled. Both mayor Fournier and the Chairman Savignac were elected on the Greater Montreal Rally slate in 1957.

The Mayor explained each time that he had suffered through two-and-a-half years of disorder in council and had found that asking a councillor to leave for a few minutes was the best method of re-establishing decorum. Most offending councillors had broken the rule by interrupting another speaker without asking the mayor's permission.

The new rule permitting of fooling councillors to excuse themselves was not long in being applied. As councillors discussed the Savignac expulsion, Coun. Prosper Boulanger interrupted several times. The Mayor asked him to leave, or excuse himself. Mr. Boulanger excused himself and was therefore permitted to remain.

### Savignac Expelled

The Savignac case came during reconsideration of the proposed change of zoning on Somerled avenue, in Notre Dame de Grace, while councillor Dr. Albert Guilbault had the floor.

The amendment would restrict the height of buildings there to five storeys at a time when a request for an 11-storey apartment house project has been made. At present there is no limit.

Mr. Savignac was in favor of the five-storey ceiling, while Dr. Guilbault was against.

STAR  
APR 22 1960

Nothing Done But Decorum Proper

# Executive Chief Is Ousted

By MYER NEGRU

Mayor Sarto Fournier's new policy of "proper decorum" at city council sittings culminated yesterday in ouster of none other than Executive Committee Chairman J. M. Savignac from the chamber, but also in relaxing of its severity for the future.

Henceforth, should any councillor interrupt another speaker or take the floor without permission of the mayor, he will be given an opportunity to offer his excuses, and will be ordered to leave only should he refuse to do so.

Mr. Savignac was singled out by the mayor for interrupting Coun. Albert Guilbeault, M.D., who resumed attending council sessions only this week after a lengthy illness.

He was the fifth member of the council in the last six sittings to feel the impact of the new "decorum" edict, and Coun. Prosper Boulanger would have made the sixth yesterday had he not offered excuses for also talking out of turn.

Mr. Savignac's being ordered out by the mayor caused a sort of consternation in the council and in the galleries.

The mayor, however, declared that he had to apply the rules in the same manner to all members of the council, even to the executive committee chairman. He said the request that Mr. Savignac leave the meeting for two minutes was in effect but a call to order.

Mr. Fournier said he has been accused—"and those who accused me were right: we have had disorder." He said he could make no exceptions, and that when anyone spoke without his permission he was out of order.

Leader of Council Lucien Croteau at this stage moved an appeal from the mayor's order to Mr. Savignac. And, as Mr. Fournier had ruled in the past that an ousted councillor should not lose his vote and should automatically return to the chamber when the bell for a vote sounds, the executive committee chairman re-entered and took his seat so that he, too, might cast his ballot on the appeal.

There was much whispered conferring by various councillors with Mr. Croteau, with Mr. Notre Dame de Grace ward that Fournier, with Mr. Savignac would limit height of buildings and with Executive Committee man Pierre DesMarais, leader of the Civic Action League there now is no limit.

The mayor then declared that he may have been severe in not giving the executive chairman an opportunity to offer his excuses, and he announced his tempered-down policy for the future.

Mr. Croteau accordingly drew his appeal motion, Savignac presented his excuses, Mr. Fournier accepted them, and the incident seemed to be over, but Mr. DesMarais raised a point of order, demanding that Mr. Savignac be required to retract his remarks concerning Dr. Guilbeault.

"I didn't hear just what he said," observed the mayor, and declared the matter closed.

Dr. Guilbeault, however, demurred; and held that Mr. Savignac's words concerning him be withdrawn. Mr. Fournier asked him to please forget the whole thing, and again pronounced the matter closed.

When Coun. Boulanger commented out loud, the mayor bade him offer his excuses or to get out. Mr. Boulanger chose to stay.

And Dr. Guilbeault took up his speech where he had left off when interrupted by Mr. Savignac.

nac ouster incident took another considerable portion.

Before decision on the actual draft amendment to the bylaw could be taken, there were presented motions to adjourn, respectively, until 3 p.m. today, 8 p.m. last night, and 3.30 p.m. today. By virtue of procedural rules, a vote was taken on the last motion, which carried by a 43 to 31 tally.

This indicated that 24 of the sitting 98 councillors were absent.

Tangible achievement of the sitting, zero.

The council now has been in special session since April 5.

GAZETTE

APR 22 1960



Conseil

## ② Un seul item étudié par le Conseil municipal

Les conseillers municipaux ont discuté pendant près de deux heures, hier après-midi, d'un projet pour modifier le règlement de zonage dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

Ils ont finalement décidé de reconsidérer la décision qu'ils avaient prise la veille et qui était de retourner cet item au Comité exécutif pour plus ample étude. Le vote avait été de 36 à 31. C'est à la demande du conseiller Harold Cummings que le Conseil a pris cette décision.

du Comité exécutif de se retirer de la salle des délibérations pendant quelques minutes parce qu'il avait interrompu le conseiller Guibault. M. Savignac s'est retiré et est revenu plus tard après s'être excusé.

Le service d'Urbanisme a recommandé aux conseillers du district concerné, ainsi qu'au Comité consultatif du service d'Urbanisme d'endosser des recommandations à l'effet de limiter la hauteur des nouveaux bâtiments devant être érigés dans la zone commerciale de l'avenue Somerled à une hauteur maximum de quatre étages mais les conseillers et le Comité ont décidé de limiter cette hauteur à cinq étages au lieu de quatre.

### Liquides inflammables.

Le projet de règlement recommande également que soit autorisé dans la zone industrielle du quartier Notre-Dame-de-Grâce l'emmagasinage de pétrole et autres liquides inflammables, à la condition qu'il soit fait dans des réservoirs souterrains et en quantité n'excédant pas 10,000 gallons.

Les conseillers E.T. Asselin, George Brown et autres, du district, ont parlé en faveur d'amender le règlement de zonage.

Au cours de la séance, le maire Fourrier a demandé au président

MTL-MATIN  
APR 22 1960

# Revision Of Zoning Required

A major revision in the pattern of growth, including zoning laws, will be needed if tomorrow's cities are to be an improvement over today's, according to one Canadian developer.

Angus McClaskey, developer of 2,000-acre Don Mills—near Toronto, says the fundamental land use planning in Canada is now being dictated by municipalities as the basis of needed revenues. Because of the financial needs of some communities, zoning is being governed by the need for tax revenues instead of from a planning viewpoint, he claims. Land is being zoned for high-tax industrial uses whether suitable or not.

In an article in *Urban Land*, a U.S. publication of the Urban Land Institute, he declares that the general infatuation with detached single family residences makes for a "prodigious" waste of land. While not entirely excusing developers and business from wasting land Mr. McClaskey feels strongly that: "You can take the finest project you can allow the planners and the architects to dream of to create the ideal community; and it can still become a slum if it is overcrowded—overcrowded in relation to the units and in relation to the open space."

He advises that higher density multi-family housing can be used for part of a large scale residential development. This saves land, money and services, and still provides a better environment for residents.

Mr. McClaskey's development necessitated extensive rezoning of a previously low-density area. The community is built around a 50-acre town centre which includes office buildings, recreational facilities, municipal services, two high schools and a concentration of walk-up and high-rise apartments.

Begun in 1953, Don Mills now has a population of 21,000 and represents a total capital investment of \$150,000,000. Its planned area devotes 63 per cent to residences, 14 per cent to industry, about 4 per cent to commercial development and 17 per cent to greenbelts. Seventy industries have purchased land in the area and 56 stores are located in the main shopping centre.

One of the difficulties in developing the town stemmed from a zoning bylaw limiting building heights to 35 feet for this gave the community too much of a "horizontal" look, according to developer McClaskey. The zoning was later changed to allow for high-rise apartments.

GAZETTE  
APR 22 1960

# Le maire expulse le président Savignac de la salle du Conseil

Par Jean-Marc LALIBERTE

Le président du Comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac, a été expulsé de la salle du Conseil, hier après-midi, par le maire Sarto Fournier.

Cet incident a eu l'effet d'une bombe et en dépit des protestations des membres du Ralliement le maire a maintenu son attitude en déclarant que la discipline qu'il entend imposer s'applique à tout le monde.

M. Savignac est revenu dans la salle quelques instants plus tard en faisant des excuses pour avoir "interrompu un orateur" mais en omettant de s'excuser pour ce qu'il avait dit au Dr Albert Guilbeault. Le maire a accepté les excuses en déclarant qu'il ne pouvait exiger autre chose parce qu'il n'avait rien entendu.

Voici comment s'est déroulé cet incident :

Le Dr Albert Guilbeault parlant sur un projet de règlement visant à empêcher la construction de maisons d'appartements de plus de 5 étages sur l'avenue Somerled exprimait sa surprise de voir que ceux qui s'opposent à ces maisons d'appartements sont ceux-là mêmes qui ont favorisé la construction de telles maisons dans le secteur de maisons unifamiliales du Nouveau Bordeaux.

M. Guilbeault rappela même les paroles de M. Savignac à l'effet qu'il faut laisser construire des maisons d'appartements pour augmenter les revenus de la Cité.

— "Je veux parler là-dessus" lance M. Savignac en se levant.

Le maire Fournier lui fait signe de s'asseoir en lui disant: "Je prends votre nom et vous pourrez lui répondre".

— "C'est ça je vais lui répondre... il doit être encore malade" réplique M. Savignac.

Cette remarque fit bondir M. Pierre DesMarais et le maire en même temps. Faisant signe à M. DesMarais qu'il prenait la parole, le maire dit au président: "M. le président, je vous demande de vous retirer. Ça n'est pas permis, vous devez suivre les règlements comme tout le monde..."

Après ces paroles, le maire fit signe à M. Savignac de retourner sans dire un mot et se retira dans l'antichambre.

Un murmure général envahit alors la salle du Conseil.

— "Ah non! M. le maire" lance le conseiller Raymond Mondor.

— Les règlements sont pour tous, il ne peut y avoir d'exception. Durant ces années de démolition nous avons eu du trouble. Je me le suis fait reprocher et avec raison. Maintenant que j'ai décidé que la discipline serait observée pour tout le monde. Au cours des derniers jours j'ai dû expulser M. Meunier, M. Rochon, M. André Desmarais et M. Sautnier. Il ne peut y avoir d'exception. Si je dois ne pas sévir quand il s'agit du président du comité exécutif, d'un membre du comité, du doyen du Conseil, d'un représentant du Board of Trade, de la Chambre de commerce ou des mouvements ouverts, je ne désire sévir contre personne. Le règlement est pour tout le monde. J'ai demandé au président de se retirer pour deux minutes..." répondit le maire.

Le conseiller Nat Aronoff veut intervenir. Le maire reprend: "J'ai été accusé et ceux qui m'ont accusé étaient dans l'ordre. Il n'y aura pas d'exception. Quand je déciderai que quelqu'un doit sortir, il devra sortir".

Le leader du Conseil, M. Lucien Croteau: "Pouvons-nous en appeler de votre décision?"

Le maire: "Oui, naturellement. Toute décision du maire est sujette à un appel."

M. Croteau: "Alors j'en appelle de votre décision".

Le maire fait alors sonner la cloche pour faire appeler les conseillers qui sont à l'extérieur. M. Savignac entre pour participer au vote. Les conseillers discutent entre eux. La tension monte. M. P.-O. Asselin va dire quelques mots à M. Savignac. Le conseiller Guy Vanier va parler au maire, suivi de M. Pierre DesMarais.

Rappelant le Conseil à l'ordre, le maire déclare: "Il est possible qu'il y ait eu confusion et que la procédure ait été plus sévère. Je n'ai pas donné de chance au président de s'excuser. Seulement, si le président veut s'excuser d'avoir interrompu un orateur sans permission, j'accepterai ses excuses. Mais cela voudra dire qu'à l'avenir lorsque quelqu'un sera prié de sortir pour avoir interrompu un orateur je lui demanderai de s'excuser et s'il le fait il pourra demeurer à son siège."

M. Croteau intervient, pour déclarer qu'il désire retirer sa motion d'appel.

M. le maire lui signale que dans ce cas l'incident est clos. Ils échangèrent ensemble quelques paroles puis on entend M. Croteau dire: "Je retire ma motion".

M. Savignac se lève alors et déclare: "J'ai interrompu le conseiller Guilbeault et je m'en excuse" et il reprend son siège.

M. Pierre DesMarais fait remarquer que le président devrait aussi retirer les paroles qu'il a dites à l'endroit du Dr Guilbeault.

Le maire: "Je ne les ai pas entendues, je ne puis donc pas obliger le président à retirer des choses que je n'ai pas entendues. Supposons que tout le monde est en convalescence heureuse..."

(On sait que le Dr Guilbeault a dû s'absenter du conseil durant quelques mois pour cause de maladie).

Reprenant alors la parole, le Dr Guilbeault déclare: "Je croyais que l'homme est nécessairement bon à deux étapes de sa vie, quand il est au berceau parce qu'il ne connaît pas le mal, et à l'âge de la vieillesse alors que plus serain il..."

M. Croteau proteste. Le Dr Guilbeault continue: "J'ai le cerveau sain et le cœur sain..."

Le maire intervient en rappelant que le président s'est excusé.

"Faites-lui respecter les règlements" lance M. Savignac.

"Dehors, il interromp encore" dit le conseiller Prosper Boulanger en pointant le président.

"C'est vous qui allez dehors" lui répond le maire qui, se tournant vers M. Guilbeault lui demande de ne plus revenir sur ce sujet. Puis regardant une seconde fois M. Boulanger, il lui demande: "Voulez-vous vous excuser?"

"Je m'excuse, M. le maire" de répondre le conseiller.

Le Dr Guilbeault a repris ensuite son discours sans autre interruption. Il a rappelé l'affaire Larissa et comment alors on avait si peu tenu compte non seulement de l'opinion des conseillers du district mais aussi de celle des citoyens de ce secteur qui s'opposaient avec toute la vigueur dont ils étaient capables contre ce projet.

"Le langage a changé du tout au tout. Aujourd'hui ceux qui au mois de juillet dernier prénaient les maisons d'appartements en hauteur viennent nous dire qu'ils sont contre de telles maisons dans Notre-Dame-de-Grâce et en plus ils réussissent à le faire avec un certain sens de pudeur. On s'interroge ensuite sur le système. Un système est bon quand les gens qui le composent sont bons. Ici, ce qu'il faudrait c'est un peu de sérieux... c'est déconcertant... nous en sommes rendus à un point où il n'y a même plus moyen de faire honte aux gens".

Vote reconsidéré

Tout cet incident s'est produit après que le conseiller Harold Cummings eut demandé au Conseil de reconsidérer le vote donné la veille et qui a eu pour résultat de retourner à l'exécutif le projet de règlement concernant la construction des bâtiments dans Notre-Dame-de-Grâce.

La veille M. Cummings avait voté pour la motion de référence. Il a confessé hier avoir fait une erreur. Il a déclaré s'être rendu compte que si le règlement n'était pas modifié, une maison d'appartements de 10 ou 11 étages s'élèverait bientôt sur l'avenue Somerled.

Le projet de règlement a pour but de réduire à 5 étages la hauteur des bâtiments sur cette avenue. Toutefois la seconde partie du règlement comporte un amendement qui favoriserait l'établissement de postes d'essence.

Le conseiller E.T. Asselin a déclaré que les conseillers du district étaient favorables à la première partie du règlement mais qu'ils demandaient que la seconde soit retournée à l'exécutif.

Et durant tout l'après-midi le débat a porté d'abord sur la motion pour reconsidérer le geste posé la veille, motion qui fut adoptée par un vote de 41 à 33, et ensuite sur le projet de règlement lui-même.

A six heures 15 le Conseil a ajourné sa séance à cet après-midi à 3h. 30 alors que le débat se continuera sur cette question.

## Décision rapide du maire

# Le président Savignac expulsé de la salle du conseil municipal

par Raymond MASSE

Me J.-M. Savignac, président du comité exécutif, a été aussi expulsé de la salle des délibérations du conseil municipal.

En fin d'après-midi, hier, alors que le débat portait sur un amendement proposé par le comité exécutif recommandant ainsi au conseil de limiter à cinq étages la hauteur des bâtiments construits dans la zone commerciale de l'avenue Somerled, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

Pourquoi ?

Parce que M. Savignac a abruptement interrompu le conseiller Albert Guilbeault qui en était à lui reprocher de vouloir limiter la hauteur des bâtiments avenue Somerled, ce pendant qu'il avait favorisé la construction d'édifices plus élevés dans le Nouveau-Bordeaux, plus précisément dans le cas du projet Larissa, en juillet dernier, sous prétexte que la ville en retirerait beaucoup plus de revenus que si on y construisait des maisons unifamiliales.

M. Savignac de couper : "Je pense qu'il est encore malade".

De différents secteurs de la salle, des conseillers tentèrent aussitôt de se faire entendre dans le but de protester contre les paroles de M. Savignac.

Le conseiller Guilbeault était toujours debout pour tenter également de se faire entendre.

Le temps d'un éclair

Du fauteuil présidentiel qu'il occupait, S. H. le maire, l'hon. Sarto Fournier, réussit à rétablir l'ordre. Puis tout en rappelant qu'il avait annoncé, la semaine dernière, que tout conseiller qui interromperait un orateur sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de parler, devrait se retirer, le maire a demandé à M. Savignac de retirer ses paroles ou de sortir de la salle.

Après le temps d'un éclair, M. Savignac, silencieux, visiblement bouleversé, quittait son fauteuil et, lentement, se dirigeait vers la porte est de la salle.

"Le règlement est le même pour tous les membres du conseil et il n'y aura pas d'exception, de faire remarquer le maire. J'ai été accusé de ne pas faire respecter l'ordre et ceux qui ont porté ces accusations avaient raison. On a été témoin de désordres dans le passé et c'est pourquoi j'ai averti le conseil la semaine dernière que je devrais sévir si un conseiller interrompait un orateur sans avoir obtenu la parole du président de l'assemblée".

Debout, le conseiller Croteau a aussitôt annoncé qu'il en appelait de la décision du maire.

La cloche annonça le vote sur la motion Croteau.

M. Savignac revint dans la salle pour y participer.

M. Savignac s'excuse

Le maire : Il se peut que la procédure ait été sévère. J'ai appliqué les règles du conseil qui disent que le maire doit maintenir l'ordre. Si M. Savignac veut s'excuser d'avoir interrompu l'orateur, j'accepterais ses excuses et l'incident serait clos".

M. Croteau retira sa motion. Le maire : "A l'avenir, si un conseiller interrompait un orateur et que, à ma demande, il accepte de s'excuser l'incident sera clos, comme c'est le cas présentement."

M. Savignac : "M. le maire, j'ai interrompu l'orateur et je m'en excuse".

Applaudissements nourris.

M. Pierre DesMarais : "La remarque à l'effet qu'il pense que le conseiller Guilbeault est encore malade devrait être retirée".

Le maire : "Dans le bruit, je ne l'ai pas entendue".

M. Guilbeault : "J'ai entendu. J'ai le cerveau sain et le cœur sain. Quand je serai malade, je m'abstiendrai d'assister aux séances du conseil..."

Le conseiller Prosper Boulanger intervint apparemment en faveur du Dr Guilbeault mais on ne put saisir ses paroles du haut de la tribune des journalistes.

Le maire (indiquant la porte à M. Boulanger) : "Vous, vous..."

M. Boulanger : "Je m'excuse. Je m'excuse".

Le maire : "L'incident est clos. A l'ordre. A l'ordre".

M. Guilbeault : "La mesure que le président actuel et non futur a voulu appliquer dans le projet Larissa pourrait s'appliquer dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, si on y construisait des bâtiments de plus de cinq étages. Est-ce que le conseil s'est occupé de l'opposition des conseillers du district du Nouveau-Bordeaux lorsqu'il y a permis des édifices en hauteur."

"Il y en a qui veulent faire du "spot zoning" dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. Où va la démocratie avec cela. Je vois ce qui se passe. Il n'y a même plus moyen de faire honte aux gens".

Intervenant, M. Savignac de riposter qu'il croit personnellement qu'il est de l'intérêt de Notre-Dame-de-Grâce d'y limiter à cinq étages la hauteur des bâtiments.

"Je suis autant contre les maisons d'un étage que contre les maisons de dix étages".

"Quant au projet Larissa, je me suis battu pour des maisons de six étages", ajouta M. Savignac.

Quelques minutes plus tard, le conseil qui venait de vivre d'autres moments mémorables, suspendit ses délibérations jusqu'à 3 h. 30, cet après-midi.

Des moments mémorables mais plutôt difficilement saisissables. Des moments qui se bousculaient.

Council

## Speaking Out of Turn

# Mayor Soft Pedals Ouster in Council, Accepts Apologies

Mayor Sarto Fournier, who has ejected a councillor at five of the last six council sittings, softened his procedural rule yesterday after he ordered the expulsion of none other than Executive Committee Chairman J. M. Savignac.

From now on, it was decided, a certain project Mr. Savignac invoked the motive that big apartment buildings provided the city with more taxation revenue. The same motive can be invoked now," said Dr. Guilbault.

Mayor Fournier, in the belief that an expulsion a day keeps disorder away, has asked five councillors to leave the chamber for a few minutes. Besides Chairman Savignac, who was invited to leave "for two minutes" yesterday, Councillors Dave Rochon, Lucien Saulnier, Jean Meunier, and Andre Desmarais have all been expelled. Both mayor Fournier and the Chairman Savignac were elected on the Greater Montreal Rally slate in 1957.

The Mayor explained each time that he had suffered through two-and-a-half years of disorder in council and had found that asking a councillor to leave for a few minutes was the best method of re-establishing decorum. Most offending councillors had broken the rule by interrupting another speaker without asking the mayor's permission.

The new rule permitting of offending councillors to excuse themselves was not long in being applied. As councillors discussed the Savignac expulsion, Councillor Prosper Boulangier interrupted several times. The Mayor asked him to leave, or excuse himself. Mr. Boulangier excused himself and was therefore permitted to remain.

Savignac Expelled

The Savignac case came during reconsideration of the proposed change of zoning on Somerled avenue, in Notre Dame de Grace, while councillor Dr. Albert Guilbault had the floor.

The amendment would restrict the height of buildings there to five storeys at a time when a request for an 11-storey apartment house project has been made. At present there is no limit.

Mr. Savignac was in favor of the five-storey ceiling, while Dr. Guilbault was against.

"Last winter when we voted on a certain project Mr. Savignac invoked the motive that big apartment buildings provided the city with more taxation revenue. The same motive can be invoked now," said Dr. Guilbault.

"What case was that?" asked the chairman.

"The Larissa matter," replied councillor Guilbault.

"I think you are still sick," said the chairman. (Dr. Guilbault returned to council this week after an absence of about seven months due to a serious illness.)

Several councillors jumped to their feet to demand a withdrawal, and councillor Guilbault insisted his honor had been attacked.

"I'm afraid you should leave the room for two minutes," said the mayor.

"No?" a puzzled chairman stated in slowly getting to his feet.

"I must apply the same rules of procedure to every one in this room," replied the mayor.

The chairman quietly walked out, as the councillors, who supported the Civic Action League's Dr. Guilbault, applauded.

A storm immediately erupted with several councillors loudly protesting the chairman's expulsion.

"That was an insult. I protest," said councillor Nat Aronoff.

"I wish to appeal your ruling," moved Council Leader Lucien Croteau seconded by several others.

The mayor then ran the voting bell, and in conformity with the previous expulsions Mr. Savignac was allowed to return in order to vote.

The mayor said "there was a considerable amount of confusion. Perhaps I was a little to severe, in not allowing you to excuse yourself."

"I excuse myself for having interrupted," said Mr. Savignac.

Other councillors complained that the chairman still had not withdrawn his remark, but the mayor ruled the incident at an end.

STAR  
APR 22 1960

Council

# Building Height Limit Stirs Storm in Council

City council yesterday spent its entire two-hour sitting reconsidering the previous day's decision to refer back to the Executive Committee a zoning bylaw amendment for Somerled avenue, in Notre Dame de Grace.

No decision was taken and council resumes today.

The amendment would limit the height of buildings on Somerled to five storeys, at a time when there is actually no limit and a builder has asked permission to erect an 11-storey apartment house at Somerled and Borden avenue.

A second part of the bylaw project would allow service stations to be erected in the industrial zone of N.D.G. At present these are limited to the commercial zones.

On Wednesday council returned the entire project to the Executive for further study by a 36-31 vote, with most of the opposition coming on the service station articles.

## Numerous Protests

At the start of yesterday's meeting NDG Councillor Harold Cummings asked council to reconsider the previous day's decision on grounds he had since learned of the 11-storey permit request, and received numerous

protests from citizens in the immediate area.

At present the area has mostly four and two-storey buildings, with a few with five storeys, and one with six. The street is almost completely built-up.

Mr. Cummings said he had made a serious mistake in voting for the reference motion on the previous day, because "other city business prevented me from hearing much of the debate on the amendment, and in the light of the neighborhood protests over an 11-storey building."

Executive Committee member Pierre DesMarais objected to having the decision reconsidered, "because the pros and cons were thrashed out yesterday. If we have to start changing council decisions every day because a councillor was absent we'll waste all our time at it."

Councillor Frank Hanley, MPP, also objected to a reconsideration and fully favored allowing the builder his 11-storey project. "This is persecution of the builder. Why wasn't the change made last year, or five or 10 years ago? Why now?" he asked.

"It would certainly be poor administration, as was the case in the Cedar avenue project, if we allowed this builder to pro-

ceed with his legal plans, invest his money, and then have council block him with a zoning change at the last minute," he protested.

## Investors Pay Taxes

"This is unfair. I don't care if I have to fight every big newspaper in the city. I won't be made to believe we should discourage investors from building in Montreal. Furthermore they will supply more taxation revenue for the city. These people can help relieve the tax burden from the small property owners who are already paying plenty," Mr. Hanley declared.

Councillors Nat Aronoff and Hugh Savage, both maintained the wishes of the citizens living in the vicinity should be respected.

Councillor Lucien Saulnier maintained that zoning shouldn't always be left entirely in the hands of the immediate neighbors.

"In the past council has also shown no respect for the wishes of a much larger group of persons who had cottages when a zoning amendment to allow an apartment house city was pushed through," he continued.

"In this case there are already five and six-storey buildings nearby. There is one vacant parcel of land left. On what principle should council refuse a builder wishing to erect an 11-storey building there? Furthermore we have no official protests before council from the citizens," he declared.

Councillor J. O. Asselin said no one in the district wanted such a large building nearby, and he pointed out that two of the six district councillors had been absent the previous day.

## "Acting Like Children"

Councillor Dr. Albert Guilbault scolded council for "acting like children," in making a decision on one day with the feeling that if it wasn't a good decision it could always be reconsidered.

Some felt that since the district councillors were against the 11-storey building council should obey their feelings, while others noted that the councillors who approved the five-storey ceiling for the district had not backed the District 11 councillors who had voted against the Larissa project in New Bordeaux last winter.

A 41-33 vote allowed council to reconsider the matter, and councillor Guilbault began attacking the proposal before he was interrupted by Executive Chairman J. M. Savigneau, who was ousted for the act.

Dr. Guilbault maintained that lack of respect for institutions was promoted by council in constantly changing its mind, "and this is exactly what leads to Communism."

STAR  
APR 22 1960

Conseil

**Un rapport retourné au Comité exécutif**

# On pourra construire des gratte-ciel, avenue Somerled

Mercredi après-midi, le Conseil municipal avait décidé par un vote de 36 à 31 de retourner au Comité exécutif un rapport modifiant le règlement 1264 et limitant à cinq étages les bâtisses à être construites sur l'avenue Somerled, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

Jeudi après-midi, à la demande du conseiller Harold Cumming, le Conseil reconsidérerait sa décision. Après deux séances d'étude, il retournerait une seconde fois par un vote de 39 à 37 le rapport à l'Exécutif, hier.

### Onze étages

Les conseillers du district ont soutenu au cours des deux séances passées à l'étude de ce projet qu'il voulait empêcher la construction de bâtisses trop hautes qui auraient pour effet de diminuer la valeur des maisons avoisinantes. Un entrepreneur s'appreterait même à ériger une maison de rapport de onze étages.

D'autres, par contre, ont soutenu qu'il n'était pas juste pour le propriétaire d'un terrain acheté à gros prix parce que la zone est commerciale de changer le règlement et de lui défendre maintenant de bâtir ce qu'il avait projeté.

### Revenus

Le conseiller Frank Hanley a déclaré qu'on n'avait pas le droit de priver la ville de revenus qu'elle retirera de bâtisses plus élevées.

Au début de la séance, Me I. M. Savignac, président du Comité exécutif, a demandé aux conseillers de faire diligence et de voter le plus tôt possible les nombreux travaux que l'administration veut mettre en chantier tels des travaux dans les parcs pour une somme de trois millions, l'achat et l'installation de feux de circulation au montant d'un million, des travaux d'éclairage dans les rues pour une somme d'un million et demi, la construction d'un égout tributaire dans le boulevard Gouin et la construction d'un centre d'entraînement pour les pompiers.

Il y a également des octrois qui

tomberont automatiquement s'ils ne sont pas acceptés avant le 30 avril.

### Motion battue

Le conseiller Jean-Marie Bériault a plus tard posé la question préalable mais le maire suppléant Jean-Robert Bonnier a refusé de l'accepter immédiatement. Le conseiller W.-E. Lauriault l'a alors posée et elle a été battue par 39 voix à 36.

Le conseiller Lauriault a souligné que selon des renseignements obtenus du service d'Urbanisme, on ne pourrait pas construire une maison de rapport de onze étages sur l'avenue Somerled mais le conseiller Clouette a déclaré que selon les renseignements qu'il avait obtenus également du service d'Urbanisme, on aurait ce droit.

Les conseillers, devant ces renseignements contraires, ont alors décidé de retourner le rapport à l'Exécutif pour plus ample étude.

### Le boulevard Dorchester

Dix minutes avant l'ajournement, le Conseil a entrepris l'étude d'un projet de règlement modifiant le zonage aux abords du boul. Dorchester de la Côte du Beaver Hall à la rue de la Visitation. Des conseillers se sont étonnés que l'on ne modifie pas le règlement de zonage sur toute la longueur de Dorchester jusqu'à la rue de Lorimier.

Les modifications permettront de vendre aux propriétaires riverains les lopins de terre qui avaient été acquis pour la construction du boulevard et qui n'ont pas servi. Ils pourront être construits.

Le conseiller Croteau a alors demandé qu'on attende à lundi pour décider de ce rapport et que l'Exécutif s'enquière auprès du service d'Urbanisme des raisons qui motivent les changements aux règlements jusqu'à Visitation seulement.

Conseil

Me J.-M. BÉRIAUT DÉCHIRE LES RÉGLEMENTS DU CONSEIL

# Le règlement concernant les bâtiments de l'avenue Somerled est retourné pour une 2e fois

Pour la deuxième fois, au cours de la même assemblée, le Conseil municipal a retourné au comité exécutif le projet de règlement visant à uniformiser la hauteur des bâtiments sur l'avenue Somerled. Au cours du débat autour de cette affaire, le conseiller Jean-Marie Bériault a déchiré le livre des règlements de procédure en signe de protestation contre la façon dont les règlements sont observés au Conseil municipal.

M. Bériault a posé son geste alors que le pro-maire, M. Jean-Robert Bonnier, occupait le fauteuil présidentiel.

On se rappelle que mercredi dernier, par un vote de 36 à 31 le Conseil retournait au comité exécutif, pour plus ample étude, le projet de règlement amendé concernant la construction des bâtiments dans le quartier Notre-Dame de Grâce.

Au début de la séance de jeudi, une motion du conseiller Harold Cummings demandant que ce projet de règlement soit reconsidéré était approuvée par un vote de 41 à 33.

Toute la séance de jeudi et tout l'après-midi d'hier ont été consacrés à l'étude de ce projet de règlement, en dépit d'un appel du président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac, qui a demandé que le Conseil procède avec un peu plus de célérité dans l'étude des rapports qui lui sont soumis.

On a discuté pendant deux heures hier après-midi pour savoir si le Conseil pouvait en toute justice empêcher un citoyen qui a acquis un terrain de construire une maison d'appartements de 10 étages en vertu des règlements existants.

Après deux heures de débats le conseiller W. E. Lauriault a créé toute une sensation en affirmant que de toute façon, quel que soit le sort du projet

de règlement devant le Conseil l'intéressé ne pourra pas construire.

M. Lauriault a expliqué que le terrain dont on a fait mention est en partie situé dans une zone commerciale, et en partie dans une zone de "bungalow". "Comme, dit-il, la partie située dans la zone commerciale est trop petite, jamais ce propriétaire ne pourra construire une maison de 10 étages, ni même, semble-t-il, une de cinq étages."

Le conseiller René Clouette cependant, déclare au Conseil avoir obtenu d'un employé du service d'Urbanisme un avis contraire. Devant ces deux visions contradictoires, plusieurs conseillers, dont MM. Dave Rochon et Frank Hanley ont déclaré que jamais ils n'ont été aussi mêlés.

Une nouvelle motion de référence fut alors présentée par MM. Clouette et Albert Guilbeault, motion qui fut approuvée par un vote de 39 à 37.

### M. Bériault et les règlements

L'incident Bériault s'est produit après environ une heure et demie de débat. Le conseiller fit tenir au pro-maire une motion posant la question préalable. Une telle motion ne peut être discutée et si elle est acceptée par la majorité du Conseil a pour effet de faire cesser le débat en cours.

Le pro-maire Bonnier en acceptant la motion fit remarquer à M. Bériault qu'il avait encore deux orateurs sur sa liste, MM. J. O. Asselin et W. E. Lauriault.

M. Bériault insiste pour que sa motion soit mise aux voix en invoquant les règles de procédure. M. Bonnier persiste à faire valoir que deux orateurs ont demandé la parole.

— "M. le maire, dites-moi, si oui ou non ces règlements sont bons" demande M. Bériault en brandissant le livre des règles de procédure.

— "Oui, oui ils sont bons, mais je pense que pour deux minutes nous pourrions entendre MM. Asselin et Lauriault" réplique le pro-maire, en faisant signe à M. Asselin de parler.

M. Bériault déchire alors son livre de règlements en déclarant: "C'est donc que ces règlements ne sont pas bons". Puis en lançant les morceaux: "Ne venez pas tout à l'heure invoquer un article de ces règlements parce qu'on va se parler".

Et quelques instants plus tard, M. Lauriault ayant pris la parole, M. Bériault se relève et lance: "Je retire ma question préalable, que ce soit le free for all pour de bon!"

Le maire Sarto Fournier a repris son fauteuil peu après cet incident. Jusqu'à la fin de la séance les débats ont été assez animés et deux conseillers furent invités à sortir, MM. Lauriault et H. "Pit" Lessard, mais comme tous deux se sont empressés de faire des excuses, ils ont pu demeurer à leur siège.

Après le renvoi à l'exécutif du projet de règlement, le Conseil a commencé l'étude d'un autre règlement concernant le zonage de la rue Dorchester entre la côte du Beaver Hall et la rue Visitation.

MM. Pierre DesMarais et Adrien Angers tout en faisant valoir que le projet en lui-même était très bon, ont déploré le fait qu'il ne s'étende pas jusqu'à la rue Delorimier. M. DesMarais s'en est pris au service d'Urbanisme qui, dit-il, "refuse de se rendre aux demandes de l'administration".

M. Lucien Croteau a alors proposé l'ajournement à lundi en demandant que d'ici là le service d'Urbanisme soit requis de donner les raisons pour lesquelles le règlement s'arrête à la rue Visitation.



Conseil  
Urbanisme

24

# Un autre conseiller s'en prend au service municipal d'urbanisme

Le service d'urbanisme de Montréal a été l'objet de nouvelles critiques au conseil municipal, hier après-midi.

Cette fois, c'est le conseiller Pierre DesMarais, de la Ligue d'Action civique qui a proféré contre lui des blâmes sévères. Au cours de la même assemblée, il y a une semaine environ, c'était le conseiller J.-M. Bériault du Ralliement du Grand Montréal, qui n'avait pas mâché ses mots à son endroit.

Hier, le commissaire DesMarais a, à maintes reprises, parlé du service d'urbanisme comme d'un "service pourri". Il lui a reproché de faire de l'urbanisme rétroactif plutôt que de l'urbanisme progressif.

"Et ça ne date pas d'hier, de vouloir le membre du comité exécutif. Il est comme cela depuis qu'il existe".

M. DesMarais a fait ces observations à l'occasion de deux projets de modifications de règlements de zonage. Un premier dans Notre-Dame de Grâce pour limiter à 5 étages les bâtiments à construire dans la zone commerciale de l'avenue Somerled, et un second pour fonder en un seul deux règlements de zonages existant pour le boulevard Dorchester, entre les rues Guy et Visitation. M. DesMarais aurait voulu que ce nouveau règlement s'applique jusqu'à Delorimier.

"Nous avons déjà demandé, sous l'administration actuelle et sous les administrations passées, au service d'urbanisme de nous soumettre un règlement général. Mais le service d'urbanisme ne se conforme pas aux requêtes des administrations, quelles qu'elles soient. L'argent qu'on a dépensé au service d'urbanisme, nous l'avons dé-

pensé pour rien. Il se foute royalement du conseil, et cela depuis toujours".

Lorsque le conseil étudiait la modification de zonage dans Notre-Dame-de-Grâce, le commissaire DesMarais critiqua à nouveau l'urbanisme de faire de "l'urbanisme par en arrière, au lieu de faire de l'urbanisme par en avant."

"Partout ailleurs qu'à Montréal quand quelqu'un construit tout le monde collabore avec le constructeur.

"Ici, à Montréal, les entrepreneurs méritent un de deux diplômes : ou la sainteté ou la folie.

"Notre service d'urbanisme, de la poignée de porte jusqu'au directeur, ne cherche, semble-t-il, qu'à "emmerder" tout le monde."

M. DesMarais donne un exemple d'une maison de rapport de l'ave Somerled qui devait avoir de 18 à 24 places de stationnement. Or, elle n'en a pas. Et cette maison, comme les voisines, devait, selon les règlements, avoir des balcons de fer. Or, ils sont de bois. L'ins-

pecteur a peut-être trouvé intéressant de voir du bois au lieu du fer, mais dans quelques années si un accident mortel survient à cause de ces balcons de bois, ce sera moins intéressant pour la victime.

"Nous avons un service d'urbanisme pourri."

Jeudi

Jeudi, le président du comité exécutif, Me J.-M. Savignac, avait présenté une action visant à reprendre l'étude d'un rapport référé la veille à l'exécutif, concernant le règlement de zonage dans Notre-Dame de Grâce.

Le conseil, par vote majoritaire consentit à en reprendre l'étude.

Cette étude se poursuit jeudi après-midi et hier après-midi.

La "question préalable" pour mettre fin au débat sur le sujet fut rejetée par 39 voix contre 36, à 4 heures et 55.

Le débat se poursuit jusqu'à 5 h. 40, alors que le vote fut pris sur une proposition pour référer, devant la confusion de plus en plus grande des conseillers, le rapport à l'exécutif une seconde fois. La motion de "référence" fut adoptée par 39

voix contre 37.

Le conseiller E. T. Asselin, parla pour le rejet de la motion de référence et pour l'adoption du rapport de l'exécutif. Le conseiller Frank Hanley s'y opposa en déclarant que l'on devrait permettre la construction de maisons de rapport de 10 étages dans ce secteur. Le commissaire DesMarais également le conseiller considère que l'on ne doit pas utiliser le conseil pour faire ce qui aurait dû être fait par les services municipaux.

Le conseiller W.-E. Lauriault soutient pour sa part que le propriétaire ne pourra pas plus construire que le conseil adopte ou non le projet de modification du règlement de zonage.

Il explique en soulignant que la zone commerciale avenue Somerled n'a que le 28 pieds de profondeur, alors que l'arrière du terrain est zoné pour du cottage.

Le conseiller René Clouette dit s'être informé auprès de l'urbanisme qui l'assure que le propriétaire pourra au contraire y construire jusqu'à 10 étages.

LA PRESSE

APR 23 1960

# No Progress In City Hall Zone Study

By GERARD DERY

After wrestling for three days with the draft of a zoning bylaw amendment to limit the height of buildings to five storeys on part of Somerled avenue in Notre-Dame de Grace, Montreal city council yesterday returned the report to the Executive Committee for further study, by a vote of 39 to 37.

The report had been sent back to the Executive on Wednesday but discussion was re-opened when permitted by a 41-33 vote on Coun Harold Cummings' motion to re-consider the matter.

Only other progress achieved on the 127 item agenda before council since April 5, was the introduction of another draft amendment to zoning regulations on Dorchester boulevard between Visitation street and Beaver Hall Hill, but the debate was interrupted by adoption of a motion to adjourn until 3 p.m. Monday.

The sitting was enlivened for a few moments by Coun. Jean-Marie Beriault's sudden outburst, in which he tore up the city council rule book in protest against Pro-Mayor J. R. Bonnier's indifferent attitude to his request to raise the previous question in order to end the debate on a proposed change in the Notre-Dame de Grace zoning regulations.

At the outset, Coun. E. T. Asselin recalled that the properties along the commercialized section of Somerled near Borden avenue were not properly subdivided for high buildings.

Referring to the city's files, he said the Planning Department had refused to re-subdivide the area five years ago.

He could not understand why some councillors had been opposed to high scale structures in other districts, but favored this type of building in Notre-Dame de Grace.

The only argument in favor of skyscrapers, he added, would be additional revenue to the city, but from a zoning viewpoint, this would amount to zero.

Coun. Frank Hanley, MPP, claimed that high buildings would help small property owners and thus relieve them from the strain of present high taxes.

"We are here to find more revenue and we should have more consideration for smaller property owners," he said.

Committeeman Pierre Des-Marais disagreed with Coun. E. T. Asselin, charging that the Planning Department was retreating.

He also charged that the department's staff, from top to bottom, was doing everything in its power to annoy Montrealers.

"And if you want to note real horrors from a city planning point of view, just take a look at the Jeanne Mance Corporation buildings where you have some high-rise units beside two and three-storey buildings," he stated.

Coun. W. E. Lauriault raised the previous question to end the discussion, but his motion was defeated, 39 to 36.

After further debate, council returned the draft amendment by a 39-37 vote.

On the question of changing zoning regulations on Dorchester boulevard, Committeeman Des-Marais objected that the change did not apply east of Visitation street.

"Why not as far as Delorimier avenue?" he queried. "Believe me, Coun. Beriault was right when he charged that the City Planning Department did not give a hoot for the Executive Committee and City Council."

STAR  
APR 23 1960

Conseil



Indigné d'une décision du président des débats au conseil municipal, le conseiller J.-M. BERIAULT, a déchiré hier en pleine assemblée, le livre des Règles du conseil. A ses côtés, les conseillers

photo Paul Henri Talbot, LA PRESSE.  
COLOMBO TEODORI, à gauche, et ROLAND BOURRET, à droite ; au premier plan, le conseiller PAUL-EMILE SAUVAGEAU.

LA PRESSE

APR 23 1960

## Le livre des "Règles du conseil" déchiré en pleine assemblée

Un conseiller municipal de Montréal a déchiré hier près-midi, en pleine assemblée, à l'hôtel de ville, le livre des "Règles du conseil".

Il était indigné du peu de cas que le président des débats venait de faire de la "question préalable" qu'il venait de poser pour mettre fin, sans autres discours, aux discussions qui duraient depuis trois jours, sur un même sujet.

Le conseiller qui posa ce geste sans précédent dans l'enceinte même de la salle du conseil municipal, est Me Jean-Marie Bériault.

Le maire suppléant, M. Jean-Robert Bonnier, avait permis à d'autres conseillers de parler, après que la "question préalable" eut été posée par Me Bériault. Et cela, parce qu'il avait déjà inscrit les noms de ces conseillers sur sa feuille d'orateurs avant que le conseiller Bériault n'intervienne.

Le sujet débattu depuis 3 jours concernait un changement de

zonage dans le quartier N.-D.-de-Grâce, pour limiter à 5 étages la hauteur des bâtiments dans la zone commerciale de l'avenue Someries.

Fort des prescriptions de ces "Règles du conseil", qui stipulent qu'aucun discours n'est permis au conseil une fois la "question préalable" posée, Me

Bériault demanda à M. Bonnier :

— "S'il n'est pas bon ce livre-là, dit-il en brandissant le livre des Règles du conseil, je vais le déchirer..."

— "C'est un très bon livre..." "répondit M. Bonnier ne voulant pas trop offusquer son interlocuteur, ni attiser son indignation, mais décidé quand même à permettre aux conseillers dont il avait inscrit les noms sur sa liste d'orateurs avant que Me Bériault n'intervienne, de faire leurs discours.

Me Bériault ne le prit pas sur ce ton.

— "Ce livre-là n'est pas bon ? Alors je le déchire."

Ce qu'il fit. Et les feuilles volèrent en pièces dans l'enceinte du conseil, le long du mur, près des fauteuils de conseillers voisins.

— "Les folies vont cesser !" dit-il en reprenant son siège, rouge d'indignation.

Le commissaire Pierre Des-Marais prit toutefois la parole pour donner indirectement raison à M. Bonnier.

Il souligna que la "question préalable" doit être posée par un conseiller qui a demandé la parole au président des débats, sans quoi, de dire M. Des-Marais, à quoi sert-il de permettre au président des débats de dresser une liste d'orateurs.

Une discussion s'ensuivit où plusieurs conseillers parlaient ensemble.

Me Bériault se leva pour souligner devant le désordre : "Avec la permission de mon



photo LA PRESSE  
M. P.-E. SAUVAGEAU  
Forcé de voter

secondaire, M. Paul-Émile Sauvageau, je retire ma "question préalable". C'est le free for all. Que tout le monde parle !"  
Et le débat dura encore quel-

ques minutes, mais aussitôt après avoir expliqué son point, le premier conseiller à suivre, M. W.-E. Lauriault posa à son tour la "question préalable".

Lorsque le vote fut pris, le conseiller Sauvageau n'ouvrit pas la bouche lorsque son nom fut appelé.

Le maire Sarto Fournier, qui était alors revenu au fauteuil présidentiel lui dit qu'il n'avait pas d'autre alternative que de le forcer à voter.

M. Sauvageau soutint que 3 minutes plus tôt le président des débats alors avait refusé la question préalable de Me Bériault. Mais il se laissa convaincre et vota contre "la question préalable".

Lorsque son tour vint, Me Bériault reste lui aussi coi. Le maire dut encore intervenir.

Me Bériault se laissa convaincre à son tour et déclara : "Si ma question préalable n'était pas bonne, celle-ci ne l'est pas non plus. — "Non !"

Voici ce que stipule incidemment l'article 61 des Règles de Montréal, au sujet de la "Question préalable":

Art. 61— "En vue de mettre fin à la discussion, la question préalable est, sans débat, mise aux voix par le maire, à la demande de tout membre qui fait une motion à cet effet. Si la question préalable est résolue dans l'affirmative, tout débat cesse, aucune autre motion ne peut être faite et les motions devant le conseil sont mises aux voix immédiatement."

## Que faire des bâtisses érigées illégalement ?

Les conseillers municipaux ont consacré la séance d'hier après-midi à étudier des modifications à des règlements de zonage dans différents quartiers de la ville. Ils en ont adopté trois, en ont retourné un au Comité exécutif et en ont discuté un cinquième sans se prononcer.

Les conseillers sont dans un dilemme ne sachant pas s'ils doivent modifier un règlement de zonage dans un quartier parce qu'un propriétaire a déjà construit une bâtisse illégalement et ainsi faire profiter ses voisins des mêmes avantages ou s'ils doivent poursuivre le propriétaire en question jusqu'à ce que les cours de justice le forcent à démolir.

Selon le leader du Conseil, M. Lucien Croteau, un propriétaire qui a construit sans permis ou illégalement et qui est traduit en Cour municipale, se voit condamner à \$40 d'amende seulement. Il est exceptionnellement rare également que, s'il est poursuivi en Cour supérieure, on le force à démolir sans obliger la ville à payer les frais de construction et de démolition.

### Rue Sauvé

C'est le cas, dans la premier exemple, d'une compagnie qui a construit une maison de rapport de quatre étages, rue Sauvé, entre Papineau et Garnier, là où le règlement de zonage ne permet que des bâtisses de deux ou trois étages. La compagnie traduite en Cour municipale a payé \$40 d'amende et le service d'Urbanisme qui a étudié la question recommande de modifier le zonage de la rue Sauvé afin de l'uniformiser des deux côtés de la rue.

Dans le deuxième cas plaidé en Cour supérieure, il s'agissait, selon le conseiller Mayer, d'une maison construite rue Powell. Elle avait un étage de trop. Montréal a eu gain de cause mais le juge qui

a accordé de démolir cet étage a également condamné la ville à payer la somme de \$38,000 au propriétaire.

Les conseillers Louis Laberge et Jean-Marie Bériault ont secondé la motion de M. Croteau pour faire changer le règlement de zonage, rue Sauvé.

### Bonne foi

M. Laberge a soutenu que le propriétaire en question avait agi de bonne foi lorsqu'il a entrepris sa construction tandis que M. Bériault a déclaré qu'aucun juge ne condamnerait le propriétaire à démolir sans tenir la ville responsable puisque la construction a été entreprise en 1958 et qu'elle est maintenant terminée et habitée.

"Ce n'est pas quand le propriétaire est en train de terminer la toiture qu'il faut l'arrêter, a souligné Me Bériault, mais bien quand il pose les fondations".

Le conseiller Jean-Robert Bonnier a également appuyé la motion soutenant que ce constructeur n'est pas le seul à avoir enfreint les règlements car il y a actuellement quatorze causes identiques devant les tribunaux.

### La police

M. Dave Boivin, pour sa part, a préconisé que la police s'occupe de voir si un propriétaire a le permis voulu pour construire. Le rapport des policiers serait transmis au service d'Urbanisme qui pourrait alors agir.

"Ce service n'a peut-être qu'une vingtaine d'inspecteurs et ils ne peuvent pas humainement surveiller toutes les constructions à Montréal," a-t-il ajouté.

MM. Lucien Saulnier et Pierre DesMarais ne partagent pas l'opinion des conseillers cités et ne veulent pas voir légaliser par le Conseil ce qui a été fait illégalement. La ville devrait pousser les procédures jusqu'à ce que la cour ordonne au propriétaire de démolir.

### Le boulevard Dorchester

Au début de la séance, le Conseil a adopté une modification au règlement de zonage du boul. Dorchester entre la Côte du Beaver Hall et la rue Visitation après que M. Croteau eut expliqué qu'il s'agissait là d'une modification de concordance destinée à mettre en

vigueur le même règlement dans cette partie du boulevard que dans les parties entre Beaver Hall et Guy et Visitation et Delorimier.

M. DesMarais a souligné que l'on devrait même modifier le règlement jusqu'à Atwater.

Le Conseil a également adopté un projet visant à autoriser l'Armée du Salut à construire un temple religieux avec dépendances sur le côté est du boul. Pie IX, entre les rues St-Zotique et Bélanger, dans le quartier Rosemont, et de porter de \$40 à \$100 le maximum de l'amende prévue dans le règlement de zonage de ce quartier pour ceux qui contreviennent aux dispositions du règlement.

### Projet retourné

Un autre rapport de l'Exécutif ayant pour but de permettre la construction de maisons d'appartements pour les personnes âgées dans des secteurs de maisons unifamiliales ou bifamiliales a été retourné au Comité après que le Contentieux eut déclaré cette modification illégale.

Le Conseil a, par contre, accepté la demande du propriétaire d'un motel et de cabines sur la rue Sherbrooke est, pour lui permettre d'agrandir son établissement existant.

En dépit de la dissidence de M. DesMarais et d'une couple d'autres conseillers de la Ligue d'action civique, les conseillers Paul-Emile Sauvageau et Adrien Angars, du quartier concerné, qui sont également de la Ligue, ont approuvé cette demande.

### Confiance

Au cours des discussions, le président de l'Exécutif, Me J.-M. Savignac, a déclaré que certains conseillers allaient trop loin dans leurs dénonciations des chefs de services et des fonctionnaires.

"J'ai confiance en eux, a-t-il dit, et je crois que nous faisons fausse route et les traitons injustement en laissant planer des soupçons sur eux."

# City Council Debates New Zoning

City council yesterday debated at some length a draft bylaw submitted by the administration to change the zoning for Sauve St., in Villeray ward, to regularize a four-storey apartment building erected without a permit in a zone where maximum height is three storeys.

There was no decision at adjournment of the sitting until today.

Council was told an action was taken against the builder in the Municipal Court, with penalty involved being a fine of \$40 and costs, but Coun. Dave Rochon, MPP, said he wondered why the city had not taken an action each day.

Coun. Louis Laberge said he had looked into the situation and learned that the builder had been given to understand he would be accorded a permit and had gone ahead with his project. There had, however, been a change in the direction of the city planning department and the permit had been denied. Mr. Laberge said the builder had acted in good faith.

Leader of Council Lucien Croteau declared that experience had shown it was impossible to have a building ordered demolished, because there was no precedent. The council, he said, must face facts and should adopt the zoning amendment.

Coun. Charles Mayer said there was a case of the court's ordering demolition of a building, but the city was condemned to pay \$38,000 for it.

"What did the city do?" asked Mr. Croteau. "Did it demolish the building?"

"No, it went to appeal," replied Mr. Mayer.

GAZETTE  
APR 26 1960

En discutant de règlements de zonage

# Le service d'urbanisme fait encore l'objet de critiques

(Par Jean-Marc LALIBERTE)

Le Conseil municipal a consacré une cinquième journée hier à discuter d'urbanisme. Au cours des débats sur divers projets de règlement le service d'urbanisme a été sévèrement critiqué d'une part et défendu d'autre part par le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac et le conseiller Jean-Robert Bonnier.

En résumé le Conseil a, au cours de sa séance d'hier:

1—adopté le règlement qui modifie le règlement de zonage de la rue Dorchester, entre la Côte du Beaver Hall et la rue de la Visitation;

2—adopté un règlement ayant pour but de permettre la construction, par la Salvation Army, d'une église avec presbytère sur le côté est du boulevard Pie IX, entre les rues St-Zotique et Bélanger; ce règlement porte aussi l'amende de \$40. à \$100 pour infraction au règlement de zonage du quartier Rosemont.

3—rejeté un projet de règlement (déclaré illégal par l'avocat-chef de la cité) qui avait pour but de soustraire à l'autorité du Conseil la construction de maisons d'appartements de quatre et cinq étages pour personnes âgées.

4—discuté d'un projet de règlement qui rendrait légale la construction d'une maison d'appartements de cinq étages qui fut érigée sans permis.

Les sujets étudiés ont donc permis à plusieurs conseillers de dire ce qu'ils pensent du service d'urbanisme.

Dans le cas de la rue Dorchester, MM. Pierre DesMarais et Lucien Croteau ont été d'accord pour affirmer que le service d'urbanisme a manqué en divisant le zonage de cette rue en trois parties, soit de la rue Guy à la Côte du Beaver Hall, de la Côte du Beaver Hall à la rue de la Visitation et de cette rue à la rue DeLorimier. Ils ont fait valoir que le service d'urbanisme aurait dû préparer un seul règlement pour toute la rue Dorchester de la rue Atwater à la rue DeLorimier.

## Intervention de M. Savignac

Après l'adoption de ce règlement, le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac a pris la défense du service d'urbanisme à la suite des accusations portées la semaine dernière.

(On se rappelle que le conseiller Jean-Marie Bériault avait fait une sortie contre le directeur de ce service et que M. Pierre DesMarais a sévèrement critiqué le service qu'il a accusé de faire de l'urbanisme à rebours).

Hier M. Savignac a affirmé que les accusations portées "vont trop loin". "Nos chefs de départements et leurs employés, dit-il, constituent une famille qu'il faut respecter. On doit tenir compte qu'il y a des pères de famille respectables qui travaillent pour nous et ils n'aiment pas que l'on attaque leur réputation".

M. Savignac a dit que tous les chefs de service ont toute sa confiance. "Il arrive, dit-il, que des chefs de départements ou des employés se trompent. Comme nous ils sont humains. Va-t-on les faire passer pour criminels pour cela?"

Le président du comité exécutif a affirmé que les employés du service d'urbanisme sont surchargés d'ouvrage et qu'il faudrait peut-être doubler le personnel.

Il a demandé que l'on laisse travailler les employés municipaux en toute quiétude.

Plus tôt, le conseiller Jean-Robert Bonnier s'était lui aussi porté à la défense du service d'urbanisme. Il a demandé que le directeur du service soit convoqué au Conseil pour répondre aux accusations portées contre lui. "Il peut se tromper, dit-il, mais quand on le force, d'une façon ou d'une autre, à donner son acquiescement à un projet, il ne peut être le seul tenu responsable si ce projet ne plat pas à tout le monde".

Et M. Bonnier a même ajouté: "Si on lui demande quelque chose en le menaçant, c'est du chantage".

## Projet illégal

Immédiatement après les remarques de M. Savignac, le Conseil fut saisi d'un projet de règlement concernant les maisons d'appartements de 4 et 5 étages pour personnes de plus de 60 ans.

Mais avant que le débat ne commence, le maire a demandé au greffier de donner lecture d'une opinion légale qui venait d'être émise par l'avocat-chef de la cité. Celle-ci dit que le projet de règlement est illégal parce que la cité ne peut créer une classe de maisons uniquement basée sur l'âge de ses locataires.

Le règlement inscrivait cette classe de maisons dans une catégorie particulière reconnue par le règlement de construction, catégorie qui comprend les hôpitaux, les hospices pour vieillards, etc.

Après la lecture de l'opinion légale, le conseiller Lucien Saulnier a dit qu'en plus de la raison d'illégalité, le Conseil en avait une autre pour retourner le projet de règlement.

Par ce projet, dit-il, on voulait placer les maisons d'appartements pour vieillards dans une catégorie de bâtiments qui n'est pas sujette au contrôle du Conseil.

(En vertu d'une autre disposition du règlement, les bâtiments de cette nature peuvent être construits à peu près partout avec le consentement de la Commission d'Urbanisme et celle du comité exécutif).

"Ce projet, dit M. Saulnier, est de nature à intéresser le président du comité exécutif sur les recommandations du service d'Urbanisme. C'est une autre affaire inacceptable comme on nous en soumet souvent".

Le débat a continué sur ce ton jusqu'à ce que l'on en vien-

LE DEVOIR  
APR 26 1960

Conseil

### **M. Sigouin n'est pas expulsé en dépit de M. Savignac**

Le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac, a réclamé en vain, hier après-midi, l'expulsion du conseiller Roger Sigouin de la salle du Conseil. Se rappelant les nouveaux règlements disciplinaires édictés à l'occasion de l'expulsion de M. Savignac, la semaine dernière, M. le maire a accepté les "excuses" et M. Sigouin est demeuré à son siège en dépit de l'insistance de M. Savignac.

L'incident s'est produit alors que le conseiller Jean Meunier avait la parole. Il parlait alors de maisons unifamiliales et le conseiller Sigouin l'a interrompu sur un point d'ordre pour déclarer: "Le conseiller ne peut alléguer les maisons unifamiliales parce que le président Savignac a déjà déclaré en ce Conseil que les petits propriétaires sont des égoïstes..."

M. Savignac intervient en exigeant l'expulsion de M. Sigouin. Celui-ci fait remarquer qu'il s'était levé sur un point d'ordre. Le maire Fournier lui déclare que le point d'ordre n'est pas fondé.

— Dans ce cas, dit M. Sigouin, je m'excuse d'avoir interrompu l'orateur".

M. Savignac: "M. le maire, les règlements sont pour tout le monde. Moi, la semaine dernière, j'ai été expulsé pour avoir interrompu un orateur. Je suis sorti stoïquement pour deux minutes, sans dire un mot. Je demande que lui aussi sorte. J'insiste, il ne peut y avoir deux poids deux mesures."

— "Je me suis conformé à vos exigences. Je me suis excusé. La semaine dernière, justement lors de l'expulsion de M. Savignac, vous avez dit que si un conseiller s'excusait il pouvait garder son siège. D'ailleurs c'est ainsi que vous avez agi dans le cas du conseiller Lesard", déclare M. Sigouin.

Bien que M. Savignac ait continué d'insister pour que le conseiller soit expulsé, le maire a déclaré l'incident clos.



Council

# Bickering Slows Down City Council

By PAUL LEDUC

City council yesterday continued its snail-like pace, rejecting one proposed zoning amendment, accepting two minor articles on the agenda and suspending study of two others of greater importance.

Personal bickerings featured a big portion of the meeting.

The current special meeting of council has been sitting without interruption since April 4, with the main business being the 1960-61 budget, which was adopted April 14.

Yesterday council voted down by a 38 to 30 count a zoning project which would have legalized the erection of a four-storey apartment house on north-end Sauve street, which was built without a permit.

It suspended until today an Executive Committee proposal to vote \$3,000,000 to the Parks Department for capital improvements to 30 city parks and general work in a few others. Executive Committee Chairman J. M. Savignac asked suspension of the study so Parks Director Robillard could appear before council to explain the credits, some of which were criticized.

Council adjourned until this afternoon on an article seeking council approval of a \$1,000,000 credit for installation of new traffic lights at 52 intersections, synchronization of lights on 13 street segments and installation of new light controls at 47 intersections needed for synchronization purposes.

It voted 44 to 21 against returning the traffic light credit back to the Executive for further study and now faces a motion by Committee member Pierre DesMarais who wants the amount slashed to \$500,000, "which is plenty to corduse the traffic mess even more."

## CAL Objects

Debate on the unauthorized Sauve street building, near Papineau avenue, gave rise to an abundance of personal charges flung at Civic Action League councillors by Greater Montreal Rally men. The CAL was against legalizing the construction, while

most GMR councillors voted in favor.

Councillor Raymond Mondor started the ball rolling by accusing CAL Councillor Lucien Saulnier of having an illegally large sign outside his Cremazie boulevard haberdashery.

Mr. Saulnier protested and maintained he had been one of those behind changes to the zoning concerning signs to protect the appearance of Cremazie boulevard which is now part of the Metropolitan boulevard, but he was finally ruled out of order by Mayor Fournier.

Councillors took turns in referring to previous cases in which buildings were erected without permits, and none was ever torn down.

Councillor Nat Aronoff, member of the Planning Commission and former member of the Civic Action League, said this body acted honestly and with justice. Then he accused CAL Councillors Charles Mayer and Paul David of "harassing" nine families in their district concerning a paving project.

Mr. Mayer replied violently, but the mayor ruled Mr. Aronoff's statements were in order since they drew a parallel with the Sauve street case and consisted of opinions.

Mr. Mayer also maintained that his stand in the case mentioned by Aronoff "is backed by a petition signed by 900 district residents."

On a point of order CAL councillor Roger Sigouin asked if he would be allowed to state the opinion that "the mayor is a noodle-head."

"You would be in order," replied the mayor.

"Well that is exactly my opinion," retorted Mr. Sigouin.

"That leaves me quite indifferent since your opinions don't change the man," replied Mayor Fournier.

Committee member Pierre DesMarais accused Mr. Aronoff of "being one of those who can never lie enough, and who is a specialist at it."

CAL councillor Oscar Signer added that he "cannot deny that Mr. Aronoff is an expert on morality." Then he returned to the subject, saying he was against tolerance of the illegally erected building "because it engenders a vicious circle. One builder will see that four storeys were tolerated, will say since he city isn't strict on such matters, so he can afford to go higher and will building a five-storey building, and so on." Councillor Dr. Albert Guilbault charged the Sauve street affair "smells bad," and he expressed surprise "that a certain judge last night took time off to telephone councillors to suggest how they should vote."

## Parks Issue

Mr. DesMarais was the main speaker on the parks item, and he criticized some of the itemised expenditures on the \$3,000,000 list. None of these are binding, however, and the Executive will have to approve each individually if the main credit is voted.

He objected to spending of \$400,000 to build a new police station and a stable for police horse in Mount Royal park; spending of \$200,000 to move the 12 tennis courts at the Municipal Golf Course in order to rearrange parking facilities there. He maintained there was plenty of parking space in Maisonneuve park across Sherbrooke street.

Mr. DesMarais also opposed spending \$150,000 for a new traffic arrangement in Lafontaine park, to consist of two traffic circles.

Coun. Jean Meunier accused the administration of "claiming these credits on false pretences, since the \$200,000 listed for a shelter in Lalancette park was on the list brought to council twice previously."

The traffic light money produced a denunciation from Coun. Paul Emile Sauvageau, who charged "it must be the light suppliers who prepare city tenders because unit price have almost doubled in the last year."

He charged bungling in the installation of traffic lights, cited cases where intersections currently featured 11 and nine light standards, while others were so badly installed they had to be changed within weeks. "Some of these corners now look like Christmas trees," he declared.

## Lights Criticized

Mr. DesMarais criticized the light report for its lack of planning. "There is no point in putting up traffic lights without traffic master planning. Installing lights to do a favor for a district councillor who has received a request from his parish vicar because he can't cross the street fast enough may be fine for the councillor involved, but it doesn't help traffic," he said.

He recalled that the previous administration, which he led, had sought at least a trial of the series synchronization used in New York city, which he said was much cheaper and more efficient than that used here. "But every excuse imaginable was invoked and we couldn't even get a tryout."

Mr. DesMarais maintained that indiscriminate installation of lights was seriously hampering already congested traffic, and that the present system was faulty. "On Cote des Neiges, for instance, I'm afraid I don't understand what the lights mean. I'm not a genius, but neither am I an imbecile, and I think there are a lot of others in my class. The system there must be delightful for amusing children."

When he moved that the credit be cut in half, chairman Savignac jumped to his feet to demand a vote, "because this shows lack of confidence in the directors who recommended the lights."

Dr. Guilbault protested there was no such want of confidence at stake. "Look at the budget. Last year the Executive cut the demands from the various directors and council slashed that by another \$11,000,000. We apparently managed to get by fairly well just the same," he stated.

STAR

APR 27 1960

# Réplique du conseiller Guilbeault

par JACQUES DELISLE

Le conseiller Albert Guilbeault a donné une verte réplique à deux de ses collègues du conseil municipal de Montréal, MM. Lucien Croteau et Raymond Mondor, hier après-midi.

Il a en effet soutenu, contrairement à ce que ces deux conseillers avaient affirmé plus tôt, que LA PRESSE a construit son nouvel immeuble, rue Craig, avec les permis requis.

"Ce sont les faits!" a-t-il dit.

Les conseillers Croteau et Mondor avaient invoqué l'exemple de la présumée construction sans permis de LA PRESSE, pour défendre un projet d'amendement au règlement de zonage des quartiers Villeray et Ahuntsic, qui aurait légalisé une maison de 4 étages, dans une zone de constructions de 2 ou 3 étages.

Au cours de la séance du conseil, qui rappelait à certains moments la tribune électorale, trois conseillers du Ralliement du Grand Montréal, dont MM. Croteau et Mondor, s'en sont violemment pris à trois conseillers de la Ligue d'Action civique, MM. Lucien Saulnier, Charles Mayer et Paul-Oscar David; MM. Croteau et Mondor à M. Saulnier et M. Aronoff aux trois.

Hier, c'est le conseiller Mondor qui a parlé le premier de LA PRESSE. La veille, lundi, alors que le conseiller J.-R. Bonnier soulignait que 14 compagnies étaient poursuivies par la ville sous l'accusation d'avoir violé les règlements de construction, le conseiller Mondor avait demandé: "Pas LA PRESSE?"

Lundi également, à la même séance du conseil, M. Croteau, avait déclaré que LA PRESSE avait construit sans permis.

Le conseiller Mondor a soutenu que les règlements municipaux devraient évoluer avec le développement de la ville. Il a également affirmé que les employés municipaux ne doivent pas chercher uniquement à créer des difficultés au public.

"Est-ce que l'on doit s'en tenir strictement au règlement? Quel est le meilleur parti à

prendre dans ce cas? demande M. Mondor.

"Ce n'est pas le seul cas où un règlement est violé.

"Je pense à LA PRESSE, une institution qui fait partie de notre communauté canadienne-française, LA PRESSE a construit sans permis.

"Faites-la démolir," lance le conseiller Lucien Croteau.

Le maire, l'hon. sénateur Sarto Fournier, pour signifier eh des mots que l'on n'entend pas trop bien de la galerie de la presse, que les paroles de M. Croteau étaient déplacées.

"Si j'ai blessé quelqu'un, de dire le chef du conseil. Je retire mes paroles. Je demande pardon à LA PRESSE, dit-il, mi-badin, mi-sérieux.

M. Mondor reprend:

"De plus, ajoutez-il, je ne pense pas que l'on puisse demander à M. Saulnier de démonter son enseigne illégale... (M. Saulnier a fait installer une enseigne lumineuse sur le toit de son magasin, boulevard Métropolitain.)

M. Saulnier pose un point d'ordre: — Si vous permettez au conseiller Mondor, de s'aventurer sur ce terrain, M. le maire je n'ai pas d'objections, mais je voudrais que vous m'autorisiez, quand le temps viendra, à tirer la chose au clair.

Le maire: — Il vous sera toujours loisible d'apporter les rectifications que vous jugerez à propos d'apporter. M. Mondor exprime une opinion.

M. Mondor rappelle encore que M. Saulnier a construit son enseigne en violation d'un règlement municipal.

M. Saulnier pose un autre point d'ordre: — C'est plus qu'une opinion. M. Mondor déclare nommément que je viole un règlement municipal...

Le maire: — "J'espère que la discussion va pouvoir se poursuivre sans que l'on fasse mention de personnalités. Ce sont des discussions de ce genre qui dégénèrent toujours dans des querelles personnelles.

M. Roger Sigouin: — C'est plus qu'une opinion, M. le maire qu'exprime M. Mondor, il utilise des notes qui lui ont été remises par M. Savignac.

M. Mondor rappelle les cas des enseignes qui dépassent les lignes de trottoirs et que la ville ne fait pas démolir, ce sont autant d'exemples que les

règlements ne sont pas appliqués, soutient-il.

"Il y en a qui ont péché avant aujourd'hui, de dire le conseiller. Il y en a d'autres qui en ont violé des règlements..."

Un autre conseiller

Un autre conseiller, M. Nat Aronoff, s'en est pris au conseiller Saulnier. "Tout autre que le conseiller Saulnier, de soutenir M. Aronoff, devrait réclamer l'application des règlements, lui qui a construit une enseigne illégalement sur son magasin."

M. Saulnier sursaute à nouveau: — Allez-vous permettre, M. le maire, à un conseiller, de faire le procès d'un collègue, sans que celui-ci aussitôt après puisse se lever et lui répondre?

Le maire: — C'est là uniquement une question d'opinion. Si ce que dit un conseiller s'avère la vérité ou s'il n'est pas dans la vérité, celui qui est critique pourra répondre, lorsque son tour viendra.

"Mais je crois que c'est faire usage d'un langage imprudent que de donner les noms de conseillers. On devrait plutôt donner telle adresse, dire que telle bâtisse est construite sur telle rue. Ce serait là un moyen beaucoup plus parlementaire."

Le conseiller Aronoff poursuit en abordant un autre sujet d'attaque. Il s'en prend cette fois aux conseillers Charles Mayer et Paul David qui, selon lui, auraient "harassé" 9 familles juives de leur quartier, en prônant l'application rigoureuse d'un règlement.

M. Mayer bondit de son siège et pose un point d'ordre: Ce n'est pas une opinion. M. le maire, c'est une déclaration. Et le conseiller accusé devrait pouvoir se défendre tout de suite.

Le maire: Nous avons toléré beaucoup d'affirmations, de déclarations depuis le début. Une opinion s'exprime ordinairement dans une déclaration. Dans le ton général, la déclaration de M. Aronoff est dans l'ordre.

M. Sigouin: — Si je dis, que le maire est une nouille, M. le maire, j'exprime une opinion qui n'est pas une déclaration.

"Alors on va pouvoir le dire... Et c'est mon opinion d'ailleurs."

Le maire: — Ça ne change rien à l'état de chose actuel. L'imitation de Jésus-Christ dit en effet quelque part "Peu importe le bien ou le mal que l'on dit de vous, ça ne fait pas de vous un autre homme".

Le conseiller Lucien Saulnier pose ensuite une question de privilège.

Et M. Saulnier commence ses explications. "J'exploite dit-il sur le bou. Métropolitain un commerce, dans un édifice construit il y a 5 ans.

"Toutes les enseignes sur cette rue sont illégales, en vertu d'un règlement spécial adopté à la demande de conseillers du nord et à ma suggestion en particulier. C'est un règlement temporaire adopté en vue de protéger l'apparence de ce boulevard..."

M. Croteau pose un point d'ordre, que le maire accepte. M. Saulnier ne fait pas de son intervention une "question de privilège" puisqu'il ne démontre pas que son honneur était attaqué ou celui du conseil."

Puis c'est au conseiller Mayer à poser sa propre "question de privilège", à la suite des déclarations de M. Aronoff à son endroit.

"M. Aronoff a oublié que 700 citoyens du district ont signé une pétition pour réclamer l'application des règlements qu'il critique maintenant. C'est le cri de race qu'il a soulevé en disant que le conseiller David et moi-même harassons 9 familles juives. Tout le monde devrait vouloir le respect des règlements."

Le conseiller Albert Guilbeault souligne que le débat jusque là "est bien caractéristique de l'atmosphère dans laquelle se font les débats ici, au conseil municipal."

"Le leader du conseil et président du Ralliement du Grand Montréal s'est fait l'avocat de la tolérance.

"Être humain, ce n'est pas consommer l'injustice. L'équité et la justice, c'est la même chose. Si l'on veut être juste pour quelqu'un il faut l'être pour les citoyens de tous les quartiers de la ville.

"Dans le cas soumis au conseil, ça sent mauvais du début à la fin.

Faisant allusion aux accusations portées par les conseillers Croteau et Mondor au sujet de LA PRESSE, le conseiller Prosper Boulanger a demandé au président du comité exécutif, Me J.-M. Savignac, un rapport sur le problème du permis de LA PRESSE.

LA PRESSE

APR 27 1960

Comité

2

## Le conseil refuse de légaliser l'illégalité

Le conseil municipal de Montréal a refusé hier de légaliser, dans une zone où seulement des bâtisses de 2 ou 3 étages sont autorisées, la présence d'une maison de 4 étages qui, par surcroît, fut construite sans permis.

Il a en effet rejeté par 38 voix contre 30, un rapport de l'administration municipale recommandant d'amender le règlement no 1920 sur l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, dans le sens indiqué plus haut.

La maison en question en est une d'appartements, sise rue Sauvé, entre les rues Papineau et Garnier.

Seul le président de l'exécutif, Me J.M. Savignac, des membres de l'administration, a voté pour l'amendement; MM Murray Hayes, vice-président, J.H. Dupuis, Pierre DesMarais et J.N. Drapeau ont voté contre; M. Alfred Gagliardi était absent, et le maire ne vote qu'en cas d'égalité de voix.

LA PRESSE  
APR 27 1960

Feux de circulation nouveau modèle

## Des arbres de Noël en avril à Montréal

par Raymond MASSE

Des arbres de Noël de par la ville de Montréal!

A plusieurs intersections.

Fin avril. En plein printemps alors que les lilas bourgeonnent, que jonquilles, tulipes et jacinthes en sont à leur première manifestation.

C'est en effet d'arbres de Noël que le conseiller Paul-Emile Sauvageau a qualifié les feux de circulation nouveau genre installés ou sur le point de l'être au-dessus de la chaussée à maintes intersections.

Faisant allusion aux feux nouveau modèle fixés à des feuilles de métal suspendus au-dessus de la chaussée, M. Sauvageau a demandé hier, en fin d'après-midi, à l'administration, en présence de ses collègues poursuivant l'assemblée commencée le cinq avril, de mettre le hola.

Au dire de M. Sauvageau, il y a tellement de feux de circulation et tellement de modèles de feux, à certaines intersections que les enfants s'en amusent cependant que camionneurs et automobilistes ne savent ou donner exactement de la tête pour s'assurer quels ne se mériteront pas un billet de contravention.

Disparité

"Il a des installations qui sont comme des arbres de Noël tellement on compte de lumières", a définitivement déclaré M. Sauvageau qui en était à participer au débat suscité par un rapport soumis par l'administration recommandant au conseil de voter un crédit de \$1,000,000 pour l'achat et l'installation, en tout ou en partie, soit en régie ou par contrat, de feux de circulation ainsi que leur synchronisation, y compris les frais d'ingénieurs de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs, ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues.

"C'est intéressant et pourtant vrai de voir encore M. Sauvageau. C'est ridicule, et c'est laid. Ce n'est pas la bonne façon de décorer les intersections. En plus d'avoir des feux accrochés au-dessus de la chaussée, on en a qui sont fixés à des poteaux, à différentes hauteurs et à différentes distances de l'intersection même".

"Je me demande, comme bien d'autres citoyens, ce qui se passe, renchérit le conseiller qui, pour "éclairer" ses collègues, nota que le 21 juillet de l'an dernier l'administration a demandé au conseil de voter un montant de \$400,000 en vue de l'installation de nouveaux feux à 100 intersections, soit à raison de \$4,000 par intersection, alors que \$263,000 du \$1,000,000 maintenant proposé a pour but de défrayer le coût de feux projetés à 52 intersections, ce qui représente un coût moyen de plus de \$5,000 par intersection concernée.

Commenta encore M. Sauvageau: "En un an, le coût de feux de circulation a augmenté de plus de \$1,000 par intersection. On nous fait des arbres de Noël, à certaines intersections. Il est temps que le comité exécutif mette fin à cette nouvelle situation déplorable. Je me demande si les plans d'installation sont faits par ceux qui vendent les lumières".

Et le conseiller de faire remarquer que l'automobiliste en provenance de l'est qui atteint la jonction des rues Ste-Catherine et Ville-Marie est en présence, à cette intersection, de neuf jeux de feux de circulation (27 lumières), puis en présence de onze jeux de feux de circulation s'il se dirige vers l'intersection suivante, soit Ste-Catherine-Vimont.

Quelques minutes plus tard, le conseiller Roger Sigouin a dit, pour sa part, qu'il y a lieu que l'administration attire l'attention des services municipaux concernés sur le fait que le vent fait pivoter des feux au point que les automobilistes ne peuvent pas parfois les voir.

Par ailleurs, le conseiller Pierre DesMarais a dit que, si le conseil vote le crédit de \$1,000,000, demandé par l'administration, il faudra doubler des intersections ou en faire d'autres pour pouvoir installer les feux projetés.

M. DesMarais a ensuite fait remarquer qu'un montant de \$40,000 est prévu pour l'installation de feux de circulation rue St-Hubert, de la rue Sherbrooke à l'avenue Mont-Royal. "Sauf à la rue Napoleon, le long de la rue St-Hubert, dans le secteur, il y a déjà des signaux lumineux à toutes les intersections".

"Et chemin de la Côte-des-Neiges il y a assez de signaux lumineux que cela doit amuser les enfants", poursuivit M. DesMarais.

En riposte, Me J.-M. Savi-gnac a dit que l'administration demande un crédit de \$1,000,000 "pour le projet de diverses rues. Peut-être que nos chefs de services vont nous faire des recommandations par plaisir."

Subitement sur pied, M. DesMarais: "Le président n'a pas le droit de prêter des intentions."

Possibilité

Le conseiller Albert Guil-beault: "Lors de l'étude du budget, les rapports des directeurs de services ont été modifiés, diminués. Et si on coupe maintenant le crédit demandé, cela ne veut pas dire que nos chefs de services ne sont pas sérieux. C'est le rôle du conseil d'étudier les rapports et de les modifier s'il le juge à propos".

Avant que le conseil suspende ses délibérations jusqu'à cet après-midi, il a rejeté par 44 voix contre 21 une motion dont le Dr Guil-beault s'était fait le parrain dans le but de retourner au comité exécutif pour plus ample étude le rapport proposant d'autoriser une dépense de \$1,000,000 concernant l'installation et la synchronisation de feux de circulation.

LA PRESSE

APR 27 1960

Concil

2

4 LA PRESSE, MONTREAL, MERCREDI 27 AVRIL 1960

## Travaux projetés: \$3,000,000

# LE DIRECTEUR DES PARCS INTERROGE AUJOURD'HUI

Si le conseil municipal donne suite à une suggestion formulée hier par Me J.-M. Savignac, président du comité exécutif, il interrogera aujourd'hui même M. Claude Robillard, directeur du service des parcs, concernant les travaux susceptibles d'être exécutés cette année à même un montant de \$3,000,000 que le comité exécutif recommande d'approuver.

Faisant allusion à la liste soumise au conseil au sujet des travaux projetés, le conseiller Pierre DesMarais a dit s'oppo-

ser à ce que les 12 courts de tennis existant à proximité du chalet du Golf municipal, rue Sherbrooke, soient déplacés pour faire place à un terrain de stationnement à l'intention des fervents du golf, en vue du réaménagement de certains "trous" du golf. La reconstruction des courts sur un nouveau site est estimée à \$150,000.

M. DesMarais a aussi parlé du projet mis de l'avant par l'administration en vue d'aménager des parcs de stationne-

ment rue Calixa-Lavallée qui peut devenir fermée à toute circulation automobile.

M. DesMarais a aussi mentionné qu'un montant de \$400,000 a trait au projet comportant un "poste de police" et un "bâtiment d'entretien" sur la montagne.

"Le montant mentionné est le même que lorsque l'ensemble des bâtiments dont il a déjà été question comprenait spécifiquement une écurie pour les chevaux de plaisance", commenta M. DesMarais.

"Je ne suis pas prêt à mettre \$3,000,000 à la disposition de l'administration et à lui accorder carte blanche, sans qu'elle ait à revenir devant le conseil pour chaque cas, mais je suis en faveur que des travaux s'accomplissent".

En réponse, Me J.-M. Savignac a déclaré: "Nous avons toujours procédé de la même façon. Quant aux remises sur la montagne, elles seraient utilisées pour les chevaux utilisés par les policiers municipaux".

Le débat se poursuivra tout probablement cet après-midi.

*Council*  
**\$12,822,000 Pace**

# Six-hour Session Ends City Council's Marathon Meeting

By GERARD DERY

City Council put aside windy speeches and personal squabbles at a six-hour session yesterday and wound up the current marathon meeting by dealing with 44 items and voting credits and grants totalling \$12,822,000.

In one 18-minute stretch last night, councillors voted \$6,364,000 of the credits in a display of speed that has not been seen in the chamber for many weeks.

The meeting was adjourned sine die at 10.30 p.m. It began on April 5 and the first two weeks were spent on the budget. The next two weeks dealt with about 126 items for improvements, expropriations and draft amendments to zoning regulations. Council dealt with only 82 of these items in 15 juridical days. The rest were handled in the one six-hour sitting yesterday.

The fast pace was kept up in spite of, or perhaps because of, a large number of absent councillors. In fact, the meeting almost collapsed for lack of a quorum on two occasions yesterday, once at the afternoon session, and the second time at the opening of the evening sitting. An official count however showed a required minimum of 34 councillors to be in attendance.

## Credits Listed

Leading credits were approved for the following purposes:

- 1—\$3,000,000 for improvements to local parks and playgrounds including construction of shelters and buildings.
- 2—\$1,000,000 for new traffic lights and synchronization of existing signals.

- 3—\$1,500,000 for improvements to Montreal's lighting system on streets and public squares.
- 4—\$1,250,000 for installation of new valves, motor pumps and electrical equipment at the waterworks central pumping station.
- 5—\$2,000,000 as Montreal's contribution to the proposed concert hall.
- 6—\$458,000 for grants to local social and artistic and charitable organizations.
- 7—\$775,000 for the construction of the Gouin boulevard tributary sewer between Somerset street and the Lavigne pumping station.
- 8—\$1,100,000 for the construction and preparation of plans of the Montreal Fire Department training school on Notre Dame street east.
- 9—\$657,000 for construction and preparation of plans of the Ville Emard Centre on Monk boulevard.
- 10—\$481,800 for reconstruction and widening of Park avenue between Beaubien and Jean-Talon streets.

## Appropriations

Less important appropriations included: \$148,700 to pave Mason street between Delorimier avenue and des Erables street; \$100,000 to prepare plans for the construction of separate grades at Amherst and Sherbrooke streets; \$285,000 to erect service buildings in the western division of the waterworks and sewerages division; and \$115,000 to building two steel sheds in the western division municipal yard.

Credits for about \$600,000 were ratified for expropriation purposes, one for \$124,755 to widen Dickson street between Sherbrooke and Turenne street, and the second for \$409,800 for approaches to the Metropolitan boulevard at Decarie boulevard.

Except amounts provided for grants, all other necessary funds will be obtained by the city through loans.

Also approved in rapid succession were sales of land on

Sherbrooke street east to the Montreal Catholic School for \$157,952, on Sherbrooke street east to the Club St. Denis for \$32,460, and on the block bounded by de la Verendrye, Brillant street and Raudot streets to the Hopital General Ville Emard for \$50,582 70.

Council further approved a deed to allow the Shriners' Hospital for Crippled Children to use adjacent land on Mount Royal Park for construction of a school and annex.

## Hampstead Contract

Also approved was a new contract between the city and Hampstead by which the city will supply water to the municipality for the next eight years at 25 cents per 1,000 gallons instead of 15 cents.

At the evening session, only a few hitches occurred to slow the headlong pace.

Coun. Frank Hanley remarked that the city's present sewer system was responsible for pollution of the Back River, as council dealt with a \$775,000 credit for a tributary sewer on Gouin boulevard. Coun. Hanley told Council he had a report showing that the mechanism was not installed or operated properly. The item was carried.

Another slight delay developed in discussion of the proposed sale of the city's asphalt plant on Grand Trunk street for \$8,000. Coun. W. E. O'Flaherty stated the scrap alone was worth more than \$8,000 and "I want the plant to be sold at auction. Other councillors called the price "ridiculous". The motion to refer the item back to the Executive Committee was carried.

Two other items—the \$1,000,000 credit for new traffic lights, and the \$3,000,000 credit for parks and playgrounds — also drew lengthy discussions.

City Traffic Director Jean Lacoste told councillors that the city was "below par" in numbers of traffic lights, and said the city in accordance with its population, should have at least 1,200 light-controlled street intersections, instead of the 475 it has.

Mr. Lacoste pointed out that New York had 9,000 units, while Baltimore, smaller than Montreal, has 1,500 signals in operation.

He emphasized that the preliminary step for Montreal was to install lights at strategic corners, with synchronization, progressive or simultaneous depending on the city's needs, to follow later.

Councillors unanimously approved the credit, but not before a long discussion had been held, mostly criticizing Montreal's present traffic light system, with the odd crack about Montreal drivers thrown in, and with Coun. Andre Desmarais dissenting, as he did on a number of other reports.

The parks and playgrounds credit had been tabled earlier in the week, and when discussion began again, Coun. Paul Sauvageau admitted he was puzzled. He said he had in his possession three different lists of proposed improvements to parks and playgrounds.

Chairman J. M. Savigneau replied that this was only a tentative list, and that the Executive intended to devote more time to various appropriations for current parks.

Opposition was voiced by Council Leader Lucien Croteau against the closing of Calixa Lavallee in Lafontaine Park, and the transfer of the Municipal Golf Course tennis courts to another site was opposed by Couns. Adrien Angers and Edmond Hamelin.

## Want Park Improved

Coun. Hugh Hanson insisted on finding money to improve Victoria Park around which expensive buildings are being erected.

When Mayor Sarto Fournier announced the end of the meeting at 10.30 p.m., there was much comment on speculation about Council's spectacular drive to the finish line.

Some political observers wondered if Premier Antonio Barrette's announcement of the June 22 provincial general election had anything to do with the sudden haste. Others attributed the speedy session to the absence of Civic Action League president and Executive Committeeman Pierre DesMarais, as well as several other CAL supporters.

STAR

APR 28 1960

## Autres arbres de Noël?

# \$1,000,000 votés pour des feux de circulation

Par 41 voix contre 20, le conseil municipal a approuvé, vers 6 h. 30, hier soir, un rapport soumis par le comité exécutif en vue de l'achat et de l'installation, au coût de \$1,000,000 de nouveaux feux de circulation ainsi que leur synchronisation.

Quelques minutes plus tôt, le conseil avait rejeté par 42 voix contre 19 une motion par laquelle le conseiller Pierre DesMarais proposait que la dépense autorisée ne soit que de \$500,000 pour "parer au plus urgent".

A l'appui de sa motion, M. DesMarais avait parlé de l'inefficacité des feux de circulation nouveau modèle.

"Il faut tout repenser la politique à suivre concernant le genre de feux de circulation dont Montréal a besoin, avait-il ajouté. "Si on vote \$1,000,000, la ville continuera de dépenser sans directives précises. Je suis surpris que des soumissions aient déjà été demandées pour des feux avant que le crédit soit voté par le conseil. Le directeur du service de la circulation ne reçoit pas de directives. On est dans le désordre. Il faut penser adéquatement".

### "Petits poteaux" à N.-Y.

Précédemment, S. H. le maire, l'hon. Sarto Fournier, avait déclaré que la synchronisation progressive est impossible parce que le flot de la circulation varie selon les heures du jour.

Le maire a souligné que la Ville devrait imiter New-York et faire en sorte que sur un tronçon de rue, tous les feux deviennent rouges en même temps (système de synchronisation en bloc ou simultanée.) Il a ajouté qu'il favorisait l'approbation d'une dépense de \$1,000,000 pour acheter et installer des feux de circulation, mais qu'il préférerait "qu'on fasse autre chose que la synchronisation qui ne synchronise rien".

A l'exemple de plusieurs conseillers, le maire n'a pas semblé être en faveur des feux de circulation nouvelle vague accrochés au-dessus de la chaussée, nouveaux feux que le conseiller Paul-Emile Sauvageau

avait qualifiés, la veille, d'"arbres de Noël".

Pour un, le conseiller Edmond Hamelin a dit que la Ville de New-York vient d'installer, le long de la 6e avenue, des feux de circulation avec "des petits poteaux" semblables à ceux utilisés depuis des dizaines d'années à Montréal.

### 7,000 intersections

Invite à répondre à des questions, sur le parquet de la salle des délibérations, M. Jean Lacoste, directeur du service de la circulation, qui, au dire de M. DesMarais, ne devrait pas être "prête" six mois par année à la Corporation de Montréal Métropolitain, a déclaré que l'on compte à Montréal 475 intersections avec feux de circulation, mais qu'il faudrait disposer de 1,200 intersections avec de tels feux, selon des statistiques établies dans d'autres villes du Canada et des États-Unis. Baltimore, par exemple, moins peuplée que Montréal, comprend 1,500 intersections avec feux de circulation.

M. Lacoste a précisé qu'il y a, au total, à Montréal, 7,000 intersections.

Le conseiller Lucien Saulnier a déploré qu'il n'y ait pas de politique d'établie par l'administration.

"Il a aussi déploré que l'on installe maintenant de "disgracieux feux de circulation".

"Pendant qu'on dépense des montants considérables pour enfourer les fils on en dépense pour en sortir d'autres".

Le directeur Lacoste a sou-

ligne qu'un feu de circulation devient nécessaire quand des comptages de circulation révèlent qu'à une intersection, 750 véhicules à l'heure passent sur l'artère principale, et 175 sur l'artère secondaire.

—Comment procédez-vous pour installer ces feux, de demander M. Savignac?

Suivant des normes établies et suivant les besoins, de répondre M. Lacoste.

Le conseiller Lucien Croteau a prétendu que ce serait plus économique d'aménager des feux au centre des intersections, sans pour cela nuire à la sécurité, plutôt que d'en installer un à chaque coin.

M. Lacoste l'admet, mais il y voit des difficultés aux carrefours vastes.

Le maire a demandé si l'on ne pourrait pas cesser de peindre en jaune ces feux de circulation. "C'est une horreur", dit-il. M. Lacoste répond que son service a constaté la chose et que l'on commence à les peindre, de même que certains poteaux, noir ou vert foncé.

Concil

# Les travaux estimés à \$9,364,000

En plus de prévoir des travaux estimés à \$3,000,000 dans des parcs, les dépenses au montant total de \$9,364,000 que le conseil municipal a approuvées, hier soir, se répartissent particulièrement comme suit:

- \$1,100,000 : construction du centre d'entraînement pour le service d'incendie, rue Notre-Dame est, sur l'ancien site du parc Dominion;
- \$600,000 achat et installation de quatre pompes à l'usine centrale de pompage de l'aqueduc;
- \$1,500,000: achat et installation du système d'éclairage dans certaines rues;
- \$400,000: travaux de remplacement de l'appareillage électrique à 2.3 KV de l'usine centrale de pompage de l'aqueduc;
- \$250,000 : restauration des vieilles vannes du système de l'aqueduc et achat de nouvelles où requis;
- \$775,000 : construction d'un égout tributaire dans le boul. Gouin, entre les chemins Somerset et la station de pompage de la rue Lavigne;
- \$110,000 : fourniture et érection d'une clôture prolongeant, jusqu'au boul. LaSalle, celle qui doit être érigée le long du nouveau boul. de La Verendrye, entre l'avenue de l'Eglise et les

limites de Ville LaSalle, et d'une autre clôture le long du canal de l'Aqueduc, côté sud, de l'avenue de l'Eglise jusqu'au boul. LaSalle;

\$225,000 construction de bâtiments de service pour la division des services des eaux et de l'assainissement dans la cour Western;

\$657,200 construction du centre Ville-Frard, boulevard Monk;

\$192,000 études préliminaires, préparation des plans et forages requis en vue de l'étagement des voies dans l'axe de la rue Ambers, à la rue Sherbrooke et à la rue Cherrier;

\$40,000 études préliminaires, préparation des plans et forages requis en vue de l'étagement des voies à l'intersection de la rue Namur, du chemin de la Côte-des-Neiges et du boul. Laird;

\$60,000 études préliminaires, préparation des plans et forages requis en vue de l'étagement des voies à l'intersection des rues St Rémi et St-Jacques.

\$480,000: reconstruction et l'élargissement du pavage de l'avenue du Parc (officiellement les documents disent "avenue Paré") de la rue Beauvein à la rue Jean-Talton.

Des crédits supplémentaires ont aussi été votés relativement à des expropriations. Des résolutions adoptées à des précédentes assemblées au sujet de la construction d'améliorations locales ont été modifiées.

Le conseil a également voté un crédit de \$124,755 en vue de l'acquisition et de la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Dickson (côté ouest), entre les rues Sherbrooke et Turanne, puis \$409,800 en vue de l'acquisition et de la possession préalable de certains immeubles situés à l'ouest du boul. Décarie, au sud de la limite nord de la Cité de Montréal, en vue de l'aménagement des approches sud du boul. Métropolitain à son intersection avec les boul. Décarie et Laurentien.

LA PRESSE  
APR 28 1960



Conseil

2

# \$1,000,000 pour un système de feux de circulation que le maire qualifie d'“inefficace”

Après trois heures de discussion au cours de laquelle à peu près tous les orateurs, y compris le maire Sarto Fournier, ont reconnu que notre système de feux de circulation est inefficace, le Conseil municipal, par un vote de 41 à 20 a approuvé un crédit de \$1,000,000 pour l'achat et l'installation de nouveaux feux selon la politique actuellement suivie.

M. Pierre DesMarais qui avait affirmé, la veille, que l'on gaspillait des sommes énormes d'argent à remplacer des feux existants ou à continuer un système qui ne donne pas satisfaction a proposé que le crédit soit réduit à \$500,000. Sa motion fut démise par un vote de 42 à 19.

Hier après-midi, le Conseil a siégé en comité général afin d'entendre le directeur du service de la circulation, M. Jean Lacoste, répondre aux demandes d'informations des conseillers.

On a beaucoup discuté des nouveaux feux suspendus. M. Lacoste a dit que son service avait adopté des normes canadiennes établies lors d'un congrès des bonnes routes tenu à Vancouver.

On peut dire que le maire Fournier, M. Lucien Croteau et M. Pierre DesMarais se sont “synchronisés” pour dire que notre système de synchronisation est inefficace.

Pour sa part, le maire Fournier a déclaré que “nous dépensons des sommes considérables pour une synchronisation qui ne synchronise rien”. Toutefois, M. le maire a incité les membres du conseil à voter le crédit de \$1,000,000 avec l'espoir que les services concernés tenteront d'améliorer le système afin d'obtenir plus avec l'argent mis à leur disposition.

M. Lucien Croteau s'est dit convaincu que le système de “synchronisation simultanée” serait beaucoup plus efficace à Montréal que la “synchronisation progressive” que nous avons actuellement.

Du même avis que MM. Fournier et Croteau, M. Pierre DesMarais a dit que l'administration devrait se décider à adopter une politique définitive. Depuis des années dit-il, nous faisons des tentatives. Des centaines de milliers de dollars sont dépensés pour remplacer ce que nous avons déjà fait. Il nous faudrait une politique d'ensemble, mais l'administration semble se complaire à dépenser à l'aveuglette.

M. DesMarais a aussi suggéré que l'on adopte le système de Paris où après une certaine heure la nuit, les feux cessent de fonctionner pour devenir tout simplement des feux clignotants.

Le conseiller Paul J. Bertrand s'est demandé s'il est opportun d'installer de nouveaux feux de circulation sans améliorer la circulation.

Le conseiller Lucien Saulnier a souligné le fait qu'au moment où la ville dépense des centaines de milliers de dollars pour enfouir des fils sous terre, elle dépense des sommes considérables pour en sortir d'autres.

“Nous ne savons plus où nous allons, dit-il, car il n'y a jamais eu d'étude sérieuse de faite à l'échelle de l'administration. C'est elle qui devrait indiquer la voie à suivre à son service de la circulation. Actuellement, parce que le service n'a jamais eu de directives précises, nous sommes en train de remplacer un équipement de plusieurs millions de dollars par un nouveau et dans quelques années on viendra tout probablement nous dire que le système n'est pas efficace.”

Plusieurs autres conseillers ont participé à cette discussion qui s'est terminée par la décision rapportée plus haut.

LE DEVOIR  
APR 28 1960

Conseil

# Le conseil vote 35 octrois de charité: un total de \$458,000

Le conseil municipal de Montréal, a voté, hier après-midi, 35 octrois à autant d'oeuvres de charité et sociales de la métropole, pour un total de \$458,000.

Ces octrois s'appliquent au budget de l'année financière municipale en cours.

En voici la liste :

Associées Notre-Dame de la Protection, \$1,500; Association Canadienne-française des Aveugles, \$1,000; Association Canadienne des Paraplégiques, \$1,500; Association de la Jeunesse C.-F. (Fête Dollard), \$300; Boy Scouts Association, \$1,500; Canadian Girl Guides, \$1,000; Canadian National Institute for the Blind, \$1,750; Diocesan Committee on Girl Guides, \$500; Fédé-

ration des Guides Catholiques, \$1,000; Fédération des Oeuvres de Charité C.-F., \$286,456; Federation of Catholic Charities, \$27,982; Federation of Jewish Community Services, \$18,036; Welfare Federation of Montreal, \$65,776; Jeunesse Ouvrière Catholique, \$1,000; Montreal Association for the Blind, \$750; Old Brewery Mission, \$2,000; Patronage Jean-Le-Prévost, \$2,000; Scouts Catholiques du diocèse de Montréal, \$4,000; Service Social du Bon Conseil, \$10,000; Société Canadienne de la Croix Rouge, \$3,000; Société de Secours aux Enfants Infirmes, \$5,000; Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, \$5,000; St. George's Society, \$500; St. John Ambulance (Quebec Command), \$2,000; United Irish Societies, \$750; Vestiaire des Pauvres, \$500; Young Hebrew Malbish Arumim Society, \$250; Le Prêt d'Honneur, \$12,500; Université de Montréal (bourses d'études), \$12,500; La ligue Antituberculeuse de Montréal, Inc., \$20,000; La Clinique BCG de Montréal, \$10,000; Ecole de Tourisme, \$1,200; Société d'Archéologie et de Numismatique, \$5,000; Société Historique de Montréal, \$1,000; Philharmonique des Pompiers de Montréal, \$750.

LA PRESSE  
APR 28 1960

Conseil

# L'assemblée du conseil prend fin en vitesse

par Raymond MASSE

Finie l'assemblée du conseil municipal de Montréal qui se poursuivait depuis le mardi 5 avril.

Rien de plus exact.

En une heure et demie, hier soir, les conseillers présents — le nombre a varié entre 34 et 56 — ont procédé avec une extrême célérité. Aucun véritable débat. Une journée de rapports soumis par le comité exécutif a été adoptée. On a disposé de 39 items.

Ouverte à 8 h. 45, la dernière séance de l'assemblée spéciale en cours depuis 23 jours a pris fin vers 10 h. 15.

L'assemblée qui a été particulièrement marquée, le 14 avril, par l'adoption d'un budget réduit de \$6.112.754, comparativement au projet recommandé par l'exécutif, comprenait un feuillet d'envergure extraordinaire et nombreux étaient, hier après-midi, les observateurs qui se demandaient combien de jours les délibérations pouvaient encore durer.

Hier soir, on a disposé de maints rapports importants, dont plusieurs préconisaient l'approbation de crédits. De sorte que des dépenses au montant total de \$9.364.000 ont été autorisées. (Voir autre texte concernant ces dépenses). Y com-

pris les dépenses de \$3.438.000 approuvées hier après-midi, le grand total de la journée atteint \$12.822.000.

## Tout juste le quorum

À l'ouverture de la séance, hier soir, il y avait tout juste quorum. On ne comptait alors que 34 conseillers. Son Honneur le maire, l'hon. Sarto Fournier, était présent lors de l'ajournement sine die. Des membres de la Ligue d'action civique, on ne comptait que les conseillers Paul-Emile Sauvageau et Paul-O. David, lorsque les portes closes, la prière fut dite.

Les 32 autres conseillers présents étaient alors : MM. J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, Hanley, Asselin, Delisle, Dupuis, J.-O. Asselin, Delisle, Dupuis, Vanier, Lauriault (au fauteuil présidentiel), Laverdure, Lépine, Moore, English, M. Despatis, Goulet, Loiseau, Gagliardi, Bertrand, Hanson, Lessard, M. W. Hayes, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Shalinsky, Bégin, Sauvageau, Drapeau, Gould et Teodori.

Une fois la prière dite et les portes ouvertes, neuf autres membres de la LAC s'amènèrent tôt ou tard dans la salle des délibérations : les conseillers Lévesque, Clouette, A. Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Angers, Laroche, Desjardins, Bourque et Boulanger.

Pour sa part, le conseiller Pierre DesMarais, président de la LAC, n'était pas présent. Il se peut évidemment qu'il explique aujourd'hui, à l'hôtel de ville, son absence d'hier soir.

Les autres présents, hier soir, furent les conseillers O'Flaherty, Croteau (au début de la séance le conseiller Rochon fut prié d'agir comme leader), E.-T. Asselin, E. Pigeon, Crompt, Aronoff, Bonnier, Letellier de St-Just, Boire, Collette, S. Hayes, et Bériault.

Rares furent, hier soir, les conseillers qui intervinrent. Après avoir obtenu des explications qu'il jugeait insuffisantes, le conseiller André Desmarais se déclara dissident concernant plusieurs items mis aux voix.

D'autre part, le conseiller Frank Hanley demanda si l'administration a l'intention de confier le nettoyage des rues à des entrepreneurs privés. Au dire de M. Hanley, pareille attitude de la part de l'administration peut parvenir à briser les syndicats organisés chez les employés municipaux.

Puis les conseillers Sauvageau et Angers déclarèrent que, au lieu de consacrer \$200.000 pour déplacer les 12 courts de tennis sis à proximité du chalet du Golf municipal, il y aurait lieu d'utiliser ce montant pour éclairer adéquatement, le soir, le parc de stationnement déjà existant du côté sud de la rue Sherbrooke et pour équiper de petits parcs le district No 10 composé des quartiers Papineau, Ste-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier.

Sur ce, Me J.-M. Savignac, président du comité exécutif, a promis que le comité exécutif va étudier de nouveau la liste des travaux déjà soumise et que "des modifications y seront apportées".

Concil

## Fin de l'assemblée du Conseil municipal

En moins de deux heures, hier soir, le Conseil municipal a disposé des quelque 40 articles qui restaient à l'ordre du jour de son assemblée qui fut l'une des plus longues dans son histoire.

Quelques minutes avant la fin de la séance, le Conseil a approuvé la vente d'un terrain aux autorités de l'hôpital général de Ville-Emard en vue de la construction d'un hôpital de 200 lits sur un emplacement borné par les rues Briand, La Vérendrye et Rodot. Ce projet non inscrit à l'ordre du jour a été présenté par le président de l'exécutif, M. J.-M. Savignac.

Il est à noter que le Conseil a voté le crédit de \$3.000.000 pour divers projets d'amélioration dans les parcs.

LE DEVOIR  
APR 28 1960

Council

# Council Votes \$9 Million For Works

## Special Meeting Ends In Burst Of Speed

By MYER NEGRU

City council, putting on a burst of speed, last night in a two-hour sitting, which followed a four-hour afternoon session, disposed of 46 items of business—including the voting of \$9,364,000 for capital works—to wind up its marathon special meeting which opened April 5.

In the afternoon it had handled exactly three items on the 130-item agenda—appropriating \$2,000,000 as the city's contribution toward construction cost of the long-mooted concert hall and cultural centre, providing \$1,000,000 for installation and synchronization of traffic lights, and approving grants totalling \$458,000 to 35 welfare, charitable, educational and cultural organizations.

The \$12,364,000 other than the amount for the grants will be borrowed. The grants will be charged to the current budget.

With speeches held to a minimum during the night sitting, works appropriations made by the council included:

### Parks, Playgrounds Arrangement

For arrangement of parks and playgrounds, \$3,000,000; for improvement of the waterworks, \$1,535,000; installation of street lighting systems, \$1,500,000; construction of a training school for the fire department, \$1,100,000; laying of a tributary sewer in Gouin Blvd., \$775,000; erection of the Ville Emard Centre on Monk Blvd., \$657,200; paving of Park Ave. from Beaubien St. to Jean Talon St., \$481,800; preparation of plans for three grade separation projects—Amherst St. at Sherbrooke and Cherrier Sts.; de Namur St. at Côte des Neiges Rd. and Laird Blvd.; and the St. James-St. Remi Sts. intersection—\$266,000.

In addition to the capital expenditures, the council also voted two new expropriations — \$124,755 for widening of Dickson St. and \$409,800 for arrangement of the south approaches of the Metropolitan Blvd. at its intersection with Decarie and Laurentien Blvds.

It referred back to the executive committee for further study a recommendation that the city sell its Grand Trunk St. asphalt plant for \$8,000.

Coun. E. W. O'Flaherty declared that the price offered was "ridiculous" and that the scrap value of the plant was worth twice that amount. He held the sale should be by auction.

### Other Business Approved

Approved were:

1. Sale of a piece of adjoining land on Sherbrooke St., East to the Club St. Denis for \$32,460 (\$5 a square foot) for use as a parking ground.

2. Sale of a site on the south side of Sherbrooke St., East, between Chambly and Nicolet Sts. to the Montreal Catholic School Commission at \$157,952.

3. Sale of a 72,261-square-foot site bounded by Brillant St., de la Verendrye Blvd. and Raudot St. to the Ville Emard General Hospital for \$56,382 for erection of a hospital.

4. A new contract whereby Montreal will continue for the next eight years to supply water to Hampstead at 25 cents per 1,000 gallons, instead of 15 cents as under the expired contract.

5. A deed whereby the city permits the Shriners' Hospital for Crippled Children to use adjoining territory in Mount Royal Park for erection of a school for its patients and for an access road.

Lengthiest discussion at the night session, which opened with a bare quorum of 34 councillors and at which highest number reported present was 56 (there are 68 in the council), was on the appropriation for parks and playgrounds.

Coun. C. Hugh Hanson urged the executive committee to use part of the funds for rehabilitation this year of Victoria Square, in vicinity of which, he said, some \$50,000,000 of construction in the next five years is contemplated. He said the park portion of the square north of Craig St. is "an eyesore and a disgrace to the city."

### More Councillors Summoned

The long meeting, which was in fourth week of continuous sittings, also almost collapsed about half way through the afternoon instalment, when Executive Committeeman Pierre DesMarais said he did not think there was a quorum in the council chamber. However, after policemen on guard at the doors were ordered to keep them closed and a count was made, it was announced that there were 34 councillors present — one of them having been missed in Mr. DesMarais' count because he was out of his line of vision.

The bell was rung summoning additional councillors from the adjoining caucus room, and Coun. Max Seigler, dean of council, who was then presiding over the deliberations in committee of the whole, declared that in order to make certain of a quorum he was instructing the policemen to make sure that no one left unless a full quorum remained.

The council had voted by 35 to 19 to go into committee to discuss the administration's request for the \$1,000,000 appropriation for traffic lights and synchronization.

A motion of Mr. DesMarais, seconded by Coun. Lucien Saulnier, to cut the amount down to \$500,000 was defeated by a vote of 19 to 42, and the full credit was accorded by a vote of 41 to 20.

GAZETTE

APR 28 1960

Conseil

## Le Conseil vote pour \$8,000,000 de crédits

Après avoir passé tout l'après-midi à discuter d'un crédit d'un million pour l'achat et l'installation de feux de circulation et leur synchronisation et finalement le voter, le Conseil municipal a, en une heure et demie, durant la première partie de la soirée, adopté pour quelque sept millions de crédits pour d'autres travaux et pour des expropriations.

Les conseillers semblaient bien décidés d'en finir le plus tôt possible avec l'ordre du jour de la séance qui dure depuis le 5 avril. Il faut dire que tout au cours de la semaine dernière et au début de cette semaine, ils n'avaient jusqu'à hier soir disposé que d'une dizaine d'item.

Les principaux crédits votés sont : achat et installation de cinq moteurs et de quatre pompes à l'usine centrale de pompage de l'aqueduc, \$600,000; achat et installation de systèmes d'éclairage dans certaines rues, parcs et autres places publiques, \$1,500,000; construction d'un égout tributaire dans le boulevard Gouin, \$775,000; et construction du centre d'entraînement des pompiers, \$1,100,000.

### La synchronisation des feux

Au cours de l'après-midi, le maire Fournier, le leader du Conseil, M. Lucien Croteau, et le commissaire Pierre DesMarais sont tombés d'accord sur la nécessité de procéder à la synchronisation simultanée des feux de circulation au lieu de la synchronisation progressive.

La première formule donne d'excellents résultats à New York, ont-ils souligné.

Pour sa part, M. Jean Lacoste, directeur du service de la circulation, a soutenu que Montréal ne possède des feux de circulation qu'à 475 intersections et qu'il en faudrait 1,200 si l'on compare avec des villes comme New York et Baltimore.

MTL-MATIN  
APR 28 1960

Cronique

# En juin La plus longue assemblée des "99"

par Raymond MASSE

La plus longue assemblée du conseil municipal de Montréal depuis 1940. De fait, de toutes les assemblées du conseil municipal de Montréal convoquées par les comités exécutifs successifs depuis l'avènement du régime des "99", l'assemblée qui a été terminée en vitesse avant-hier soir est celle qui a compté le plus de jours de délibérations.

Cela d'après des sources consultées hier, à l'hôtel de ville. Il est vrai que l'assemblée tenue du premier au 22 du mois dernier avait compté autant de jours de délibérations, mais deux jours consécutifs le conseil n'avait alors siégé que quelques minutes, étant donné que les dépouilles des cinq pompiers morts au devoir, avenue Mont-Royal, étaient exposées en chapelle ardente dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville.

Jamais depuis 20 ans, une assemblée convoquée par un comité exécutif n'avait été marquée par autant de jours de débats — quinze jours, du cinq avril jusqu'à mercredi soir dernier.

Et une assemblée qui fut fertile en débats sur des problèmes d'envergure ou, à tout le moins, sur des problèmes controversés.

Comme l'exige la charte, le conseil a siégé tous les jours, sauf le samedi et le dimanche, puis le Vendredi Saint et le Lundi de Pâques.

Une "initiation" remarquable pour le nouveau greffier et ses deux nouveaux assistants qui s'en sont tous trois magnifiquement tirés, grâce, il faut le dire, à leur connaissance de la chose municipale.

Des débats sur des problèmes d'envergure?

## Le grand débat

Celui relatif au budget 1960-1961 en vigueur à compter de dimanche prochain fut le plus considérable.

La discussion budgétaire a été ponctuée, cette année, par l'expulsion d'un nombre record de conseillers en une même assemblée, par suite de la décision de S. H. le maire de sévir sans merci contre les auteurs de mots ou interventions ou interruptions considérées incompatibles avec le décorum souhaitable dans les assemblées parlementaires.

Des expulsions qui ont pu alimenter la chronique ou les conversations de Montréalais.

Mais des dizaines de milliers de contribuables ont sans doute noté avec plus de plaisir, en considération des factures attendues du service des finances, les réductions apportées presque unanimement par le conseil — c'est une année d'élection comme d'aucuns le répètent — aux taux d'abord suggérés par l'administration dans le cas de la taxe foncière pour fins municipales ainsi que dans le cas de la taxe d'eau.

Plusieurs ont probablement déjà calculé ce que leur vaudront, quand viendra le moment d'écooper, les réductions votées concernant ces deux taux.

## L'entente éphémère

Comme déjà noté, les réductions sont un fait accompli parce que les membres de la Ligue d'action civique et du Ralliement du Grand Montréal (une seule exception dans ce dernier groupement) et des "indépendants" ont conjugué leurs efforts dans ce but. Ce fut même l'entente cordiale entre les membres des deux groupements. Entente toutefois éphémère, qui a duré ce qu'a duré... le débat.

Des réductions de taux qui feront que ceux appelés à acquitter la taxe d'eau et la taxe foncière pour fins municipales débourseront \$6,112,754 de moins que le prévoyait le projet de budget soumis par l'administration.

Autres débats de longue durée? Un de deux jours, voire même de trois jours, concernant la hauteur des bâtiments dans une zone commerciale de l'avenue Somerled, hauteur qui demeure incontrôlée.

Un autre où le conseil a refusé de légaliser la présence,

rue Sauvé, d'une maison d'appartements de quatre étages édiflée sans permis, a-t-on rapporté, dans une zone de deux ou trois étages.

Un autre concernant une dépense additionnelle de \$1,000,000 en vue, notamment, de l'achat et de l'installation de feux de circulation "nouvelle vague", (accrochables) au-dessus des intersections de rues, feux qu'un conseiller a considéré trop nombreux et qu'il a qualifiés d'arbres de Noël qui, dit-il, font la joie des enfants et l'inquiétude d'automobilistes et camionneurs.

Aussi un débat concernant une dépense de \$3,000,000 en vue de défrayer le coût de travaux projetés dans des parcs, montant que des conseillers voudraient voir consacré à des améliorations dans de petits parcs jugés non suffisamment équipés.

Et plusieurs autres débats. Par exemple, celui tenu au sujet de l'obligation imposée à la Ville d'imposer une taxe foncière spéciale pour financer sa contribution (\$4,112,754) au coût de construction et d'entretien du bpuL Métropolitain.

Puis, mercredi soir, le conseil a subitement procédé avec une célérité imprévisible. En un peu plus de 90 minutes, il disposait favorablement de 39 item.

Autrement, l'assemblée aurait pu se prolonger au moins jusqu'à ce soir. Maintes recommandations formulées par le comité exécutif et entérinées presque en un clin d'oeil, pour la plupart, auraient pu, estime-t-on, alimenter de longs débats.

LA PRESSE  
APR 29 1960

Council  
activities

Little Time Left

## Council Short 1 Agenda

Montreal's executive committee faces the task this week of completing an agenda for the statutory June 1 quarterly meeting of the city council.

It will have only three working days in which to do so, as the City Hall, which was closed yesterday in observance of Victoria Day, will be closed also on Thursday, Ascension Day.

Should events take their normal course, this will be the second-to-last statutory session for the present council, as municipal elections are slated for Oct. 24. Barring postponement of the bal-

By MYER NEGRU

loting — a possibility in view of projected change in Montreal's form of administration, the last quarterly sitting under the current mandate is set for Sept. 1.

The special commission set up by the Province to draft a new City Hall set-up for Montreal has been given until Aug. 30 to submit its recommendations to the Quebec Cabinet.

But whether they can be translated into law in time for polling day remains to be seen.

If not, voting could be delayed for the length of time considered necessary; it could be held as scheduled but on the basis of a curtailed term of office for the incoming city council; or it could be held for another full three-year period on the basis of the existing system.

The drawing up of the agenda for the June 1 statutory meeting will furnish another occasion on which the present administration can show whether its attitude toward the Montreal Metropolitan Corporation, which for some time now has been ambivalent, has crystallized.

Back in November, 1959, the executive committee, by varying majority decisions, adopted four resolutions asking city council's authorization to negotiate agreements with the M.M.C. whereby the latter would be substituted for the city in certain activities.

Since then, however, two sta-

tutory quarterly sessions of the city council and one special sitting have gone by without these resolutions being placed on the respective agendas.

These were the statutory meetings of Dec. 1 and of March 1 and the special meeting of April 5.

By terms of the first resolution, adopted by a 4 to 3 vote, the city would transfer to the M.M.C. its "powers, duties, rights and obligations" with regard to the Montreal Metropolitan Transportation.

The second resolution, carried by a similar vote, would put financial aid for the purpose of hospitals within the purview of the M.M.C.

The third resolution, adopted by a 5 to 2 vote, would transfer the Economic and Tourist Development Bureau of the City of Montreal to the jurisdiction of the corporation.

The fourth resolution, also taken by a 5 to 2 count, would hand over organization and administration of civil defence to the M.M.C.

It may be that by this time the executive committee has arrived at more clearly defined viewpoint as to carrying on with these decisions and seeking the city council's endorsement. However, since the special meeting of April 5 a complicating factor has entered into the situation.

On April 27 provincial elections were announced for June 22, and, as a number of city councillors are candidates for seats in the Legislative Assembly and as several more are active in the electoral campaigning, the civic executive committee may wish to avoid bringing so controversial a matter as relations with the M.M.C. before the council at this stage, lest it be seized upon for political purposes.

GAZETTE  
MAY 24 1960



Conseil  
activités

**ASSEMBLEE STATUTAIRE DE JUIN**

**156 articles à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil**

**Le comité exécutif a terminé hier la préparation de l'ordre du jour de l'Assemblée statutaire de juin du conseil municipal qui débute mercredi prochain.**

Au cours de cette dernière séance, l'administration a fait marche arrière en décidant de retirer de l'ordre du jour les rapports concernant l'ouverture de la rue Osborne et un projet de promenade dans la rue McGill College, conduisant à la Place Ville-Marie.

Au début de la semaine, par le vote prépondérant du président Jos-Marie Savignac, le comité exécutif avait décidé de demander au Conseil de voter un crédit de \$1,502,000 pour l'expropriation des immeubles requis en vue de l'ouverture de la rue Osborne entre les rues Drummond et de la Montagne.

Quant à l'autre affaire, il s'agissait de demander au Conseil d'autoriser la Corporation de la Place Ville-Marie à construire une promenade inclinée allant de la rue Ste-Catherine à la Place Ville-Marie, dans la rue McGill College.

Hier, M. Savignac a expliqué que les deux rapports avaient été retirés afin de permettre une étude plus approfondie des questions.

Il est à noter que l'administration a décidé de retarder encore la soumission au Conseil municipal de quatre résolutions adoptées en novembre dernier et demandant que des négociations soient entamées avec la Corporation de Montréal Métropolitain pour que celle-ci prenne à sa charge la Commission de Transport de Montréal, l'Office d'initiative économique et touristique, la défense civile et les obligations financières de la cité dans le domaine de l'hospitalisation.

A ce sujet M. Savignac a simplement déclaré: "Nous croyons que ce n'est pas encore le temps".

L'ordre du jour comporte environ 160 articles dont plus de la moitié sont des demandes de crédits pour améliorations locales. Un projet de règlement d'emprunt de \$2,500,000 pour ces fins est aussi inscrit.

Cinq règlements de zonages seront aussi soumis au Conseil. Le principal est celui qui est à l'effet d'uniformiser les exigences du zonage de la rue Dorchester, depuis l'avenue Atwater jusqu'à l'avenue Lorimier. On se rappelle que lors de la dernière séance le Conseil avait été appelé à approuver un règlement concernant le secteur entre la rue Guy et la rue Visitation. A ce moment plusieurs conseillers ont demandé que l'on n'ait qu'un seul règlement pour toute la rue Dorchester. Le nouveau règlement inclut donc les secteurs de la rue Atwater à la rue Guy et de la rue Visitation à de Lorimier.

Le Conseil sera appelé à ratifier un projet d'acte par lequel la Cité céderait au gouvernement provincial un terrain de 500 pieds par 600 dans le Domaine de Saint-Sulpice, au prix de 50 cents le pied carré, en vue de la construction d'une école normale pour jeunes gens. Ce terrain est situé à la hauteur de la rue Emile Journault, à l'arrière de l'école des Arts Graphiques.

Les membres de la classe "C" seront appelés à nommer un nouveau conseiller en remplacement de M. Bernard Sarrazin, représentant de la Canadian Manufacturers Association dont la démission a été acceptée lors de la dernière assemblée. La CMA a choisi son candidat en la personne de M. C.K. Mills.

Parmi les autres rapports qui seront soumis au Conseil il y a le projet de bail emphytéotique pour la location d'un terrain au patronage Jean Le Prévost; la demande d'un crédit de \$850,000 pour la construction d'un bâtiment de service à la cour Victoria; la nomination d'un nouveau pro-maire; des amendements au règlement de pension des nompiers et le contrat pour la fourniture d'eau à Ville Mont-Royal.

L'un des articles qui soulèvera peut-être le plus de discussion est celui recommandant le vote d'une subvention de \$30,000 au Montreal Tourist and Convention Bureau.

## 160 rapports à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du Conseil

Plus de 160 items seront à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du conseil municipal de Montréal. Elle doit s'ouvrir mercredi après-midi à 3 h.

De ces rapports inscrits à l'ordre du jour par le comité exécutif, 86 réclament des crédits pour travaux de construction d'égouts, de trottoirs et de pavages, le tout pour un total de \$2,188,800; de ce montant, une somme de \$1,063,091 sera éventuellement payée par les propriétaires riverains des endroits où les travaux seront effectués.

Six rapports qui devaient au début être étudiés par le conseil, n'ont pas été inscrits à l'ordre du jour : 1) un réclamait un crédit de \$1,502,077, pour des expropriations requises au déplacement vers le nord de la rue Osborne, entre les rues De la Montagne et Drummond; 2) un autre pour autoriser les propriétaires de la Place Ville-Marie, à aménager une promenade d'accès à leur place, dans la rue McGill-College, de Ste-Catherine vers le sud; 3) les quatre autres rapports concernent les services municipaux que l'administration avait décidé, en novembre dernier, de

confier à la Corporation de Montréal métropolitain : la Commission de transport de Montréal, la défense civile, l'Office d'initiative économique et touristique, et l'aide aux hôpitaux.

Le conseil sera également invité, la semaine prochaine, à nommer un remplaçant au conseiller Bernard Sarrazin, qui a démissionné il y a quelques mois; l'Association des manufacturiers canadiens qu'il représentait, a recommandé le nom de M. C.K. Mill. On y nommera également le maire suppléant pour le prochain trimestre.

Le comité exécutif recommandera en outre au conseil d'adopter un règlement d'emprunt de \$2,500,000 pour travaux d'améliorations locales, ainsi que de nombreux amendements aux règlements de zonage des quartiers Delorimier, Laurier, Mont-Royal, Notre-Dame-de-Grâce, et du boul. Dorchester.

Des projets de règlements de

pension pour les familles des 5 pompiers morts en devoir, le printemps dernier, des modifications au fonds de pension des pompiers, seront aussi soumis au conseil.

Les conseillers seront aussi appelés à sanctionner le contrat de vente d'eau par la ville de Montréal à Ville Mont-Royal; la location d'un terrain au patronage Jean Le Prévost.

Le conseil sera invité à voter un octroi de \$30,000 au Montreal Tourist and Convention Bureau, soit le double de ce qui lui fut versé l'an dernier.

L'administration invitera en outre le conseil à approuver la vente au gouvernement provincial pour une somme de \$150,030, d'un terrain de 300,000 pieds carrés, dans le domaine St-Sulpice, à l'intersection des rues Christophe-Colomb et Emile Journeault projetées, pour une école normale de garçons.

Council  
activities

## Zone Laws \ To Head City Agenda

Leading items of next Wednesday's statutory city council meeting order of the day being mailed to councillors today deal principally with amendments to zoning bylaws in several local wards.

Top ranking is the proposed consolidation of zoning regulations along Dorchester boulevard between Atwater avenue and Delorimier avenue.

Other proposed zoning changes are earmarked for Delorimier, Laurier, Mount Royal and Notre-Dame de Grace wards.

Stricken off the agenda is the Place Ville Marie Corporation's request to build an inclined pedestrians' mall in the centre of McGill College avenue from St. Catherine street to Place Ville Marie. Servitude privileges would have been granted by council to allow the construction of this 50-foot wide overhead pass from the city's leading street to Place Ville Marie.

Another item left off the agenda was the Executive Committee's recommendation of expropriation and voting of \$1,502,077 for a new Osborn street, just north of the present one between Drummond and Mountain streets. The project which was approved by a 49 vote last Wednesday, would have displaced the present roadway to provide additional taxi accommodation and CPR loading and unloading facilities.

Also left in abeyance for no given reason was the civic administration's scheme, adopted by the Executive in November, to place the Montreal Transportation Commission, Montreal Economic and Tourist Development Bureau, civil defence and financial aid to local hospitals under the full jurisdiction of the Montreal Metropolitan Corporation.

### Other Articles

Other articles on the agenda include: appointment of a successor to ex-Coun. Bernard Sarrazin as the Canadian Manufacturers' Association representative on council and a pro-mayor to replace Coun. J. R. Bonnier; approval of a \$2,500,000 loan by-law for local improvements; voting a pension to the families of the five firemen who died in March in a Mount Royal avenue fire and revision of the firemen's pension fund.

Councillors will also be called upon to lease for \$1 land on Laurier avenue to the Brothers of St. Vincent de Paul for extension of their Patronage Le Prevost for boys and adolescents; sell 300,000 square feet of land for \$150,030, at Emile Journault and Christophe Colomb streets, Domaine St. Sulpice, to the Provincial Government for a boys' normal school at the recommendation of Paul-Emile Cardinal Leger, Archbishop of Montreal, and a strip of land on McGregor avenue to the Canadian branch of St. Johns Ambulance for one dollar.

STAR

MAY 28 1960

Council  
activities

# 160-Item Agenda For Council

Montreal's executive committee yesterday completed an agenda of approximately 160 items of business for city council's statutory meeting which opens June 1, but for the fourth time refrained from inscribing recommendations it approved last November with a view to having the Montreal Metropolitan Corporation take over the city's role in four activities.

Executive Committee Chairman J. M. Savignac said this was not the time to list the four recommendations on the agenda of the council, which also met last December, March and April. Mr. Savignac's remark was in-

1. Amend the zoning bylaws for Delorimier, Laurier, Notre-Dame de Grace and Mount Royal wards, and to consolidate zoning regulations for Dorchester Blvd. between Atwater and Delorimier Aves.

2. Authorize sale to the province for \$150,030 of land at the southwest corner of Christophe Colomb and Emile Journault Aves., for construction of a school.

3. Approve a \$50,000 grant to the Montreal Tourist and Convention Bureau.

4. Authorize a lease to l'Institut des Freres de Saint-Vincent de

Paul de Montreal, at a rental of \$1 a year, on a municipally-owned site on Bernard St. between St. Dominique and Casgrain Sts. for erection of a home for boys and adolescents.

5. Approve cession for \$1 of a strip of land at the southeast corner of McGregor and Drummond Sts. to the Canadian Branch of the St. John Ambulance Association, which owns the adjoining property.

6. Adopt bylaws granting pensions to the widows and children of live Montreal firemen who lost their lives while fighting a blaze on Mount Royal Ave.

near Papineau Ave.

7. Authorize a new 10-year contract whereby the city will continue to supply water to town of Mount Royal, which will pay the same prices as those approved by the provincial Public Service Board for the city of St. Laurent.

The "C" (appointed) category of the council will be called upon to name a successor to Bernard Sarrazin, Q.C., a representative of the Montreal branch of the Canadian Manufacturers Association, who has resigned his seat.

The council as a whole will appoint a pro-mayor for the ensuing three months.

## By Myer Negru

terpreted as a wish by the executive committee to avoid possibility of the approach to the metropolitan body being seized upon for political purposes in connection with the present provincial election campaign. A number of city councillors are candidates for seats in the Legislative Assembly.

The recommendations were that council authorize negotiation of agreements with the M.M.C. whereby the latter would take over control of the Montreal Transportation Commission, of the Economic and Tourist Development Bureau, of civil defence, and would assume responsibility for financial aid for the purpose of hospitals.

Among the items of business inscribed on the agenda are 86 involving local improvements (sewers, sidewalks, pavings), for which council is being asked to vote credits totalling \$2,188,800, of which \$1,063,091 would be charged back to owners of bordering property.

To finance these projects and other similar ones, council is being asked to adopt a draft bylaw authorizing the city to issue \$2,500,000 in debentures.

The council also is being requested by the executive committee to:

Conseil

## Radio-Canada dans l'Est?

# Le Conseil municipal ne siègerait pas longtemps

Les conseillers municipaux voudront certainement abatre vite leur besogne de la séance statutaire du mois de juin qui débute mercredi après-midi à trois heures, car la campagne électorale provinciale battra son plein à ce moment-là.

Ils ont à disposer en tout de 160 item à l'ordre du jour et normalement un agenda aussi chargé nécessite au moins deux semaines de travail. Mais plusieurs conseillers sont soit candidats ou chauds partisans de candidats et ils ne seront certes pas intéressés à siéger à l'Hôtel de ville quand leur poulain se bat sur les hustings.

On s'attend donc généralement à ce que la séance soit de courte durée, sinon elle risquerait fort de tomber faute du quorum nécessaire.

### Radio-Canada

Certains des rapports du Comité exécutif présentés au Conseil sont, cependant, épineux tandis que d'autres qui devaient être inscrits à l'ordre du jour ne l'ont pas été.

Des conseillers voudront certainement questionner les membres de l'exécutif au sujet d'une entente tacite qui aurait été conclue entre Radio-Canada et les autorités municipales.

On rapporte, en effet, qu'une telle entente aurait été conclue au cours d'une rencontre en dehors de l'Hôtel de ville. Il s'agit des terrains que Radio-Canada voudrait occuper dans le quadrilatère borné par les rues Amherst, Dorchester, Papineau et Craig.

Des conseillers ne pressent pas les tractations faites en dehors du Comité exécutif et ils viendront certainement à la charge pour vider le fond de cette question.

### L'office des congrès

Un item à l'agenda qui suscitera certainement un vif débat est le projet d'octroyer la somme de \$50,000 à l'Office du Tourisme et des Congrès au lieu de \$25,000 comme la subvention était par les années passées.

A la dernière séance du Conseil, le mois dernier, le conseiller Lucien Saulnier s'en est pris d'une façon acerbe à cet organisme privé qui ignore le fait français de Montréal et qui, s'il traduit une brochure en français, le fait dans une langue illisible et incompréhensible.

Près de 90 des item à l'ordre du jour concernent des travaux d'amélioration locale de l'ordre de quelque \$2,200,000 et ceux-là devraient passer assez rapidement, cependant.

DIMANCHE-MATIN

MAY 29 1960

*Council  
activities*

## Street Work Vote Slated For Council

The City Council will be asked tomorrow to vote \$2,485,000 for street paving, sidewalks and sewers.

The June 1 statutory council meeting agenda indicates that fronting property owners' share will be \$1,217,856 and the city's \$1,267,544.

The entire cost of the improvements will be financed by the local improvement fund, before the Public Works Department calls bids for the jobs.

New sewers will be installed for \$157,500, \$74,111 payable by proprietors and \$83,389 by the city.

New street pavings will cost \$1,894,300, proprietors to pay \$748,180 and the city \$1,146,120.

Leading new pavings are located on Souigny from Dickson to Cadillac, \$72,600; Larose from Sauve to Sauriol, \$41,100; Esplanade from St. Joseph to Laurier, \$62,500; St. Lawrence from Bernard to Bellechasse, \$293,300; Boyce from Dickson to west of L'Assomption, \$100,800; Beausejour from Gouin to Beigue and from Beausejour westward, \$54,400; Miller from Roslyn to Cedar Crescent, \$24,400.

New sidewalks will be built at a cost of \$433,600, \$395,565 payable by proprietors and \$38,035 by the city.

STAR

MAY 31 1960

## Les terrains de l'avenue CEDAR

# Le Conseil semble prêt à revenir sur sa décision

par Jacques DELISLE

Le conseil municipal de Montréal semble à la veille de revenir sur une décision qu'il avait prise le 14 septembre dernier, relativement à l'expropriation des terrains de l'ancien hôpital Children's Memorial, avenue Cedar.

Il adoptera probablement, ce

soir, une motion présentée par le conseiller Murray W. Hayes, vice-président du comité exécutif, et secondée par le président, Me J.-M. Savignac, visant à acquiescer lesdits terrains à l'amiable ou par voie d'expropriation.

Le 14 septembre dernier, le conseil par un vote assez fort de 61 contre 23, s'était prononcé contre l'expropriation des terrains.

Sept conseillers ont parlé sur le sujet au cours de la séance du conseil cet avant-midi et, à l'ajournement, à midi 45, le vote n'avait pas encore été pris. L'assemblée doit reprendre à 8 h. ce soir.

La plupart des conseillers qui se sont objectés à l'adoption de la motion Hayes, ont souligné que "cette hâte était surprenante, et laissait croire que quelqu'un voulait tirer parti d'un vote sur le sujet à la veille de l'élection du juin".

On faisait allusion à la candidature de M. Hayes, présenté par l'Union nationale dans le comté de Westmount St-Georges.

D'autres ont trouvé étrange que l'on s'empresse autant à régler cette affaire, "alors qu'une cause intentée contre la ville par les propriétaires actuels des terrains, soit sur le

point d'être réglée par le tribunal."

De fait, l'hon. juge Hector Perrier, de la Cour supérieure, a pris en délibéré la cause intentée par les propriétaires, la firme Mountain Sights, il y a plusieurs mois, contre la ville, à qui ils contestent le droit de refuser les permis de construction réclamés pour ces terrains dont la subdivision avait été approuvée. Le jugement doit être rendu ce mois-ci dans cette cause.

Le coût d'acquisition des terrains en question, à l'amiable ou par voie d'expropriations, s'éleverait à environ \$1.000.000.

Or, certains orateurs, à la séance de cet avant-midi, ont souligné que la ville de Montréal ne devrait pas être seule à payer pour l'acquisition de ces terrains qui vont profiter à tous les citoyens de l'île.

Un orateur en particulier a suggéré que la meilleure façon de protéger la montagne, et d'éviter de "s'embarquer dans une transaction honteuse", est de maintenir la ligne homologuée comme elle existe actuellement et d'obtenir que Québec adopte une loi d'homologation

pour les terrains de la montagne.

### Surprise au Conseil

La motion Hayes-Savignac n'a pas été sans causer de surprise au conseil municipal.

Elle n'était pas à l'ordre du jour. La veille, soit hier soir, on avait tenté, dans des circonstances tumultueuses (deux conseillers expulsés) de l'inscrire au feuillet du conseil, comme rapport de l'exécutif, alors que ce n'était qu'une motion privée de M. Hayes.

Ce matin, la majorité de l'exécutif se réunit pour présenter à la reprise de l'assemblée du conseil, à 10 h. 30 un rapport de l'administration.

Ce rapport fut donc inscrit au feuillet par un vote de 45 contre 21, et la motion put être débattue.

Le premier orateur à s'objecter à la motion fut M. Pierre DesMarais. Il s'objecta à ce qu'un rapport "nullement étudié par l'exécutif fut adopté, au moment où une cause sur ces terrains est devant les tribunaux."

Council Activities

Cedar Avenue Debate

# City Executive May Re-introduce Expropriation Issue

By GERARD DERY

A single councillor's motion to re-consider the twice-defeated proposal to expropriate the controversial Cedar avenue site of the former Children's Memorial Hospital ran into opposition at yesterday's Council meeting, but was expected to be re-introduced today with Executive Committee backing.

The Executive Committee's attempt to expropriate the land to prevent an apartment project on the mountain slope planned by Cedar Towers Corporation, was overwhelmingly defeated at the Sept. 14 meeting by a 61-23 vote.

Unexpected re-introduction of the proposal by Executive Committee Vice-Chairman Murray W. Hayes at last night's session sparked a two-hour debate featured by the walk out of two councillors, and banished hopes of speedy disposal of the 160-item agenda.

Earlier in the day, councillors had approved credits for \$2,485,400 for new sidewalks, pavings, and sewers, and turned down an Executive Committee request to re-zone part of Laurier ward. Purpose of the re-zoning, council was told, was to prevent the building of a 10-storey structure on St. Joseph boulevard.

Both items excited debate, with protests from councillors that money voted for street work was not being properly applied, and that the city's planning was "backward." Even the visitors got into the act. One man, who repeatedly shouted at Chairman J. M. Savignac to "take your pension" had to be evicted twice.

Objections by opposition councillors to the re-introduction of the Cedar avenue expropriation, centred on the illegality of such a motion involving expense, being introduced by a single councillor.

As soon as Coun. Hayes announced his intention of seeking re-consideration, Committeeman Pierre DesMarais, CAL president, protested that no single councillor had the right to introduce such a motion.

"I see where certain people are seeking publicity to the detriment of taxpayers whose bills are constantly increasing," he said. He suggested that the city's lawyers be called in for an opinion.

Coun. Lucien Saulnier added that, if the motion were allowed, it would open the door to the greatest disorder imaginable. Any councillor could exhume

buried projects and resolutions at any time.

Mr. Hayes, Union National candidate in Westmount-St. George, was charged with acting with a political motive.

It was recalled in respect to Mrs. Hayes' new move, that CAL members had originally opposed the scheme to incorporate the Cedar avenue site into Mount Royal Park. They were supported by the majority of the Greater Montreal Rally members headed by Council Leader Lucien Croteau.

Chairman Savignac, Vice-Chairman Hayes, and 16 of the 33 Class "C" councillors had favored the action.

### Sought Injunction

Developers of the land, Cedar Towers Corporation, then sought an interlocutory injunction in Superior Court to prevent the city from homologating the land without expropriating immediately.

On Dec. 28, Mr. Justice Roger Brossard of the Superior Court denied the injunction. Three days later, the developers filed a \$2,296,000 damage action against the city and Planning Director Romeo Mondello for mortgage arrangement costs, loss of revenue, and higher construction costs. Hearing in this suit is still pending.

After Coun. DesMarais demanded a legal opinion on the introduction of the motion, Coun. Hayes asked if senators called in attorneys to ascertain if they were right or wrong.

"I made a specific proposal," replied Coun. DesMarais. "Have the city's lawyers brought in. After all, why the sudden rush."

### Right Challenged

Coun. Roger Sigouin claimed that Chief City Attorney Albert Berthiaume, QC, had expressed the opinion in connection with the Bordeaux high-level apartment house project that the executive alone was allowed to re-introduce defeated motions.

Mayor Fournier brought the debate to a temporary halt with

the announcement that he considered it was Vice-chairman Hayes' right to seek permission to modify the agenda.

"I challenge his right to submit a motion involving an expense," Coun. Sigouin asserted.

Coun. Albert Guilbault asked if he was entitled to appeal the mayor's decision. "You are," Mayor Fournier replied.

However, Dr. Guilbault's proposal was beaten by a 45-24 vote.

Vice-chairman Hayes' motion read: "That this Council re-consider the decision reached on Sept. 14, 1959, relating to the expropriation of properties required for the extension of Mount Royal Park, located on the north side of Cedar avenue, east of Cote des Neiges road, in conformity with plan C-235 St. Antoine prepared for this purpose by the Public Works Department."

Discussion automatically resumed on the topic with Coun. Sigouin persisting in his claim that the Hayes motion was illegal because it involved an expenditure of money and the executive alone is empowered to submit a proposal of this nature to Council.

Added Committeeman DesMarais: "Otherwise, any councillor could bring back a dead issue. Furthermore, the Hayes motion is not accompanied by a certificate from City Finance Director Lactance Roberge assuring council the availability of necessary cash. This would also unbalance the city's budget for the current year."

After Coun. Saulnier's query remained unanswered, whether a motion of reference could be introduced, Mayor Fournier explained that the Hayes motion did not fall under the heading of new business.

"And, after all, the point which we must decide is whether Mr. Hayes will be allowed to introduce a motion of reconsideration of the Cedar avenue expropriation project," the Mayor told his colleagues.

Coun. Saulnier: "I repeat: this is a trap and a plot."

Requested to withdraw his statement, Coun. Saulnier replied that "I will not withdraw my remarks but I will withdraw my person," and picking up his papers from his desk, he left the room.

Coun. Laroche then raised his voice to protest against the use of City Council as hustling for election purposes. He also walked out.

STAR

JUN 2 1960



### Mayor Irked

Later, in reply to a councillor who asked if Mr. Saulnier would be re-admitted for a vote, Mayor Fournier pointed out that "I will take care of Coun. Saulnier. At every meeting, he makes an injurious statement and he will pay for that."

A half hour was then spent on debate on procedures regarding the Hayes proposal. Coun. DesMarais' move to adjourn the meeting until 3 p.m. today in view of the fact that "council is getting nowhere," was defeated by a 37-30 tally. Chairman Savignac's proposal, a few seconds later, for an adjournment until 10.30 a.m. today was carried unanimously.

First two items on the order of the day were the appointment of K. C. Mills to replace ex-Coun. Bernard Sarrazin as Canadian Manufacturers' Association representative, and Hector Marchand as pro-mayor for the next three months.

A few minutes later, council approved credits for \$2,485,400 for new sidewalks, pavings and sewers, proprietors to pay \$1,217,856 and the city \$1,267,544, but only following protests from several councillors concerning the delay in undertaking these local improvements.

Protested Coun. J. R. Clouette: "We vote and vote credits but where are the works undertaken?"

Coun. Laroche who left the chambers at the evening ses-

sion, charged that work on city streets was simply not being done.

Coun. Paul Sauvageau blamed the administration for being unable to synchronize its views with the City's parks department.

On Souigny street, he reminded council, necessary vacant space was left for trees but the parks department later informed him that no trees would be planted.

"His own beef," Coun. Frank Hanley remarked, was the dirty streets in his division, adding that four inches of dust could be found on some streets and was blown about by the wind.

Echoed Coun. E. W. O'Flaherty: "How can three men and one cart do the work on 25 miles of streets in our ward?"

The meeting bogged down when council reached the item dealing with the re-zoning of part of Laurier ward regulations. Purpose of the proposed amendment, council was told, was to prevent the building of a 10-storey structure on St. Joseph boulevard.

"Once again, we find that city planning is backward in Montreal," claimed Committeeman DesMarais. "And again, we are being presented with last minute proposals."

He recalled that plans were submitted to the city but that no objections were raised at the time. However, it was added, application for a building permit was filed on May 3, eight days before the deadline for the city to grant the request. But on May 10, a report was received from the City Planning Department to amend zoning regulations and thus prevent the construction of the building. Coun. Max Seigler also opposed the change.

Councillors turned down the request by a 44-23 tally.

On Coun. W. E. Lauriault's suggestion, the proposed standardization of zoning bylaws along Dorchester boulevard from Delorimier avenue to Guy street was withdrawn by Chairman Savignac.

Earlier in the afternoon,

council approved zoning bylaw changes in Delorimier ward to allow construction of a \$1,500,000 to \$2,000,000 cultural and recreational centre, the Montreal Building Trades Apprenticeship Centre north of St. Joseph boulevard on Parthenais street.

Councillors suspended discussion of a proposed zoning amendment to extend southward as far as Coffee street the depth of the commercial zone of Sherbrooke street east of Elmhurst street to allow construction of two 10-storey apartment houses.

Action was deferred on Coun. E. T. Asselin's motion to enable NDG councillors to inspect the site.

STAR

JUN 2 1960

## Individu expulsé 2 fois du conseil

Un même homme s'est fait expulser à deux reprises de la tribune réservée au public, dans la salle du conseil municipal de Montréal pour avoir crié que le président du comité exécutif, Me J.-M. Savignac, devrait prendre sa pension.

Le chef de l'administration, actuellement âgé de 77 ans, donnait des explications sur un rapport de l'exécutif.

On entendit tout d'abord un cri confus venant de la tribune publique. Le maire, l'hon. sénateur Sarto Fournier, qui présidait alors la première séance de l'assemblée régulière de juin du conseil, demanda au policier en devoir dans la galerie, de demander à l'individu en question, de se taire ou de

sortir. "On entend des bruits dans la tribune, et les règlements du conseil l'interdisent." L'ordre fut rétabli.

Peu après toutefois, on entendit à nouveau un cri: "La pension, la pension!"

Le maire ordonna alors au policier de mettre l'individu à la porte.

Puis l'ordre fut rétabli à nouveau et les conseillers continuaient leur étude des rapports.

Une heure avant l'ajournement de l'après-midi, soit vers 5 heures, notre homme était revenu à la tribune publique, et le maire avait quitté le fauteuil présidentiel; c'était le maire suppléant, le conseiller Hector Marchand qui présidait.

Me Savignac avait encore la parole, et l'on entendit l'individu crier à nouveau "La pension, la pension!"

"C'est le même", constata le conseiller Marchand. Comme à ce moment-là il n'y avait pas de policier à la tribune, M. Marchand ordonna à celui qui se trouvait alors sur le parquet du conseil de monter à la tribune et de "sortir" l'individu, et non seulement de la tribune, mais aussi de l'hôtel de ville.

Ce qui fut fait.

# Le Conseil refuse d'empêcher la construction d'un immeuble de 10 étages boul. Saint-Joseph

Par Jean-Marc LALIBERTE

Par un vote de 44 à 23 le Conseil municipal a refusé hier d'approuver un règlement de zonage concernant le boulevard Saint-Joseph et ayant pour effet d'empêcher la construction d'un immeuble d'appartements de 10 étages à l'intersection de la rue Henri-Julien.

Au début de la séance, les membres de la classe "C" ont désigné à l'unanimité M. K. C. Mills pour succéder au conseiller Bernard Sarrazin démissionnaire en qualité de représentant au Conseil de la Canadian Manufacturers' Association.

Le conseiller Hector Marchand, de la classe "C", représentant du Conseil du travail de Montréal fut ensuite élu à l'unanimité pro-maire pour le terme de trois mois commençant hier.

En moins de vingt minutes le Conseil municipal a approuvé un règlement d'emprunt de \$2,500,000 pour améliorations locales et 96 articles de l'ordre du jour constituant autant de demandes de crédits pour les mêmes fins. Ces crédits se totalisent à \$2,485,400 dont \$1,217,856 représentant la quote-part des propriétaires riverains et \$1,267,544 celle de la cité.

Au cours du débat qui a marqué l'adoption de ces crédits, le conseiller Jean LaRoche a tenté de savoir du président du comité exécutif quand procéderait-on à la réfection de la rue St-Denis au nord de la rue De-Fleurimont, travaux pour lesquels les crédits ont été votés depuis près d'un an.

"Je me suis enquis auprès des services concernés, dit M. LaRoche, et on m'a répondu que les plans ne sont pas encore prêts et que les crédits votés ont été utilisés ailleurs. Je trouve curieux, dit-il, que l'on demande au Conseil, à chaque séance, de voter pour des millions de dollars de crédits, et que l'on ne donne pas suite à ces projets."

Le conseiller LaRoche après avoir affirmé que la rue Saint-Denis, au nord de la rue de Fleurimont, est dans un état déplorable a soutenu que plusieurs rues sont dans le même cas.

M. Jos-Marie Savignac, le président du comité exécutif, a répondu que les travaux de réfection de la rue Saint-Denis seront exécutés en temps et lieu.

Le conseiller Paul-Emile Sauvageau a tenté de savoir pour quoi les travaux publics construisent des trottoirs en laissant une bande de terre entre la chaussée soi-disant pour permettre la plantation d'arbres et que d'autre part la division des arbres refuse de planter des arbres entre le trottoir et la chaussée.

"On ne m'a jamais dit à moi que l'on ne voulait plus planter d'arbres entre le trottoir et la chaussée" répondit M. Savignac.

"Pourtant, répliqua M. Sauvageau, j'ai ici une lettre signée du surintendant de la division des arbres qui m'explique que ce service ne plante plus d'arbres entre le trottoir et la chaussée parce qu'ils sont brisés par les charrues l'hiver. Il faudrait donc qu'il y ait un peu plus de coordination entre les services pour enfin savoir à quoi s'en tenir".

## Maisons de 10 étages boulevard St-Joseph

Le Conseil a ensuite abordé les projets de règlements de zonage. Le premier ayant pour but de permettre la construction de centres culturels et de loisirs dans la zone domiciliaire du quartier De Lorimier a été approuvé sans discussion.

Il s'agit en fait de permettre au gouvernement provincial d'ériger un tel centre tout près de l'école des Métiers de la

Construction, près du boulevard St-Joseph et de la rue Parthenais.

Le président Savignac a ensuite soumis le règlement visant à empêcher la construction d'une maison de 10 étages à l'intersection du boulevard St-Joseph et de la rue Henri-Julien.

M. Pierre DesMarais s'est opposé à ce règlement qui, dit-il, "est un exemple frappant de l'urbanisme en retard qui se pratique à Montréal".

M. DesMarais a expliqué qu'une personne ou une corporation a acheté le terrain vacant et a fait préparer des plans conformément au règlement de zonage existant. De plus l'intéressé a dû faire des déboursés pour obtenir un emprunt d'un demi million de dollars.

"Il est curieux de constater, poursuit M. DesMarais, que ce n'est qu'au moment où cette personne a demandé un permis de construction que le service d'urbanisme s'est aperçu que le zonage devrait être changé. J'affirme, dit-il, que tant et aussi longtemps que notre service d'urbanisme jugera à propos de ne se pencher sur un problème qu'au moment où un permis de construction lui est demandé, c'est travailler contre l'intérêt de la cité".

Le président du comité exécutif a répondu que le propriétaire du terrain n'a rien dépensé et qu'il n'a soumis qu'une esquisse préliminaire. Il a ensuite mis en doute la parole de M. DesMarais en soutenant que les prêteurs ne consentent des prêts qu'après le début des travaux.

Poursuivant son argumentation en faveur du projet de règlement, M. Savignac a soutenu qu'il serait injuste pour les propriétaires et locataires des maisons de trois étages qui entourent ce terrain de laisser construire une maison de 10 étages.

M. Lucien Croteau, leader du conseil est intervenu dans le débat pour s'opposer au projet de règlement en alléguant que le propriétaire du terrain a des droits acquis vu que les règlements actuels lui permet de construire une maison de 10 étages. De plus, M. Croteau soutient que le règlement soumis est entaché d'illegalité puisqu'il s'agit en fait de "spot zoning", c'est-à-dire non pas d'un règlement de zonage affectant tout un secteur mais bien un règlement visant un terrain particulier vu que tous les autres terrains environnants sont déjà bâtis.

A la demande de M. Pierre DesMarais, le maire Sarto Fournier avait demandé au greffier de faire venir du service d'urbanisme le dossier complet concernant cette affaire. Muni du dossier, M. DesMarais a alors démontré que le propriétaire n'avait pas seulement soumis une esquisse préliminaire mais bien des plans d'exécution complets.

Il a signalé que ces plans ont été soumis le 3 mai; que le 5 ils ont été étudiés par le service d'urbanisme et que le 10 un rapport était soumis au comité exécutif demandant la modification du zonage.

M. Lucien Croteau a alors fait remarquer que refuser le permis de construction entraînerait probablement des difficultés plus grandes à la Cité que le fait de permettre la construction de la maison selon les règlements existants.

Après ce débat auquel participèrent aussi MM. Max Seigler, Nat Aronoff, J.-Omer Roy et Camille Quintal, le vote fut demandé et le projet de règlement fut défait par un vote de 44 à 23.

A la demande du président du comité exécutif, le projet de règlement concernant le zonage de la rue Dorchester fut retourné au comité exécutif pour plus ample étude.

Le Conseil a ensuite ajourné sa séance à 8h. p.m. avec l'espoir de disposer de l'ordre du jour au cours de la soirée.

to see  
with  
for

## Council Halts Executive Bid To Rezone St. Joseph Blvd.

The administration failed in its bid yesterday to pass a special zoning bylaw to prevent the construction of a 10-storey building on St. Joseph Blvd.

Executive Chairman J. M. Savignac told the council the building would be a "horror" on a street where other buildings are of three and four storeys.

However, Executive Committeeman Pierre DesMarais led opposition to the zoning change by criticizing what he called the city's "delayed planning" policies.

He said the would-be builder had submitted sketches of the building to the planning department and these had been approved.

It was only afterwards—following the man's submission of the actual building plans—that the planning department had decided to act.

In the meantime, Mr. DesMarais said, the man had negotiated the loan of \$500,000 to undertake construction and had paid a \$5,000 fee to obtain the loan.

"The council has no right to lend itself to such manoeuvres."

Mr. DesMarais asserted "If the planning department is incompetent, we should not penalize people in good faith."

"Now the city faces court action over the matter. We in council should not have the role of persecutors."

The zoning bylaw was defeated 23 to 44.

Mr. Savignac contended that the builder's rights were "secondary to the public right and common good."

"If we permit the building to go up, the city will have to pay damages to the owners of adjoining property. It will be a grave injustice to the people, a horror to behold."

Coun. Max Seigler, contending the high-rise building would depreciate adjoining buildings by 50 per cent, said supervision of construction in Montreal "is worse than any city in the world."

He said buildings of more than three storeys should be fire-proof, and that buildings should have indoor fire escapes.

"Apartments are going up that look like boxes," he said. "We pay no attention to archi-

ture. Montreal has lost much of its charm in recent years."

Council Leader Lucien Croteau maintained the builder had a right to the building permit because there were no zoning restrictions when he submitted his building plans.

"This would be spot zoning," he asserted.

Council returned to the executive for further study a draft bylaw governing zoning on Dorchester Blvd.

Coun. W. E. Lauriault said councillors had not had an opportunity to study the implications of the draft bylaw. He said many changes were apparently involved and that the opinion of architects' and builders' associations should be obtained.

Mr. Savignac said the main purpose of the bylaw was to deal with "the ugly images" resulting from the residues of land on the widened street.

"We want to get rid of these places where there are cars parked," he said.

However, he withdrew the proposed bylaw so the executive, with experts, could give the matter further attention.

GAZETTE

JUN 2 1960

FRIDAY, JUNE 3, 1960

## Cedar Avenue Site Goes To The Mountain

CITY COUNCIL has put a happy ending to the prolonged controversy over the Cedar Avenue site of the former Children's Memorial Hospital. The decision to expropriate opens the way for city acquisition and those citizens who agitated so vigorously for inclusion of the property in Mount Royal Park will see this dream come true.

It should be noted by those who may still oppose the project on the ground that it is too costly that the money is available. Expropriation should not cost the city anything like the vast sums mentioned during the controversy. There is a yardstick for evaluation of property for expropriation and the Public Service Commission will doubtless apply it. We have said here before this that the owners are entitled to something more for forceable dispossession and the Commission will doubtless share that view.

Whatever the cost, however, the city will acquire a valuable property that will add to the mountain amenities. Once this property is acquired it will set a valuable precedent for acquisition of other mountain slope sites as they become available.

This newspaper helped form public opinion in favor of this project. It was opposed to the building of high-rise apartments on the site, but this opposition was secondary to the positive support for addition of the site to the mountain park. The good faith of the developers was never in question. They had purchased the property in the ordinary way of business and were entitled to seek a building permit for their project. It was argued here that the public interest required a denial of the permit and acquisition of the site for park purposes. That view has happily prevailed. The Council is to be congratulated for having seen the propriety of acquiring the site.

STAR  
JUN 3 1960

Council Activities

## Stand Reversed on Hospital

# City Council Votes To Expropriate Site On Mountain Slope

By GERARD DERY

Incorporation of the Cedar avenue site of the former Children's Memorial Hospital into Mount Royal Park is practically certain today, after last night's decisive City Council vote in favor of expropriation of the land for incorporation into Mount Royal Park.

Twenty-eight councillors who voted against expropriation last September, changed their votes last night to approve the Executive Committee's expropriation request by a vote of 55-16. The vote which rejected the Committee's similar proposal last September was almost the reverse of that—61 against and 23 for.

Had Council voted against the project, homologation (freezing) of the land would have automatically elapsed by virtue of an amendment to the city charter passed at the last session of the Legislature. The amendment specifies that in future, homologation becomes null and void if city council refuses to expropriate.

The Executive Committee homologated the land last summer after a public outcry against a plan by Cedar Towers Corporation to build five 11-storey apartment houses on the site. Homologation remained in effect however, after council refused to expropriate, as the charter amendment had not yet been passed by the Legislature.

Breakdown of last night's vote indicates that 17 councillors who were in favor of expropriation last September, stuck to their guns. Twenty-eight who fought the expropriation last fall, favored expropriation last night. Eight councillors absent at the September meeting cast their votes for the Executive Committee report.

All 16 who voted against the project last night, had also voted against it in September.

### Actions Pending

Still pending in Superior Court, however, are two actions, one involving mandamus proceedings to compel the city to issue five building permits to Cedar Towers Corporation to be allowed to put up the high-scale apartment structures. The other are two leaders of the Nationale Union, two Liberals

second is a \$2,298,000 damage action brought by Cedar Towers Corporation against City Planning Director Romeo Mondello and the City of Montreal.

It remains to be seen whether these actions will now be dropped.

A third court action was settled last fall by Mr. Justice Roger Brossard's ruling refusing the Corporation's petition for an interlocutory injunction to prevent the city from proceeding with the homologation of the property.

Next step now will be a request to the Superior Court to proceed with the expropriation. Compensation, damages and expropriation costs will be set subsequently by the Quebec Public Service Board.

Last night's outcome followed presentation of a surprise motion by Vice-Chairman Murray W. Hayes on Tuesday requesting authorization from council to submit an expropriation proposal.

Civic Action League members vigorously opposed the motion for several hours, thus preventing any headway. Yesterday morning when an Executive Committee report seeking reconsideration of the expropriation project was substituted for Mr. Hayes motion, council voted 45-21 in favor of reconsideration.

The Executive's proposal was placed before council and discussion got under way. At one p.m. yesterday, it was unanimously decided to adjourn until 8 o'clock.

Discussion lasted almost two hours before the fateful vote was taken.

### CAL Attacks Move

CAL backers returned to the attack, led by Coun. Dr. Albert Guilbeault who charged that at the present high expropriation rates, Mount Royal will be eventually known as the "Mountain of Gold".

He indicated other districts needed improvements in their respective parks and playgrounds for the benefit of underprivileged youngsters.

Coun. Re'er Sigouin wondered why Council Leader Lucien Croteau had battled the project with so much energy last September but had apparently changed his views on costs of the project.

"Last year, we heard Coun. Croteau claim that the project would not cost \$1,000,000 or \$1,500,000 but rather four, five and perhaps six million dollars. Curious that he has made no mention of this point in his current speeches on the matter," he remarked.

On the other hand, Coun. Pugsley, representing McGill University, insisted on safeguarding Montreal's natural mountain.

### Preserve Park

"Present size of the Mount Royal Park must necessarily be preserved," he told his colleagues.

Coun. Hugh Hanson objected to Coun. Edmond Hamelin's earlier charges that McGill University had invaded the Mountain property.

"The university's buildings are located at the foot of Mount Royal," he stated.

Coun. Lucien Saulnier moved a motion of reference—return of the report to the Executive for further study—but his proposal was defeated by a 54-17 vote.

When the vote was taken on the Committee's recommendation for expropriation of the land, Coun. Saulnier refused to vote and left the council chambers.

Council then resumed study of the order of the day and adjourned before midnight until 4 p.m. today.

STAB

JUN 3 1960

## Vote Breakdown Shows Several Changed View

Breakdown of last night's vote on the expropriation of the former site of the Children's Memorial Hospital on Cedar avenue for extension of Mount Royal Park was as follows:

Councillors who voted for the project in September and again last night:

Chairman J. M. Savignac, Vice-Chairman Murray W. Hayes, J. O. Asselin, Austin Murphy, Norman English, E. T. Asselin, Dr. Conrad Archambault, Hugu Hanson, Roland Boir, J. E. Peloquin, J. E. Langlois, Ross M. Davidson, Philip T. R. Pugsley, George Brown, Harold H. Cummings, Moe Shalinsky and A. H. Graham Gould.

Councillors Dave Rochon, E. W. O'Flaherty, Frank Hanley, MPP, J. B. Delisle, Harry Kolber, Lucien Croteau, Bruno Lepine, E. W. Lauriault, Rodrigue Moore, Gerard Loiselle, MP, Emile Pigeon, P. J. Bertrand, H. "Pit" Lessard, MP, Adeodat Crompt, H. Klinger, Nat Aronoff, Hector Marchand, Paul O. David,

Andre Lecours, Antoine Despatis, Germain Anagnon, R. Mondor, Alvert Collette, Maurice Dery, Gerry Snyder, J. R. Begin, Paul-Emile Sauvazeau and Alfred Gagliardi.

Newly elected or absent last time but for the project yesterday: Max Seigler, Georges Godin, Horace Laverdure, Marcel Despatis, Roland Savignac, Jacques A. Corbeil, Arthur Mayrand, Mrs. Sol Hayes, P. Teodori and K. C. Mills.

Against both times: Committeeman Pierre DesMarais, Committeeman J. N. Drapeau, Councillors, Edmond Hamelin, Dr. Ruben Levesque, Jean

Labelle, J. F. Clouette, Andre Desmarais, Horace Montpetit, Dr. Albert Guilbeault, Adrien Angers, R. Sigouin, Jean Laroche, Romeo Desjardins, Fernand Drapeau, Paul-Emile Robert and Roland Bonret.

Absent last night: Committeeman J. Dupuis, Councillors Guy Vanier, Leon Lortie, Alfred H. Goulet, Leopold Pigeon, Roger Provost, Charles Mayer, Jacques Tozzi, J. R. Bonnier, Jean Meunier, Lucien Saunier, Mrs. Letellier de Saint-Just, Lionel Leroux, Irving R. Tait, Louis Laberge, Moe Shalinsky, Harry Dubrovsky, Roger Mathieu, J. P. Lemieux, Camille Quintal, Omer O. Roy, J. B. Bourque, Jean Guillet, Maurice Landes, Prosper Boulanger, Armand Lalonde, Hugh Savage and J. M. Berinault.

Council  
Activities

①

## CEDAR DISPUTE:

# Expropriation Decided

City Council last night put an apparent end to the controversy over utilization of the Cedar Ave. site of the former Children's Memorial Hospital by approving its executive committee's recommendation that it be expropriated for incorporation in Mount Royal Park.

Had it refused to do so, the homologation affecting the property since last summer and which has prevented its planned development as an "apartment city" of five 11-storey buildings would automatically have lapsed.

Owners of the mountainside land, which they were reported to have purchased from the hospital corporation for \$1,500,000 have gone before the civil courts in an effort to force the city to issue the required construction permit and to pay damages. The two actions were pending at the time expropriation was decided.

The vote in favor of the expropriation was 55 to 16, with a nominal appropriation of \$1,000,000 until such time as indemnity to the owners of the site is determined by the provincial Public Service Board.

The decision was a reversal of that of last Sept. 14, when a similar recommendation by the executive committee was rejected by a count of 23 favorable to 61 unfavorable ballots.

It came after a motion of Coun. Saulnier calling for return of the recommendation to the executive committee for further study had been turned down by 17 affirmative to 54 negative votes.

The Cedar Ave. issue was not on the official agenda for the council's statutory quarterly meeting which opened Wednesday afternoon.

At the evening sitting of that day, however, Executive Committee Vice-Chairman Murray W. Hayes succeeded in bringing a motion, seconded by Executive Chairman J. M. Savignac, before the council asking recon-

sideration of the Sept. 14 decision.

But as legality of the procedure whereby an individual member of the council introduced a measure involving expenditure of monies had been questioned, the executive committee yesterday at a sitting attended by five of its seven mem-

By Myer Negru

bers—Committeemen Pierre DesMarais and J. N. Drapeau were absent—itself adopted a resolution urging reconsideration.

A few minutes later, as the council's morning session got under way, Mr. Hayes substituted the executive committee's resolution for his motion. The council, by a vote of 45 to 21, permitted him to do so.

Homologation of the Cedar Ave. site for park purposes was ordered by the executive committee last July following widespread protest from public bodies and individuals against permitting high-rise buildings on the flank of the mountain. Earlier that day the committee had approved re-subdivision of the land which opened the way to issuance of a permit.

The homologation order was followed by the first recommendation of September that the site be expropriated.

Refusal by the council to do so, however, did not see the homologated lines affecting the property lifted, and at the subsequent session of the Quebec Legislature the charter of Montreal was amended so that, in future, homologation becomes null and void should the council refuse to expropriate.

The Cedar Ave. property was the first to which this legislation applied.

Whether the council's decision to expropriate will bring immediate desistment by the owner of the mountainside territory from the two court actions still pending remains to be seen. The council, however, was given to understand, by some speakers, that this would be done.

Opposition to expropriation was based largely on the argument that the cost involved was too great.

There also were charges that the unexpected introduction of the issue when a "gentlemen's agreement" had been made not to include any controversial matters on the agenda for this meeting, which stands adjourned until this afternoon, was "an election dodge."

These were in obvious reference to the fact that Mr. Hayes is National Union candidate for Westmount-St. George in the June 22 provincial elections.

Mr. DesMarais held that the expenditure involved was for "election purposes," and that if an outlay of at least \$1,000,000 were to be made there were other places where it could be used to greater advantage.

Mr. Savignac, on the other hand, said the people are ready to subscribe for the development of Montreal, and termed the proposed transaction "a patriotic gesture."

GAZETTE  
JUN 3 1960



# La bataille du mont Royal reprend de plus belle au Conseil municipal

La "bataille" du mont Royal a repris de plus belle, mercredi soir, au Conseil municipal alors que le commissaire Murray Hayes, candidat Union nationale dans le comté de Westmount - Saint-Georges, a demandé au Conseil de reconsidérer le vote qu'il avait donné le 14 septembre 1959 au sujet de l'expropriation des terrains de l'ancien hôpital Children's Memorial, avenue Cedar.

On se rappelle qu'à cette date par un vote de 61 à 23 le Conseil avait refusé de secréter l'expropriation et de voter un crédit de \$1,000,000 à cet effet.

Pendant deux heures mercredi soir la motion Hayes fut discutée sans résultat et hier matin le comité exécutif a décidé de prendre celle-ci à son compte. A la reprise de la séance hier avant-midi, c'est donc une motion du comité exécutif que le Conseil avait devant lui.

Plusieurs conseillers ont protesté contre cette hâte que l'on met à vouloir faire prononcer le Conseil sur cette affaire qui est devant les tribunaux et dont le jugement doit être rendu incessamment.

Il semble encore une fois que tous les membres du Conseil sont favorables au principe d'agrandir le parc Mont-Royal mais la plupart de ceux qui ont

adressé la parole hier avant-midi ont déploré le fait que des moyens n'aient pas été pris pour que toute les municipalités de l'île de Montréal soient appelées à payer pour ce parc.

La motion du comité exécutif pour reconsidérer le vote du 14 septembre fut approuvée par 45 voix à 21.

M. Pierre DesMarais s'est opposé à la motion en faisant valoir que le rapport n'a pas été étudié par le comité exécutif et que c'est en moins de cinq minutes que celui-ci a décidé hier avant-midi, juste avant la séance du Conseil, de faire sienne la motion Hayes.

M. DesMarais a reproché aux urbanistes de la ville de s'acharner à vouloir sauver la montagne dans le cas de l'avenue Cedar mais de l'avoir oubliée lorsque l'on a laissé construire une bâtisse de 10 étages à 200 pieds de là et dans le cas "du mur de Chine" que l'on a laissé construire sur la Côte-St-Luc, "mur qui prive les Montréalais qui montent sur la montagne de voir le lac St-Louis".

M. DesMarais a souligné qu'un ministre "que l'on a si bien connu" (allusion à M. Paul Dozois) se vante d'avoir fait voter une loi qui a sauvé la montagne. "C'est bien beau cela, dit-il, mais ce ministre et le gouvernement provincial ont fait comme un mari qui dirait à sa femme d'aller s'acheter un manteau de fourrure, mais qui refuserait de lui donner de l'argent. Ils nous ont donné des pouvoirs d'exproprier mais c'est encore les Montréalais qui seront appelés à payer pour un parc qui est sans aucun doute métropolitain".

Enfin M. DesMarais a affirmé que la motion présentée est l'oeuvre "d'un autre candidat à un siège provincial (M. Murray Hayes) qui veut se faire du capital politique".

M. Jos-Marie Savignac a donné la réplique en affirmant que le Conseil est appelé à "poser un geste patriotique qui sera de la montagne "orgueil de Montréal" ou les visiteurs voudront "monter" pour "voir les alentours et la province avec ses beaux villages, ses beaux lacs et ses rivières".

M. Savignac a soutenu que "le peuple est prêt à payer pour développer Montréal et le parc du Mont-Royal".

Le conseiller Frank Hanley qui avait été l'un des plus violents opposants au projet d'expropriation en septembre dernier, a fait une tentative pour justifier sa volte-face. Il s'est rendu compte qu'il ne faut pas empêcher l'entreprise privée de développer Montréal en gelant ses capitaux.

Aussi, au lieu de soutenir le geste du conseil pour en septembre dernier, les capitaux des propriétaires du terrain sont gelés, il veut aujourd'hui voter en faveur de l'expropriation afin de permettre à ces financiers d'aller investir ailleurs dans Montréal.

M. Hanley ajoute qu'il est convaincu que le terrain en question ne pourra pas être versé au domaine du parc à cause de sa situation. Aussi recommande-t-il "fortement" aux autorités municipales d'y permettre la construction d'une maison de retraite pour vieillards.

Le conseiller Max Seigler déclare que l'on peut trouver aujourd'hui le prix d'acquisition élevé mais que dans l'avenir nos descendants trouveront que nous l'avons payé un prix très bas. M. Seigler cependant croit que les autres villes de l'île de Montréal devraient être appelées à payer pour ce parc.

Le conseiller Lucien Saulnier suggère que l'on prenne la peine de préparer un plan directeur et qu'ensuite Montréal demande à la Législature le pouvoir d'homologuer sans limite de temps. De plus, par une loi provinciale, les villes pourraient être forcées à percevoir une taxe spéciale qui pourrait être basse de façon à créer un fonds qui permettra, sur une période de 100 ou 200 ans, d'acquiescer tous les terrains qui devraient faire partie du parc en vertu du plan directeur.

"Mais, dit M. Saulnier, je ne vois pas pourquoi on nous obligerait à payer aujourd'hui une forte somme pour assurer à ceux qui ont déjà envahi la montagne, un beau parc à l'arrière de leur maison. Ce n'est pas en acquiesçant un tas de cailloux que nous allons sauver la montagne. Cessons donc de faire le jeu de ceux qui se sont installés sur le Mont-Royal et qui veulent aujourd'hui que nous demandions aux citoyens de Montréal de sauver "leur" domaine".

Le conseiller Edmond Hamelin n'a pas lui non plus mâché ses mots. Toucher à la montagne sur le côté ouest, dit-il, c'est selon certains un péché mortel. Mais ce sont ces mêmes gens qui ne se sont pas gênés pour gâcher le flanc sud-est de la montagne en y érigeant des édifices qui ont l'aspect de véritables manufactures, et encore de manufactures de 7e classe.

"Ca presse donc tant, tout à coup, cette motion d'acquisition des terrains de l'avenue Cedar. Qu'est-ce qu'il y a donc de change depuis septembre dernier? Ou est-ce que par hasard il faudrait acquiescer ces terrains avant le 22 juin? Pourquoi n'attendons-nous pas le jugement qui doit venir en cette affaire?" a demandé M. Hamelin. Autant de questions qui sont demeurées sans réponses car le Conseil a ajourné sa séance à 8h. du soir.

## La demande d'expropriation à ce moment-ci ne donne pas de latitude au Conseil municipal

L'affaire des terrains de l'ancien hôpital Children's Memorial, avenue Cedar est revenue devant le Conseil municipal d'une manière assez surprenante, mais il est clair que la procédure avait été soigneusement préparée.

Mercredi, de l'avis de tous, le Conseil municipal devait disposer de l'ordre du jour au cours d'une seule journée de séance. Au début de l'après-midi le président du comité exécutif lui-même, M. Jos-Marie Savignac avait déclaré que vu "l'absence de toute question contentieuse" il serait possible, en siégeant l'après-midi et le soir, de disposer de l'ordre du jour en une seule journée.

Le matin même, au comité exécutif il avait été question de cette possibilité et tout le monde était d'accord.

La séance du soir, mercredi, a débuté en l'absence du maire Sarto Fournier. C'est le nouveau pro-maire, M. Hector Marchand qui présidait les débats. En moins d'une heure le Conseil a approuvé plusieurs règlements de pension concernant les veuves de pompiers morts en devoir. Il a disposé aussi d'un règlement de zonage.

Le commissaire Murray Hayes manifestait alors une grande nervosité. On l'a vu à plusieurs reprises quitter son fauteuil pour aller consulter des collègues ou sortir de la salle du Conseil.

Puis le maire Fournier est entré, presque en même temps que le leader du Conseil, M. Lucien Croteau. M. Hayes a parlé plusieurs fois au maire et au leader du Conseil.

On en était rendu à l'article 116 de l'ordre du jour, traitant d'expropriations. C'est à ce moment que M. Hayes est intervenu pour demander la permission d'introduire une motion demandant au Conseil de reconsidérer le vote donné le 14 septembre 1959 refusant l'expropriation des terrains de l'avenue Cedar.

Cette demande du commissaire Hayes, secondée par M. Jos-Marie Savignac lui-même a pris par surprise plusieurs conseillers et particulièrement M. Pierre DesMarais qui a demandé de quel droit M. Hayes (candidat Union nationale) dans Westmount se substitue au comité exécutif et comment, après l'entente conclue le matin, on pouvait soumettre au Conseil une question aussi litigieuse.

"Si ce n'est que certains candidats à l'élection provinciale du 22 juin veulent se faire du capital politique, j'aimerais bien que l'on m'explique les motifs réels de cette démarche" a dit M. DesMarais.

Et sur ce l'orage a éclaté. Des conseillers ont mis en doute la légalité du geste posé par M. Hayes. D'autres se sont demandés si le Conseil pourrait retourner ce rapport au comité exécutif vu qu'il n'était pas soumis par celui-ci mais par deux conseillers seulement. Enfin on s'est demandé si le Conseil pouvait discuter de cette affaire alors que le juge Hector Perrier, de la Cour supérieure doit incessamment rendre jugement dans cette affaire où les propriétaires du terrain ont contesté le droit de la cité d'homologuer celui-ci.

Pendant deux heures on a discuté violemment de procédure. Le maire a tranché toutes les questions: M. Hayes peut sou-

mettre sa motion; le Conseil peut en discuter; il est même allé jusqu'à dire que le Conseil ne pouvait pas retourner le rapport au comité exécutif.

Un appel de la première décision du maire fut rejeté par un vote de 45 à 24.

La dernière décision a soulevé de vives protestations et les conseillers Lucien Saulnier et Jean LaRoche ont dû sortir de la salle du Conseil pour avoir utilisé certaines expressions jugées injurieuses par le maire. Le premier a affirmé qu'il s'agissait d'un complot et que le Conseil était placé dans un piège tandis que M. LaRoche a protesté contre la tactique de certains "qui se servent du Conseil comme d'une tribune politique durant la campagne électorale".

Après cet incident, le conseiller Roland Bourret en a appelé de la dernière décision du maire. Au moment où le vote allait être appelé, le conseiller J.-O. Asselin a fait remarquer que le maire ne pouvait pas rendre une décision sur un rapport qui n'est pas encore sur la table du Conseil.

"Ce n'est que lorsque la motion d'introduction aura été approuvée que l'on pourra discuter à savoir si le rapport peut être retourné au comité exécutif", dit M. Asselin.

Le maire a convenu que peut-être il avait rendu sa décision trop tôt. Il a même ajouté que "probablement le Conseil pourra le retourner au comité exécutif".

M. Bourret, à la suite de ces explications a retiré sa motion d'appel et des conseillers ont demandé que dans les circonstances il soit permis à MM. Saulnier et LaRoche de revenir.

Le maire a permis le retour de M. LaRoche mais a refusé l'entrée à M. Saulnier qu'il avait expulsé "pour la soirée".

Après tous ces débats, le Conseil a ajourné sa séance à 10h. 30 hier matin.

Au moment où le cloche appelait les conseillers hier matin, le comité exécutif s'est réuni. Les cinq membres présents, soit MM. Savignac, Mayes, J.-H. Dupuis, Alfred Gagliardi et le maire Fournier, ont adopté une résolution par laquelle le comité exécutif prenait à son compte le rapport soumis la veille au Conseil par M. Hayes et quelques minutes plus tard, au Conseil, le rapport n'était plus soumis par deux conseillers mais par le comité exécutif.

#### La situation

Cette décision du comité exécutif met le Conseil dans une drôle de situation et pour la comprendre il faut se reporter en arrière et rappeler les faits.

L'été dernier, en juillet, à la suite d'une campagne de presse contre un projet de construire des maisons d'appartements de 10 étages sur les terrains de l'ancien hôpital Children's Memorial, avenue Cedar, le comité exécutif avait décrété l'homologation de ces terrains pour fin de ~~projet~~.

Les propriétaires du terrain ont intenté des procédures contre la Ville. À la séance statutaire du 2 septembre, le comité exécutif recommandait au Conseil de décréter l'expropriation des terrains et de voter un crédit d'un million de dollars à cet effet.

Le Conseil refusa de prendre action immédiatement et retourna, à l'unanimité, le rapport au comité exécutif.

Environ une semaine plus tard, le comité convoquait une séance spéciale du Conseil pour le 14 septembre. L'ordre du jour comportait la même demande.

Dans l'après-midi du 14, après un débat, il fut proposé de suspendre l'étude du projet afin de permettre aux conseillers d'aller visiter les lieux. Cette visite eut l'effet contraire de ce que l'on en attendait. Dans la soirée, après plusieurs discours des conseillers du Ralliement, avec M. Lucien Croteau en tête, faisaient à peu près bloc avec ceux de la Ligue d'action civique pour refuser l'expropriation.

Les lignes homologuées demeurent quand même et plusieurs conseillers demandèrent au comité exécutif d'étudier toute la question de la montagne et de faire préparer un plan directeur en vue de l'agrandissement du parc Mont-Royal.

Plus tard, au cours de la session provinciale il fut question de cette affaire de la rue Cedar lors de l'étude du bill de Montréal. Après des représentations faites par le procureur des propriétaires du terrain un amendement à la charte fut adopté par le comité des bills privés à l'effet que les lignes homologuées décrétées par le comité exécutif cesseraient d'exister dès que le conseil refuserait de décréter une expropriation. Cet amendement devait être rétroactif au 1er septembre.

Mais quelques jours plus tard, à la suite de protestations des journaux contre l'effet rétroactif de cette loi, le ministre des affaires municipales, M. Paul Dozols demanda, en Chambre, le retrait de cette clause.

Et depuis on n'entendit plus parler de l'affaire de l'avenue Cedar sauf que la procédure en Cour supérieure se poursuivait.

Selon ce qui s'est dit au Conseil le juge Perrier aurait pris cette affaire en délibéré et serait sur le point de rendre jugement.

Le geste posé d'abord par M. Hayes mercredi soir et celui posé hier par le comité exécutif ont donc pris par surprise plusieurs membres du Conseil. Pas tous cependant car il est clair que le groupe du ralliement qui s'était opposé à l'expropriation au mois de septembre dernier s'apprête à changer d'attitude.

Mais on peut se demander pourquoi à ce moment-ci, on a jugé bon de saisir le conseil de cette affaire. Car depuis l'adoption de l'amendement à la charte l'hiver dernier, le conseil n'a plus de latitude. Maintenant que l'affaire lui est soumise il doit se prononcer pour ou contre. Si c'est pour, les terrains seront expropriés et si c'est contre les lignes homologuées seront effacées automatiquement et les maisons d'appartements pourront être construites.

Si par ailleurs le comité exécutif avait décidé d'attendre le jugement qui doit venir lui aurait indiqué ce qu'il pouvait faire. Des conseillers soutiennent que les lignes homologuées demeurant, l'exécutif aurait eu le temps, durant l'hiver, de faire préparer le plan directeur demandé et au lieu de demander au Conseil d'investir des millions de dollars au hasard, on aurait pu procéder selon un plan établi et savoir exactement où l'on s'en va.

LE DEVOIR

JUN 3 1960

Conseil  
Activités

## 'La Ville a exproprié sur Cedar

DERNIERE HEURE

Par 55 voix contre 16, le Conseil municipal a décrété hier soir l'expropriation des terrains de l'ancien hôpital Children's Memorial, situé sur l'avenue Cedar, au flanc de la montagne. Le Conseil a de plus voté un crédit de \$1.000.000 à cette fin.

Quelques instants auparavant, le Conseil a rejeté par 54 voix contre 17 une motion de référence du conseiller Lucien Saulnier. Au cours du deuxième vote, M. Saulnier a refusé de voter et le maire Sarto Fournier a dû interrompre l'appel nominal des conseillers pour demander à M. Saulnier de sortir de la salle du Conseil.

En conséquence, la société qui se proposait de construire des immeubles d'appartements sur cet emplacement ne pourra procéder aux travaux. Bien que le crédit voté pour l'expropriation s'élève à \$1.000.000, il se peut que celle-ci atteigne \$3 ou \$4 millions.

LE DEVOIR  
JUN 3 1960

## VOLTE-FACE, au conseil municipal

Terrain finalement exproprié avenue Cedar

Le conseil municipal qui, le 14 septembre dernier, avait refusé par 61 voix contre 23 d'exproprier le terrain déjà occupé par l'hôpital Montréal Children's Hospital, avenue Cedar,

### Le 14 septembre

Lorsque, le 14 septembre, le rapport recommandant l'acquisition du terrain concerné fut rejeté, les 23 conseillers qui avaient voté "pour" étaient: MM. J.-M. Savignac, J.-O. Asselin, Dupuis, Lortie, Murphy, English, Sarrazin, E. T. Asselin, Archambault, Hanson, M. W. Hayes, Mme Letjlier de St-Just, MM. Boire, Pélouquin, Langlois, Pugsley, Brown, Davidson, Cummings, Tait, Shellinsky, Savage et Gould.

Et les 61 qui avaient voté "contre" l'expropriation étaient: MM. Rochon, Hamelin, O'Flaherty, Hanley, Delisle, Kolber, P. DesMarais, Lauriault, J.-N. Drapeau, Croteau, Lépine, Lévesque, Moore, Goulet, Labelle, Gagliardi, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Lessard, Crompt, Kliger, Mayer, Aronoff, Labelle, Tezzi, Clouette, A. DesMarais, Bennier, Montpetit, Meunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Collette, Béry, Singer, Snyder, LaReche, Desjardins, Lemieux, Quintal, Roy, Bégin, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Robert, Beurret et Cardinal.

et de voter un crédit de \$1,000,000 à cette fin, a adopté hier soir une toute autre attitude et il a approuvé la mesure par 55 voix contre 16.

Par son vote d'hier soir, le conseil a ainsi approuvé une motion présentée par le conseiller municipal Murray Hayes, vice-président du comité exécutif

### Et hier 2 juin

Puis, hier soir, les 55 conseillers qui ont voté "pour" l'adoption (donc en faveur de l'expropriation) furent: MM. Seigler, J.-M. Savignac, Rochon, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Delisle, Kolber, Lauriault, Godin, Murphy, Croteau, Laverdure, Lépine, Moore, English, M. Despatis, Labelle, E. T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Kliger, Aronoff, R. Savignac, Murray Hayes, Marchand, Boire, Pélouquin, David, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Déry, Brown, Davidson, Cummings, Shellinsky, Snyder, Bégin, Mayrand, Corbeil, Sauvageau, Mme S. Hayes, MM. Gould, Tédor et Mills.

Les 16 conseillers qui ont voté hier soir "contre" l'expropriation furent MM. Hamelin, P. DesMarais, J.-N. Drapeau, Lévesque, Labelle, Clouette, A. Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Angers, Sigouin, LaReche, Desjardins, F. Drapeau, Robert et Beurret.

et candidat de l'Union nationale dans le comté de Westmount-St-Georges, avec l'appui du conseiller J.-M. Savignac, président du comité exécutif.

Avant l'adoption de la motion Hayes-Savignac, le conseiller Lucien Saulnier avait proposé en vain que le rapport soit retourné au comité exécutif. Cette motion de référence Saulnier avait été rejetée par 54 voix contre 17.

Lorsque la motion Hayes-Savignac fut mise aux voix, M. Saulnier qui occupait toujours son siège, a refusé de voter, à l'appel de son nom par le greffier, M. Gabriel Morin. S. H. le maire, l'hon. Sarto Fournier, a suspendu le vote, a demandé aux policiers d'ouvrir les portes et il a invité le conseiller à se retirer s'il persistait à ne pas se prononcer.

"Je ne tomberai pas dans le piège" a dit M. Saulnier en quittant son siège pour se diriger vers la sortie est de la salle des délibérations.

Et le greffier d'appeler les noms des conseillers qui n'avaient pas encore voté.

Quelques minutes plus tard, S. H. le maire annonçait que la motion Hayes était adoptée par 55 voix contre 16.

En approuvant la motion Hayes, le conseil demande aux avocats de la Cité de faire la procédure pour l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation de certains immeubles requis pour l'agrandissement du parc Mont-Royal, situés du côté nord de l'avenue Cedar, à l'est du chemin de la Côte-des-Neiges, terrain n'appartenant plus au Children's Memorial Hospital.

Conseil  
Activités

### **Séance du Conseil ajournée à lundi soir**

Le Conseil municipal ne s'est réuni que pour une couple de minutes, hier après-midi, et a ajourné sa séance à lundi soir à huit heures.

Aussitôt la prière lue, le commissaire Pierre DesMarais s'est levé pour suggérer que l'on ajourne à cause du fait que plusieurs conseillers voulaient assister à l'inauguration officielle du nouvel immeuble de la Prudential of England présidée par l'hon. Antonio Barrette.

Me J.-M. Savignac a secondé la motion.

MTL-MATIN

JUN 4 1960

Council  
activities

## Five-minute Sitting Suits City Council

City Council held an unusually short meeting yesterday—less than five minutes, including the reading of the prayer by Acting Mayor Hector Marchand.

Reason: to enable council members to attend the official opening of the Prudential of England building at Dorchester and University streets.

Committeeman Pierre DesMarais sponsored the motion to adjourn until Monday at 8 p.m.

"Councillors were kind enough yesterday to allow us to attend the hearing of the Champagne Commission this afternoon for the presentation of the Civic Action League memorandum," he observed.

In return, he went on, their gesture should be reciprocated by the League's proposal to adjourn until Monday evening to allow councillors invited to the opening of the insurance company's building to be present at the ceremony.

STAR

JUN 4 1960

Le Conseil siègera lundi soir

(2)

## On entendra encore parler de l'expropriation de l'ave Cedar

Le Conseil municipal a siégé durant moins d'une minute hier après-midi afin de permettre aux conseillers qui le désiraient d'assister à la manifestation marquant l'ouverture du nouvel édifice de la Prudential of England, rue Dorchester, manifestation à laquelle participait le premier ministre, M. Antonio Barrette.

C'est M. Pierre DesMarais, leader de la Ligue d'action civique qui a demandé l'ajournement dès l'ouverture de la séance à 4h. 15. M. DesMarais après avoir remercié les conseillers d'avoir, la veille, accepté de retarder à 4h. la reprise de la séance pour permettre aux membres de la L.A.C. d'assister à l'audition du mémoire de la Ligue devant la Commission Champagne, a dit qu'il se faisait un point d'honneur de demander l'ajournement pour permettre aux membres du Conseil qui voulaient assister à la cérémonie d'ouverture de l'édifice Prudential de s'y rendre.

Sans discussion aucune le Conseil, à l'unanimité, a accepté sa proposition. La séance a donc été ajournée à lundi soir 8h.

Jeudi soir, après le vote décrétant l'expropriation des terrains de l'ancien hôpital Children's Memorial, le Conseil a repris l'étude d'un règlement de zonage touchant le quartier Notre-Dame de Grâce.

La discussion se poursuit car les conseillers de ce district ne semblent pas s'entendre sur l'opportunité du règlement. Elle reprendra donc lundi soir.

Parmi la quarantaine d'articles qui restent à l'ordre du jour, un seul semble devoir soulever un débat. Il s'agit de celui accordant un octroi de \$50,000 au Montréal Tourist and Convention Bureau.

A moins qu'aucune nouvelle question ne soit introduite, on croit généralement que le Conseil pourra disposer de ces articles dans la soirée de lundi.

On parlera encore des terrains de l'ave Cedar

On n'a pas fini d'entendre parler des terrains de l'avenue Cedar dont le Conseil municipal a décrété l'expropriation par un vote de 56 à 16 jeudi soir.

Par ce vote, le Conseil a affecté un crédit d'un million de dollars pour cette expropriation mais tous s'accordent pour dire que lorsque le temps viendra de payer cela coûtera beaucoup plus cher. Ce qui veut dire que l'administration devra alors revenir devant le Conseil pour demander le vote de crédits supplémentaires.

Le vote donné jeudi soir contraste énormément avec celui qui avait été donné le 14 septembre 1959 sur le même sujet. Cette fois-là, on se le rappelle, 61 conseillers avaient voté contre l'expropriation et 23 seulement en faveur. Jeudi soir le vote fut de 56 à 16 en faveur de l'expropriation.

Le Conseil s'est ainsi divisé : Pour l'expropriation, MM. Max Seigler, J.-M. Savignac, Dave Rochon, W. E. O'Flaherty, Frank Hanley, J.-O. Asselin, J. B. Delle, H. Kelber, W. E. Lauriault, G. Godin, A. J. Murphy, Lucien Croteau, H. Laverdure, B. Lépine, R. Moore, N. English, M. Despatis, G. Loiseau, E. T. Asselin, C. Archambault, A. Gagnard, Emile Pigeon, P. J. Bertrand, Hugh Hanson, H. "Pit" Lessard, Adéodat Crompt, H. Klinger, Nat Aronoff, R. Savignac, Murray Hayes, Hector Marchand, R. Boire, J. E. Péroquin, P. O. David, A. Lecours, Antoine Despatis, G. Angignon, Raymond Mondor, J. E. Langlois, P. Pugaley, A. Collette, M. L. Dery, G. Brown, Ross Davidson, Harold Cummings, Moe Shalinsky, G. Snyder, R. Bégin, A. Mayrand, Jacques Corbell, P. E. Sauvageau, Mme Saul Hayes, Graham



Gould, C. Théodor, C. K. Mills.

Ont voté contre l'expropriation, MM. Edmond Hamelin, Pierre DesMarais, J.N. Drapeau, Ruben Lévesque, Jean Labelle, René Clouette, André Desmarais, Albert Guilbeault, H. Montpetit, Adrien Angers, Roger Sigouin, Jean LaRoche, R. Desjardins, Fernand Drapeau, P.E. Robert et Roland Bourret.

(M. Lucien Saulnier qui a refusé de voter a dû sortir durant le vote à la demande du maire Sarfo Fournier).

Parmi ceux qui ont voté en faveur de l'expropriation et qui avaient voté contre au mois de septembre on remarque MM. Rochon, O'Flaherty, Hanley, Delisle, Kolber, Lauriault, Croteau, Lépine, Moore, Loïselle, Gagliardi, E. Pigeon, Bertrand, Léssard, Crompt, Kliger, Aroff, Marchand, David, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Collette, Déry, Snyder, Bégin et Sauvageau.

#### Le débat jeudi soir

Jeudi soir les débats n'ont pas apporté d'arguments nouveaux. M. Lucien Croteau, leader du Conseil, qui avait combattu l'expropriation au mois de septembre dernier a reproché à l'administration de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour l'effacement des lignes homologuées à la suite de ce vote du Conseil. "On n'a plus le droit de léser des citoyens comme on le fait présentement" a dit M. Croteau.

Le conseiller Albert Guilbeault, m.d., a déclaré pour sa part que si l'on acquiert tous les terrains de la montagne au prix de celui de l'avenue Cedar, "nous aurons une montagne en or". Le Dr Guilbeault a dit qu'il serait préférable de commencer par assurer des espaces de verdure aux quartiers populeux avant de vouloir agrandir le parc du mont Royal.

Le conseiller Hugh Hanson a défendu l'université McGill et les autres institutions qui ont érigé des bâtiments sur le flanc de la montagne en affirmant que ces édifices ne sont pas dans le "parc" mais sur des terrains privés.

Le conseiller Roland Bourret notant que le Conseil ne pouvait ni se prononcer en faveur de l'expropriation parce que cela entraînera une trop forte dépense, ni contre, car alors on verra s'ériger des maisons de 10 étages, ce dont personne ne veut, a suggéré que le rapport soit retourné à l'exécutif et que l'administration prenne les mesures nécessaires pour changer les règlements de zonage pour limiter la hauteur des édifices à quatre ou cinq étages.

Le conseiller Roger Sigouin a rappelé qu'en septembre le leader du Conseil avait affirmé que cette expropriation coûtera quatre ou cinq millions de dollars et probablement six. M. Sigouin s'est demandé pourquoi aujourd'hui ceux qui parlent en faveur de l'expropriation oublient cet aspect du problème.

M. Sigouin soutient aussi qu'il appartiendrait à la Corporation de Montréal Métropolitain de prendre le parc Mont-Royal à sa charge de façon à faire contribuer toutes les municipalités qui nous entourent. "Il ne faudrait pas attendre cependant que Montréal ait tout exproprié pour agir dans ce sens", dit-il.

Le conseiller Paul-Emile Robert a déclaré qu'il serait certainement plus avantageux de dépenser les deux ou trois millions que coûtera cette expropriation pour améliorer le parc Mont-Royal actuel qui en plusieurs endroits est demeuré en friche et aménager des voies d'accès au sommet de la montagne, plus accessibles aux Montréalais.

M. P. Pugsley a déclaré pour sa part que la ville ne devait pas hésiter à protéger et agrandir le magnifique parc naturel qu'est le mont Royal.

Après ces discours le conseiller Lucien Saulnier a soumis une motion de référence qui fut défaite par un vote de 54 à 17.

Suivit immédiatement après le vote sur le fond de la question.

LE DEVOIR

JUN 4 1960

## *Les terrains de l'avenue Cedar*

### **Nos conseillers changent d'idée comme de chemise**

Il n'y a pas de doute que nos conseillers municipaux peuvent changer d'idée aussi rapidement qu'ils changent de chemise.

Il y a moins d'un an, ils décidaient à la majorité de ne pas exproprier les anciens terrains de l'hôpital Children's Memorial, avenue Cedar, pour les incorporer au Parc du Mont-Royal.

Nombreux ont été ceux qui ont bien spécifié que dépenser de quatre à cinq millions à cet endroit était une folie car ce coin de la montagne ne serait fréquenté que par les chiens puisqu'il n'y avait aucun moyen d'y accéder.

Les conseillers avaient même pris la peine de se rendre à la montagne pour examiner les lieux avant de prendre une décision. Plusieurs prétendaient que les propriétaires des demeures princières situées sur le flanc de la montagne voulaient se faire exproprier, car ils n'avaient plus les moyens de maintenir des demeures aussi riches et aussi vastes.

On apportait l'argument que cet argent devrait être dépensé pour les nombreux petits parcs des quartiers populaires du nord, de l'est et du sud de la ville.

Mais mercredi soir, M. Murray W. Hayes, vice-président du Comité Exécutif, présentait une motion pour reconsidérer la décision prise par le conseil. M. Pierre Desmarais a accusé le candidat de l'Union nationale dans Westmount-St-Georges de vouloir se faire du capital politique.

Les conseillers ont, cependant, appuyé M. Hayes et par 55 voix contre 16, ont décidé jeudi soir, après plusieurs heures de débat d'acheter les terrains.

On entendra encore certes parler de Cedar, cependant, car le conseil n'a voté qu'un million pour acquérir les terrains, et il en faudra presque trois. L'Exécutif devra demander de nouveaux crédits.

DIMANCHE-MATIN

JUN 5 1960

# "Désappointée, la cie Cedar Towers réclame "sans délai" l'expropriation"

La firme Cedar Towers dont le conseil municipal de Montréal a décidé, hier, d'exproprier les terrains du côté nord de l'avenue Cedar, à l'arrière du Montreal General Hospital, a exprimé aujourd'hui son "désappointement réel" de la décision prise à l'hôtel de ville de Montréal.

Le vice-président de la compagnie, M. Harvey Maron, l'a déclaré ce matin au cours d'une conférence de presse, en l'hôtel Reine-Elisabeth. Il a toutefois souligné que sa corporation "accepte la décision" et souhaite que la ville procède maintenant "sans délai" aux expropriations.

"Le conseil municipal, dans sa sagesse, a-t-il dit, a décidé d'acquérir le site et nous n'avons que le choix d'accepter sa décision, considérant que la décision du conseil a dû être motivée par ce qu'il a cru reconnaître comme le meilleur intérêt de la ville".

M. Maron espère en outre "que bien que nos intérêts aient été compromis, la ville en général pourra bénéficier de cette décision et qu'avant longtemps le terrain en question sera le site d'un magnifique parc."

## \$4,000,000 réclamés

Interrogé par notre représentant, M. Maron, a déclaré que dans la cause actuellement en délibéré devant le juge Hector Perrier, que la firme Cedar Towers avait intentée à la ville pour refus d'octroi du permis de construction, les propriétaires du terrain réclamaient quelque \$2,000,000 de dommages, et quelque \$2,000,000 également pour le coût d'acquisition, intérêts compris jusqu'ici.

Or, la semaine dernière le conseil municipal n'a voté que \$1,000,000 pour les expropriations.

C'est dire que la ville sera appelée à voter éventuellement

d'autres crédits supplémentaires éventuellement.

## La plainte: rien de décidé

La firme Cedar Towers a laissé à ses avocats le soin de retirer sa plainte contre la ville, ou de la maintenir devant la Cour supérieure. M. Maron n'a pas dévoilé les plans de sa compagnie dans ce domaine, pour le moment. Le secrétaire-trésorier de la firme, M. Arthur Tratt, a également participé ce matin à la conférence de presse.

La firme Cedar Towers avait acquis le terrain de l'ancien hôpital Children's Memorial et projetait d'y construire cinq immeubles de 11 étages sur le flanc de la montagne. Elle avait même fait approuver son plan de subdivision par le service d'urbanisme qui lui avait toutefois refusé les permis de construction. La poursuite fut intentée pour cette raison contre la ville.

En septembre dernier, le conseil municipal avait refusé par un vote de 61 contre 23 d'exproprier les terrains, et cela en dépit d'une forte campagne de presse pour conserver la montagne.

M. Maron s'est réjoui ce matin que la décision du conseil de la semaine dernière (55 voix contre 16), marquant une volte-face sur son vote de septembre 1959, "aura pour effet de créer un important principe quant à l'avenir du parc Mont-Royal. Ce principe est que la ville de Montréal devra acquérir toutes les propriétés privées sur les pentes de la montagne dans le but d'agrandir le parc."

M. Maron est allé plus loin: "Nous avons toujours soutenu que la controverse au sujet de notre terrain provenait dans une grande part, d'une absence de politique municipale bien définie quant au parc Mont-Royal.

"Maintenant, ajoute-t-il, pour procéder de façon logique, la ville de Montréal devrait prendre des mesures pour incorporer au parc actuel toutes les propriétés privées sur les flancs de la montagne, particulièrement les terrains avoisinants subdivisés pour des gratte-ciel. Un tel projet ne peut s'accomplir en un jour, mais c'est maintenant le temps de planifier, si nous voulons prévenir des problèmes similaires dans l'avenir.

"En attendant, de dire M. Maron, il est à souhaiter que la Ville de Montréal procède à l'expropriation actuelle de notre terrain sans délai. Nous avons investi de bonne foi une somme substantielle, et ce placement est gelé depuis plus de deux ans. Le vote du conseil municipal sur l'expropriation n'est qu'un premier pas vers une entente finale. En toute justice, la ville ne devrait pas perdre de temps à exécuter la décision du conseil. En instituant immédiatement des procédures d'expropriation devant les tribunaux, la ville pourra prouver que la décision du conseil est plus qu'un geste politique vide."

M. Maron a révélé que sa firme avait mis au point un important projet de construction domiciliaire, dans Sainte-Thérèse. Le secrétaire-trésorier, M. Tratt a pour sa part ajouté qu'en plus que sa firme projetait, en plus du plan de Sainte-Thérèse, un investissement ailleurs, à Montréal, "mais pas sur le flanc de la montagne."

Le vice-président de Cedar Towers a recommandé la constitution d'un organisme indépendant, formé de citoyens, de chefs du monde des affaires de l'industrie, du travail, de la construction, de l'urbanisme, de l'architecture sur le modèle d'ACTION (The American Council to Improve our Neighbourhoods), aux Etats-Unis. Un tel organisme aurait pour but d'initier, d'encourager, d'appuyer des programmes et des projets d'élimination de taudis, de renouvellement urbain, etc.

Council  
activities

## Subsidy Halved

# Council Cuts Grant To Tourist Bureau Down to \$25,000

By GERARD DERY

The City Council last night sliced \$25,000 from the \$50,000 the Executive Committee had proposed granting to the Montreal Tourist and Convention Bureau for 1960.

Council acted on the recommendation of a special committee headed by Coun. Emile Pigeon, which termed a \$50,000 subsidy absolutely unreasonable.

The unanimous decision to pare the grant to \$25,000 was also guided by the protests of Coun. Lucien Saulnier, who denounced "such considerable waste with such poor results", and by Coun. Maurice Dery, who mentioned several local groups which are working constantly to spur Montreal's tourist trade without seeking grants from the city.

The June 1 statutory meeting was brought to a close shortly after midnight after council had disposed of some 160 items in just four sittings.

### Housing Project

Council approved two recommendations of the Municipal Sanitary Housing Bureau headed by Chairman Roland Savignac, to cede certain city-owned properties and close a number of streets, for the realization of the Jeanne Mance housing project in the area bounded by Sanguinet, St. Dominic and Ontario streets and the rear north lot line of St. Catherine street.

Returned to the Executive for further study were items dealing with the widening of Notre-Dame street near Pie IX boulevard and leasing of city-owned land on Bernard street to the Institut des Freres de Saint-Vincent de Paul to build an extension to a boys' and adolescents' home.

In his report on the subject, Coun. Pigeon said that study of the 1960-61 budget estimates clearly established that the city was financially unable to subsidize the Tourist Bureau to the extent of \$50,000 without impairing the efficiency of some municipal departments.

"The Bureau is not the appropriate organism to promote the local tourist industry," the report added. "The Bureau appears to be exclusively interested in the west end of Montreal without giving any thought to the east end, the real old Montreal."

Stressing that attracting tourists to Montreal was primarily the city's job, Coun. Pigeon recommended that the city delegate representatives on the Bureau, that the Bureau manager should not be secretary of the Montreal Hotel Association, that the Bureau limit its publicity for Montreal companies and organizations, that the Bureau submit to the city certified reports on its revenues and expenses and that it present its program of activities when requesting a grant.

### Magnificent Job

On the other hand, Coun. Hugh Hanson claimed that the Bureau had done a magnificent job, having dispatched 1,400,000 pieces of advertising, 40 per cent of which had been supplied by private enterprise.

The Bureau secured 346 conventions, which compares well with larger U.S. cities, he added.

Coun. Saulnier charged that the Bureau had ignored French Montreal although he assured his colleagues that he did not, for one moment, wish to have his colleagues think he was raising the race cry.

"And some of the results which the Bureau claims to its credit, were really due to the efforts of the City's Industrial and Economic Development Bureau," he said.

Claiming that the historical aspect of Montreal had been left aside, Coun. Saulnier said the idea of seeking such a high grant was ridiculous.

Coun. Dery briefly referred to committees operated by the Chambre de Commerce de Montreal and the Junior section, which were very active but never sought subsidies.

"The proposed \$50,000 grant is ridiculous, exaggerated and constitutes more than half of the Bureau's budget," he declared.

Coun. Fernand Drapeau admitted that conventions were up to par, but the number of tourists was appallingly smaller.

Council then unanimously approved the cut from \$50,000 to \$25,000.

A long debate centred on the widening of Notre-Dame street in the east end of the city, opening the door to the criticism of several councillors who complained that the artery had been under reconstruction for five or six years.

It was recalled that Council had ordered the acquisition and prior possession of properties to widen Notre-Dame street between Valois and Viau streets, voting at the same time a \$504,490 credit for that purpose.

The Executive's newest report, however, recommended return of lots to their owners on the south side of Notre Dame street between Valois street and Pie IX boulevard.

It was eventually decided to refer the report back to the Executive Committee for study.

A draft amendment to the zoning bylaw for Notre Dame de Grace ward that would permit erection of two 10-storey and one five-storey apartment buildings on the south side of Sherbrooke St. west east of Elmhurst avenue was referred back to the executive committee for further study.

STAR

JUN 7 1960

*Council  
Activities*

## Tourist Bureau Grant Is Halved

City council shortly before last midnight completed remainder of the agenda for its statutory quarterly meeting which opened June 1, with only one item of business stirring up somewhat of discussion.

This was an administration proposal that a \$50,000 grant to the Montreal Tourist and Convention Bureau be approved, along with one of \$2,500 to the Canadian Olympic Association and one of \$300 to the Air Cadet League of Canada. The council finally cut the \$50,000 figure in half.

The council approved two draft deeds of sale as follows— to the Provincial Government, 300,061 square feet of land at the southwest corner of Christophe-Columb and Emile-Journault Aves. at a price of \$150,030.50, for construction of a normal school for boys; to the St. John Ambulance Association, a strip of land measuring 1,895 square feet at the southeast corner of McGregor and Drummond Sts., for \$1.

It voted credits for 14 new expropriations of property for various purposes and supplementary credits for 11 previous expropriations.

The council approved a new 10-year contract with Town of Mount Royal whereby Montreal will supply water to that municipality at the following rates: 25 cents per 1,000 Imperial gallons for the first 600,000,000 gallons, 20 cents per 1,000 gallons for the next 600,000,000 gallons, 18½ cents per 1,000 gallons for any additional quantity delivered during the same year.

A draft amendment to the zoning bylaw for Notre Dame de Grace ward that would permit erection of two 10-storey and one five-storey apartment buildings on south side of Sherbrooke St. west east of Elmhurst Ave. was referred back to the executive committee for further study.

GAZETTE

JUN 7 1960

*Council Activities*

# Mountain Park Plan Suggested

Cedar Towers Corporation, whose Cedar avenue property on the slope of Mount Royal was ordered expropriated by City Council last week, yesterday suggested that the city incorporate into Mount Royal Park all private property on the flanks of the mountain.

Harvey Maron, vice-president of Cedar Towers Corp., expressed disappointment over the expropriation, and hoped the city would proceed with the details immediately so that the property would soon be the site of a "magnificent park."

Speaking at a press conference in the Queen Elizabeth Hotel, Mr. Maron said that the controversy over the property, former site of the Children's Memorial Hospital, "stemmed largely from the lack of a clear-cut municipal policy with respect to Mount Royal Park."

"Now in order to proceed in a logical manner," said Mr. Maron, "the City of Montreal should take steps to incorporate into the Park all private property on the flanks of the mountain, particularly nearby land zoned for high-rise apartment buildings. Such a project can not be accomplished overnight, but the

time to plan is now if we are to avoid similar problems in the future."

Mr. Maron also suggested formation of a citizen's committee which would initiate and encourage programs to further effective planning and sound development of urban communities.

### Silent on Action

Mr. Maron, who admitted the expropriation action had taken his company by surprise, had no comment on two court actions which the company has taken against the city. One sought to compel the city to issue building permits for the five 11-storey apartments the Corporation planned for the site; the other is a \$2,296,000 damage suit against the City of Montreal and Planning Director Romeo Mondello.

Asked if the actions would be withdrawn as a result of City Council's action, Mr. Maron said: "The matter is in the hands of our attorney."

Cedar Towers Corporation has invested a considerable sum in the high-rise apartment project on Cedar Avenue at the former site of the Children's Memorial Hospital. The property has been frozen since last July, when the Executive Committee ordered its homologation. In September City Council refused to expropriate the property but reversed its decision last week.

At today's press conference Mr. Maron said that while they were disappointed at losing their property he hoped that the council action meant that a new principle would be established with respect to Mount Royal park. He called for a clear cut municipal policy and a consistent program of zoning, not only for Mount Royal park but for the whole city.

"Let's have a master plan. All this re-zoning that we hear about should not be allowed," he said.

Mr. Maron said that the company's compensation for the property, to be set by the Public Service Board, would be re-invested elsewhere in Montreal "not on the flanks of the mountain".

He said that in future his company would use the newly-published report of the Royal Architect's Club of Canada on suburban development as a guide in its future projects. He added that a "total community" project which his company plans for Ste. Therese would probably be the first in Canada to be based on such a comprehensive report.

STAR

JUN 7 1960

## Le tourisme à Montréal

# Le conseil municipal refuse un octroi de \$50,000 au M. T. C. B.

Hier soir, le conseil municipal de Montréal a décidé d'accorder un octroi de \$25,000 à l'Office montréalais du tourisme et des congrès (Montreal Tourist & Convention Bureau), bien que le comité exécutif lui avait recommandé d'en voter un de \$50,000.

Le conseiller Emile Pigeon a longuement expliqué que le conseil se devait de ne pas porter l'octroi à \$50,000 et de ne voter, comme les années dernières, qu'un montant de \$25,000 à cet organisme privé dont le gérant, dit-il, est le secrétaire de l'Association des hôtels.

"Le budget de 1960-1961 de la ville ne consacre qu'une somme de \$14,614 à l'organisme municipal chargé de l'expansion touristique, ajouta M. Pigeon. L'Office d'initiative économique et touristique est logé dans des locaux exigus, absolument impropres à un travail efficace d'expansion touristique et il ne possède aucune pièce de littérature touristique sur Montréal depuis plusieurs mois déjà.

"Il est inconcevable que la cité accorde un octroi de \$50,000 au M.T.C.B., organisme privé qui est magnifiquement installé dans des locaux spacieux et modernes, et qui possède des stocks considérables de documents publicitaires, alors que le bureau municipal à qui incombe la fonction touristique est dans le dénuement.

"Le M.T.C.B. n'est pas un organisme approprié pour promouvoir l'industrie touristique montréalaise, a continué M. Pigeon. S'il peut effectuer convenablement le travail de sollicitation de congrès, il s'est toujours avéré absolument inapte à mettre en valeur le caractère français de Montréal. De plus, il a toujours dédaigné de donner un caractère bilingue à ses publications touristiques.

"Le M.T.C.B. ne semble intéressé qu'à promouvoir l'ouest de Montréal et n'accorde aucune attention à l'est de notre ville qui renferme pourtant le "vieux Montréal". Les touristes qui viennent à Montréal ne sont aucunement sollicités à visiter la partie est de notre ville, et les entreprises commerciales qui font visiter la ville aux étrangers ne conduisent même pas leurs visiteurs au Château de Ramezay.

"La coordination de l'industrie touristique montréalaise, la publicité touristique et la mise en valeur du caractère français de Montréal sont la responsabilité de la Cité de Montréal, et aucun organisme privé n'est capable de remplir ces fonctions d'une manière efficace, impartiale et complète.

M. Pigeon a aussi déclaré que "le M.T.C.B. ne devrait pas recruter ses membres dans les Laurentides. Et si la Cité de Montréal doit défrayer une part considérable du budget de cet organisme, il convient qu'il ne fasse que la publicité des entreprises situées dans les limites de la Cité de Montréal".

### Les résultats

Le conseiller Hugh Hanson s'est d'autre part prononcé en faveur d'un octroi de \$50,000 au M.T.C.B.

Le conseiller Lucien Saulnier a accusé une fois de plus cet organisme privé d'une ignorance totale, dit-il, du fait français à Montréal.

"Les résultats que le M.T.C.B. réclame comme siens sont dus à l'Office d'Initiative Economique et Touristique", continua M. Saulnier.

Le conseiller Maurice Déry a souligné le travail de la Chambre de commerce des Jeunes du district de Montréal et du Junior Board of Trade en faveur de l'essor du tourisme.

Et le conseiller Fernand Drapeau a expliqué que le nombre des congrès se maintient mais que le tourisme privé est à la baisse à Montréal.

Plusieurs orateurs ont fait remarquer que la Ville de Québec réussit à attirer le tourisme en évoquant son caractère historique et que Montréal pourrait faire de même en évoquant son caractère français.

## Cedar Towers Corp. exigera de Montréal plus de \$4,000,000.

La décision du Conseil municipal d'exproprier les terrains de l'ancien hôpital Children's Memorial, avenue Cedar est "une source de désappointement" pour les dirigeants de la Cedar Towers Corp. qui voulaient y ériger des maisons d'appartements qui, ils en sont convaincus, "auraient rehaussé les horizons de Montréal".

Cependant ces mêmes personnes "espèrent sincèrement" qu'avant longtemps le terrain sera converti en un magnifique parc et elles s'empressent de souligner "que la décision du conseil a pour effet de créer un important principe... qui fait que la cité de Montréal devra acquérir toutes les propriétés privées sur les pentes de la montagne dans le but d'agrandir le parc".

Au cours d'une conférence de presse tenue en l'hôtel Reine Elisabeth, le vice-président de la Cedar Towers Corp. M. Harvey Maron et le secrétaire trésorier M. Arthur Tratt, ont révélé que ce terrain, y compris le coût d'acquisition et les intérêts, leur coûte près de \$2,000,000 et qu'en plus la compagnie évalue à plus de \$2,000,000 les dommages encourus à la suite de l'homologation dudit terrain.

La semaine dernière le conseil municipal, en décrétant l'expropriation, a voté un crédit d'un million de dollars à cette fin. Il est plus que certain que l'administration devra lui redemander des crédits additionnels.

Au sujet de l'expropriation, M. Maron a déclaré qu'"il est à souhaiter que la cité de Montréal procède sans délai."

"Une somme substantielle d'argent fut, de bonne foi, investie par nous, dit-il, et ce placement est gelé depuis plus de deux ans. Le vote du Conseil municipal sur l'expropriation est seulement un premier pas vers une entente finale. En toute justice, la cité ne devrait pas perdre de temps à exécuter la décision du Conseil. En instituant immédiatement des procédures en expropriation devant les tribunaux, la cité pourra prouver que l'action du Conseil est plus qu'un geste politique vide."

Pour sa part le secrétaire-trésorier M. Tratt, a dit que le geste posé par le Conseil a pris les dirigeants de Cedar Towers par surprise. "Nous étions certains que la ville attendrait le jugement dans notre cause avant de poser un tel geste" dit-il. (Cedar Towers avait intenté des procédures contre la cité

contestant à celle-ci les droits d'homologation. Le juge Hector Perrier qui a entendu la cause a pris l'affaire en délibéré et il doit rendre jugement sous peu).

Les journalistes ont demandé à M. Tratt si sa compagnie se désistera de l'action prise en cour. "C'est entre les mains de nos avocats et je n'ai pas de commentaires à faire" a-t-il répondu.

### Quelques petits conseils... en passant

M. Maron a profité de la circonstance pour émettre une opinion sur la situation et donner quelques petits conseils... en passant.

"Nous avons toujours maintenu, dit-il, que la controverse au sujet de notre terrain provenait, pour une grande part, d'une absence de politique municipale bien définie quant au parc Mont-Royal.

"Maintenant pour procéder de façon logique, continue-t-il, la cité de Montréal devrait prendre des mesures pour incorporer au parc actuel toutes les propriétés privées sur les flancs de la montagne, particulièrement des terrains avoisinants subdivisés pour des gratte-ciel.

"Un tel projet peut s'accomplir en un jour, mais il est maintenant temps de planifier si nous voulons éviter des problèmes semblables dans l'avenir."

M. Maron affirme ensuite que les citoyens de Montréal doivent intervenir immédiatement dans le but de prévenir des situations semblables dans l'avenir.

"Il nous semble, dit-il, que la réponse à ce problème demeure dans l'établissement d'un organisme objectif qui pourrait esquisser le plan grandement nécessaire de l'avenir physique de Montréal. La controverse au sujet du mont Royal, la construction de bouclade au sujet du rezonage, la situation désespérée des taudis, le manque de parcs et terrains de jeux dans nos régions congestionnées, tels sont quelques-uns des plus pressants problèmes qu'un tel organisme pourrait et devrait étudier.

"Ce qui est nécessaire, selon nous, c'est un comité de citoyens, un organisme actif composé des chefs du monde des affaires, de l'industrie, du travail, de la construction, de l'urbanisme, de l'architecture et des principaux groupements de citoyens. Cet organisme pourrait être modelé sur "ACTION" (The American Council to Improve our Neighbourhoods) organisé aux Etats-Unis en 1954, dans le but d'initier, d'encourager et de soutenir des programmes et des activités pour éliminer les taudis, réhabiliter les maisons existantes, conserver la bonne construction de maisons dans le voisinage, et afin de poursuivre la planification effective et le développement sain des banlieues urbaines."

M. Maron explique qu'à Montréal cet organisme pourrait travailler en collaboration étroite avec le département d'urbanisme. De politique impartiale, il ne pourrait pas être préoccupé dans ses travaux par des considérations autres que les intérêts vitaux de la Cité et de sa population.

Enfin M. Maron dit que la création d'un organisme de ce genre est d'une urgente nécessité si Montréal veut conserver son statut de métropole du Canada dans le vrai sens du mot plutôt que comme cliché.

Au cours de cette conférence de presse, M. Maron a révélé que son entreprise avait un projet domiciliaire à St-Thérèse.

Le secrétaire-trésorier pour sa part a ajouté que la compagnie espérait pouvoir acheter d'autres terrains à Montréal mais non sur le flanc de la montagne.



Charte  
Comité  
Cronin

### 3 projets d'amendements à la charte de Montréal

La comité exécutif a approuvé hier trois projets d'amendements à la charte qui seront soumis à la prochaine session de la Législature, et qui seront susceptibles, s'ils sont acceptés, d'être appliqués par la prochaine administration municipale car il ne fait aucun doute que ces amendements ne pourront être sanctionnés avant les élections municipales qui doivent avoir lieu au mois d'octobre.

Le premier de ces amendements prévoit que le comité exécutif sera tenu de faire tenir aux membres du Conseil, quatre jours avant la tenue d'une assemblée, l'ordre du jour de cette assemblée.

Actuellement la charte prévoit 43 heures et depuis deux ans et demi il ne se passe pas une séance sans que de nouveaux rapports soient introduits à quelques minutes d'avis.

#### Obligation de voter

A la demande de M. Jos-M. Savignac et du maire Sarto Fournier, le comité exécutif a renu les avocats de la cité de préparer un autre amendement à la charte par lequel tout conseiller municipal qui, étant présent, refuse de voter quand une question est mise aux voix durant une assemblée du Conseil, est ipso facto démis de sa charge de conseiller à moins qu'il ne soit en mesure de déclarer être personnellement intéressé dans la question soumise.

Copie de cette résolution sera adressée à la Commission d'enquête sur les modes électifs et administratifs de la Cité que préside le juge Paul Champagne.

#### Le Mont-Royal

Le troisième projet d'amendement traite des pouvoirs de la Cité concernant le parc du Mont-

Royal. Il a été soumis par M. Alfred Gagliardi et il se lit comme suit:

"Que le Contentieux municipal soit chargé de préparer un projet d'amendement à la charte de la Cité à l'effet d'accorder à cette dernière droit de regard ou juridiction sur toute l'étendue du territoire connu sous le nom de Montagne du mont Royal, au-delà des limites actuelles du parc Mont-Royal, ledit droit de regard ou juridiction devant surtout viser à assurer la conservation de la montagne du mont Royal, selon un plan topographique et territorial à être préparé par le service d'urbanisme, comme parc récréatif pour toute la population régionale montréalaise et à lui conserver son attrait naturel tant sur le plan esthétique qu'architectural.

"qu'il soit également stipulé par ce projet d'amendement que tout terrain et les bâtiments dessus érigés ne faisant pas partie intégrale du parc Mont-Royal, mais étant compris dans les limites du territoire désigné dans le plan à être préparé par le service d'urbanisme, ne pourront être ni construits, ni aménagés, ni modifiés, à moins qu'ils ne soient conformes au plan général préparé par le service d'urbanisme".

LE DEVOIR  
JUN 1 0 1960

Conseil  
Activités

## Assemblée du conseil reportée au 11 juillet

L'assemblée spéciale du Conseil municipal qui devait avoir lieu le 5 juillet prochain a été reportée au 11 par décision du comité exécutif.

Le président, M. Jos-Marie Savignac a déclaré que par déférence pour le nouveau premier ministre et son cabinet "qui selon les journaux doivent être assermentés le 5 juillet" on a décidé de retarder la séance spéciale. "Cela permettra, a dit M. Savignac, à nos amis du nouveau régime de se rendre à Québec pour cette cérémonie".

Le président a ajouté que le délai permettra à l'administration de compléter l'ordre du jour et d'y inscrire "d'importants projets qui n'auraient pas été prêts pour le 5".

LA PRESSE

JUN 29 1960

## Du pain sur la planche

# Deux assemblées du conseil municipal à partir de lundi

par Raymond MASSE

Le conseil municipal de Montréal a beaucoup de pain sur la planche pour la semaine prochaine.

Il tiendra, en effet, deux assemblées, l'une convoquée par l'Office municipal de l'habitation salubre, l'autre par le comité exécutif.

Il siègera à partir de 3 h. 30, lundi après-midi.

Deux items soumis par l'Office à la considération du conseil proposeront d'augmenter le montant d'emprunt déjà autorisé.

Un troisième rapport proposera qu'un crédit supplémentaire de \$400,000 soit voté pour compléter la phase acquisition et déblaiement du projet d'élimination des taudis et de construction d'habitations salubres dans le secteur formé par les rues St-Dominique, Ontario, Sanguinet et l'arrière des lots ayant front sur la rue Ste-Catherine" (soit le secteur des Habitations Jeanne-Mance).

Enfin, un quatrième rapport suggère au conseil de voter un crédit supplémentaire de \$136,500 pour compléter "la phase construction du projet d'élimination des taudis et de construction d'habitations salubres" dans le même secteur.

### Et un total de 227 items

Quant au feuillet de l'assemblée convoquée par le comité exécutif, il comprend un grand total de 227 items : soit 157 items ayant trait à autant de rapports provenant du comité exécutif, puis 70 items ayant trait à autant de motions les plus diverses dont des amendements se sont faits les jours précédents.

Le cours de cette dernière assemblée, le conseil se verra d'abord recommander d'opérer le virement de certains crédits, de modifier des règlements d'emprunt déjà autorisés puis d'approuver un emprunt de \$4,000,000 pour dépenses capitales concernant le projet d'un stade au Centre sportif de l'Est (projet pour lequel les plans ne sont pas encore préparés).

80 items concernant la construction de trottoirs, de pavages et d'égouts prévoient une dépense de \$1,640,700, la part payable par les proprios riverains étant de \$976,514, et celle payable par la Ville, de \$664,186.

### Expropriations proposées dans treize rapports

Treize rapports proposent des expropriations en vue de :

1.—a) l'élargissement du boul. Guoin, côté sud, à l'ouest de la rue Guertin ; b) l'élargissement du boul. Guoin, côté sud, à l'est du boul. O'Brien ;

2.—l'ouverture de la rue La-voie, entre le chemin de la Côte-Ste-Catherine et une ligne située à 110 pieds au nord de l'avenue Bourret ;

3.—l'élargissement du boul. Decarie, côté est, entre la rue Globert et le chemin Reine-Marie ;

4.—a) l'élargissement de la rue Sanguinet, côté est, au nord et au sud de la rue Emery, b) un meilleur aménagement des abords du côté est de la rue Sanguinet (élargie), au nord de la rue Emery ;

5.—l'ouverture de la rue Rossuet, entre la rue Pierre-Bédard et le boul. Rosemont ;

6.—a) un meilleur aménagement des abords sud de la rue Notre-Dame (élargie), à l'ouest de l'avenue de LaSalle ; b) un meilleur aménagement des abords ouest de l'avenue de LaSalle, au sud de la rue Notre-Dame ;

### Tronçon de la rue Osborne détourné

7.—l'ouverture de la rue Legaré, entre le chemin de la Côte Ste-Catherine et la rue de La Peltrie ;

8.—l'acquisition de la partie de l'avenue Wrexham, sise à l'est de la rue Guy, au sud de la rue St-Antoine ;

9.—l'établissement d'un parc, à l'est de la rue Duquesne, entre les rues de Marseille et Boyce ;

10.—a) un meilleur aménagement des abords de la rue Drummond, côté ouest, b) d'une ruelle de 25 pieds de l'établissement d'une ruelle de 25 pieds de largeur nécessitée par cet aménagement ;

11.—a) l'aménagement de pans coupés aux angles nord-ouest et nord-est de l'intersection formée par le boul. de l'Assomption et la rue Hochelaga ; b) l'aménagement de pans coupés aux angles sud-ouest et sud-est de la rue Sherbrooke et du boul. de l'Assomption ; c) l'aménagement de pans coupés aux quatre angles de l'intersec-

( Suite: Deux assemblées... )

tion formée par la rue Boyce et le boul. de l'Assomption ;

12. — a) le détournement de la rue Osborne, entre les rues de la Montagne et Drummond ; b) un meilleur aménagement des abords sud du détournement projeté de la rue Osborne, entre les rues de la Montagne et Drummond ; c) un meilleur aménagement des abords nord du détournement projeté de la rue Osborne, entre les rues de la Montagne et Drummond.

Un débat important précèdera vraisemblablement la décision du conseil dans ce dernier cas : l'exécutif recommande de voter un crédit de \$1,502,077.

13.— L'acquisition de la partie de la rue Lemieux, sise au sud de l'avenue Saint-Kevin.

Il s'agira en outre de rapports proposant de voter des crédits supplémentaires concernant d'autres projets d'expropriations.

#### Où il sera question de retrécir l'élargissement...

Un autre débat important concernera un rapport proposant notamment de retrécir l'élargissement projeté de la rue Notre-Dame, à l'ouest du boul. Pie IX. Plus précisément, l'item (no 114) se lit : "A l'effet de modifier la résolution du conseil du 7 mai 1957" (il y a trois ans !) "décretant l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Notre-Dame, entre l'avenue Valois et le boul. Pie IX, et entre le boul. Pie IX et la rue Viau".

Si ce rapport est approuvé, il s'agira ensuite de retrocéder à St. Lawrence Sugar Refineries Limited certains terrains situés au sud de la rue Notre-Dame, à l'ouest du boul. Pie IX.

Au nombre des autres dépenses recommandées par l'exécutif, il y en a une de \$700,000 pour poursuivre des travaux au parc Angrignon.

#### Paroisse St-Bonaventure

Le feuilleton de la même assemblée a également trait à un projet de bail emphytéotique par lequel la Cité louerait à l'Institut des Frères de St-Vincent-de-Paul de Montréal un terrain ayant front sur la rue Bernard, entre la rue St-Dominique et la rue Casgrain, pour la construction d'un foyer pour jeunes garçons et adolescents.

Il y aura aussi un projet d'acte par lequel : a) la Clinique B.C.G. de Montréal Inc., vendrait à l'Oeuvre et Fabrique de la Paroisse de St-Bonaventure un emplacement situé à l'angle de la rue St-Zotique et la 42e avenue ; et b) la Cité renoncerait, en tant que l'emplacement ci-dessus est concerné, à la condition imposée dans l'acte de cession de certains terrains qu'elle a consenti à ladite Clinique B.C.G., le 15 octobre 1951, de se servir de ces derniers pour fins spécifiques.

D'autre part, le comité exécutif propose au conseil d'approuver que la Cité retrocéde à la Corporation Archiépiscope Catholique Romaine de Montréal certains terrains situés dans le quadrilatère borné par les rues de la Cathédrale, de Lagauchetière, de l'Inspecteur et St-Antoine.

Il sera également question de la vente à The Canadian Branch of the St. John Ambulance Association, au prix de \$1, d'une lisière de terrain située à l'angle sud-est des rues McGregor et Drummond.

#### Radio-Canada dans l'est

Un autre débat en perspective : le rapport proposant que "la Cité s'engage, par contrat, à certaines conditions, à acquérir et à vendre à la Société Radio-Canada, aux fins d'aménagement d'un centre de la radio et de la télévision, le terrain compris entre le boul. Dorchester, l'avenue Papineau, la rue Amherst à être élargie et la rue Craig" puisque la Société Radio-Canada s'engage, aussi à certaines conditions, à acquérir de la Cité, l'emplacement déjà décrit.

En plus d'être invité à décréter la fermeture d'une partie de l'avenue Parkville, au sud de la rue Sherbrooke, de la ruelle est-ouest sise au sud de la rue Sherbrooke, entre l'avenue Parkville et la rue Langelier, et d'une partie de la ruelle nord-sud sise entre l'avenue Parkville et la ruelle Langelier, au sud de la rue Sherbrooke, il sera aussi prié d'autoriser l'échange de terrains entre la Ville et le gouvernement provincial (dans le domaine St-Sulpice), puis Volkswagen Sales & Service Ltd.,

ainsi que Montreal Tourists Motel Inc.

Il s'agira en outre : de permettre au ministère de la Santé de la province de construire une passerelle à étages multiples ainsi que deux colonnes en béton au-dessus et dans la ruelle sise au sud de la rue de Bellechasse et à l'est de la rue St-Denis ; et de permettre à Place Ville-Marie Corporation de construire et maintenir une promenade pour piétons sur partie de l'avenue McGill College, au sud de la rue Ste-Catherine, et sur partie de la rue Cathcart.

Si le conseil fait sienne une autre recommandation, il adressera une première prière au nouveau gouvernement Lesage.

Il demanderait alors au gouvernement provincial la permission de négocier et de signer des ententes avec le gouvernement fédéral prévoyant sa contribution financière jusqu'à concurrence de 50 p. 100 du coût d'acquisition et de déblaiement des immeubles situés dans des zones vétustes devant être traversées éventuellement par l'autoroute est-ouest.

Le conseil sera encore saisi d'un rapport recommandant d'amender le règlement 1792 concernant l'établissement et la construction des postes d'es-

L'exécutif proposera de plus au conseil d'amender le règlement 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Villeray et Ahuntsic, ainsi que le règlement 2110 intitulé "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Ste-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier".

Il sera une fois de plus question de la compagnie Kik, c'est-à-dire que le comité exécutif a décidé de recommander encore de permettre à cette dernière d'agrandir son établissement industriel existant situé à 1387 de la rue Villeray.

Enfin, l'exécutif soumettra "un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2489 établissant un fonds de pension pour les pompiers de la Cité, leurs veuves et leurs enfants.

Un rapport proposera d'autoriser le juge en chef de la Cour municipale à nommer MM. Jean-Claude Bédard, Jean Brunet, Normand Gravel et Marcel Thomas comme huis-siers à cette cour.

LA PRESSE

JUL 8 1960

*Talman*

## Lengthy Session Monday

# CBC Headquarters, Harbor Expressway Top Council Items

Proposed sale of a city block to the CBC for its \$10,000,000-plus new headquarters, and overtures to the Federal Government about financial help for the long-talked-of east-west waterfront expressway top Montreal city council's agenda for a special meeting Monday afternoon.

The meeting was called by the executive committee yesterday.

City councillors will face 229 items — 159 executive committee reports and 70 motions from council members.

In addition, the Municipal Sanitary Housing Bureau headed by Coun. Roland Savignac and charged with the implementation of the Jeanne Mance Corporation low rental housing scheme, will submit four items.

### Lengthy Agenda

Barring unexpected developments, said veteran observers at the City Hall, they failed to see how council could dispose of the agenda in less than one week, possibly two weeks. There are several controversial issues to tackle.

Heading the list in importance is the proposed deal between the City and CBC about the latter's construction of ultra-modern centralized headquarters in the area bounded by Amherst street and Papineau avenue, and Craig street and Dorchester boulevard.

The draft contract which was approved by the Executive yesterday stipulates that the City will provide the cleared land for the corporation at a price of \$2,710,000, with \$550,000 down and \$180,000 per year beginning in the 16th year after the CBC takes over the site.

### To Cost \$10,000,000

On the other hand, the corporation must begin construction by March 1, 1964 and the building must cost at least \$10,000,000.

Council will be asked to approve a request to the Provincial government to authorize the City to negotiate with the Federal government for payment of 50 per cent of the expropriation and clearance costs for the proposed harborfront expressway.

Another item will deal with the approval of a draft bylaw and draft deed to allow construction of 50-foot wide inclined ramp in the centre of McGill College avenue from St. Catherine to Place Ville Marie.

Still another will legalize the retrocession and sale of city-owned land, originally expropriated for the Lagauchetiere-Osborne streets traffic plan, in the quadrilateral bounded by Lagauchetiere and St. Antoine streets, and Cathedral and Inspector streets to the Montreal Roman Catholic Archepiscopal Corporation for construction of a high-rise structure to centralize all organizations under the jurisdiction of the local archdiocese.

Proposed amendments to zoning bylaws to be submitted to councillors involve filling stations, extension of the Kik Bottling plant in the north end of the city, and St. Mary, Papineau, Hochelaga, and Maisonneuve wards.

### Sports Centre

Besides the \$4,000,000 loan bylaw for construction of a stadium in the Maisonneuve Sports Centre, there is the question of voting \$1,502,077 for the relocation a few feet to the north of Osborne street between Drummond and Mountain streets.

In addition Council will be requested to appropriate about \$4,000,000 for expropriations, including the \$1,502,077 credit for Osborne street.

Another important item deals with a \$700,000 credit for improvements to Angrignon Park.

Meantime Executive Committeeman Pierre DesMarais, president of the Civic Action League, complained yesterday about the atmosphere of Executive Committee sittings.

"The meeting yesterday was

a real mad-house," he exclaimed.

"Conditions have reached the point where we don't know where we're at," he told Committeeman J. N. Drapeau.

He said Executive members received contradictory reports on several items with the result that no one is really informed.

"Furthermore," he added, "opposition members complained under our regime that council meeting agendas were too long. How about the order of the day for Monday's special sitting? Do you call that a short agenda?"

STAR

JUL 8 1960

# Une séance du Conseil municipal qui sera courte mais acerbe

(Par ALBERT OSTIGUY)

Les conseillers municipaux entreprendront lundi une séance qui sera probablement de courte durée vu la période des vacances et le désir de tout le monde d'aller se reposer, mais qui devrait susciter d'acribes discussions.

On ne peut disposer, en effet, de 159 items à l'ordre du jour en plus de 70 motions de conseillers et de quatre articles soumis par l'Office d'habitation salubre sans qu'au moins quelques conseillers s'y donnent à cœur joie.

## Radio-Canada

Le principal rapport à l'ordre du jour du Conseil est certainement le projet adopté par le Comité exécutif, hier matin, et qui veut que la ville cède à la Société Radio-Canada les terrains situés dans le quadrilatère borné par les rues Amherst, Dorchester, Papineau et Craig.

Ce rapport a été soumis par le

Comité d'habitation et de rénovation urbaine présidé par le notaire Roland Savignac et veut que la ville cède les terrains de ce secteur au prix de \$2,710,000.

Le commissaire Gagliardi a voté en faveur du projet mais a spécifié que l'on devrait demander la collaboration du gouvernement provincial pour l'élimination des taudis dans ce secteur.

## Le secteur Dozois

L'Office d'habitation salubre a quatre rapports à présenter au Conseil. Deux concernent des modifications à apporter à des projets de règlement d'emprunt qui sont reliés à des crédits supplémentaires requis par l'Office.

Ces crédits sont de l'ordre de \$400,000 pour la complétion de la phase d'expropriation et de déblaiement du secteur et de \$136,500 pour la phase finale de construction.

## Place Ville-Marie

Pour l'ouest de la ville, trois projets seront étudiés par les conseillers. L'Exécutif demande au Conseil de voter la somme de \$1,502,077 pour l'élargissement de la rue Osborne entre les rues Drummond et de la Montagne; la rétrocession à la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal des résidus de terrains situés dans le quadrilatère borné par les rues Lagachetière, de

l'inspecteur, St-Antoine et Cathédrale; et la construction d'une passerelle pour piétons au-dessus de la rue McGill, menant de la rue Ste-Catherine au boulevard Dorchester et enjambant la rue Cathcart.

Le projet de cession de terrains à l'archevêché comporte la fermeture de la petite rue Ste-Cécile entre St-Antoine et Lagachetière. On croit que la Corporation archiépiscopale y construira un immeuble de plusieurs étages pour loger les oeuvres et les mouvements d'action catholique.

## Expropriations

Les conseillers seront de plus appelés à voter pour quelque quatre millions d'expropriations, y compris celles de la rue Osborne, et à modifier des règlements de zonage dans plusieurs quartiers de la ville.

Au parc Angrignon, le Comité exécutif veut dépenser la somme de \$700,000 pour l'aménagement de terrains de jeux, et au Centre sportif Maisonneuve, il veut faire préparer des plans et exécuter des travaux préliminaires pour quatre millions en vue de la construction d'un stade.

## Les taudis

Le Conseil municipal discutera finalement d'une résolution de l'Exécutif demandant aux autorités provinciales la permission de négocier avec les autorités fédérales pour qu'elles paient 50 pour cent du coût de démolition des taudis dans les limites que traversera l'autostrade est-ouest.

Le projet d'autostrade en bordure du fleuve est depuis longtemps à l'étude.

## Plusieurs rapports de nature contentieuse seront soumis au Conseil municipal lundi

Par Jean-Marc LALIBERTE

Le comité exécutif a terminé hier l'ordre du jour de la prochaine session spéciale du Conseil municipal qui débutera lundi à 3h.30 de l'après-midi.

Même en pleine période de vacances, cette session, si elle ne tombe pas faute de quorum, durera plusieurs jours et sera très orageuse à cause de la nature contentieuse de plusieurs des quelque 150 rapports soumis par le comité exécutif.

Ainsi hier, à la dernière minute, l'exécutif a décidé de revenir à la charge, pour la quatrième fois, pour faire changer le zonage du quartier Montcalm afin de permettre à la compagnie Orange Crush d'agrandir les établissements de la compagnie Kik rue Villeraie.

Cette demande fut une première fois transmise au Conseil le 3 septembre 1959. A la de-

mande des conseillers Lucien Saulnier et Roger Mathieu, le rapport fut retourné au comité exécutif. Deux fois par la suite le même rapport a subi le même sort. La dernière fois, le conseiller René Clouette avait déclaré: "Nous allons "kicker" pour de bon cette fois-ci". Mais le ballon vient d'être remis au jeu!

### Zonage du boul. Salaberry

Un autre rapport de l'exécutif qui soulèvera une bataille rangée est le projet de règlement de zonage du boulevard Salaberry, projet qui, dit-on, est la "continuation du massacre de Bordeaux".

On se rappelle la bataille soulevée par le projet Larissa: Aujourd'hui il s'agit de modifier le zonage de l'une des principales artères de cette région pour permettre la construction d'un grand centre d'achat dans une zone domiciliaire, jus-

te à l'arrière de l'hôpital du Sacré-Coeur; la construction d'un poste d'essence à l'intersection de la rue Taylor.

Le président du comité exécutif est opposé à ce projet de règlement parce que dans le cas du centre d'achat on élargirait la zone commerciale en rétrécissant un parc.

Le rapport du service d'urbanisme souligne que les conseillers du district no 11 se sont opposés aux amendements au zonage que comporte ce projet de règlement, mais il le soumet parce que la commission d'urbanisme l'a approuvé.

### La St. Lawrence Sugar

L'administration reviendra aussi à la charge dans l'affaire de la rue Notre-Dame est. Lors de sa dernière séance le conseil avait retourné un rapport demandant que certains ter-

rains expropriés de la St-Lawrence Sugar en vue de l'élargissement de la rue Notre-Dame soient rétrocédés à cette compagnie. Cela aurait eu pour effet d'avoir à cet endroit un rétrécissement de la rue Notre-Dame dont la reconstruction est en cours. C'est le même rapport qui reviendra devant le conseil municipal.

Le projet de contrat avec la société Radio-Canada pour la vente des terrains bornés par les rues Amherst, Dorchester, Papineau et Craig soulèvera lui aussi une longue discussion.

### Des boxeurs

Hier l'exécutif a décidé de recommander au conseil, à la demande du maire Sarto Fournier, d'autoriser le versement d'une subvention de \$1.000 à M. Roger Larivé, entraîneur, qui accompagnera les quatre Montréalais choisis au nombre des cinq boxeurs canadiens choisis par l'Union athlétique amateur du Canada pour participer aux jeux olympiques de Rome qui auront lieu à la mi-août.

Au cours de sa séance d'hier, l'exécutif a aussi décidé de demander au conseil de l'autoriser à demander aux autorités provinciales de permettre à la cité de négocier avec les autorités fédérales une entente par laquelle Ottawa paierait 50 p.c. du coût d'acquisition des zones de taudis que traversera éventuellement l'autoroute est-ouest en bordure du fleuve.

### 159 rapports

Au total l'ordre du jour comportera 159 rapports de l'exécutif et 70 motions de conseillers. L'Office municipal de l'habitation salubre soumettra aussi quatre rapports dont deux demandes de crédits supplémentaires et des amendements de concordance aux règlements d'emprunt. L'Office demande un crédit supplémentaire de \$400.000 pour compléter la phase d'acquisition du secteur Dozois et \$120.500 pour compléter la construction des habitations Jeanne-Mance.

Parmi les rapports du comité exécutif on note aussi que l'administration demande un crédit de \$1.502.077 pour l'expropriation des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Osborne de la rue Drummond à la rue de la Montagne.

Council activities

# Agenda For Council Includes CBC Site, Harbor Expressway

By MYER NEGRU

Montreal's executive committee yesterday called a special meeting of the city council for Monday, with a lengthy agenda of which the chief item calls for approval of a draft agreement committing the city to cede a 29-acre east end site to the Canadian Broadcasting Corporation for development of a television and radio centre.

Under the proposed contract, the city would undertake to expropriate the property in the territory bounded by Amherst, Dorchester, Papineau and Craig Sts., municipal valuation of which is approximately \$5,000,000, then clear the site and transfer it to the CBC, which would undertake to buy the site for \$2,710,000, payable over a period of years.

Request for the approval was passed on to the city council by the executive committee on recommendation of City Hall's housing and redevelopment committee.

The commitment would be valid only after its ratification by the Federal Government insofar as the CBC is concerned, and after agreement by the Federal Government to contribute financially—under the National Housing Act—toward cost of acquisition and clearing of the site insofar as the city is concerned.

### Negotiations Started For Project

Negotiations for the latter and for rehousing the approximately 1,250 families which would be displaced already have begun.

The executive committee also took a step to obtain Federal Government financial help for another project—the long-mooted east-west harborfront expressway, first advocated in January, 1948, by the city planning department.

It placed on the agenda for Monday's council meeting a request for authorization to ask the Provincial Government for permission to negotiate and sign agreements with the Federal Government for permission to negotiate and sign agreements with the Federal Government entailing contribution by the latter of up to 50 per cent of cost of acquiring and razing property.

The agenda prepared by the

## Rejection By CBC

Chairman J. M. Savignac of Montreal's executive committee yesterday disclosed that the CBC, through its representative, Col. Rene P. Landry, vice-president and assistant to the president, had rejected a draft agreement submitted to it by the city relating to erection of a new television and radio tower on Mount Royal and would present a counter-proposal Tuesday.

The city's draft agreement, drawn up by the municipal law department, was predicated on its being signed by the CBC jointly with the two private companies slated to share use of the new tower.

However, Mr. Savignac said, the CBC preferred not to enter into a joint contract with the city.

The executive committee chairman added that, in order to assure the city that the facilities of the proposed tower would be available to the private companies, the CBC would also produce a draft agreement between it and the latter.

### \$525,500 Wanted For Project

Among the last mentioned are requests for the voting of a supplementary credit of \$400,000 to complete the phase of acquisition and clearing of the site for Montreal's pioneer alum clearance and redevelopment project—Jeanne Mance housing—and a supplementary credit of \$125,500 to complete the reconstruction phase.

Included in the appropriations sought is one of \$1,502,077 to expropriate property needed for the northward diversion and extension of Osborne St. from Drummond St. to Mountain St. and for improved layout of lots fronting that stretch.

Council's consent also is being asked for:

1. Sale to the Montreal Roman Catholic Archepiscopal Corporation at cost price of city-owned vacant land bounded by Lagache, Cathedral, St. Antoine and Inspector Sts. for erection of a high-rise building to house the various phases of Catholic Action.

2. A draft bylaw authorizing the city to borrow \$4,000,000 toward cost of a stadium in Maisonneuve Park's "sport centre."



Conseil  
activités

DIMANCHE-MATIN

## Nombreux "tripotages" de zonage prévus à l'assemblée du Conseil

A Montréal, on ne sait jamais à quel "tripotage", on peut s'attendre en matière de zonage. Dans les autres villes, on ne peut changer le zonage d'un secteur sans le faire approuver par les contribuables dans un referendum.

Mais à Montréal, le Conseil municipal est "roi et maître" dans ce domaine et les mauvaises langues répètent depuis toujours que ce qu'il y a de plus payant pour certains conseillers, ce sont justement les changements de zonage.

C'est ainsi que dans le seul secteur de Cartierville, on se prépare à "tripoter" trois ou quatre règlements de zonage au cours de l'assemblée du Conseil qui débute demain. Et, chose significative, cinq des six conseillers du district 11 s'opposent à ces changements et ce sont des conseillers d'autres districts qui les moussent ! Tout comme le fameux scandale Larissa !

Et, évidemment, les promoteurs de

ces changements de zonage ont obtenu la bénédiction de M. Roméo Mondello, directeur du service d'urbanisme.

Donc, à moins de changement inattendu, on prépare les quatre "saloperies" suivantes :

1. L'aménagement d'un centre d'achats dans le quadrilatère formé par les rues de Salaberry, St-Evariste, Jeanne et General-Giraud. En face se trouve la nouvelle maison-mère des soeurs de la Providence tandis qu'il y a des maisons sur les trois autres côtés ! C'est ça l'"urbanisme" à Montréal !

2. La construction d'immenses maisons d'appartements dans le coeur d'un secteur de maisons unifamiliales, sur le boulevard Gouin, sur l'ancienne propriété de Lord Athle Athelstan, près de sanatorium Provost. Répétition "mot-à-mot" du scandale Larissa !

3. Un autre poste d'essence à l'angle

du boulevard Salaberry et de la rue Taylor.

4. L'abolition d'un règlement exigeant un espace libre entre le trottoir et les immeubles, particulièrement aux coins de rue. On veut permettre qu'un propriétaire puisse construire jusqu'au bord du trottoir dans certains cas !

Il est possible qu'à la dernière minute, certains de ces "schèmes" soient retardés jusqu'à la réunion de septembre du conseil !

Nous ne parlons ici que des "schèmes" affectant Cartierville (puisque nous y demeurons et savons ce qui s'y passe) mais on nous dit qu'il y a d'autres "projets" semblables en marche dans les autres quartiers . . . Les élections s'en viennent et certains conseillers calculent apparemment qu'ils ont si peu de chances d'être réélus qu'ils sont aussi bien d'en profiter !

DIMANCHE-MATIN

JUL 1 0 1960

Council  
activities

## ROLES ARE REVERSED

Roles were somewhat reversed yesterday as city council's special meeting got under way.

It has become almost routine in recent months at council meetings for the mayor to call upon councillors to withdraw certain remarks or be ordered out of the chamber.

A not infrequent principal in such episodes is Coun. Jean Meunier, who on occasion has refused to take back his words.

Yesterday, for a change, Mr. Meunier, now Liberal M.L.A. for Bourget, rose on a question of privilege and demanded that the pro-mayor, Coun. Hector Marchand, who was in the chair, withdraw some statements he had made.

Replied Mr. Marchand: "I have nothing to withdraw."

Mr. Meunier declared he could not accept Mr. Marchand's refusal.

However, he reluctantly sat down again when bade to do so by the pro-mayor.

GAZETTE

JUL 12 1960

Council activities

## Street Plan Set Aside By Council

By a narrow 42 to 38 vote city council last night returned to the Executive Committee for further study two street opening projects which would have cut up land owned by the Jewish General Hospital.

One was a \$121,843 credit sought for expropriations needed to open Lavoie street between Cote St. Catherine road and a line 110 feet north of Bourret avenue, while the second was \$146,420 for expropriations to open Legare street between Cote St. Catherine and de LaPeltrie street.

Councillors led by Max Seigler and Moe Shalinsky maintained such a plan would spoil the 500-bed hospital's plans to enlarge, and Mr. Seigler felt extending Lavoie one block was "crazy" and would solve no traffic problems whatever.

Councillor Oscar Singer disagreed, claiming general traffic purposes should have preference, with the hospital having the choice of using underpasses and overpasses to reach any new annex.

He said there were also urgent demands from a nearby synagogue which sought opening of the street to allow members of the congregation to reach the house of worship without wide detours via Victoria avenue or Cote des Neiges road.

Furthermore general traffic would be improved by having a route alternate to Victoria or Cote des Neiges.

District councillors argued they had never been asked to prevent such a widening.

Councillor Lucien Saulnier wanted to know why the city council was asked to vote money for Lavoie street when documents in the records showed all owners were willing to cede space for a road at no cost.

Committee member Pierre DesMarais said such agreements were not formal, and he favored opening the streets for general traffic improvements and to help worshippers at the synagogue.

STAR

JUL 12 1960

Conseil  
actives

## Atmosphère d'élections

(par J. D.) — La séance d'hier après-midi, au conseil municipal de Montréal, la première depuis les dernières élections provinciales du 22 juin dernier, était nettement imprégnée d'une atmosphère électorale.

On y a fait allusion à ces dernières élections, et l'on a clairement aussi rappelé que la prochaine consultation populaire, à Montréal, aura lieu dans trois mois et demi.

Il y a eu d'abord les félicitations d'usage. Puis différentes attitudes ont manifestement prouvé qu'il y avait eu changement de gouvernement récemment à Québec.

Il s'est produit aussi un échange, bref mais non équivoque, entre un nouveau député provincial libéral et le président de l'assemblée.

Enfin même après l'assemblée les échanges aigres-doux se sont continués, deux protagonistes, le maire et un conseiller de la LAC, se lançant poliment des fleurs, les pots inclus.

### Félicitations d'usage

Au tout début de cette assemblée spéciale, qui s'est ouverte à 3 h. 30 hier après-midi, le conseil, à la proposition de MM. Lucien Croteau et Gérard Loisel, a adopté à l'unanimité une motion de félicitations à l'endroit du nouveau premier ministre, l'hon. Jean Lesage et de son gouvernement. Puis une motion de félicitations à l'endroit des deux conseillers municipaux élus à la dernière élection, MM. Jean Meunier, libéral dans Bourget, et Frank Hanley, indépendant de Ste-Anne.

Puis tout au long de l'assemblée, l'on a nettement senti que le gouvernement avait changé récemment à Québec. Certaines craintes semblaient ne plus exister, et l'on notait plus de liberté dans les débats et les votes.

Certains se sentent plus forts, même présomptueux, depuis la victoire libérale.

### Échos plus directs

Des échos plus directs se sont toutefois fait entendre.

Le maire, l'hon. sénateur Sarto Fournier, expliquait son attitude au sujet du stade. Le maire suppléant, le conseiller Hector Marchand, était au fauteuil présidentiel.

M. Pierre DesMarais tenta de faire des mises au point sur certaines de ces remarques, mais sans succès.

Il put toutefois lancer : "Heureusement qu'il y aura des élections en octobre et qu'il y a eu un changement à Québec..."

M. Lucien Croteau : "Laissez donc faire Québec. Nous allons nous arranger entre nous autres..."

M. Jean Meunier : "Il est temps que ça change ici aussi..."

M. René Clouette : "Ça va changer..."

M. Fournier : "Je me demande bien ce que vient faire le changement de gouvernement dans la construction d'un stade..."

M. Meunier : "On verra ça tout à l'heure..."

M. Marchand : "Même si vous êtes député, M. Meunier, vous êtes ici comme conseiller, et il peut vous arriver ce qui vous est déjà arrivé ici... (M. Meunier a déjà été expulsé du conseil par le maire Fournier)."

M. Meunier : "Vous allez retirer vos paroles. Je vous demande de les retirer ! Je ne suis pas ici comme député, mais comme conseiller..."

M. Croteau : "S'il est ici comme conseiller, qu'il ne parle pas comme député..."

Puis l'échange prend fin, mais M. Croteau va serrer la main de M. Meunier, pour le féliciter de son élection récente.

La séance se poursuivant, M. Marchand rappelle M. Croteau à l'ordre : "Reprenez votre siège."

LA PRESSE

JUL 12 1960

Conseil -  
Séances -

### Séance du soir au Conseil

Le Conseil municipal a retourné au Comité exécutif par un vote de 42 à 38 un rapport demandant l'acquisition d'immeubles requis pour l'ouverture de la rue Lavoie, entre le chemin de la Côte-Ste-Catherine et le nord de l'avenue Bourrât.

Le conseiller Max Seigler a souligné que l'ouverture de la rue à cet endroit aurait pour effet de sectionner différents services de l'hôpital Général juif. Les conseillers ont par contre approuvé l'acquisition d'immeubles pour l'élargissement de la rue Sanguinet au nord et au sud de la rue Emery. Cet élargissement permettra un accès plus facile aux Habitations Jeanne-Mance.

MTL-MATIN

JUL 1 1960

Council

## No Shirt-Sleeve Discussion In Fournier's City Council

Mayor Sarto Fournier is a firm believer of A-1 decorum at city council meetings.

He rejected Coun. Dave Rochon's request yesterday to allow councillors to remove their coats on account of the torrid weather in council chambers.

"The temperature here is just about 98 and, with the mayor's permission, we should

be allowed to remove our coats," Coun. Rochon stated.

And before anyone could utter a single word, Coun. Rochon added that "councillors have clean shirts."

"I'm sorry," Mayor Fournier told Coun. Rochon, "but Montreal is the Canadian metropolis and we are here to discuss serious questions which require perfect decorum."

STAR

JUL 13 1960

# Les conseillers parlent de tout, même de vendre l'hôtel de ville

(Par ALBERT OSTIGUY)

Le Conseil municipal a tour à tour étudié, adopté, suspendu et retourné au Comité exécutif de nombreux items à l'ordre du jour, hier après-midi. On a approuvé des expropriations, voté des crédits et parlé un peu de tout, même de vendre l'hôtel de ville de Montréal.

Le Conseil a décidé de remettre à une date ultérieure de sa séance l'étude du projet d'entente entre la cité et la Société Radio-Canada pour l'aménagement d'un centre de radio et de télévision dans l'est de la ville.

Radio-Canada achèterait un terrain dans le quadrilatère borné par les rues Amherst, Dorchester, Papineau et Craig.

Il a également suspendu l'étude du rapport voulant que la ville rétrocède des terrains dans le quadrilatère de la Cathédrale, La-gauchetière, de l'Inspecteur et St-Antoine à la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal. L'archevêché aurait l'intention d'y ériger un immeuble de plusieurs étages. Les projets d'acte ne seront prêts qu'aujourd'hui, dans ce dernier cas.

## Le marché St-Jacques

Les conseillers ont décidé de retourner à l'Exécutif un rapport recommandant le vote d'un crédit de \$200,000 pour l'exécution de travaux de restauration du marché St-Jacques.

Ce marché a cessé d'être une place publique et la ville voudrait y aménager des bureaux pour ses services.

Au cours de la discussion, plusieurs conseillers sont revenus à la charge pour la construction d'un immeuble en hauteur qui abriterait tous les services administratifs et qui serait érigé entre Berri et St-Denis au sud de Craig.

## L'hôtel de ville

L'un d'entre eux a même suggéré que l'on cède l'immeuble actuel de l'hôtel de ville au gouvernement provincial qui a besoin d'agrandir ses cours de justice et qu'on déménage tous les services dans le nouvel immeuble dont le coût de construction pourrait être défrayé partiellement par la vente de l'hôtel de ville.

Le Conseil a retourné à l'Exécutif un projet d'acte d'échange de terrains avec le gouvernement provincial dans le domaine Saint-Sulpice.

Cet échange avait pour but de permettre aux autorités provinciales de construire un foyer pour personnes âgées. Le rapport du Comité exécutif n'était pas complet.

## Passerelle

On a adopté, par contre, un projet de règlement qui permettra au ministère de la Santé de la province de construire une passerelle à étages multiples ainsi que deux colon-

nes en béton au-dessus de la ruelle mise au sud de Bellechasse, à l'est de la rue St-Denis.

Cette passerelle est projetée entre les deux propriétés de l'ancien hôpital Ste-Justine.

Les conseillers ont voté des crédits de plus d'un million pour des travaux divers, soit \$130,000 pour des travaux de réparation à la galerie de filtres no 1 de l'aqueduc; \$200,000 pour des travaux de rénovation de la distribution électrique secondaire au poste de pompage "B" de la même galerie; \$240,000 pour la restauration de la conduite principale d'aqueduc à l'intersection de la rue Centre et de l'avenue Atwater; \$190,000 pour la construction du bâtiment de la surintendance à la cour des Carrières; et \$300,000 pour la construction d'une chambre de régulateurs et des égouts connexes à Rockfield.

## La rue Osborne

Tard lundi soir, le Conseil avait refusé de voter \$1,500,000 pour des expropriations qui auraient permis l'élargissement de la rue Osborne entre Drummond et de la Montagne mais, hier, il a voté plus d'un million pour l'élargissement du boulev. de l'Acadie au nord du boulev. Métropolitain.

## Malgré leurs

"chemises propres"

## Les conseillers gardent leur veston

Le maire Sarto Fournier n'a pas voulu, hier après-midi, au début de la séance du Conseil, permettre aux membres présents d'enlever leur gilet.

Le conseiller Dave Rochon avait voulu se faire l'interprète de ses confrères et souligner qu'il faisait une chaleur accablante dans la salle du Conseil. "Nous avons tous des chemises propres, a-t-il déclaré, et vous devriez nous permettre d'enlever nos vestons".

M. Fournier a répliqué en souriant qu'il ne croyait pas qu'une telle mesure aide à refroidir les débats. "Je n'en ai pas la conviction", a-t-il ajouté, et nous devons préserver le décorum".

# City Urged Centralize Operations

Councillor D. Albert Guilbeault has proposed to the City Council that Montreal cede its City Hall building to the province in order to permit the centralizing of all local courts.

At the same time, Dr Guilbeault's plan calls for the construction of a new 15, 20 or 30-storey City Hall to centralize all municipal departments which at present are located in a number of downtown buildings.

Dr. Guilbeault's proposal follows the indication by the new Provincial government that serious consideration was being given to the centralization and improvement of court facilities in Montreal.

## Location Suggested

The high-rise structure could be located on the south side of Craig street between Berri and St. Denis streets and could accommodate various departments which now have rented

ments which now have rented offices in all parts of the city, said Dr. Guilbeault.

"We would thus stop paying out thousands of dollars for various departments to house their respective staffs," he stated.

Coun. Guilbeault made the suggestion during debate of a \$200,000 credit for the renovation of St. James Market at Ontario and Amherst streets for the City's Traffic Department.

Earlier, Council Leader Lucien Croteau had claimed that it would be imprudent for Council to appropriate this money, particularly when construction of a tunnel on Amherst street under Sherbrooke street was envisaged by the civic administration.

## Centralization Urged

"We should seek to centralize our municipal departments," Coun. Guilbeault remarked. "The Provincial government wants to open a new court house in Montreal."

"Here is an excellent chance for the city to cede the City Hall for that purpose" he stated.

Instead of paying huge rentals, why not, he queried, ask the Provincial government to take over the City Hall.

STAR

JUL 13 1960



Council  
activities

# City Council Postpones Big Issues

By GERARD DERY

Montreal City Council held afternoon and evening sessions yesterday, but either suspended or deferred action on all controversial items.

The current special meeting was scheduled to go into its third day today.

Slated for future action, either today or before the end of the meeting, were the draft bylaw to allow construction of an inclined ramp in the centre of McGill College avenue from St. Catherine street to Place Ville Marie, cession and sale of land to the Montreal Roman Catholic Archepiscopal Corporation, draft agreement for the acquisition and subsequent sale of land to CBC for its proposed centralized headquarters on Dorchester boulevard, and a \$700,000 credit for improvement of Angrignon Park.

Discussion of the McGill College avenue pedestrians' mall took up practically all the evening session, but the matter was deferred for future debate by a 41-40 vote on Council Leader Lucien Croteau's motion.

## Desmarais Protests

Committeeman Pierre Desmarais, president of the Civic Action League, led the opposition debate in the last minutes of the afternoon sitting.

"Curious as it may seem," he stated, "certain organizations are able to obtain very fast service from the city. The present proposal is an undisputable proof. Here is an institution which wants to build a pedestrians' mall right in the centre of McGill College avenue.

"And the City Traffic Department which recommended a \$2,000,000 expenditure to widen this artery some time ago, now comes up with a recommendation to cede half of the territory for the construction of an inclined ramp for pedestrians.

"The City made a \$4,000,000 gift to the Ville Marie Corporation and is again willing to make another present. And this group has the gall to ask for things which the majority of Montrealers would not even dare to think of asking for."

## Await More Data

Coun. Max Seigler, dean of council, said he favored beautiful buildings for Montreal in beautiful surroundings.

He indicated that the organization which is building the new skyscraper, would be pay-

ing about \$4,000,000 annually in taxes and levies to Montreal.

The Place Ville Marie Corporation has spurred interest in high rise structures. Other companies are erecting similar buildings such as the CIL and the Windsor office structures, he noted.

Council Leader Croteau suggested that the matter be deferred, pending receipt of additional information from the Executive Committee.

Coun. Frank Hanley, MPP for St. Ann's, backed Coun. Croteau, but for the purpose of enabling council members to visit the site of the proposed ramp.

Coun. Lucien Saulnier, CAL supporter, favored construction of a tunnel, but not a pedestrians' mall, he told council.

Coun. Roland Boire claimed the proposed ramp was essential to handle pedestrian traffic from St. Catherine street to Place Ville Marie and Dorchester boulevard.

Coun. Croteau's motion to defer action on the question was carried by a close 41-40 vote.

Committeeman Desmarais then unsuccessfully moved adjournment of the meeting until 3 p.m. today. His proposal was defeated by a 49-32 vote. So was his subsequent motion to adjourn until 10:30 a.m. today, by a 46-33 vote.

However, his third attempt to adjourn until this morning, was approved unanimously.

## Street Widening

At the afternoon sitting, Council returned to the Executive for further study a report concerning the widening of Notre Dame street east, west of Pie IX boulevard.

Coun. Jean Meunier, MPP, charged that "Notre Dame street has been a hole for months and nothing is being done to improve the situation. The present administration is simply doing nothing. Unfortunately the present Executive Committee's reports are drafted in very poor shape, with the result that many are returned by Council."

Coun. P. E. Sauvageau charged that City Public Works Director Lucien L'Allier had never signed a report against the widening of the thoroughfare at that point.

Eventually, the report was returned to the Committee for further study.

STAR

JUL 13 1960

*Consultative  
Board meets  
Concave*

## Council Backs Bid To Quebec

Without discussion, city council yesterday in continued special meeting approved a request to the Provincial Government to negotiate and sign agreements with the Federal Government providing for contribution by the latter of up to 50 per cent of the expense of acquisition and clearing of the properties in blighted zones "to be crossed eventually by the east-west (harborfront) expressway."

The council also voted 75 appropriations totalling \$1,608,700

for local improvements (sewers sidewalks, pavings), with some \$950,000 of that amount to be charged back to owners of bordering property.

Two of the appropriations required a vote. These were \$15,900 for sidewalks at ground level paralleling the new Berri St. tunnel under Sherbrooke St. which was declared accorded after rejection, by a 29 to 42 tally, of a motion to refer it back to the executive committee for further study; and \$4,100

for a sidewalk on the north side of St. Gregoire St. between St. Andre and de LaRoche Sts. which was approved by a 44 to 29 count.

A draft bylaw to close part of Hadley St. between Raudot St. and de la Verendrye Blvd. was referred back to the executive committee for further study as was a proposal to lift the homologated lines laid down in 1926 to earmark the stretch mentioned. Coun. Raymond Mondor dissented.

GAZETTE

JUL 14 1960

## Qui mousse ces projets? demande M. L. Saulnier

Le conseiller Lucien Saulnier s'est indigné hier, au cours de la séance de nos édiles municipaux, que des rapports soient inscrits à l'ordre du jour de leurs assemblées et qu'il ne s'y trouve plus alors personne pour les seconder.

"On mobilise, dit-il toutes sortes de forces pour préparer ce genre de rapports, à-t-il dit, et c'est pour rien, parce que personne ne veut les seconder ici, au conseil.

"Y aurait-il moyen de savoir qui a patronné de tels projets? Il y a une limite pour se moquer du monde.

Me J.-M. Savignac, le chef de l'administration, a déclaré: "c'est le conseil qui est le maître," et que s'il ne veut pas d'un rapport, il n'a qu'à le battre.

Et M. Saulnier de revenir à la charge:

"Si vous êtes contre un rapport M. Savignac, pourquoi nous le soumettez-vous? Nommez-nous donc les "puants" qui amènent de ces "saloperies" là. On se moque de vous aussi M. le président. Et l'on fait perdre le temps du conseil".

— "Le rapport a été approuvé à l'exécutif par 4 membres.

— Ou sont-ils aujourd'hui? demande M. Saulnier.

— "Nous les descendons avec l'entente que c'est le conseil qui doit décider. Personnellement, même si je sais que je vais voter contre, je les descends au conseil. Si le conseil leur est favorable, il vote pour et s'il est contre il vote contre.

Les trois rapports auxquels le conseiller Saulnier faisait allusion ont effectivement été retirés de l'ordre du jour, faute de proposeurs et de secondeurs. Dans ce cas, le proposeur, le chef du conseil n'agit que techniquement pour mettre les rapports "sur la table".

### Les rapports

Le premier était un projet de règlement modifiant le règle-

ment existant no 1792 concernant l'établissement et la construction des postes d'essence. Modifications assez peu claires et assez ténébreuses selon certains conseillers.

Ces modifications voyaient à interdire l'établissement d'un poste d'essence sur un lot situé à moins de 100 pieds d'un édifice du culte d'un collège, d'un couvent, d'une école, d'un orphelinat, d'un hospice, d'un hôpital, d'un théâtre ou d'un cinéma. Cette distance aurait cependant dû être d'au moins 200 pieds dans chaque cas, lorsque ces édifices sont construits sur un lot aboutissant à la même rue ou aux mêmes rues que celles auxquelles aboutit le lot que l'on désire utiliser comme poste d'essence.

Le deuxième était un projet d'amendement au règlement de zonage no 1920 dans les quartiers Ahuntsic et Villeray.

Les modifications avaient pour objet: 1) d'abroger les dispositions du règlement qui fixent un maximum de superficie aux garages particuliers; 2) de modifier les dispositions du règlement concernant les alignements de construction sur les lots situés aux croisements de deux rues; 3) de modifier les dispositions du même règlement concernant les marges latérales à observer sur les lots de moins de 31 pieds de largeur; 4) de modifier considérablement le zonage de la rue Salaberry.

Le troisième projet était rattaché au deuxième. Il aurait eu pour effet de transporter plus à l'est des lignes homologuées le 4 juin 1959 pour fins de rues et d'un parc dans un quadrilatère qui s'étend de la rue Jeanne à la rue Salaberry, à l'ouest de la rue St-Evariste, aux fins de permettre la construction d'un centre d'achat rue Salaberry, à peu de distance d'un autre centre similaire projeté.

Council  
activities

## Commission Set Up To Probe 'Extortion'

Unanimously, Montreal city council last night adopted a motion to name an inquiry commission composed of a Superior Court judge, the chief judge of the Municipal Court and a third person to be chosen by these two to inquire into circumstances surrounding a soft drink manufacturing company's efforts to obtain a permit for extension of its north end plant.

The action was taken following intimation by a councillor that extortion attempts had been made in order that the permit be issued.

For the third time, council's agenda carried an item concerning issuance of such permit to the Kik Co., which has been established on Villeray St. since 1929. On the two previous occasions the item was referred back to the executive committee for further study. It was returned again last night, but only until such time as the inquiry be completed.

Coun. Lucien Sauvier told council he had been told by an officer of the company that "You'd be surprised how much we've been asked for this."

Motion to set up the inquiry

commission was presented by Coun. Roland Bourret and seconded by Executive Committee Chairman J. M. Savignac.

It was based on article No. 185 of Montreal's revised city charter, which reads, in part:

"The council may appoint a committee to make an inquiry whenever it is necessary, in the interest of the city, to have clarified any question of fact respecting any matter submitted to it or to verify any representation made to it respecting any matter within its jurisdiction.

"Such committee, for the purposes of its inquiry, may examine witnesses under oath and compel them to appear before it. . . ."

The Bourret motion specifically calls for inquiry into the circumstances surrounding the preparation and the immediate and preceding presentation of the agenda item mentioned "and of any similar case that might be submitted to it." It asks the executive committee to put at the disposition of the commission all the facilities necessary to bring the inquiry to a successful conclusion.

GAZETTE

JUL 14 1960

## Deux rapports de l'Exécutif meurent faute de secondeurs

Deux rapports soumis au Conseil municipal par le comité exécutif ont été retournés à celui-ci, hier après-midi, parce qu'aucun membre du comité n'a accepté de seconder la motion d'introduction.

L'article 145 de l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil est à l'effet de soumettre un projet de règlement modifiant le règlement concernant l'établissement et la construction des postes d'essence.

Le leader du Conseil, M. Lucien Croteau, a fait la motion d'usage: "Proposé par M. Croteau, secondé par les conseillers J.-M. Savignac et J.-H. Dupuis, que le rapport devant le Conseil soit envoyé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du règlement..."

— "Non, pas moi", a lancé M. Dupuis.

— "Et moi non plus", dit à son tour M. Savignac.

— "Mais de qui nous vient donc ce rapport?" demande M. Lucien Croteau.

Et il ajoute: "Comment se fait-il qu'un projet de règlement qui nous est soumis par le comité exécutif ne trouve même pas de seconneur? Il y a bien au moins quatre membres du comité qui ont voté en faveur pour qu'il soit amené ici?"

(Au moment de cet incident M. DesMarais venait à peine de quitter son siège. M. J.-N. Drapeau était là mais le conseiller Alfred Gagliardi était absent de même que M. Murray Hayes, vice-président de l'Exécutif, qui n'est pas revenu à l'hôtel de ville depuis sa défaite du 22 juin dans le comté de Westmount-Saint-George).

Comme M. Croteau n'a pas reçu de réponse le rapport a été retiré de l'ordre du jour.

La même scène devait se répéter immédiatement après alors que le conseiller Croteau fit la motion pour introduire le projet de règlement modifiant le zonage du boulevard Salaberry.

Le conseiller Lucien Saulnier est alors intervenu pour demander au président de l'exécutif comment il se faisait que ce projet de règlement qui vise à permettre la construction d'un centre d'achat dans une zone domiciliaire de même que la construction d'un poste d'essence a été apporté au Conseil.

"J'ai voté pour à l'exécutif mais je suis contre" dit le président Savignac. Il a ensuite expliqué: "J'ai voté en faveur à l'exécutif afin de permettre au Conseil de se prononcer. Le Conseil est souverain. Moi, cependant je suis contre ce projet de règlement".

M. Saulnier a alors demandé au président de divulguer les noms de ceux qui font des pressions tellement fortes que l'administration n'ose même pas prendre la responsabilité de refuser. "Qu'on nous dise donc quels sont les puants qui vous forcent à apporter ici de tels insanités afin que nous sachions et que la population sache qui sont ces éminences", dit M. Saulnier.

In 'Disorder And Illegality'

# Councillors Stand And Shout

By MYER NEGRU

City council's three-day-old special meeting yesterday for a period of nearly two minutes became the scene of utter confusion as the chairman and a member of the executive committee stood shouting at each other, with accompaniment from various councillors from their seats.

Because of the noise, the words of the two antagonists — Chairman J. M. Savignac and Committeeman Pierre DesMarais — could not be distinguished, and Mayor Sarto Fournier, who also rose from his chair, stood sounding the bell on his desk in an effort to restore calm.

When the mayor saw he was getting nowhere, he just stood and waited until the argument exhausted itself and Messrs. DesMarais and Savignac resumed their seats of their own volition.

## Fournier Voices 'Last Warning'

Mr. Fournier then voiced what he termed a last warning to the council, declaring that if it did not calm down he would leave the chair and use his mayoral prerogative to adjourn the sitting until the evening.

The argument stemmed from a verbal blast from Mr. DesMarais against the practice of having explanatory notes concerning matters on the agenda of a council meeting brought in at the last moment instead of, as he insisted the city charter stipulated, 48 hours prior to opening of the meeting.

"We are proceeding in disorder and illegality."

Whether it was the temperature or the fact that councillors had been refused permission by the mayor to doff their jackets in the council chamber, the council's morning and afternoon sittings were marked by a considerable degree of heat.

## Fournier Declares Debate Closed

At one point in the morning session, during consideration of a local improvement (sidewalk) item on the agenda, the mayor ruled that the debate was degenerating into personalities, and declared it closed.

During the afternoon sitting, following a sharp debate on whether to reconsider decision on a matter which Monday had been referred back to the executive committee for further study, Mayor Fournier had to exercise his rare duty of casting a vote to break a 35 to 35 deadlock. One councillor had abstained from voting because, he said he had a direct financial interest in the matter before the council.

The mayor opted against reconsideration, expressing the hope that an amicable solution would be found that would satisfy proponents on both sides — the original item called for the appropriation for \$121,843 for property expropriations to open La-voie St. between Cote St. Catherine Rd. and Bourret Ave.

In the final stages of the sitting, after council for some time had been debating an administration proposal to grant \$1,000 to the Canadian Amateur Athletic Union for cost of sending a trainer to Rome next month with the four Canadian boxers from Montreal who will participate in the Olympics there next month, Mayor Fournier again declared discussion closed as three councillors got into an argument across the floor of the chamber, and ordered a vote.

Leader of Council Lucien Croteau rose to protest, holding that

it is the exclusive right of the council to put "previous question." He said it was the privilege of each councillor to express his opinion on any and every motion put before the council.

Mayor Fournier replied that his decision was based not on "previous question" but on No. 11 of the rules of council, which reads: "The mayor shall keep order and decorum and shall decide points of order, subject to appeal to council."

The mayor said he saw in that rule a means of preventing a meeting from degenerating into disorder and tumult, and added that he would resort to it each time a debate degenerated into personalities, with four or five councillors talking at the same time, and that he could not obtain order.

Interjected Coun. Dave Rochon, who had asked for the floor to participate in the debate: "You are not capable of maintaining order, and it's your duty to maintain order."

The mayor told council his decision could be appealed if any councillor wished to do so, but Mr. Coteau said there was no question of that. The leader of council suggested that the mayor reconsider his decision.

At this stage, adjournment was moved for a night sitting, to which council consented.

Following the dinner recess, the vote call apparently was forgotten, for seven more councillors spoke before the balloting, which resulted in approval of the \$1,000 grant by a 51 to 23 count.

Conseil  
activités

## Le maire Fournier a voté hier au Conseil

Pour la première fois depuis un an, le maire de Montréal, M. Sarto Fournier a dû voter hier au Conseil municipal, alors qu'à l'occasion d'un vote le greffier a enregistré une égalité des voix pour et contre.

Ce vote a été pris à la suite d'une demande du conseiller Harry Kliger de reconsidérer un rapport de l'ordre du jour qui avait été retourné au comité exécutif la veille.

Ce rapport avait pour effet, s'il avait été accepté, de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Lavoie, entre le Chemin de la Côte-Ste-Catherine et un point au nord de l'avenue Bourret dans le but de desservir une synagogue. Un crédit de \$121,843 était réclamé à cette fin.

La motion du conseiller Kliger a soulevé un long débat au début de la séance hier après-midi. Le Rabin de la synagogue demande que l'on procède sans délai à l'ouverture de cette rue tandis que, selon certains conseillers, les autorités de l'hôpital Général juif s'y opposeraient car cela nuirait à l'expansion future de l'hôpital.

Le vote a été de 35 contre 35. Un conseiller, M. Ross Davidson s'est abstenu de voter en expliquant qu'il avait personnellement des intérêts financiers dans la cause.

Le maire fut donc appelé à voter. Avant de se prononcer contre la motion de M. Kliger il a expliqué: "J'ai bon espoir que l'on en viendra prochainement à une entente à ce sujet et que l'on tentera tout ce qui est possible pour en venir là. C'est pourquoi je vote contre la motion".

La dernière fois que le maire a eu à exercer ce droit de vote fut l'an dernier au mois de juillet alors qu'à trois reprises il s'est opposé à des motions de référence au sujet de l'affaire Larissa Development.

LE DEVOIR

JUL 14 1960

Conseil  
activités

## L'orage a eu son équivalence au conseil municipal

Le bref orage qui a déferlé sur l'île de Montréal, hier, a eu son équivalence au cours de la séance de l'après-midi du conseil municipal de la métropole.

Et presque simultanément.

Et l'un ne le cédait nullement à l'autre en intensité, brièveté ni fréquence non plus.

Pendant que la foudre tonnait et que les éclairs fendaient le ciel sombre à l'extérieur, le maire Fournier, avait toutes les difficultés du monde à garder l'ordre dans la salle du conseil où à maintes reprises presque tous les conseillers clamaient ensemble, sans pour cela qu'aucun éclair ne vienne un seul moment clarifier l'atmosphère...

Il fut un temps où le chef de l'administration Me J.-M. Savignac, et le commissaire Pierre DesMarais se sont enguirlandés pendant trois bonnes minutes, sans que personne dans la salle ni à la tribune de la presse, ne puisse saisir un seul mot des invectives qu'ils se lançaient.

La discussion a commencé lorsque M. DesMarais s'est plaint que les notes explicatives sur certains rapports de l'administration arrivaient trop tard aux conseillers municipaux pour qu'ils puissent les étudier adéquatement.

Me Savignac avait déclaré que le nombre des employés du greffier devrait être doublé. Et M. DesMarais a répliqué qu'on leur demandait actuellement des miracles en les surchargeant toujours à la dernière minute.

Puis les guirlandes ont commencé à pleuvoir.

Le maire a laissé les antagonistes s'épuiser et il a déclaré ensuite l'incident clos, en menaçant tout le monde de mettre fin à la séance du conseil, si le désordre continuait.

LA PRESSE

JUL 14 1960



## Encore au conseil municipal

# Accusations, prises de bec, flèches puis de l'humour...

par Raymond MASSE

Fort aigres-douces et tumultueuses durant la fin de l'après-midi, les délibérations du conseil municipal de Montréal se sont déroulées hier soir tantôt sous le signe de l'humour tantôt sous le signe de la maturité et même sous le signe de la... dynamite lorsqu'il fut question de créer une commission d'enquête sur de présumés cas de chantage à l'hôtel de ville.

(Voir autre texte concernait la demande d'enquête en page 1).

Il n'y eut pas moins des accusations et des flèches frappantes de la part de conseillers et des prises de bec, à la fin de l'après-midi.

Hier soir, le climat fut meilleur, en fut un de bonne humeur et de sérieux, particulièrement lorsqu'il fut question d'un rapport soumis par le comité exécutif recommandant d'accorder un octroi de \$1,000 à l'Union Athlétique du Canada afin de permettre à M. Roger Larivée d'accompagner, à titre d'entraîneur, quatre boxeurs montréalais choisis pour représenter le Canada lors des jeux olympiques tenus à Rome le mois prochain.

### Un bâton de baseball

Au dire du conseiller Roger Sigouin, ce don de \$1,000 aurait dû être versé par la Commission athlétique de Montréal.

Le conseiller Albert Guilbeault a enchaîné que, en 1956, il s'est rendu à Copenhague pour obtenir qu'un con-

grès international de pédiatres ait lieu à Montréal mais que la Ville ne lui a rien versé.

"On a déjà payé pour déléguer des personnes dans le but d'obtenir les jeux olympiques à Montréal et ces personnes ne sont même pas revenues avec un bâton de baseball", poursuivit-il.

De nouv. au debout, le conseiller Sigouin a prétendu que M. Larivée est un employé d'un conseiller municipal.

"Le principe d'un octroi, en l'occurrence, ne se défend pas, intervint le commissaire Pierre DesMarais. Jusqu'où irons-nous dans le patronage honteux avec les fonds de la Ville? S'il faut payer pour la bonne publicité qui peut être faite en faveur de Montréal, on peut lire LA PRESSE d'aujourd'hui et lui verser un octroi pour la bonne publicité que ce journal fait à l'appui de la campagne d'immunisation contre la polio.

### La boxe serait morte

Faisant allusion à l'octroi de \$10,000 versé aux Disciples de Massenet à l'occasion d'un récent voyage de ces derniers en Europe, octroi recommandé par le Conseil métropolitain des arts, M. DesMarais dit que le geste a été jugé dans l'intérêt de Montréal, à la suite d'une enquête sérieuse.

Rendant hommage aux qualités remarquables de M. Larivée comme entraîneur, le conseiller Téodori a fait remarquer que sans le concours de ce dernier "la boxe serait morte à Montréal".

Au beau milieu d'une prise de bec survenue entre les conseillers Prosper Boulanger et Louis Laberge, vers 4 h., le maire a mis fin au débat pour mettre fin au désordre.

Le conseiller Dave Rochon fut particulièrement surpris de cette décision abrupte du maire, puisqu'il se proposait de participer au débat.

M. Rochon (au maire) : "Vous n'êtes pas capable de maintenir l'ordre. C'est pourtant votre devoir".

Quelques minutes plus tard, les délibérations étaient ajournées jusqu'à 8 h. 30.

### La diplopie

A la reprise de l'assemblée, le Dr Guilbeault tenta de souligner qu'il y a lieu de ne pas encourager seulement la boxe...

Le maire : "Vous avez déjà parlé une fois".

Le Dr Guilbeault : Vous souffrez de diplopie (voir en double)."

M. Rochon : J'aimerais bien que le conseiller Guilbeault dise des mots qu'on comprend.

Le Dr Guilbeault : Mieux vaut ne pas les comprendre que d'en souffrir.

En réponse aux conseillers Léopold Pigeon et E.-T. Asselin qui avaient dit que seules la lutte professionnelle et la boxe professionnelle sont du ressort de la Commission athlétique, le conseiller Lucien Saulnier a dit protester vigouvement "contre la qualité des spectacles de lutte".

Finalement, le conseil a approuvé par 51 voix contre 23 l'octroi de \$1,000.

LA PRESSE

JUL 14 1960

Conseil  
actives

## Vote égal au Conseil: 35 contre 35, le maire S. Fournier doit voter

Le maire de Montréal, l'hon. sénateur Sarto Fournier a de nouveau été obligé de voter, hier au conseil municipal.

C'était la première fois qu'il devait le faire, depuis les trois fameux votes qu'il avait également donnés en faveur du projet Larissa, dans le Nouveau-Bordeaux, dans le nord de la ville.

Et hier, l'occasion s'est présentée, lors d'une motion soumise pour reconsidérer un rapport de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil en cours qui avait été retourné à l'exécutif la veille "pour plus ample étude".

Le vote était égal : 35 contre 35, un conseiller, M. Ross Davidson, ayant expliqué qu'il ne pouvait voter sur le sujet, ayant personnellement "des intérêts financiers" dans la cause.

Le rapport à l'étude aurait eu pour effet, s'il avait été approuvé, de décréter l'acqui-

sition et la possession immédiate des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Lavoie, entre le chemin de la Côte Ste-Catherine et un point au nord de l'avenue Bourret. Un crédit de \$121,843 était réclamé à cette fin.

Or lundi, le conseil avait décidé de retourner le rapport à l'exécutif pour plus ample étude.

Hier, un groupe de conseillers tenterent d'en faire reprendre l'étude.

Le maire expliqua qu'il votait contre une nouvelle étude du projet, "dans l'espérance qu'on en viendra prochainement à une entente à ce sujet, et que l'on tentera tout ce qui est possible pour qu'on en vienne là."

Les intérêts de l'Hôpital Général Juif et ceux d'une synagogue dans le secteur seraient divergeants à l'heure actuelle, mais on serait sur le point d'en venir à une entente.

LA PRESSE

JUL 14 1960

## LA CHALEUR AIDANT . . .

# La séance du Conseil municipal prend l'aspect d'une foire ou d'un cirque!

La foire municipale, pardon, l'assemblée du Conseil municipal se poursuit. Les deux premières séances de la journée d'hier se sont déroulées dans une atmosphère de cirque et d'orage avec le bilan suivant : cinq rapports du comité exécutif ont été retournés et l'étude de quatre autres a été suspendue.

Et après ces deux séances, le Conseil a ajourné à 8h. 30 du soir !

Au cours de l'avant-midi, les conseillers ont discuté d'améliorations locales, égouts, pavages, trottoirs. Deux discussions "importantes" : doit-on construire immédiatement les trottoirs sur les hauts niveaux, est et ouest du tunnel Berri et ceux du côté nord de la rue St-Grégoire de la rue St-André à la rue de LaRoche.

Dans le deuxième cas, le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac a déclaré : "Je demeure dans le quartier depuis 40 ans et je sais que la population le désire. Il y a beaucoup de piétons qui circulent là et il faut éviter les accidents".

Et les crédits pour ces trottoirs ont été votés.

La séance de l'après-midi a été plus orageuse dès le début. M. DesMarais a critiqué la Corporation de la Place Ville-Marie qui a utilisé sans permission l'écusson officiel de la Cité. Puis pendant près d'une heure les intérêts d'une synagogue et de l'hôpital Général juif se sont affrontés.

Un peu plus tard, alors que le tonnerre avait cessé de se faire entendre à l'extérieur, il a éclaté à l'intérieur. Le président du comité exécutif, M. Savignac et M. Pierre DesMarais en sont venus aux prises.

M. DesMarais venait de protester, pour la deuxième journée consécutive, contre le fait que les dossiers devant accompagner les rapports écrits à l'ordre du jour n'étaient mis à la disposition du Conseil qu'à la toute dernière minute.

Puis ce fut l'engueulade (le mot n'est pas trop fort). Pendant les trois ou quatre minutes que MM. Savignac et DesMarais ont été aux prises, il fut absolument impossible de saisir ce qu'ils se disaient. Le maire debout tentait de les ramener à l'ordre tandis que les quelque quarante conseillers présents parlaient tous ensemble.

Le calme rétabli, le maire déclara que si une autre scène semblable se produisait il se verrait forcé de lever la séance.

Un peu plus tard un rapport recommandant l'effacement de lignes homologuées dans le tracé de la rue Hadley mettait aux prises les conseillers Raymond Mondor et H. "Pit" Lessard.

Le candidat de l'Union nationale dans Saint-Henri a accusé le député de Saint-Henri aux Communes d'être contre le projet d'hôpital de Ville Emard.

M. Lessard a répondu qu'il n'était pas contre l'hôpital mais qu'il était opposé à ce que l'on abandonne le projet d'ouvrir la rue Hadley entre la rue Raudot et le boulevard de La Vérendrye et contre celui de fermer une partie de la rue Hadley. Le député a eu raison du candidat car le Conseil a décidé de retourner les deux rapports à l'exécutif.

L'ajournement de six heures a mis un terme à un autre débat portant sur une subvention de \$1,000 à l'Union Athlétique Amateur du Canada afin de permettre à un entraîneur d'accompagner quatre boxeurs mont-réalis qui participeront aux Jeux Olympiques de Rome.

Council activities

# 'Slum Plan Adopted In Stormy Session

Despite some intervals of confusion and shouting the city council last night somehow managed to adopt a major slum-clearance item without debate and almost completely

The item authorizes the city to ask the provincial government permission to deal directly with the Federal government in order to obtain 50 per cent cost sharing of slum clearance along the path of the proposed east-west waterfront expressway.

The \$125,000,000 boulevard would require clearing of some 212 acres of buildings in its path from Lachine to the east end of Montreal. A total of 3,513 families would be displaced, plus 242 business firms, 127 industries, a few railway buildings, and two public institutions. Since many of the buildings involved are slums, City Hall feels that Central Mortgage and Housing Corporation would be willing to share demolition and expropriation costs.

The shouting match was between Executive Committee Chairman J. M. Savignac, and Committee member Pierre DesMarais.

It lasted for well over one minute, with both men yelling at each other in unintelligible terms from across their desks 20 feet apart.

The two antagonists matched shouts after Mr. DesMarais charged that the Executive Committee constantly sat "in disorder and illegality."

## Confusion Alleged

"The result is, council has to jump around with agenda items with explanatory notes and documents unavailable days after the meeting has started," said Mr. DesMarais, who noted messenger boys were still distributing fresh agenda documents while he spoke, on the third day of the special meeting.

He also noted that council was referring numerous reports back for more study because they had been sent there without study by the administration.

Mr. Savignac jumped to his feet shouting but with his main theme being "printing plant" (Mr. DesMarais owns a printing plant), while the only word understandable from his sparring partner, was "Barrette" (ex-Premier Antonio Barrette, an old friend of Mr. Savignac's).

When the two men sat down, Mayor Sarto Fournier declared that he understood the heat was hard to bear, but if such

disorder continued he would walk out and adjourn the meeting until evening.

Mr. DesMarais later surprised council during study of a case of lifting 1877 homologation lines, by stating that the Law Department and other attorneys, maintained verbally that such lines were automatically cancelled after 30 years, which is the normal prescription under provisions of the Civil Code.

"No one ever bothered to check before. All this time spent considering erasing of lines older than 30 years is just a waste of time," he declared.

With Councillor Raymond Mondor dissident, council then returned to the Executive for further study an item to erase 1877 homologation lines on Hadley street needed to allow construction of the Ville Emard General Hospital.

## Grant Causes Uproar

Bedlam broke out again shortly before the supper hour adjournment while council was debating a \$1,000 grant to the Canadian Amateur Athletic Union to pay for the expenses of boxing trainer Roger Larive to accompany four Montreal boxers to the Olympic games in Rome next month.

Pros and cons were being thrashed out with furor until the mayor finally declared: "There is disorder. I declare the debate closed and the vote will be taken."

Several councillors protested that they were being denied the right to speak and council again went into a storm of unintelligible charges and counter-charges.

"It's your duty to keep order, and you can't even do that," Councillor Dave Rochon told the mayor.

Finally Councillor Pierre DesMarais brought about a truce by moving for the supper hour adjournment.

When council resumed at 8:30 p.m. its members went ahead with the same debate, uninterrupted by the mayor's earlier decision to ring the voting bell.

The \$1,000 grant was approved by a 51 to 23 vote after almost 90 minutes of debate.

Mr. DesMarais led the opposition on the claim that the matter should have been handled only by the city Athletic Commission. It was a bad precedent with other athletic groups later foreseen as demanding the same privileges, "and the money is strangely being asked for on a simple letter from five city councillors."

Councillor E. T. Asselin, vice-chairman of the Athletic Commission, explained that the latter had no funds to make such a grant but found it a worthwhile project.

Councillor Rochon said at least one of the boxers would likely return with a world championship.

Earlier in the day, Mayor Fournier gave a casting vote on Coun. Harry Kliger's motion to reconsider an item which had been returned to the Executive Committee for further study.

The Executive's report favored \$121,843 credit to expropriate land in order to enable the city to extend Lavoie avenue between Cote des Neiges road and Bourret avenue, to serve a synagogue.

With a 35-35 tie vote, Mayor Fournier voted against reconsideration of the matter, after explaining that he hoped an arrangement could be made to satisfy all parties concerned.

STAR

JUL 14 1960

Conseil  
certaines

Après l'orage, un arc-en-ciel

# Fin de l'assemblée spéciale du conseil

(Par ALBERT OSTIGUY)

L'assemblée spéciale du Conseil municipal qui avait débuté lundi a pris fin un peu après 5 h. 30, hier après-midi. Les motions des conseillers ont été reportées à la séance de septembre. L'assemblée a été d'assez courte durée mais parfois très orageuse.

Les conseillers ont disposé d'une vingtaine d'item, dont les deux plus importants concernent les conventions avec la Société Radio-Canada. La première convention favorise l'aménagement d'un centre de radio et de télévision dans le quadrilatère borné par les rues Amherst, Dorchester, Papineau et Craig et la deuxième permet la construction d'une nouvelle tour de télévision et de bâtisses sur le Mont-Royal.

## L'archevêché

Le Conseil a également approuvé la rétrocession à la Corporation archiépiscopale romaine de terrains situés dans le quadrilatère des rues Cathédrale, Lagouchetière, Inspecteur et St-Antoine qui permettra à l'archevêché de construire un immeuble de plusieurs étages pouvant abriter les oeuvres d'action catholique.

Ces terrains avaient été expropriés pour permettre la jonction

des rues Lagouchetière et Osborne. Certains des terrains expropriés appartenaient à l'archevêché et les autres à différents propriétaires. En vendant les résidus de ces terrains et en fermant la petite rue Ste-Cécile entre Lagouchetière et St-Antoine, il y aura suffisamment d'espace pour une imposante bâtisse.

## Place Ville-Marie

Pratiquement sans discussion, le Conseil a retourné au Comité exécutif le rapport qui aurait permis à la Corporation de la Place Ville-Marie de construire une promenade pour piétons au-dessus de la rue McGill College, de la rue Ste-Catherine jusqu'à la place.

Mardi, les conseillers avaient pris la soirée pour discuter des avantages et des désavantages de ce projet. Hier, le commissaire Pierre DesMarais a lu une lettre des autorités de la CIL qui construisent un immeuble de 34 étages,

boulevard Dorchester, et qui s'opposent au projet d'une promenade. Le Conseil a retourné le rapport par un vote de 56 à 13.

## Radio-Canada

Le Conseil a approuvé un projet de contrat pour la cession de terrains à Radio-Canada dans l'est de Montréal au prix de \$2,710,000. Le quadrilatère Amherst Dorchester-Papineau-Craig a 29 acres.

La ville s'engage à céder à Radio-Canada les terrains au plus tard le 1er mars 1963 et, de son côté, la Société s'engage à commencer à construire ses studios et autres bâtisses au plus tard le 1er mars 1964.

D'ici 14 ans, Radio-Canada devra construire des bâtiments d'une valeur minimum de dix millions. Chaque phase du projet devra être approuvée par le Conseil municipal.

## L'antenne

Hier matin, la séance a été presque entièrement consacrée à la discussion d'une convention entre la ville et la Société Radio-Canada et d'une autre entre la ville et les compagnies Télé-Métropole et Canadian Marconi pour la construction d'une tour de transmissions et

de bâtisses sur le Mont-Royal.

On en est finalement venu à la conclusion qu'en vertu de la charte de Montréal, le Conseil devait avoir en sa possession les plans de ces projets. Par la suite, cependant,

avec l'avis des avocats municipaux, on a approuvé les textes de ces conventions mais il faudra qu'avant d'entreprendre les travaux, les plans soient soumis aux autorités. **Les pompiers**

Les conseillers ont approuvé en toute dernière minute des amendements au fonds de pension des pompiers de la ville. Il sera dorénavant plus avantageux pour les veuves et les orphelins de ces derniers.

Ils ont également voté \$700,000 pour continuer l'aménagement du parc Angrignon, situé dans le quartier St-Henri. Ces crédits seront dépensés pour le parc même et non pas pour le jardin zoologique qu'on proposait d'aménager à cet endroit.

## Le plan Dozois

Le Conseil a voté un crédit supplémentaire de \$400,000 pour compléter la phase acquisition et déblaiement du projet d'élimination des taudis et de construction d'habitations salubres dans le secteur Dozois.

Il a également voté \$136,500 pour la phase construction du même projet.

JUL 15 1960

MTL-MATIN

Conseil  
activités

### **Séance terminée dans le désordre**

## **70 motions de conseillers sont reportées à une autre réunion**

Ouverte lundi après-midi dernier, l'assemblée spéciale du conseil municipal de Montréal s'est terminée dans le désordre vers 5 h. 35, hier après-midi.

Le conseil avait disposé favorablement ou défavorablement des 157 rapports soumis par le comité exécutif à sa considération. Mais il a mis fin à ses délibérations sans avoir disposé des 70 motions formulées par des conseillers et inscrites au feuillet de l'assemblée.

C'est à la suggestion du con-

seiller Hector Marchand, secondé par le conseiller Jean-Robert Bonnier, que le conseil a résolu de remettre à la prochaine assemblée du conseil l'étude des 70 motions.

La séance a pris fin dans le désordre. Le siège du conseiller Emile Pigeon a été littéralement "rempli" de paperasses lancées par ses collègues amusés pendant quelques minutes. M. Pigeon dut subir le siège. Quelques minutes plus tard l'assemblée était ajournée sine die.

LA PRESSE

JUL 15 1960

*Revis  
Place Ville Marie  
Council*

## Council Ends Meeting

Seventy motions presented by rank-and-file councillors and treating of all kinds of things were put over yesterday by city council to a subsequent meeting, thus bringing to an end its four-day-old special session marked by morning, afternoon and evening sittings.

Council's next statutory meeting is scheduled to open Sept. 1.

Disposing of the last of the 159 items of business on the regular agenda and of the four additional ones listed by the Municipal Sanitary Housing Bureau, the council made the following decisions:

1. Approved retrocession and sale to the Montreal Roman Catholic Arch-episcopal Corporation of vacant land the territory bounded by Lagachetiere, Cathedral, St. Antoine and Inspector Sts., and closing of St. Cecile St. between St. Antoine and Lagachetiere.

2. Appropriated \$700,000 for improvement works at southwest-end Angrignon Park.

3. Referred back to the executive committee for further study, by a vote of 56 to 13, a draft bylaw that would permit Place Ville Marie Corp. to construct and maintain a pedestrian mall

in the centre of McGill College Ave. from St. Catherine St. across Cathcart St.

GAZETTE

JUL 15 1960

Conseil  
Activités

## Un conseiller municipal est en train d'établir un record

Un conseiller municipal de l'est de la ville, le district n° 10, a établi, semble-t-il, un nouveau record, hier, en soumettant 64 avis de motions qui devront être discutées par le Conseil à sa prochaine réunion ou à une séance ultérieure.

M. Paul-Emile Sauvageau a parcouru tout son district pour dresser une liste des plaintes et des requêtes des contribuables dans tous les domaines.

C'est ainsi que les motions portent sur des sujets aussi divers que l'enlèvement des poteaux dans les rues qui ont été élargies, l'aménagement de parcs et de terrains de jeux, l'installation de feux de circulation, la construction de bains publics et autres.

### Taxe sur l'essence

Le conseiller réclame également

que les autorités provinciales soient appelées à exempter les véhicules de la ville et ceux de la Commission de Transport de la taxe sur l'essence. Cela représenterait une économie de 13 cents le gallon.

Les autres réclamations de M. Sauvageau concernent la disparition de deux cours de ferraille, la création d'un bureau de coordination des services municipaux, la construction d'un centre récréatif pour desservir les paroisses de la Nativité et du Très-Saint-Rédempteur, des bains publics pour la population du nord et de l'est de la ville, un club de yachts au parc L. O. Faillon, en bordure du fleuve et l'élargissement de la chaussée du boulevard Pie IX en rétrécissant le mail central.

MTL-MATIN

JUL 16 1960



Conseil  
activités

UN RECORD ETABLI PAR LE CONSEILLER P.-E. SAUVAGEAU

## Soixante-quatre motions réclamant des travaux dans le district No 10

Le conseiller municipal Paul-Emile Sauvageau, du district no 10, a enregistré un record en soumettant au Conseil municipal 64 avis de motions.

M. Sauvageau qui a dressé un bilan des besoins de son district au cours des dernières semaines présente des doléances dans tous les domaines allant de l'enlèvement des poteaux qui sont encore dans la chaussée de certaines rues jusqu'à la construction d'un centre sportif en passant par l'aménagement de parcs, la construction de bains publics, l'installation de feux de circulation et l'amélioration de systèmes d'éclairage.

M. Sauvageau demande en outre à l'administration municipale d'entreprendre des démarches auprès de l'autorité provinciale pour que les véhicules de la Cité et ceux de la Commission de Transport, qui n'utilisent pas les routes provinciales, soient exempts de la taxe sur la gazoline. Il suggère que le gouvernement provincial accorde une ristourne de 13 cents par gallon, soit le montant de la taxe, sur toute la gazoline utilisée par ces véhicules.

Le conseiller Sauvageau qui demande la disparition de deux cours de ferraille, prie le comité exécutif de faire modifier le règlement de façon à ce que les permis de telles cours ne soient plus transférables.

Il demande aussi à l'administration d'exiger de la Corporation de Gaz Naturel du Québec que tous les frais encourus à la suite des coupes pratiquées dans les

pavés par elle, soient remboursés à la ville.

Citant le cas de la rue Bourbonnière, entre les rues Adam et Ontario, où les résidents doivent tenir leurs fenêtres fermées depuis trois ans, à cause des travaux qui s'y poursuivent, M. Sauvageau demande la création d'un bureau de Coordination des services dont le but principal serait de hâter la marche des travaux à l'occasion de l'ouverture ou de la réfection de rues.

M. Sauvageau demande la création d'un centre récréatif qui desservirait les paroisses de la Nativité et Très-Saint-Rédempteur. Ce centre, précise-t-il, devrait être construit dans le quadrilatère borné par les rues Joliette, Lafontaine, Chambly et Adam.

Soulignant qu'il n'existe qu'un bain public dans le district et que celui-ci est situé sur le boulevard Morgan, M. Sauvageau demande que d'autres bains soient construits pour desservir la population du nord et de l'extrême est du district.

Les parcs font l'objet de plusieurs demandes. M. Sauvageau signale que la Cité possède plusieurs terrains pour fins de parcs mais que rien n'a été fait pour les aménager. Il insiste particulièrement pour que les parcs des secteurs est et nord de son district soient aménagés.

Une motion recommande à l'administration de faire aménager un club de yachts au parc

L.O. Taillon sis en bordure du fleuve entre les rues Messe et Taillon. M. Sauvageau souligne que Montréal n'a aucun club de ce genre et que l'endroit qu'il préconise pourrait servir adéquatement à cette fin.

Il demande aussi aux autorités municipales de faire pression auprès des autorités du port pour que l'on cesse de construire des hangars à l'arrière du parc Dominion qui est l'une des rares fenêtres que possède la Cité sur le fleuve.

M. Sauvageau demande aussi à la Cité d'élargir la chaussée du boulevard Pie IX en rétrécissant le mail central comme se propose de faire Ville St-Michel dans ses limites et comme on a déjà fait à Montréal entre la rue Sherbrooke et le boulevard Rosemont.

M. Sauvageau réclame de plus des feux de circulation à 17 intersections et demande que l'administration fasse enquête pour savoir comment il se fait que bien que les crédits aient été votés depuis longtemps pour de tels feux à 11 intersections, rien n'a encore été fait.

Il demande aussi que les entrepreneurs qui brisent ou abattent des arbres soient pénalisés.

Les 64 motions de M. Sauvageau iront rejoindre les 70 autres motions de conseillers qui sont déjà inscrites au feuillet et dont l'étude, à la fin de l'assemblée du Conseil de cette semaine, a été reportée à la prochaine réunion.

LE DEVOIR

JUL 16 1960

MONTREAL, SAMEDI, 16 JUILLET 1960

## Et le contribuable regarde!

Qu'un écolier se montre turbulent, on se dit : c'est un enfant et on passe l'éponge. Mais quand les administrateurs d'une ville se conduisent comme des enfants, on doit leur en tenir rigueur.

Ouverte lundi, la séance du conseil municipal s'est terminée jeudi à 5 h. 35... dans le désordre. Des hommes qui se disent et se croient sérieux se sont amusés comme des écoliers en accumulant sur le pupitre d'un collègue... M. Emile Pigeon, en l'occurrence... un "barrage de paperasses". La scène est ridicule et honteuse. Et si cette scène avait été filmée nous aurions un document illustrant le peu de cas que l'on fait à Montréal du décorum indispensable à toute réunion d'un corps public. Que certains conseillers municipaux s'amusent à de telles blagues, la chose est suffisamment triste pour qu'il soit inutile de commenter plus longuement un comportement qui débouche sur l'infantilisme. Soyons satisfaits de répéter la phrase classique: "Ils ne savent pas ce qu'ils font" et passons à un aspect plus grave encore. Les conseillers,—à la manière d'écoliers pressés d'aller en vacances,—ont laissé sur la table exactement 70 motions.

Donc, à demain les choses sérieuses. 70 motions remises à plus tard cela veut dire autant de problèmes laissés sans solution, autant de services administratifs privés de consigne précise, autant de difficultés qui vont s'aggraver. En un mot : le véritable désordre. Après cela, on s'étonne que tout marche si mal à Montréal!

Renversons la proposition et imaginons que les contribuables emploient la même recette. Ce serait du joli ! Que chacun de nous paie ses redevances à la ville quand il en a le temps; que chacun de nous jette au panier son compte de taxe et que le contribuable se fiche de l'administration et de tous les règlements imaginables. Ce serait la pagaille, n'est-ce pas ? Mais quand l'exemple est donné par l'administrateur comment voulez-vous que l'administré ne soit pas enclin, lui aussi, à se conduire comme un garnement ?

Le manque de sérieux dont on a fait preuve ces jours-ci à l'hôtel de ville est absolument blâmable; dans une autre ville, pareil charivari aurait été fustigé de plus belle façon et on aurait, avec raison, crié au scandale. Evidemment il s'agit d'un petit nombre de farceurs pour lesquels la fonction publique est une immense rigolade. Il reste que la farce est bebête et réduit dangereusement la marge de respect que nous devons avoir d'office à l'endroit de nos représentants municipaux.

En montant en épingle l'épilogue de la séance municipale nous n'avons d'autre but que d'étaler devant le contribuable l'immense turpitude dont le palais municipal est le théâtre. Et si l'on s'imagine que le contribuable ne sait pas lire, ne sait pas comprendre et juger... on se trompe ! En temps et lieu le "payeur de taxes" en aura sans doute assez de cette vaste blague et ce jour-là il renverra à l'école un certain nombre d'individus qui se croient quelqu'un et qui en fait ne sont pas grand'chose.

LA PRESSE

JUL 16 1960

Conseil  
Stances

### La prochaine réunion du Conseil municipal

## Ils ne manqueront pas de se faire valoir

La dernière réunion du conseil municipal avant les élections d'octobre prochain pourrait bien donner lieu à des débats agités. L'agenda de la réunion, qui doit débiter le 1er septembre, n'a pas encore été établi, mais il est certain que certains problèmes délicats donneront aux conseillers la chance de faire valoir leur position à la veille de la campagne électorale.

L'un des items au programme qui pourrait produire des discussions acerbes sera la nomination de trois représentants à la Commission de Transport. Plusieurs conseillers sont sûrement intéressés à ces postes, dont les émoluments sont de \$12,000 par année avec pension de \$5,000 après dix ans.

La question des terrains de stationnement sur la rue Sherbrooke et le boulevard Dorchester sera aussi à l'ordre du jour.

MTL-MATIN

JUL 29 1960

Conseil  
activités

## Réunion du Conseil municipal

le 1er septembre

### L'agenda n'est pas encore rédigé

Le comité exécutif de la cité de Montréal, qui n'a pas encore rédigé l'ordre du jour de la dernière réunion du présent conseil de ville, la séance trimestrielle statutaire devant débiter le 1er septembre, n'a plus que six jours pour terminer ses travaux.

Il convient de rappeler que durant juillet et août, le comité ne siège que les mardis, mercredis, et jeudis.

On s'attend que le comité entame le moins d'articles possibles pouvant porter à controverse, même s'il ne lui sera pas possible de les éviter tous.

Ainsi, il est fort probable que le conseil soit appelé à se prononcer sur deux projets d'ordonnance, l'un demandant l'uniformisation des règlements de zonage du boulevard Dorchester, entre les avenues Atwater et DeLormier, l'autre établissant de nouvelles mesures pour régir l'ouverture de places de stationnement dans les quartiers résidentiels.

MTL-MATIN  
AUG 16 1960

*Council Activities*

# Deadline Nears On Council Agenda

Montreal's executive committee, which has still to begin preparation of the agenda for the last scheduled meeting of the present city council — the statutory quarterly sitting opening Sept. 1 — has only six working days left in which to complete the task.

During July and August, the committee sits only on Tuesdays, Wednesdays and Thursdays.

It is expected to endeavor to place as few items as possible of a controversial nature on the border of the day for the meeting, even if such matters cannot be left off entirely.

For instance, there is the likelihood that council will be asked to approve two draft bylaws — one uniformizing the zoning regulations for Dorchester Blvd.

By MYER NEGRU

between Atwater and Delorimier Aves., the other setting up new provisions governing establishment of parking lots in residential areas.

There is also the probability that council will be requested by the executive committee to name two representatives to the Montreal Transportation Commission to replace two others whose 10-year term of office expires Nov. 1.

Then there are 135 motions, presented by various councillors and dealing with diverse matters, which may well generate a considerable volume of speech-making. If not taken up at this meeting, they will fall by the wayside.

But what may give rise to the most heated debate of all—unless it is ignored completely—is a matter that conceivably will not appear on the agenda.

This is the abortive resolution adopted by the council at its last meeting setting up an inquiry commission to look into the pos-

sibility of "payola" at City Hall.

The resolution specified that a judge of the Superior Court, the chief judge of the Municipal Court, and a third person chosen by these two constitute the commission, which was to inquire into the circumstances surrounding an item of business on the agenda for council's July 11 special meeting, and into any similar cases submitted to it.

The item concerned a soft drink manufacturing firm's application for a permit to enlarge its north-end plant, and an unidentified officer of the company was cited by a city councillor as being surprised how much he had been asked for this.

In some manner, the resolution wound up with the executive committee, which passed it on to the municipal law department

for consideration, with instructions to act in consequence.

And the law department reported back that, as drafted, the resolution meant nothing.

Though, technically, the resolution is not in the domain of the executive committee but rather in that of the council as such, the committee could probably include an item on the Sept. 1 agenda making known to the council the tenor of law department's opinion.

However, the committee is not held to do so, as the resolution is the property, so to speak, of the council, and any initiative in the matter lies with the latter.

Time will tell whether the council drops the whole thing or makes an inquiry feasible by first making specific allegations to be looked into.

GAZETTE  
AUG 16 1960

Conseil  
activités

## Avant les élections

# La dernière assemblée du Conseil municipal sera-t-elle une séance de distribution de "cadeaux" ?

La prochaine assemblée du conseil municipal qui sera la dernière avant l'élection municipale, si le gouvernement provincial n'en retarde pas la tenue, deviendra probablement une séance de distribution de "cadeaux".

Hier le comité exécutif a décidé de recommander au Conseil, une fois de plus, la nomination du conseiller Jean-Robert Bonnier au Bureau de révision des estimations. Depuis près de deux ans que l'on parle de la formation d'un deuxième tribunal au Bureau de révision. Deux membres ont déjà été nommés soit l'ex-conseiller P.J. Brisebois et Me Paul Beaudry, mais depuis le Conseil n'a jamais pu s'entendre sur la nomination du troisième membre.

Les membres du premier tribunal du Bureau de révision sont MM. Yvon Bock, président, Georges Vernot et Gerard Gauthier.

### Une pension aux conseillers

D'autre part le comité exécutif a décidé hier de recommander au Conseil de voter une pension aux conseillers municipaux qui comptent 15 ans de service et plus. Ce sont les commissaires Murray Hayes, vice-président du comité exécutif, et Alfred Gagliardi qui ont fait cette proposition en conformité avec l'article 77 de la charte municipale qui stipule que le Conseil est autorisé à voter une telle pension à toute personne qui, au premier janvier 1959, en était membre, pourvu qu'elle ait alors exercé le mandat de conseiller ou échevin pendant au moins 15 ans.

Dans le Conseil municipal actuel 18 membres auraient droit à cette pension. Ce sont MM. Max Seigler, Jos-M. Savignac, Dave Rochon, Edmond Hamelin, W. O'Flaherty, J.-O. Asselin, J.-B. Delisle, Frank Hanley, J.-H. Dupuis, Guy Vanier, H. Kolber, Pierre DesMaraïs, W.E. Lauriault, Leon Lortie, Georges Godin, J.N. Drapeau, Austin J. Murphy et Lucien Croteau.

Cet article de la charte a été adopté par la Législature au printemps de 1959.

M. J.-O. Asselin reçoit déjà une pension de \$10,000 qui lui fut accordée après l'élection de 1954. A l'occasion de l'étude d'un bill de Montréal le Conseil législatif y avait ajouté une clause stipulant qu'une pension de \$10,000 par année devait être versée à M. Asselin. L'Assemblée législative approuva cette stipulation.

Des 18 conseillers éligibles tous ne recevront pas cependant la pension immédiatement si elle était votée car la loi stipule que le paiement de la pension cessera pendant que le bénéficiaire, le cas échéant, a) exercera de nouveau le mandat de conseiller; b) occupera, à titre temporaire ou permanent, une charge, une fonction ou un emploi quelconque auxquels est attachée une rémunération payable par la Cité ou par la Corporation de Montréal Métropolitain.

MM. Lucien Croteau et Guy Vanier sont membres de la Corporation et leur mandat n'expirera qu'en 1962.

L'an dernier il avait été question de cette pension mais la majorité du Conseil avait voté contre. La Ligue d'action civique pour sa part avait manifesté en bloc son opposition à une telle pension.

### La C.T.M.

La rumeur veut à l'hôtel de ville que l'on profiterait de cette dernière séance de la présente administration pour désigner les deux futurs représentants de la Cité à la Commission de transport.

Le mandat de deux des trois représentants de la Cité, MM. Léonard Léger et Jean Constantin expire le 1er novembre. Le Conseil actuel s'empresserait de nommer les successeurs de ces deux commissaires avant la prochaine élection. On a souvent mentionné le nom de M. Murray Hayes, vice-président du comité exécutif et candidat défait de l'Union nationale dans le comté de Westmount-St-George qui ambitionnerait d'être membre de cette commission.

LE DEVOIR

AUG 24 1960

Council  
Activities

## Council Ready for Last Pre-election Meeting

Agenda for the final statutory meeting of the Council which has governed Montreal under the Fournier-Savignac administration for the past three years, was completed last night at a special Executive Committee session.

While there are no items of tremendous civic significance on the agenda of the meeting, which begins next Thursday, there are several matters which should spark lively debate, particularly since most councillors will have their sights fixed on Oct. 24—date of the municipal election.

The fact that this will also be the last meeting of the present council has also been the signal for the re-introduction of pet projects, and other projects which have previously been turned back to the Executive Committee by Council.

Mayor Sarto Fournier will again try for approval of a \$4,000,000 loan for preparation of plans and preliminary work

on a 40,000-seat stadium in the East End Sports Centre.

This time the Mayor plans to supply council members with all necessary details. No details were given at the Executive Committee meeting which agreed to ask Council to consider the proposition. It had previously been referred back to the Executive Committee on July 11.

### City Improvements

Another item of particular interest is the Committee's request for \$734,500 for sewers, sidewalks, and paving in the mid-town traffic improvements on Osborne - Lagauchetiere - Windsor streets.

All property has been expropriated for this purpose, but there will likely be a delay until at least next spring before work is undertaken.

This delay will likely get plenty of attention at the Council meeting with criticism

See AGENDA—Page 4, Col. 3

STAR

AUG 26 1960

## AGENDA

(Concluded from Page 1)

aimed at the swift expropriation and demolition of such buildings as the famous Drury's Cafe, which has since been leased out as a parking lot.

Biggest item on this job, at \$316,000, is reconstruction and widening Lagauchetiere street from east of Inspector street to Cathedral street, the Osborne-Lagauchetiere crossroads, and links with Cathedral and Inspector streets.

A credit of \$240,000 is included in the total request, for reconstruction and widening of

Windsor street from Dorchester boulevard to Lagauchetiere.

The rest of the \$734,500 will go for widening Inspector and Cathedral streets, for building sidewalks on Inspector, Cathedral and Lagauchetiere, and for a sewer on Lagauchetiere.

### Credit Request

Also on the agenda is a request for a \$1,537,000 credit, to carry out similar repaving, sewer, and sidewalk work on Gouin boulevard between O'Brien boulevard and the city's western limits.

For the second time also, council members will be called upon to approve a general zoning bylaw for the entire length of Dorchester boulevard.

Another item on the order of the day is the civic administration's plan to establish parking lots in residential areas.

Council will again be requested to change building regulations in order to allow the construction of two ten-storey apartment houses and one five-storey structure in Notre Dame de Grace on the south side of Sherbrooke street west and slightly to the east of Elmhurst avenue.

In addition, the Executive has decided to ask council to ratify the sale of 3,664,923 square feet of land in the Domaine St. Sulpice area to the Habitations St. Sulpice Inc. at 9.82 cents a square foot.

STAR

AUG 26 1960



## LA PROCHAINE ASSEMBLEE DU CONSEIL

# Des cadeaux non seulement pour les conseillers mais aussi pour les amis !

Tel qu'on l'avait prévu la prochaine assemblée du conseil municipal sera bel et bien une "séance de distribution de cadeaux". En effet, hier, le comité exécutif par un vote de 4 contre 2 a décidé de recommander au conseil de nommer M. Murray Hayes, vice-président du comité exécutif et Germain Angrignon, conseiller municipal, à la Commission de transport de Montréal.

Ces deux membres du Conseil remplaceraient le notaire Léonard Léger et M. Jean Constantin représentants de la Cité au sein de la Commission de Transport et dont le terme d'office de 10 ans, expirera le 2 novembre prochain.

La hâte que met l'administration à nommer deux nouveaux membres de la CTM alors que le mandat de ceux déjà en fonction n'expirera qu'après les élections municipales, soulève de nombreux commentaires.

On souligne en particulier que les deux personnes recommandées sont relativement "jeunes" au Conseil municipal. M. Murray Hayes, un membre de la classe "C" désigné par la Canadian Manufacturer's Association est entré au Conseil en 1954, tandis que M. Angrignon n'a été élu qu'en 1957, sous l'égide du Ralliement du Grand Montréal.

On a noté aussi que c'est M. Murray Hayes qui a amené la recommandation pour la nomination du conseiller Jean-Robert Bonnier au Bureau de Revision des estimations. Cela aurait pour but de s'attirer les sympathies du groupe Gagliardi.

D'autre part, ce sont MM. Hayes et Gagliardi qui ont proposé qu'une pension de \$1,500 soit versée aux conseillers qui ont 15 années et plus de service à l'hôtel de ville.

Un membre en vue du Ralliement du Grand Montréal nous a déclaré que son groupe pouvait appuyer la nomination de M. Angrignon mais qu'il ne pourrait certainement pas favoriser celle de M. Hayes. Il ne fait aucun doute que les membres de la Ligue d'Action Civique vont voter contre toutes ces nominations et aussi contre la pension. C'est donc dire que le jeu va être serré.

Au comité exécutif MM. Alfred Gagliardi et J. N. Drapeau ont voté contre la nomination des représentants de la Cité à la CTM. M. Gagliardi a déclaré que l'on devrait attendre pour connaître les intentions du gouvernement provincial concernant Montréal avant d'agir.

### et des cadeaux aux amis...

Cette assemblée du Conseil ne sera pas seulement une distribution de cadeaux aux conseillers mais aussi aux amis. En fait, hier après-midi le comité exécutif a inscrit à l'ordre du jour une foule de rapports comportant des modifications de zonage qui favorisent des particuliers.

Plusieurs de ces rapports avaient déjà été retournés à l'exécutif au cours d'assemblées précédentes du Conseil. Mais avant les élections l'administration, pas toujours à l'unanimité cependant, revient à la charge.

Ainsi on a inscrit de nouveau à l'ordre du jour des amendements au règlement de zonage des quartiers Villeray Ahuntsic. Le principal a pour but de permettre la construction d'un centre d'achat dans une zone résidentielle en empruntant du terrain à un parc. Il s'agit du centre d'achat que l'on veut ériger à l'intersection des rues Sauberry et Grenet. MM. Jos M. Savignac et J.H. Dupuis ont voté contre ce projet. Les amendements concernent aussi les marges latérales pour permettre l'utilisation des lots de moins de 31 pieds de front et les alignements de coins de rues pour permettre l'utilisation des lots de coins de moins de 28 pieds. On affirme que ces amendements visent en fait des cas bien particuliers. Enfin un autre amendement au règlement de zonage de ce district favoriserait les garages.

L'administration rapporte aussi un amendement au zonage du quartier Notre-Dame de Grâce pour permettre la construction de deux maisons d'appartements de 10 étages et l'une de 5 étages du côté sud de la rue Sherbrooke entre la rue Elmherst et les limites de Westmount. Ce projet avait déjà été retourné par le Conseil à la suite d'une vive discussion entre MM. E.T. Asselin et Harold Cummings.

### Les panneaux-réclame rue Sherbrooke

À la toute dernière minute hier après-midi le comité exécutif a approuvé un projet d'amendement au règlement de zonage 2110 qui limite la superficie des panneaux-réclame rue Sherbrooke dans l'est.

L'amendement vise à faire disparaître la limite de 12 pieds carrés imposée par le règlement 2110 et ce à la demande du conseiller Antoine Despatis. Si l'amendement est voté il n'y aura plus aucune limite.

### Les terrains de stationnement

Le comité exécutif revient aussi à la charge avec son nouveau projet de règlement concernant les terrains de stationnement dans des zones résidentielles pourvu qu'ils soient situés à moins de 200 pieds d'une zone commerciale ou industrielle.

Le Conseil avait déjà retourné ce projet de règlement et l'on rapporte que le promoteur du centre d'achat de la rue Sauberry compte sur ce règlement pour installer un terrain de stationnement à l'arrière de son centre.

### Le stade

Le maire Sarto Fournier a aussi profité de la dernière journée de la préparation de l'ordre du jour pour y faire inscrire son projet de stade au Centre Sportif de Maisonneuve.

Le comité exécutif recommande donc l'adoption d'un règlement d'emprunt de \$4,000,000

pour la préparation des plans, les travaux préliminaires et la construction du stade. Ce projet avait déjà été retourné par le Conseil faute de détails.

Le dossier ne comporte pas plus de détails qu'il n'en comportait lors de la séance de juillet mais on croit comprendre que le maire se chargera de fournir de plus amples explications ce qui veut dire nécessairement qu'il n'y aura rien d'officiel au dossier.

Le maire, rapporte-t-on, annoncerait qu'il a trouvé un entrepreneur qui se chargerait de construire le stade moyennant une commission de 2 p.c. sur les dépenses.

On ne connaît pas encore l'ampleur de l'ordre du jour qui comprendra certainement beaucoup plus d'articles que prévu. Plusieurs demandes de crédits pour dépenses capitales et améliorations locales y sont inscrites.

Dans le domaine des améliorations locales, égouts, trottoirs, pavages, les crédits s'élevaient à près de \$4,000,000 dont environ \$1,500,000 représentant la part des contribuables propriétaires.

Conseil  
Activités

LE DEVOIR  
AUG 26 1960

Council  
activities

## Council Agenda Broadened

The civic executive committee completed the drafting of an agenda for the last statutory meeting of city council before the next municipal elections, yesterday decided to return with several recommendations which council previously had referred back for further study.

Thus, the committee again urged adoption of a draft bylaw sponsored by Mayor Fourrier and seconded by Committeeman Alfred Gagliardi, which would authorize the borrowing of \$4,000,000 for preparation of plans and for preliminary works with a

By MYER NEGRU

view to construction of a stadium in Maisonneuve Park (East Sport Centre). No details were given.

Council on July 11 by a vote of 46 to 34 referred this proposal back to the executive committee.

The committee also asked for adoption of a draft bylaw which would permit establishment of parking lots in residential areas provided they were situated within 200 feet from a commercial or an industrial zone in the same block. The proposed ordinance also would abrogate bylaw No. 2022, which empowers the executive committee to issue temporary permits for one year, subject to renewal, for establishment of parking grounds in residential zones.

On March 17 council referred back to the committee a similar recommendation.

Another effort also was decided upon by the committee to have the zoning bylaw for Notre Dame de Grace ward amended so as to permit erection of two 10-storey and one five-storey apartment buildings on the south side of Sherbrooke St. just east of Elmhurst Ave.

This suggestion was referred back June 6 by council.

The committee will bring in, too, draft zoning bylaws for the western portion of Dorchester Blvd.—from Atwater Ave. to Guy St.—and for the eastern portion —from Visitation St. to Delormier Ave. There now is a zoning bylaw in force for the Dorchester stretch between Guy and Visitation Sts.

GAZETTE  
AUG 26 1960

Conseil  
activités

## Le conseil nommera-t-il quand même 2 conseillers commissaires de la CTM?

Après avoir pris connaissance de quelques points du premier rapport de la Commission Champagne, hier, à l'hôtel de ville, des observateurs s'interrogeaient sur l'attitude que prendra le conseil municipal concernant deux rapports soumis par le comité exécutif qui lui recommandent de nommer MM. Murray W. Hayes, un des trois représentants de la section de Montréal de la Canadian Manufacturers' Association, et Germain Angrignon, un

des trois représentants "A" du district no 1 (quartiers St-Paul, St-Henri et Ste-Catherine), pour remplacer MM. Leonard Léger et Jean Constantin aux postes de membres de la Commission de Transport au traitement annuel de \$12,000.

Il se peut que le conseil dispose aujourd'hui même des deux rapports provenant du comité exécutif. L'assemblée s'ouvre à 3 h. 30.

Le premier item inscrit au feuillet ne fait ordinaire-

ment pas l'objet d'un débat: "Lecture et ratification du procès-verbal de la séance précédente".

Le deuxième item ne devrait pas non plus retenir longtemps l'attention du conseil: "Nomination du maire suppléant pour le présent terme".

Les items 3 et 4 ont respectivement trait aux rapports recommandant M. Hayes et M. Angrignon.

A moins que le conseil n'intervertisse l'ordre du jour, il prendra attitude dès aujourd'hui concernant ces deux rapports.

Or des observateurs prévoient que des conseillers ne manqueront pas de faire allusion à un paragraphe du rapport de la Commission Champagne, paragraphe qui se lit comme suit: "Seules les personnes qui n'ont pas été membres du conseil depuis au moins trois ans peuvent être nommées à la Commission athlétique de la cité de Montréal, au Bureau de révision des estimations, au Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal, à la Commission de transport de Montréal ou à une fonction quelconque dans le service municipal qui n'est pas régie par une convention collective de travail".

C'est là une recommandation de la Commission Champagne. Une recommandation adressée aux autorités provinciales qui peuvent éventuellement proposer aux Chambres provinciales de légiférer en ce sens.

Que fera le conseil municipal étant donné que le mandat de MM. Léger et Constantin ne prendra fin que le 2 novembre.

Et qu'advient-il de l'item 179 où le comité exécutif recommande de nommer le conseiller Jean-Robert Bonnier comme membre du Bureau de révision des estimations de la Cité?

LA PRESSE

SEP 1 1960

Council activities -

## Final Session Begins

# City Council Slated For Stormy Sitting Prior to Elections

By PAUL LEDUC

Barring a delay in the municipal elections slated for Oct. 24, city council late today sits down for its last statutory council meeting of the current mandate with much potentially explosive material before it.

Regular business will take up 180 items on the order of the day, while private motions constitute another 131.

Many of the private motions have been on the table for more than six months. Since these give the opportunity for a councillor to sound off on his pet proposals it is considered likely the prospect of the coming elections will make councillors insist that their motions be heard at this last meeting. Usually about 75 per cent are put off from one meeting to the next.

The greatest volume of debate for this aspect of civic government will be required by Councillor P. E. Sauvageau, who established a record by inscribing 87 such motions on the order of the day in one lump.

Two subjects not on the agenda may produce the longest debates of all. These are the Champagne Commission report and the currently side-tracked council resolution of the last meeting unanimously demanding a probe of possible "payola" at City Hall.

### Champagne Report

The Champagne report is expected to come to the fore in one of the first items of business in which two members of council seek appointments to the Metropolitan Transportation Commission, while a third attempts to get an even more permanent post with the Board of Evaluation Revisions.

Executive Committee vice-chairman Murray Hayes, and Greater Montreal Rally, stalwart Germain Angrignon have been proposed to fill two \$12,000 per year 10-year appointments to the MTC which bear automatic \$5,000 per year pensions after this term is completed. Another GMR man, Robert Bonnier, has been proposed for the Revision job which he failed to obtain once before.

The practice of naming sitting councillors to such high civil service posts has been severely criticized and the Champagne report recommends that no sitting councillors or anyone else who has been a member for three years previously should be named to such commissions.

There is no doubt that politi-

cal adversaries of the three men will invoke the report to ask a delay in the nominations.

The pay-off probe demanded by council in dealing with the City Planning Department during the last meeting has been ruled incomplete by the Law Department. The Executive "neglected" to insert any reference to the subject on the order of the day, but some councillors may repeat original demands for the investigation on a point of privilege.

Regular items of business will also produce debates. Mayor Sarto Fournier has brought back his demand for a \$4,000,000 loan for plans and preliminary work on a vast baseball stadium at the East End Sports Centre.

The last time the item came up it was returned to the Executive because no details about the plans were given. No further plans are available this time.

### Annual Pensions

The \$1,500 annual pensions would be voted to about a dozen city councillors who qualify with 15 years of office. Should they be defeated or decide not to seek re-election the pensions would go into force.

Some of those who qualify have spoken out against such pensions which were authorized by the government of the late Premier Maurice Duplessis on private request two years ago. However, he left it to city council to actually approve application of the pensions.

Other items of interest include two zoning by-law amendments aimed at standardization along Dorchester boulevard, and a \$734,500 credit for the stalled plan to link Osborne and La-gauchetiere streets at Windsor Station.

Buildings were torn down last winter, but instead of proceeding with the street work the city authorized a parking lot operator to use the site, which caused much criticism.

STAR

SEP 1 1960

*Council  
Activities*

## City Council Meeting To Spark Vote Battle?

By MYER NEGRU

Montreal's city council today squares off for the final free-for-all of its three-year mandate — a statutory meeting that is expected unofficially to open the electoral battle leading up to the scheduled Oct. 24 municipal balloting.

The 180 items of regular business presented by the executive committee and the 131 motions presented by various councillors and dealing with all sorts of issues carry in them the seeds of many a political harangue, directed at a captive audience and the battery of mass communication media representatives in attendance.

Among these matters are appointments to well-paid posts, a \$4,000,000 borrowing bylaw for preliminary plans for a stadium about which no details are given, appropriation demands for about \$4,000,000 for local improvements,

zoning bylaw amendments, expropriations, and proposed pensions for 15-year veterans of the council who cease to hold office.

Among the job plums to be accorded are two \$12,000-a-year posts on the Montreal Transportation Commission as the city's representatives and one on the Board of Revision of Valuation of the City of Montreal. The executive committee's nominees for them are, respectively, Vice-Chairman Murray W. Hayes and Councillors Germain Angrignon and J. R. Bonnier.

However, in view of the Champagne Commission's recommendation that such posts be not open to council members unless they have ceased three years previously to hold office, there may be a move in the council to defer the appointments pending indication whether the Provincial Government favors the recommendation.

GAZETTE

SEP 1 1960

Conseil  
activités

## Le maire accusé de partialité

# Expulsion de M. Croteau de la salle du conseil

Peut-être pas une scission. Mais pour le moins un accrochage.

M. Lucien Croteau, chef du conseil municipal et instigateur du Ralliement du Grand Montréal, a accusé hier de partialité S. H. le maire, l'hon. Sarto Fournier, qui fut élu en 1957 sous la bannière de ce groupement.

Comme le maire qui occupait le fauteuil l'a déclaré hors d'ordre cependant qu'il avait laissé parler M. Pierre Des Marais, président de la LAC, sur le même sujet — l'opportunité ou l'inopportunité de soumettre le rapport Woods & Gordon à la considération des édiles — M. Croteau insista pour lancer au maire : "Vous n'êtes pas impartial".

Refusant de retirer ses paroles jugées non parlementaires, M. Croteau préféra se rendre à une autre invitation du maire

qui lui demandait de quitter la salle des délibérations.

C'est la première fois, sous l'administration actuelle, que M. Croteau est expulsé de la salle du conseil. Au moins une quinzaine de conseillers l'ont été depuis la fin de 1957, y compris M. J.-M. Savignac, président du comité exécutif.

Trois conseillers ont successivement soulevé une question de privilège, hier.

Premier sur pieds, le conseil Jean LaRoche a demandé à Me J.-M. Savignac, président du comité exécutif, s'il est vrai que Woods, Gordon & Cie, firme dont les services ont été retenus pour enquêter concernant l'efficacité du personnel à l'hôtel de ville, a "demandé un crédit additionnel de \$49,000".

Le maire : "Le président peut répondre s'il veut répondre. Il faut remarquer que le président n'a pas en mains tous les documents qui peuvent l'éclairer pour répondre à toutes les questions immédiatement".

Intervenant, M. DesMarais, apparemment en forme bien qu'inquiet, ces derniers temps, sur l'état de sa santé, a commencé par faire remarquer que le rapport volumineux soumis par Woods, Gordon & Cie est un document important et qu'il y aurait lieu d'en saisir le conseil. "Quand on se fait traiter de farceurs, on a le droit de savoir la vérité".

M. J.-M. Savignac : "Je n'ai rien à cacher".

Et M. DesMarais de poursuivre ses remarques, bien que M. Croteau tente à trois reprises d'obtenir que le maire le déclare hors d'ordre.

Le maire rejette les points d'ordre et laisse parler M. DesMarais qui finit par reprendre son siège.

Prenant ensuite la parole, M.

Croteau en était à traiter du rapport Woods-Gordon et du travail similaire que la commission Champagne est appelée à abattre, lorsque le maire le déclare subitement hors d'ordre.

M. Croteau : "Ce n'était pas hors d'ordre lorsque M. DesMarais parlait, mais c'est hors d'ordre lorsque c'est moi qui parle. Je dis que vous n'êtes pas impartial. Vous m'avez appliqué de baillon.

M. P. Boulanger : "Si j'avais prononcé les paroles du conseiller Croteau, vous m'auriez demandé de les retirer".

Le maire : Je ne les ai pas entendues".

M. Croteau : "Je vais les répéter. Je dis que vous n'êtes pas impartial".

Le maire demande à M. Croteau de retirer ses paroles mais ce dernier préfère quitter la salle.

LA PRESSE

SEP 2 1960

Council

# Croteau Given Gate By Mayor

Council leader Lucien Croteau, one-time supporter of the late Mayor Camillien Houde and president of the Greater Montreal Rally, was expelled from the city's council chambers yesterday by Mayor Sarto Fournier.

His expulsion followed charges that Mayor Fournier was "not impartial."

His departure was an aftermath to a query from Coun. Jean LaRoche on a question of privilege to Montreal Executive Committee Chairman J. M. Savignac if it was true that the Woods & Gordon firm had sought an additional credit of \$49,000 for payment of its study of the city's administration.

The city has already paid out \$155,000 for the job.

Council Leader Croteau declared several times that Coun. LaRoche was out of order.

Opposition Committeeman Pierre DesMarais charged that a member of council was entitled to be fully informed on the civic administration's decisions.

### Did Not Reply

Chairman Savignac retorted that the present administration had nothing to conceal. However, he did not reply to Coun. LaRoche's question.

Council Leader Croteau reminded Mayor Fournier that the Woods and Gordon report had been forwarded to Judge Paul

E. Champagne and his associates.

At this point, Mayor Fournier indicated that Council Leader Croteau was out of order.

Coun. Croteau: "There was no question of being out of order when Committeeman DesMarais was speaking."

At this point, Coun. Prosper Boulanger pointed out that he would have been declared out of order had he uttered Coun. Croteau's remarks.

Mayor Fournier: "I did not understand what he said."

Coun. Croteau: "I will repeat. You are not impartial."

Mayor Fournier: "I heard very well this time. I will request Mr. Croteau to withdraw his statement or leave the room."

Council Leader Croteau preferred to leave the room.

STAR

SEP 2 1960

2  
Commissaire

**M. Lucien Croteau  
se fait expulser  
par M. le maire**

Le leader du Conseil municipal, M. Lucien Croteau, a été expulsé de la salle du Conseil à 5 h 15 hier après-midi pour avoir dit au maire Mario Fourrier qu'il n'était pas impartial.

Cet incident s'est produit après que le conseiller Jean LaRoche, sur une question de privilège, eut demandé au président du comité exécutif M. Jos-Marie Saignac s'il était vrai que la firme Woods and Gordon qui a fait enquête sur l'efficacité de l'administration

à l'hôtel de ville avait demandé un supplément d'honoraires de \$40,000.

La Cité a déjà payé \$150,000 pour cette étude.

A deux ou trois reprises M. Croteau a soulevé des points d'ordre affirmant que M. LaRoche était hors-d'ordre.

M. Pierre DesMarais est intervenu dans le débat pour déclarer qu'un conseiller a le droit d'être informé. M. Jos-Marie Saignac a répondu qu'il n'avait rien à cacher, mais sans répondre à la question.

M. DesMarais souleva à son tour une question de privilège pour discuter du même sujet et souligner qu'il aurait été opportun de soumettre le rapport Woods and Gordon au Conseil municipal. M. Croteau a continué à soulever des points d'ordre mais le maire Fourrier a laissé parler M. DesMarais.

Enfin, M. Croteau prit la parole pour rappeler que le rapport avait été envoyé à la Commission Champagne qui devra faire une étude des problèmes administratifs de Montréal.

Le maire intervint alors pour dire que le leader était hors-d'ordre.

M. Croteau: — "Ce n'était pas hors d'ordre quand M. DesMarais parlait. Vous n'êtes pas impartial, vous m'appliquez le bâillon".

Il y eut alors un échange à trois entre M. le maire, M. Croteau et M. Pierre DesMarais. Pendant qu'ils discutaient, M. Prosper Boulanger s'est levé pour lancer: "Si j'avais dit ce que le leader vient de dire j'aurais été expulsé".

— "Je n'ai pas compris ce qu'il a dit" répliqua le maire.

— "Je vais répéter. Vous n'êtes pas impartial" dit M. Croteau.

Cette fois, ayant entendu, le maire demanda à M. Croteau de retirer ses paroles ou de sortir. Le leader préféra sortir.



## City Decides to Shelve Two Appointments to MTC

The report of the Champagne Commission on Montreal government yesterday prompted its first official city council move with shelving of proposed nominations of two councillors to the Montreal Transportation Commission.

The Champagne Commission recommended that no councillor, or anyone who has served in such a capacity for the previous three years, should be nominated to jobs such as the MTC \$12,000-per-year "plums".

Before the Champagne report was released last Wednesday the Executive Committee had formally decided to ask council to name its vice-chairman Murray Hayes, and councillor Germain Angrignon, to the 10-year executive posts.

But yesterday the Executive Committee decided it should withdraw these nominations

from the council meeting agenda until such time as the provincial government has decided what to do about the Champagne report.

Consequently the Executive asked council to authorize it to withdraw the report and this was agreed to following a few heated remarks.

Executive member Pierre DesMarais, and councillor Edmond Hamelin, accused the administration of refusing to give council the privilege of expressing an opinion on "this last minute pre-election parcel of gifts it wants to give to friends."

Council rules bar debate on any request to withdraw an article from the council agenda.

The Executive has also decided to ask for withdrawal of nomination of councillor Robert Bonnier to the Revision Board but this article has not yet been reached on the agenda.

STAR

SEP 2 1960

Conseil  
actives

## De nouveau à la charge contre le chantage à l'hôtel de ville

### LE CONSEIL MUNICIPAL VEUT NOMMER TROIS JUGES

### À LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES POTS-DE-VIN

PAR Jean-MARC LALIBERTE

**Le Conseil municipal a manifesté de nouveau, hier, son désir d'avoir une enquête sur le chantage et les pots-de-vin à l'hôtel de ville. Une motion du conseiller Roland Bourret, secondée par M. Jos-Marie Savignac, président du comité exécutif a reçu l'approbation presque unanime des membres du Conseil. Elle n'a cependant pas encore été adoptée en bonne et due forme car les conseillers ont préféré attendre que les personnes désignées pour faire partie de cette "commission d'enquête" aient donné leur assentiment.**

Cette motion, telle que laissée sur la table à 5 h. 30 p.m. hier nomme une commission d'enquête composée du juge en chef de la Cour municipale, M. Roland Paquette, qui en sera le président et les juges Henry Monty et Pascal Lachapelle.

Cette commission aura pour but de faire enquête "pour vérifier, et faire élucider les allégations de chantage, de pots-de-vin et de demandes d'argent de la part de certains membres de l'administration relativement" à un rapport inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil du 11 juillet 1960 et touchant une demande de permis de construction d'une compagnie d'eau gazeuse qui veut agrandir son établissement du nord de la ville.

Cette affaire d'une enquête sur le chantage et les pots-de-vin a été soulevée dès le début de l'assemblée du Conseil par

M. Bourret. Parlant sur une question de privilège, le conseiller de la Ligue d'action civique a rappelé que le 11 juillet dernier, après des dénégations faites au Conseil une motion avait été approuvée à l'unanimité pour la création d'une commission d'enquête.

Par la suite, le comité exécutif a demandé aux avocats de la Cité de donner suite au désir du Conseil, mais l'avocat-chef a émis une opinion légale à l'effet que des technicalités rendaient la motion inopérante.

Cette motion désignait le juge en chef de la Cour supérieure ou un autre juge désigné par lui à la présidence de la commission. Les autres membres étaient le juge en chef de la Cour municipale et une troisième personne à être désignée par les deux juges.

De plus, la motion du 11 juillet demandait qu'une enquête soit faite sur la préparation immédiate et lointaine d'un rapport inscrit à l'ordre du jour (155) et sur tous autres cas pouvant être portés à la connaissance de la commission.

Selon l'opinion émise par l'avocat chef, cette motion était inopérante parce qu'elle ne désignait pas nommément les membres de la Commission d'enquête et ne précisait pas assez le but de ladite enquête.

Par la suite des journaux ont soulevé la question à savoir si le conseil laisserait l'affaire là ou s'il manifesterait clairement son intention de mener la lutte au chantage et aux pots-de-vin.

M. Bourret a déclaré que le Conseil se devait, s'il ne voulait pas que la population perde toute confiance en lui, prendre tous les moyens à sa disposition pour poursuivre son idée d'avoir une commission d'enquête.

Le 11 juillet dernier, dit-il, quand j'ai proposé la formation d'une telle commission plusieurs conseillers se sont déclarés favorables. Ces conseillers voulaient que la lumière se fasse. Certains membres du conseil ont pu avoir l'impression d'être visés. Certains fonctionnaires aussi ont pu se sentir visés. Dans l'intérêt de tous il faut donc que la lumière se fasse, mais on a tellement étendu la portée de ma motion qu'on en a perdu le but premier.

M. Bourret veut alors proposer une nouvelle motion qui répondrait aux exigences des avocats. Le conseiller Paul Bertrand proteste et le leader du conseil, M. Lucien Crêteau lui, conseille d'attendre l'article 181 de l'ordre du jour, soit celui où les conseillers sont invités à déposer leurs avis de motions.

Une vive discussion s'élève quant à la procédure à suivre et à la fin le maire Sarto Fournier permet au conseiller Bourret de faire une motion pour "introduire" sa motion.

Cette motion est approuvée à l'unanimité.

M. Bourret propose, secondé par M. Savignac:

"Que le Conseil municipal nomme une commission d'enquête composée du juge en chef de la Cour municipale, qui en sera le président, du conseiller Léon Lortie et de Me J.-A. Berthiaume, avocat en chef du Contentieux municipal, en conformité de l'article 181 de la charte de la Cité de Montréal, 1960, pour faire enquête, pour vérifier et faire élucider les allégations de chantage, de pots-de-vin et de demandes d'argent de la part de certains membres de l'administration relativement à l'item 155 de l'ordre du jour de la séance du Conseil du 11 juillet 1960 et que le Comité exécutif mette à la disposition de cette commission toutes les facilités nécessaires pour mener cette enquête à bonne fin".

#### Opposition

Le conseiller Paul Bertrand s'est opposé à la procédure. Il a déclaré ne pas être opposé à une enquête mais il s'objecte à ce qu'un conseiller prenne le moyen d'introduire une motion au Conseil alors que d'autres conseillers ont des motions inscrites à l'ordre du jour depuis un an et un an et demi.

Le commissaire Alfred Gagliardi a manifesté une plus forte opposition. Il a dit qu'en attendant la lecture d'une telle motion il ne peut faire autrement que de se demander où va le Conseil. "A la suite de la séance du 11 juillet, dit-il, j'ai appris qu'une motion du même genre avait été adoptée. C'est dire que le Conseil adopte n'importe quoi. J'y vois la réflexion d'un chaos, de la peur. On arrive ici avec une insinuation quelconque et tout le monde s'étend à plat ventre."

"Je me suis demandé, poursuit M. Gagliardi, à quel point le Conseil peut en être rendu. Ce qu'il a fait et ce qu'il s'apprête à faire sont presque un aveu de culpabilité. Ceux qui portent des accusations devraient les faire inscrire au procès-verbal, afin que nous ayons en mains un document officiel. Toute cette affaire est en partie d'une insinuation et j'ai même entendu dire que le conseiller qui a fait cette insinuation a déjà été en rapport avec l'organisation sur laquelle il veut une enquête."

"J'ai personnellement rencontré le président de la compagnie. Il a manifesté un profond dégout pour toutes les chinoïseries et les tatonnements que sa compagnie a dû subir dans cette affaire".

M. Gagliardi demande au maire de faire préciser les allégués. Il faudrait au moins, dit-il, que celui qui présente sa motion nous précise ses allégués et nous dise qui lui a dit ceci ou cela.

Le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac a expliqué pourquoi il avait secondé la motion Bourret. "Au mois de juillet, dit-il, quelqu'un qui n'est pas de mon groupe a eu des paroles malheureuses. Il a dit qu'il y avait de la cochonnerie dans cela. Une telle affirmation peut porter atteinte à une compagnie et au Conseil municipal. Je suis donc en faveur qu'une enquête se fasse pour que l'on sache si ce conseiller a raison ou s'il ne fait que des insinuations.

Le conseiller Lucien Saulnier, après avoir rappelé que c'est lui-même qui a fait des affirmations qui ont conduit à la présentation de la motion Bourret, a déclaré qu'il favorisera n'importe quel moyen que le Conseil pourra trouver ou toute initiative que l'administration voudra prendre pour faire la lumière.

M. Saulnier se déclare surpris que le commissaire Gagliardi ne soit pas plus renseigné sur ce qui s'est dit au cours de la séance du mois de juillet après tous les renseignements qui furent publiés dans les journaux.

Pour l'information du commissaire Gagliardi, M. Saulnier résume ce qui s'est passé à la dernière séance. "Pour la troisième ou quatrième fois, dit-il, nous étions saisis d'un projet pour permettre à la compagnie Kik d'agrandir ses établissements. Chaque fois que cette af-

faire nous fut soumise j'ai demandé la création d'un organisme indépendant, une sorte de régie, qui aurait à juger de tels cas et cela de façon à ce que le Conseil n'ait plus à s'occuper de ces sortes d'affaires qui sont toujours de nature à laisser planer des doutes.

A la dernière séance j'ai dit au Conseil et je pense encore que la demande de la compagnie Kik est bien fondée. J'ai aussi révélé qu'un officier de la compagnie m'a demandé de passer le voir. J'y suis allé et en étudiant le projet il m'a dit : "Vous n'avez pas d'idée du montant d'argent que l'on nous a demandé pour faire passer cette affaire".

C'est donc à la suite de cette information que j'ai renseigné le Conseil et je ferai tout en mon pouvoir pour qu'une commission d'enquête soit formée et pour me permettre d'aller comparaître devant une telle commission.

M. Saulnier a rappelé qu'à la suite de la motion Bourret, le 11 juillet dernier, le maire Fournier avait quitté son fauteuil pour dénoncer les petits maîtres-chanteurs en citant le cas d'une couturière qui est victime d'employés municipaux.

"En ce qui me concerne, poursuit M. Saulnier, je ne voudrais pas que l'on croie que mes remarques visent des petits salariés à la semaine de la Cité de Montréal.

"Je ne vois pas, ajoute-t-il, pourquoi il y aurait quelqu'un

de ce Conseil qui tenterait d'embarrasser cette motion d'une procédure stupide, à moins que ce ne soit pour éteindre la lumière!"

Le conseiller Nat Aronoff s'en est pris à M. Saulnier en affirmant que celui-ci lance des insinuations qu'il ne peut prouver. "Il n'y a pas de place en ce Conseil, dit-il, pour des gens qui voudraient exiger des pots-de-vin. Il est cependant bien facile de parler de chantage et de pots-de-vin quand on ne peut pas en faire la preuve. Il devrait y avoir un règlement pour pénaliser ceux qui salissent le Conseil et l'administration.

#### Étendre l'enquête au Conseil et aux fonctionnaires

Le leader du Conseil, M. Lucien Croteau a ensuite proposé un amendement à la motion Croteau visant à faire étendre l'enquête aux membres du Conseil et aux fonctionnaires.

Secondé par le conseiller Roger Provost il a proposé un amendement pour que l'on ajoute après le mot "administration", les mots "ou de certains membres du Conseil ou de toute autre personne".

M. Croteau a expliqué que son amendement avait pour but de "faire disparaître les doutes qui peuvent planer sur le Conseil et les fonctionnaires" après tout ce qui a été dit au cours des débats concernant cette affaire.

Le conseiller Frank Hanley a reproché à l'officier de la compagnie dont a fait mention M. Saulnier de n'avoir pas porté plainte à la police lorsqu'on lui a demandé un pot-de-vin.

#### Trois juges

Le conseiller Roger Provost après avoir affirmé que le Conseil devait prendre toutes les précautions nécessaires pour que l'enquête soit menée à bonne fin, a proposé, secondé par le conseiller Louis Laberge, que l'on substitue aux noms de MM. Léon Lortie et J.-A. Berthiaume, les noms des juges Henry Monty et Pascal Lachapelle de la Cour municipale.

Il a fait savoir qu'il serait difficile de demander à un membre du Conseil de juger ses collègues et à un fonctionnaire municipal de juger ses employeurs.

M. Provost a aussi suggéré que le Conseil laisse l'affaire sur la table jusqu'à aujourd'hui pour permettre au greffier de s'enquérir auprès des trois juges désignés s'ils acceptaient de faire partie de cette Commission d'enquête.

Ces deux propositions furent approuvées à l'unanimité.

Enfin, M. Pierre DesMarais a proposé que la Commission soit priée de faire rapport du résultat de son enquête dans les 20 jours.

Me Albert Berthiaume fut ensuite appelé au Conseil pour donner son opinion sur la légalité de la motion dans son ensemble. Il a déclaré qu'à son avis elle respectait toutes les exigences de la charte.

Le débat sur cette question reprendra donc aujourd'hui ou mardi prochain.

*Council activities*

# 'No Monkey Here,' Rules Mayor As Council Acts Up

City council early yesterday adjourned the last statutory meeting of its term of office until next Tuesday after more than six hours of sittings marked by a spirit making it impossible to mistake the "swan song" as "Auld Lang Syne."

The meeting, which opened Thursday afternoon, continued that evening and after midnight, lived up, as far as it went, to expectations it would constitute the unofficial beginning of the electoral drive leading to the municipal balloting scheduled for Oct. 24.

The acid-etched debate saw these and other developments of the same sort:

Leader of Council Lucien Croteau was ordered out of the council chamber by Mayor Sarto Fournier because he refused to retract his charge that the mayor was "not impartial."

(Ironically, it was Mr. Croteau who, as president, master-minded the Greater Montreal Rally campaign which in the October, 1957, elections succeeded in placing Mr. Fournier in the chief magistracy. Shortly after, the GMR became, to all intents and purposes, a non-existent body.)

Coun. Nat. Aronoff dubbed some of his council colleagues, with whose viewpoint he apparently disagreed, as "monkeys" and asked Mayor Fournier: "How long are you going to let these monkeys carry on?"

Retorted the mayor: "There's no monkey around here. It's an insulting word and I must ask you to retract."

A voice from the floor: "He was looking in the mirror."

Mr. Aronoff said he apologized but added that "we shouldn't have to listen to this trash."

In the argument which followed as to proper translation of the word "trash" the matter faded out.

A heated exchange between Executive Committeeman J. M. Savignac and Coun. Albert Guilbeault — the former a notary and the latter a physician — arose as to the respective degree of confidence of the public each enjoyed in his professional capacity, as to the respective state of health of each, this leading to jibes as "second childhood."

And, as counterpoint throughout the sittings, charges of "playing politics" and "electoral camouflage" were hurled in all directions.

The council's concrete decisions

ification by the Quebec Municipal Commission and before any funds can be expended or committed on the strength of them, council would have to vote appropriations. There is no request from the administration on the agenda of this meeting — the council's last scheduled one — for appropriations in connection with the stadium project.

The \$4,000,000 borrowing bylaw was adopted by a vote of 48 to 39 immediately after a motion to refer it back to the executive for further study was rejected by a vote of 42 to 45.

It was the second time the project was before the council, which had referred it back at its preceding meeting.

## By Myer Negru

in the more than six hours it sat. It confirmed the minutes of its preceding meeting.

It unanimously named Coun. W. E. Lauriault as pro-mayor for the remainder of the term of office.

It adopted a bylaw authorizing the borrowing of \$3,500,000 to finance construction of sewers, sidewalks and pavings.

It adopted a bylaw authorizing the borrowing of \$4,000,000 to finance "certain capital expenditures for the construction of a stadium in Maisonneuve Park, including the preparation of the plans and the correlative works." No details of the project were given.

Both bylaws are subject to rati-

GAZETTE

SEP 3 1960

Conseil  
Faites dire

## Lesquels de nos édiles sont des "singes"? Voilà la question

Le conseil municipal est ajourné jusqu'à mardi, après avoir siégé jeudi dernier, jusqu'à minuit moins cinq, ajourné, repris cinq minutes après minuit vendredi matin, et ajourné de nouveau. Comme on sait, le conseil doit siéger chaque journée ouvrable. C'est pour cela qu'on a ajourné immédiatement après cinq minutes, vendredi matin.

Les séances sont déjà marquées du plus bel esprit de partisanerie politique. Le maire Fournier est allé jusqu'à expulser le conseiller Lucien Croteau, son meilleur ami de 1957, parce qu'il l'avait traité de "partial". Le conseiller Nat Aronoff a qualifié certains de ses collègues de "singes". "Combien de temps allez-vous endurer ces "singes"-là ici ? a-t-il demandé au maire ?

Ce dernier lui a demandé de retirer ses paroles offensantes et quelqu'un a crié dans la salle de réunion en pointant M. Aronoff : "Peut-être se regarde-t-il dans un miroir?"

Une controverse s'est élevée entre le docteur Albert Guilbeault et le notaire J.M. Savignac pour savoir lequel des deux était le mieux qualifié dans sa profession respective.

DIMANCHE-MATIN

SEP 4 1960

*Council  
Activities*

## Second Council Session Faces Heavy Schedule

By PAUL LEDUC

The September statutory meeting of city council enters its second day tonight with considerable material still left on the table.

The controversial council resolution demanding an inquiry into alleged "payoffs" will return to the agenda although in a highly watered-down form and still uncertain of progress.

After being ruled illegal the resolution was amended so that such an inquiry would apply only to the specific case which touched off the resolution, and dealing with a soft-drink firm's attempts to expand its premises in a residential zone.

Council decided three specifically named municipal court judges should sit on the inquiry board, but it is rumored at least one, and perhaps all three, will ask to be excused from investigating such "delicate" affairs. Their decisions to accept or not will be released tonight.

Two zoning amendments will produce heated debate, with one calling for apartment houses in Notre Dame de Grace,

and the second aimed at authorizing a shopping centre in Cartierville.

Councillors will be asked to approve \$1,500 per year pensions for 18 of its members who have held office for more than 15 years.

Meanwhile one of the newer councillors, Roger Sigouin of the Civic Action League, has complained in writing about the fact council's decision on such pensions will not automatically apply to other councillors who reach the magic figure of 15.

Mr. Sigouin said a law providing for such procedure was "iniquitous." Council would have to pronounce itself each time another member becomes eligible and could do so only on the usual recommendation from the Executive Committee.

Unless the councillor enjoyed the favor of the Executive the pension might wait "until kingdom come," Mr. Sigouin said.

Council also has to vote money for public works and road projects, and rattle off some 130 private motions which could serve handsomely for their sponsors should the civic elections be held as scheduled October 24.

STAR

SEP 6 1960

# Council Pensions Not Automatic

By MYER NEGRU

City council, which at its current—and last—statutory meeting is being asked by its executive committee to vote annual \$1,500 pensions to 18 members of more than 15 years' duration, with payments to begin when they cease holding office, may be chagrined to learn that similar benefit would not automatically go to councillors qualifying in future.

The municipal law department has handed down opinion that the law on which the pension is based does not authorize the adoption of a bylaw of general application, in the future, to councillors completing 15 years of office as such.

The lawyers indicated that a resolution of the council would have to be passed each time for one or more individual cases.

The information was sought by Coun. Roger Sigouin, who said he was leaving it "to the population to judge the iniquity of a law of this kind."

## Eligibility At Mercy Of Executive

Mr. Sigouin, in a statement issued on receipt of the law department's opinion, held that "each time a councillor will have achieved eligibility for the pension he will be at the mercy of an executive committee which could, if it saw fit, submit a favorable report to the council or keep it in the files until kingdom come."

And the council, in turn, Mr. Sigouin added, could accord or deny the pension according to whether the ex-councillor concerned were a political friend or foe.

As for the 18 names now before the council, Mr. Sigouin contended that any member could ask his colleagues to strike one or other from the list.

In view of the law department's opinion and Mr. Sigouin's contentions, then, will the council be disposed to accept the executive committee's recommendation?

## Finances Improved By Retirement

Incidentally, the pension seemingly would leave recipients who were rank-and-file councillors better off financially than if they continued holding office.

A Montreal rank-and-file councillor now draws \$1,500 a year from the city, but \$900 of this is straight indemnity, while \$600 counts as reimbursement for out-of-pocket expenses of office. As a pensioner he presumably would not have any expenses of office.

The amendment to the city charter authorizing the granting

of the pension was approved by the Legislature at the 1958-59 session. It reads, in part:

"The city is authorized to grant, by resolution of the council, to any person who on the first of January, 1959, was a member thereof, an annual pension of fifteen hundred (\$1,500) dollars, during his lifetime, from the day when he will cease to be a member of the said council, provided he has held the office of city councillor or alderman for at least fifteen (15) years."

There is also a proviso that persons who became members of the council after Jan. 1, 1959, or who will become members could become eligible.

GAZETTE  
SEP 6 1960

*Council  
activities*

## City Passes Large Bill For Credits

City Council last night voted credits totalling \$3,958,800 for the construction of sidewalks, sewers and roadways with \$1,527,341 of this sum to be charged back to proprietors whose property fronts on the thoroughfares involved.

Also of interest was the fact that \$734,500 of this amount is earmarked for the reconstruction of streets and sidewalks in the Windsor-Lagauchetiere-Inspector-Cathedral area, where plans for the widening and linking of Lagauchetiere and Osborne streets are still to be implemented.

It is not anticipated that work on the Lagauchetiere-Osborne project, which includes sewer work, will be started before next spring, although buildings in the Osborne-Cathedral-Windsor-Lagauchetiere square were demolished almost a year ago. The square is now used for a parking lot.

Last night's council meeting was adjourned to 8.15 tonight, after some 90 items for local improvements were voted within 30 minutes, and following a debate of one hour over a \$41,600 credit for the construction of sidewalks on Sherbrooke street east, between Viau street and L'Assomption boulevard.

The \$734,500 total voted for improvements in the Windsor-Lagauchetiere area includes: \$240,000 for widening and repaving Windsor between Dorchester boulevard and Lagauchetiere, and \$316,000 for similar work on Lagauchetiere between Inspector and Cathedral streets and preparation for the eventual link of Osborne and Lagauchetiere.

Other expenditures in this area will include \$68,200 to repave and widen Inspector street between St. Antoine and Lagauchetiere and \$20,900 for sidewalks on Lagauchetiere.

The objection to the \$41,600 expenditure for the Sherbrooke street east sidewalks was voiced by Coun. Lucien Saulnier, who said they would be built in "mid-air". There were to have been two reports on this project: one for the street paving, the other for sidewalks, but Coun. Saulnier said the street paving report was missing.

Said Coun. Paul-Emile Sauvageau: "The way I see it the report was purposely presented in this manner so that it would have to be returned to the Executive Committee."

Coun. Jean Meunier said he could not understand the need for sidewalks at this point on Sherbrooke street, since no one used them, neither could he see the point of building a mall on the roadway.

But Coun. Roger Prevost replied: "At least there are no head-on collisions with centre malls, and furthermore, some thought should be given to pedestrians trying to cross the street."

STAR

SEP 7 1960



Consent

## Not a Single Item Adopted

# Councillors Spend Fruitless Session In Lengthy Debate

By PAUL LEDUC

City council sat a full evening yesterday, adopted not a single item, studied two items which had been suspended earlier in the meeting, and sent back four items to the Executive Committee for further study.

The only registered vote taken concerned the time at which today's sitting would occur (8:30 p.m.) and also produced the most heated speeches of the night.

Some councillors wished to sit afternoons in order to speed up disposal of the agenda, but the winning element wanted to allow councillors time to handle private business in the daytime.

Four north-end zoning items returned to the Executive for further study and suffered the same fate earlier in the year and one councillor wanted to know how such plans kept creeping back onto the agenda particularly since not one member of the Executive Committee was willing to defend them.

Council Leader Lucien Croteau complained that his role was becoming difficult since it was his duty to move adoption of the items which were, in fact, the products of the Executive. "When I sometimes can't even find a seconder from the Executive members."

On one item no seconder could be found until Chairman J. M. Savignac accepted the responsibility "to allow discussion only, because I don't agree with it."

The four items dealt with private garage space, zoning on north end streets, later setbacks, and building lines.

### Boulevard Debate

The longest debate came on a report amending the zoning by-laws which currently affect Dorchester boulevard, and it was finally decided to adjourn with a request that the Planning Department produce new amendments.

Present zoning along the 120-foot-wide boulevard from Guy street to Delorimier avenue calls for a minimum building height of 60 feet, or about six storeys. The unwidened 70-foot-wide section from Guy to Atwater streets is zoned for residential purposes and calls for a minimum height of 35 feet.

Planning Director Romeo Mondello, who was called in during committee study, said the Executive had asked for the present amendments to reduce the minimum height of buildings at either end, between St. Hubert street, and Delorimier avenue, and from Guy to Atwater, to 30 feet, or three storeys.

Councillor Dr. Albert Guilbault wanted to know who had made such a decision in the Executive, but failed to obtain an answer.

Executive member Pierre DesMarais had asked for Mr. Mondello's presence "because when I was heading the administration we asked for a report for a minimum 60 feet all along Dorchester."

Dr. Guilbault found the three-storey proposal for the east end was "discrimination against the east end."

P. E. Sauvageau accused the Planning Department of treating the east end "like country ousins." Mr. Mondello promptly denied this.

Coun. Max Seigler noted that land in the central part of Dorchester boulevard was selling for \$77 per foot while going for one-tenth of this in the east. If zoning remained uniform there could be no new buildings in the east end and no tenants could be found for them.

### Wants Five Storeys

But he wanted a minimum of five storeys on the boulevard to avoid fire traps, walk-ups and outside fire escapes. The building code required buildings over four storeys to be fireproof, with concrete slabs between floors, and three-storey buildings would not be fireproof, Mr. Seigler said.

Mayor Sarto Fournier said it was important that all buildings along Dorchester should be fireproof, "no matter what their height may be."

Mrs. Saul Hayes wanted an end to spot zoning, and favored the 60-foot minimum rather than the proposed 30.

Council Leader Lucien Croteau found it odd that the height minimum west of Guy would be lowered five feet when the city eventually planned to widen that artery to 120 feet, especially as it was homologated for this purpose.

Council was unanimous in requiring a minimum of five or six storeys for the widened boulevard, so Mr. Mondello was asked to submit amendments to this effect for consideration tonight.

STAR

SEP 8 1950

Conseil

## Rebuilding Of Streets 'Undecided'

City Council spent most of last night's session discussing two items—rebuilding a part of Sherbrooke street east, and a zoning by-law for Dorchester boulevard—but failed to reach a decision on either.

The only agreement reached was on adjournment of the current statutory meeting till 3 p.m. today, and on a few appropriations for minor sewer and water main jobs.

Councillors wrangled for an hour about the Executive Committee's request to vote \$654,200 to widen and rebuild Sherbrooke street east between Dickson and Viau streets. It was finally tabled for future discussion.

The second item, involving a draft zoning bylaw for Dorchester boulevard between Guy street and Atwater avenue, and between St. Hubert street and Delorimier avenue, was carried over to today's session without action.

Special meeting of Council, called by the Municipal Sanitary Housing Bureau for late this afternoon to deal with land retrocessions and credits for sidewalks and pavings in the Jeanne Mance Housing project, was deferred until Council disposes of the current statutory meeting.

### Long Debate

Executive Committee chairman J. M. Savignac opened the door to the long debate on the Sherbrooke street improvement by seeking permission from Council to introduce several reports, one asking councillors to appropriate \$654,200 for the widening and rebuilding of the east end artery.

The roadway, according to present plans would be 84-feet wide with sidewalks eight feet in width but definitely no central mall. The whole discussion hinged on that controversial point.

Chairman Savignac said the Committee had turned down the central mall idea on the recommendation of City Traffic director Jean Lacoste.

In his letter to City Services Director Lucien Hetu, the traffic director indicated that his department had applied recognized standards and considered general welfare, and finally decided to recommend a central mall as best means to channel traffic and reduce to a minimum the number of accidents on this artery.

However, Mr. Lacoste added, since the Executive insisted on several openings to facilitate access to commercial establishments on the south side of the thoroughfare, he considered it no longer advisable to insist on the construction of a middle island.

Discussion of the proposed zoning of Dorchester boulevard opened with Coun. Max Seigler's remarks that he hoped Council would prohibit junk shops on each side of the Fifth avenue of the City of Montreal.

"Let us have strict regulations to have dignified buildings but no holes in the ground," he went on. "I prefer higher building and I don't want work shops, dingy stores."

STAR

SEP 9 1950

## Executive Seeks Credit For Street Widening

The Executive Committee yesterday decided to ask council during its current session, to vote \$654,200 for widening and reconstruction of Sherbrooke street east between Viau and Dickson streets.

The road surface would be 84 feet wide, with eight-foot wide sidewalks, on either side of which five feet would be in cement and three feet left for burying utility lines.

The Executive decided against having a mall in the centre of the street similar to the one that exists between Viau street and Pie IX boulevard.

The council agenda had contained an item for construction of the sidewalks only on this

section of Sherbrooke street at a cost of \$41,000.

The committee postponed a decision until today on a report seeking credits of \$370,000 to hire engineers to prepare detailed plans for a 40,000-seat baseball stadium in the East End Sports Centre.

The report was moved by Mayor Sarto Fournier, seconded by Alfred Gagliardi and approved by J. H. Dupuis. Chairman J. M. Savignac, Pierre Des Marais and J. N. Drapeau voted against, so that the tie would have to be broken by vice-chairman Murray Hayes.

### Awaits Winter Work

But Mr. Hayes asked for a delay until today, to study whether the project would fall under the law for winter works.

A City Hall spokesman said later that the work, as planned did not qualify for such higher government assistance.

Council had approved a \$4,000,000 loan by-law for such a stadium last week by a 45 to 42 vote, and at the time Mr. DesMarais complained this was merely a plan by the mayor to grant a contract to engineering friends.

The Executive awarded a contract to Grant-Mills Ltd., for the re-construction of a tunnel under the CNR tracks at St. Patrick street west of Atwater avenue, at a total cost of \$265,000.

The Parks Department was also authorized to establish picnic table grounds and a playground in the wooded portion of Angrignon Park, at a cost of \$175,000. The park is the site of the city's future zoo.

STAR

SEP 9 1960

## Sewer, Water Main Voted

# Meeting Goes On, On...

City council last night sat for 2½ hours in its continued statutory meeting which opened Sept. 1 — last under its mandate — and approved a \$2,200 appropriation for construction of a sewer in the west end of Montreal and a \$46,000 credit for reinforcement of the joints of a water main in the east end.

It debated at length, without definite verdicts, an executive committee request for a \$613,200 appropriation for paving of a portion of Sherbrooke St., East, and an administration-sponsored draft bylaw for zoning of Dorchester Blvd. between Atwater Ave. and Guy St. and between St. Hubert St. and Delorimier Ave.

By MYER NEGRU

It then adjourned until this afternoon.

A wag commented: "At this rate of progress — (there still are more than 200 items of the 312 on the agenda to dispose of) — they had better ask the Legislature at its special session to postpone the municipal elections of Oct. 24 until the statutory meeting is finished."

(Premier Lesage has announced that Legislature has been convened in special session for Sept. 20 to enact amendments to Montreal's charter concerning the civic administration and its term of office.)

The appropriations approved

and the one for the Sherbrooke St. paving were not on the agenda of the meeting, but were introduced by the executive committee there and then with consent of the council.

Stumbling block for the latter request was the fact that the traffic director recommended there be no central mall in an 84-foot-wide paving, whereas a few weeks previously he had advocated construction of a mall.

"I don't know by what form of mental psychological torture the administration makes directors of departments change their reports if they don't coincide with the former's viewpoint," observed Coun. Roger Provost.

Coun. P. E. Sauvageau told council there had been 109 accidents in the Sherbrooke St. stretch concerned—between Viau and Dickson Sts.—during the January to July, 1960, period.

Both he and Coun. Lucien Saulnier, who said that "there are so many incongruities," declared they would like an explanation from the traffic director for his change of mind, and Leader of Council Lucien Croteau said he was more than ever convinced that a mall was essential "in the, general interest."

The council finally, on motion of Councillors Saulnier and Roland Bourret, tabled the matter pending submission by the administration of a report amending its request so as to provide for a central mall.

The Dorchester Blvd. zoning bylaw project was discussed for the second consecutive sitting, it having been tabled Wednesday night so the city planning director could bring in revisions.

# Special Session Delayed?

By MYER NEGRU

The surprise special meeting of the city council convened by Montreal's Municipal Sanitary Housing Bureau, and which overlaps the current continued statutory meeting called by the civic executive committee, seemingly will not begin today as scheduled.

The municipal law department, consulted by City Clerk Gabriel Morin yesterday gave the opinion that the special sitting cannot be opened until the current one is over.

And agenda of the statutory session, which opened Sept. 1 and is the last of its kind scheduled under the council's present mandate, still is far from being fully disposed of.

The city charter says of the situation:

"Whenever, by reason of the unexpected duration of a meeting, or any other cause, such meeting would encroach upon another fixed for a subsequent date, the agenda for the meeting that was fixed first shall be first completed and the council shall continue to sit without interruption to deal with the matters entered on the agenda for the other meeting."

This, then, would make the special meeting the final gathering of this council before the municipal elections scheduled for Oct. 24.

The agenda drawn up by the Municipal Sanitary Housing Bureau for the session it has convened consists of four items of business.

GAZETTE  
SEP 9 1960

## Le Conseil municipal s'enlise, il discute de glaise depuis 2 jours!

Le Conseil municipal s'enlise ! C'est probablement dû au fait qu'il discute de glaise depuis deux jours.

Les conseillers ont en effet de nouveau, hier soir, étudié une proposition du Comité exécutif pour voter un crédit qui aurait permis l'élargissement de la rue Sherbrooke, de Viau à Dixon. Mais tout le monde a discuté du sujet. On a parlé de mail central, de travaux monolithes et de toute autre chose... mais sans résultat. Après une heure et demie de discussion, on a décidé de laisser le rapport sur la table.

### Zonage

On s'est ensuite attaqué au problème du zonage du boulevard Dorchester. L'Exécutif voudrait trois zones de zonage, une qui va de Plessis à Delorimier et qui demanderait des bâtisses de trois étages seulement, la zone centrale, réservée aux gratte-ciel et finalement la zone de l'ouest, de Guy à Atwater, qui, elle aussi, devient parent pauvre et se contente de bâtisses peu élevées.

De nombreux conseillers se sont élevés contre le fait qu'on traite différemment des diverses zones

du boulevard. La majorité semble d'avis qu'on devrait exiger une hauteur minimum de 80 pieds pour toute bâtisse, érigée de Delorimier à Atwater.

MTL-MATIN

SEP 9 1960

*Consensus*

**Council Continues Monday** (2)

# Hours of Debate Ends in No Vote On Sherbrooke St.

City council got on the Sherbrooke street east treadmill for the fourth time since Sept. 1 yesterday and after the "stomping" was over, the net accomplishment was still the same — nil.

The issue is whether or not to have a mall included in reconstruction of Sherbrooke street east between Viau and Dickson streets.

But the pros and cons have been colored by the fact that the only two important properties on the south side of the street are closely associated with civic politicians.

Consequently the issue has produced verbal fireworks which have split party lines causing dissention even within the ranks of the normally united Civic Action League members.

When the statutory meeting of council opened Sept. 1 the agenda included a \$41,000 item for the construction of sidewalks only along the stretch adjoining the municipal golf course.

Councillors felt this was inadequate and that a report for complete reconstruction of the bumpy section of the road should also be brought to a vote.

## The Controversial Mall

The next day the Executive Committee unanimously approved a Public Works report seeking \$613,200 to rebuild the stretch — without a central mall. Last year a \$573,100 report was presented to the Executive to build the sector with a mall, but was tabled as too expensive for the sixth-tenths of a mile involved.

It was recalled during the current sitting that the Traffic Department originally asked for a mall, for security reasons, but Director Jean Lacoste issued a report later stating there was no point in having a mall if it were to be pierced repeatedly to accommodate bordering commercial establishments.

Counc. Paul Emile Sauvageau, of the Civic Action League, opposed rebuilding the street without a mall and he cited Police Department statistics showing 239 accidents in which 41 persons were injured on the stretch last year, and 109 accidents with 14 injuries in the first six months of this year.

## Names Owners Concerned

This was adequate reason for a mall, he maintained. He noted that the only important establishments along the artery were the Lucerne Motel on the corner of Viau street, which was built by Executive member J. H. Dupuis and is administered by his son; and Lepage Automobile, which belongs to Yvon Lepage, an unsuccessful CAL candidate in the 1957 civic elections.

They alone would have to suffer by a "hole-less" mall as west-bound motorists would be unable to make a left turn into their establishments.

CAL councillors Lucien Saulnier and Roger Sigouin also favored a mall. But the bulk of the CAL delegation, including committee member Pierre DesMarais, were of the opinion that no mall was necessary and reconstruction of the street was urgent.

Counc. Jean Meunier, MPP, cited the Hochelaga street mall at Viau as an example of how dangerous malls could be, but Mr. Sauvageau recalled that it was Mr. Meunier who had demanded the Hochelaga mall during the CAL administration.

"I was green in those days," observed Mr. Meunier with a smile. He then charged Mr. Sauvageau with coloring his views because he was formerly employed by Lepage Automobile.

Council Leader Lucien Croteau, president of the Greater Montreal Rally party, wanted a mall for security reasons and wanted it pierced only at the single intersection, L'Assomption boulevard. A few members of the GMR agreed with him.

Counc. Louis Laberge moved that the 1959 plans for the road, which included a mall, should be substituted for those before council.

Mayor Sarto Fournier said he would seek an opinion from the Law Department on the legality of the motion, but when it was proposed that council should suspend study until such time, he decided to give his own opinion.

"We keep passing the time here making motions for adjournment. That is all we can produce at the end of hours of sitting. We've got to stop pussy-footing, and I rule the motion illegal since only the Executive Committee can initiate items on the order of day," said the mayor.

The mayor's ruling was appealed, but the appeal lost by a 24 to 53 vote.

Leader Lucien Croteau then proposed adjournment until Monday to give the Law Department time to consider a motion he had written whereby council would be given the alternative of voting for the project with or without a mall.

"Now we are in a strait jacket and can only vote for or against reconstruction without a mall," said Mr. Croteau.

Mr. DesMarais objected to further delays and wanted an immediate vote on the item. Council voted 63 to 14 against adjourning to 10.30 a.m. Monday, then finally approved sitting at 3 p.m. Monday by a 41 to 36 vote, still without a decision on the Sherbrooke street job.

STAR

SEP 10 1960

Conseils  
actuels

## 'Les conseillers' pourront-ils aller à Québec?

par Raymond MASSE

Au train où le conseil municipal de Montréal poursuit son assemblée commencée le 1er septembre dernier, il lui faudra encore plusieurs jours, sinon une ou deux semaines, pour disposer — favorablement ou défavorablement — de tous les items qui restent inscrits au feuilleton.

Et de ces items non encore étudiés, il en est qui concernent des problèmes importants et controversés qui font l'objet d'autant de rapports de la part du comité exécutif.

D'autant plus que l'assemblée en cours est classée comme la dernière que le présent conseil est appelé à tenir avant les élections municipales fixées au 24 octobre.

A moins, évidemment, que le conseil décide abruptement de procéder plus rapidement, sans qu'il soit pour cela nécessaire de bâcler le travail, d'ici demain soir, dans le but d'épuiser le feuilleton, plusieurs de ses membres — le maire et des conseillers — pourront difficilement s'absenter de Montréal au tout début de la semaine prochaine.

### La session spéciale

On se souvient, que mardi prochain s'ouvrira une session spéciale des Chambres provinciales convoquées pour être saisies d'un bill soumis par le gouvernement Lesage dans le but de permettre aux électeurs de Montréal, qui iront aux urnes le 24 octobre, de dire s'ils favorisent l'abolition ou le maintien de la catégorie "C" des conseillers — les 33 nommés par 11 corps publics.

D'habitude, lorsqu'un bill privé ou public concerne la charte de Montréal, des membres du conseil sont délégués ou se rendent d'eux-mêmes dans la Vieille Capitale. Des conseillers ont récemment réservé des chambres pour mardi dans des hôtels de Québec.

Avant de lever sa séance d'hier après-midi, vers 6 h., le conseil a décidé de siéger de nouveau non pas hier soir mais à partir de 3 h., cet après-midi. Même en supposant qu'il délibère ce soir et plusieurs heures demain, il devra procéder avec célérité, éviter tout désordre et tout propos oiseux, s'il désire vraiment voir l'assemblée se terminer cette semaine. (On sait que le conseil ne peut pas siéger le samedi).

### Quelques décisions

Hier, le conseil a résolu de retourner au comité exécutif, pour plus ample étude, un projet de règlement destiné à autoriser l'utilisation pour fins de stationnement de certains terrains situés dans les zones domiciliaires.

Après avoir rappelé les nombreuses protestations qu'a suscitées l'annonce d'un projet de règlement, le conseiller Jean-Marie Bériault s'est fait le parrain de la motion de réfrence qui fut adoptée. Plus tard, le commissaire Alfred Gagliardi a proposé en vain que le vote soit reconsidéré. Sa suggestion fut rejetée par 49 voix contre 31.

D'autre part, le conseil a autorisé la fermeture d'une partie de la rue Hadley, entre la rue Raudot et le boul. La Vérendrye.

Il a ensuite amendé par 54 voix à 14 le règlement no 1264 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, de façon à étendre vers le sud, et ce jusqu'à la rue Coffee, la profondeur de la zone commerciale de la rue Sherbrooke située à l'est de la rue Elmhurst, en vue de la construction de deux immeubles de dix étages chacun et d'un autre de cinq étages.

Enfin, le conseil a approuvé, hier après-midi, la vente à Bellechasse Hospital Corporation, au prix de \$78,697.50, des terrains situés sur le côté sur de la rue Bellechasse, entre la 20e avenue et la 21e avenue.

LA PRESSE

SEP 15 1960



Council  
activities

## City Adopts Four Items At Meeting

Montreal City Council's current September statutory meeting dragged on for three more hours yesterday with only four minor items being adopted.

One favored extension of the depth of the Sherbrooke street commercial zone east of Elmhurst street as far as Coffee street, while another decision established the closing of part of Hadley street between Raudot de La Verendrye for construction of the proposed Ville Emard General Hospital.

A third Executive Committee report approved ratified the sale of several lots on the south side of Bellechasse street, between 20th and 21st avenue, to the Bellechasse Hospital Corporation, for \$78,697.50, and the fourth authorizes Ville St. Leonard de Port-Maurice to connect sewers and watermain with the city's underground conduits.

Referred back to committee despite Committeeman Alfred Gagliardi's protests was the draft bylaw concerning the use of land for parking lots in residential areas and establishment of municipal parking lots.

However, council proceedings took a back seat to the present rift in Civic Action League ranks and particularly National Union Leader Antonio Barrette's decision to resign as head of his party and as MPP for Joliette.

League council members continued their huddles in City Hall corridors and in the offices of League President Pierre DesMarais and Committeeman J. N. Drapeau, father of the city's ex-Mayor.

When Council decided to refer back to Committee the proposed bylaw governing parking lots, Committeeman Alfred Gagliardi deplored the councillors' refusal to study regulations which were aimed, he said, at improving the city's parking problem.

"Without even glancing at the bylaw text, and without any consideration whatever, for our merchants, motorists, and industrialists, Council turned down a happy solution," he stated.

Committeeman Gagliardi charged that "several councillors gave an appalling proof of their inability to solve a trying problem."

Suspended before any decision was reached was the draft deed of sale of 3,664,900 square feet of city-owned land in St. Sulpice Domain to Les Habitations St. Sulpice at 0.987 cents a foot.

In addition, Council is being requested by the Executive to allow construction of 190 cottages, 100 duplexes, 100 triplexes and 210 units in four- to six-storey buildings in the area bounded by Louvain and Papi-neau avenues, the Domain's central park and Christophe Colomb avenue.

The idea of four-to-six-storey houses did not meet with Coun. Max Seigler's views, however.

He charged that allowing changes in zoning bylaw regulations to permit apartment houses in low-cost housing projects was fundamentally wrong.

"I will go along with the idea of having one- or two-family homes and even triplexes, but we should not sell land to co-operatives to allow four-, five- or six-storey buildings," he said. Council unexpectedly adjourned at 6 p.m. until 3 o'clock today.

STAR

SEP 15 1960

## EN 3 HEURES, 4 RAPPORTS ADOPTES

---

**Les conseillers municipaux ont siégé pendant trois heures, hier après-midi, et n'ont réussi à accepter que quatre rapports de l'Exécutif.**

Ils ont décidé de fermer une partie de la rue Hadley entre la rue Raudot et le boulevard La Vérendrye, mais se sont prononcés contre un projet de règlement à l'effet d'autoriser l'utilisation pour fins de stationnement de certains terrains situés dans les zones domiciliaires.

### **Pour les marchands**

Ces terrains sont situés dans le nord de la ville et le commissaire Alfred Gagliardi a soutenu le projet soulignant que ces terrains de stationnement rendraient de grands services aux petits marchands.

La motion a cependant, été battue par 49 voix à 31.

### **Zonage**

Les conseillers ont ensuite étudié un projet destiné à modifier le règlement de zonage dans le quartier Montcalm. L'Exécutif voulait permettre la construction commerciale aux intersections de la rue Papineau et des rues Tillemont, Villeray

et L.-O David. Après discussion, cependant, on a décidé de laisser le rapport sur la table en attendant d'y apporter des modifications qui ne permettront la construction d'établissements commerciaux qu'au coin de Papineau et de Villeray. La Banque d'Épargne voudrait ouvrir une succursale à cet endroit.

### **Le Domaine St-Sulpice**

Le Conseil a aussi étudié le projet d'acte de vente d'une partie du Domaine St-Sulpice aux Habitations St-Sulpice Inc., mais a décidé, par la suite d'en remettre l'étude à demain après-midi.

Après avoir approuvé la vente de certains terrains situés sur le côté sud de la rue de Bellechasse, entre les 20e et 21e avenues, à la Bellechasse Hospital Corporation et la permission à la Ville de St-Léonard-de-Port-Maurice de drainer vers l'égout de la rue une propriété située sur la rue Paisley, le Conseil a ajourné à cet après-midi, 3 heures.

*Council  
activities*

## Half Agenda Still Faces City Council

City council yesterday without discussion referred back to its executive committee for further study a draft bylaw which would have permitted establishment of parking lots in certain sections of residential zones, where they now are prohibited.

Shortly afterwards, a motion for re-consideration of the issue was rejected by a vote of 31 favorable to 49 opposed.

By a vote of 64 to 14, the council adopted a bylaw extending the commercial zone on the south side of Sherbrooke St. east of Elmhurst Ave.

With considerably less than half of the agenda disposed of, the last scheduled statutory meeting before elections — it opened Sept. 1 — appeared yesterday to be losing popularity with council members.

At one moment, while Mayor Sarto Fournier was speaking on proposed sale of some city-owned land to a housing co-operative group, there was a bare quorum of 34 councillors in attendance. The summoning bell was sounded, but it had no effect, and the meeting was almost adjourned a half four earlier than usual so the matter could be debated with more councillors present.

The meeting is to be continued this afternoon.

GAZETTE

SEP 15 1960

Conseil  
actives

On fait diligence

## 9 rapports adoptés

**Les conseillers municipaux ont approuvé neuf rapports du Comité exécutif, hier, au cours de leur séance de l'après-midi. Ces neuf rapports comprennent celui de la vente de terrains du Domaine St-Sulpice, dont on lira le compte rendu ci-contre.**

Le Conseil a approuvé un projet d'acte de vente à la Fédération des Journalistes Canadiens, Inc., au prix de \$58,362.30 de certains terrains situés à l'angle sud-ouest des rues Marie-Anne et de la Roche. Les expropriations, qui avaient été faites dans ce cas, permettront l'ouverture d'une ruelle ouest-est allant de Christophe-Colomb à de la Roche et la fermeture de celle nord-sud au coin de Marie-Anne. De plus, la ville se propose d'aménager un pan coupé à l'angle sud-est de Marie-Anne et de de la Roche, pour faciliter la circulation à cet endroit. La circulation est de plus en plus dense maintenant sur la rue Marie-Anne.

### **Egout privé**

Les conseillers ont accordé la permission à la compagnie United Amusement d'installer et d'entretenir un égout privé de dix pouces dans une ruelle sise à l'arrière du bâtiment portant le no 5711, avenue du Parc. Ils ont également consenti à l'annulation en faveur d'Armstrong Cork Company du lot 45-2 du cadastre de la Paroisse de Montréal sur lequel la Cité détient une servitude pour un égout.

Deux autres transactions concernaient l'échange de terrains avec certains propriétaires.

Les membres du Conseil ont, par contre, refusé de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de l'avenue Mont-Royal, côté sud, entre les rues Berri et Rivard, et un meilleur aménagement des abords sud de la même avenue à l'est de Rivard.

Le Conseil a encore plus de 35 items à disposer avant de clore sa séance qui dure depuis le 1er septembre et qui sera la dernière avant les élections.

MTL-MATIN

SEP 16 1960

Council  
activities

## Council Adopts 60 Items

Montreal City Council disposed of some 60 articles of the statutory Sept. 1 meeting order of the day at afternoon and evening sittings yesterday.

In almost record time, councillors with practically no discussion, adopted the following items:

1—Sale of 3,664,900 square feet of city-owned land at 9.87 per square foot in the north-end Domaine St. Sulpice to Les Habitations St. Sulpice, a co-operative society, for the construction of 800 houses, 210 units of four to six storey houses, 100 triplexes, 100 duplexes and 100 one-family houses.

2—A \$69,110 credit and expropriation of land to open a north-south lane located in the area bounded by West Broadway, Upper Lachine road, Westmore avenue and Harley avenue.

3—Expropriation and a \$175,468.25 credit for payment of land to widen Masson street between Delorimier avenue and Iberville street.

4—Plans for the proposed structures and buildings and their location of the Canadian Broadcasting Corporation atop the Mount Royal.

5—Construction by the CBC of an aerial tower with multiple antenna for TV and radio broadcasts.

6—Amendment of a previous council resolution to widen and pave the street and build sidewalks on Ontario street from Pie IX boulevard to Clark street instead of Bleury street pending completion of the plans of the linking of Ontario to de Montigny street.

7—A \$200,000 credit to restore and renovate St. James Market which will be eventually occupied entirely by the City Traffic Department.

8—A \$250,000 credit to add a third storey to the former Viger station now occupied and owned by the city.

9—A \$110,000 credit for the construction of a road bridge on Western avenue over Girouard avenue to carry out the project of extending Western avenue from Decarie boulevard to Elmhurst avenue.

STAR

SEP 16 1960

## Au conseil de Montréal

# Un poste refusé à M. M. Hayes...

Un conseiller municipal, M. George Brown, est intervenu abruptement hier soir, alors que le conseil siégeait, pour tenter — mais en vain — d'obtenir que M. Murray W. Hayes soit nommé membre de la Commission de Transport de Montréal au salaire annuel de \$12,000.

Il était 9 h. 30. Appuyé par le conseiller Graham Gould, représentant de l'Université McGill et candidat de l'Union nationale dans le comté de Westmount - St-Georges en 1956, le conseiller Brown, un des représentants de la classe "A" du district no 3 (quartier Notre-Dame-de-Grâce) et candidat de l'Union nationale dans le comté de N.-D.-G., en juin, a proposé que le conseil reconsidère la décision par laquelle il a retourné au comité exécutif, le premier septembre dernier, un rapport provenant du comité exécutif et recommandant alors la nomination comme membre de la Commission de Transport de Montréal de M. Hayes (ce dernier représentant de Canadian Manufacturers' Association et candidat de l'Union nationale dans le comté de Westmount-St-Georges, en juin dernier).

C'est par 39 voix contre 22 que le conseil a refusé de reconsidérer le vote pris le 1er septembre dernier.

Faisant allusion à la motion Brown-Gould, le conseiller Pierre DesMarais a déclaré :

"Il y a des gens qui manquent du sens du ridicule. Ils

veulent confirmer que le conseil se conduit de façon ridicule".

Le conseiller Lucien Croteau a pour sa part dit se demander pourquoi le conseil permettrait la réintroduction du rapport retourné au comité exécutif le 1er

septembre, à la demande même du conseiller J.-M. Savignac, le président, et avec l'appui du conseiller Hayes lui-même.

Les 22 conseillers qui ont voté en faveur que le conseil reconsidère sa décision prise le premier septembre sont : MM. Seigler, J.-M. Savignac, Murphy, Moore, Marcel Despatis, E.-T. Asselin, Crompt, Kliger, Roland Savignac, M. W. Hayes, Angrignon, Mondor, Pugsley, Brown, Davidson, Tait, Shalinsky, Bégin, Bériault, Gould, Téodori et Mills.

Et les 39 qui ont voté contre : MM. Rochon, Hamelin, O'Flaherty, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Kolber, Pierre DesMarais, Lauriault, Godin, Lépine, Lévesque, English, Loiseleur, Galliard, Emile Pigeon, Bertrand, Manson, Lessard, Mayer, Tozzi, Cloutier, André DesMarais, Guilbeault, Maunier, M<sup>re</sup> Letellier de St-Just, J.M. David, Leroux, Lecours, Antoine Despatis, Langlois, Collette, Singer, Snyder, Lemieux, Quintal, Sauvageau, Boulanger et Lalonde.

Conseil  
Activités

Tous ne peuvent avoir des cadeaux!

2

# Pas de pension aux conseillers mais une situation à vie pour M. Bonnier

Après plusieurs heures de débats, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas octroyer de pension à 18 conseillers qui ont 18 ans et plus de services à l'hôtel de ville. Un peu plus tard, cependant, le conseil a assuré une situation à vie au conseiller Jean-Robert Bonnier en le nommant au Bureau de révision des estimations.

En vertu d'un amendement à la charte adoptée par la Législature provinciale il y a environ deux ans, la Cité est autorisée à accorder, par résolution du Conseil, à toute personne qui, au premier janvier 1959 en était membre, une pension annuelle de \$1,500, sa vie durant, à compter du jour où elle cessa d'être membre dudit conseil, pourvu qu'elle ait alors exercé le mandat de conseiller ou d'échevin de la Cité pendant au moins quinze ans.

En vertu de cette loi, 13 membres actuels du Conseil seraient éligibles à la pension. Ce sont MM. Max Selgler, Jos-Marie Savignac, Edmond Hamelin, E. W. O'Flaherty, Frank Hanley, J. O. Asselin, J. B. Delisle, J.-H. Dupuis, Guy Vanier, Harry Kolber, Pierre DesMarais, Wilfrid-E. Lauriault, Léon Lortie, Georges Godin, J. N. Drapeau, J.-Augustin Murphy et Lucien Croteau.

Au cours des débats, MM. Lucien Croteau, W. E. Lauriault, Pierre DesMarais et Edmond Hamelin ont présenté des motions que leurs noms soient biffés de la liste des conseillers éligibles à la pension. Tous ont déclaré y renoncer.

Les opinions émises ont été très partagées, mais au cours du débat certains conseillers qui se sont prononcés en faveur de la pension ont soulevé des cas personnels qui ont donné à la discussion un ton plutôt déplaisant.

Un conseiller entre autres a déclaré que lui personnellement était prêt à renoncer à sa pension (sans toutefois soumettre de motion à cet effet) mais en affirmant qu'il parlait en faveur de la pension parce que le conseiller untel, lui, en avait besoin.

C'est le conseiller Lucien Saulnier qui a proposé que le rapport recommandant le vote des pensions soit retourné au comité exécutif. Il a souligné qu'il était disgracieux de soulever des cas personnels dans la discussion. Il a ensuite dit qu'il était du plus mauvais goût que de soumettre un rapport recommandant le vote de pensions alors qu'au cours des trois dernières années les journaux n'ont fait que parler des "rois faînésants" de l'hôtel de ville.

La motion de M. Saulnier, qui était secondée par le conseiller Jacques Tozzi, fut approuvée à l'unanimité.

## M. J.-R. Bonnier au Bureau de révision

Le rapport recommandant la nomination du conseiller J.-R. Bonnier au bureau de révision des estimations fut ensuite soumis à l'attention du Conseil.

Une motion de référence fut d'abord défaite par un vote de 42 à 31.

Plusieurs conseillers ont exprimé leur surprise en constatant que le président du comité exécutif M. Jos-Marie Savignac ne recommandait pas le retrait de ce rapport de l'ordre du jour.

On se rappelle qu'au début de la séance, M. Savignac avait lui-même recommandé que l'on retranche de l'ordre du jour les nominations de MM. Murray Hayes et Germain Angrignon, à la Commission de Transport de Montréal.

M. Savignac faisait alors valoir que le rapport de la Commission Champagne recommandait qu'aucun conseiller ne soit nommé à certaines commissions et à certains postes du fonctionarisme municipal. Il avait même laissé entendre qu'il ferait la même recommandation lorsque viendrait le rapport recommandant le conseiller Bonnier.

Mais depuis ce temps il s'est écoulé 15 jours. Hier lorsque le rapport fut appelé, M. Savignac n'a pas bougé.

Le conseiller J.-R. Bonnier qui fut élu au Conseil en 1954 sous l'égide de la Ligue d'action civique était candidat du Ralliement du Grand Montréal en 1957.

En dépit des nombreuses oppositions M. Bonnier a été nommé au Bureau de révision des estimations par un vote de 43 à 37.

Voici comment s'est partagé le vote:

POUR: MM. Max Selgler, Jos-Marie Savignac, Dave Rechon, W.

E. O'Flaherty, Frank Hanley, J.-O. Asselin, J.-B. Delisle, J.-H. Dupuis, Guy Vanier, H. Kolber, W.-E. Lauriault, G. Godin, A. J. Murphy, Lucien Croteau, B. Lépine, R. Moore, Marcel Despatis, G. Loiselle, A. Gagliardi, E. Pigeon, P.-J. Bertrand, H. Lessard, A. Crompt, H. Kliger, Roland Savignac, J.-R. Bonnier, Murray Hayes, H. Marchand, Louis Laberge, Mme E. Letellier de Saint-Just, P.-O. David, A. Lecours, A. Despatis, G. Angrignon, R. Mondor, A. Collette, M.-L. Déry, Moe Shalinsky, R. Bégin, J.-A. Corbeil, J.-M. Bériault, H. Gould et C. Téodori.

CONTRE: M. E. Hamelin, P. DesMarais, J.-N. Drapeau, Dr R. Lévesque, N. English, E.-T. Asselin, H. Hanson, C. Mayer, Jean Labelle, J. Tozzi, R. Clouette, André Desmarais, Dr A. Guilbeault, H. Montpetit, Jean Meunier, L. Saulnier, R. Sigouin, L. Leroux, J.-E. Langlois, P. T. R. Pugsley, G. Brown, R. Davidson, I. Tait, O. Singer, G. Snyder, Jean LaRoche, R. Desjardins, C. Quintal, J.-O. Roy, J.-B. Bourque, M. Landes, P.-E. Sauvegeau, P. Boulanger, F. Drapeau, A.-A. Lalonde, R. Bourret et H. C. Mills.

À l'ajournement de six heures, il ne restait plus que deux articles à l'ordre du jour et l'ordre du jour de l'Office municipal de l'Habitation salubre qui comporte quatre articles, à étudier. Le Conseil a ajourné sa séance à 8h. 30. On prévoyait alors que d'autres rapports seraient soumis par le comité exécutif dont le vote d'un crédit pour le contrat des plans du stade sportif de Maisonneuve.

LE DEVOIR

SEP 17 1960

*Council activities*

## At City Council

# No 'Plum Pudding' In Sight

City council yesterday unanimously referred back to its executive committee for further study a recommendation for authorization of a \$1,500 annual lifetime pension to 18 councillors of at least 15 years' standing payable from the day they should cease to hold that office.

Four councillors who qualified from the point of view of length of membership in the council had had their names struck from the list — Leader of Council Lucien Croteau, Coun. W. E. Lauriault, Executive Committeeman Pierre DesMarais and Coun. Edmond Hamelin. Coun. Dave Rochon also said he would not accept the pension. All indicated they intended to continue holding office.

The proposed pension, however, was termed by Coun. Frank Hanley, MPP, "not a 'plum pudding', not a gift for councillors, but an honorary degree given for service to the public." Mr. Hanley whose name was on the list, said, too, he would "continue to serve the public."

The "plum pudding" appellation had been applied the previous day by Coun. Hamelin.

Minutes after the decision on the pension issue, the council by

the same pair concerning the executive committee's recommendation for appointment of Coun. Bonnier, was rejected by the council by a vote of 33 in favor to 48 opposed.

After seven councillors then spoke for or against the Bonnier appointment, the council approved it.

At a night sitting, the council rejected a request that it reconsider its Sept. 1 return to the executive committee of the latter's recommendation that Vice-Chairman Murray W. Hayes be appointed to one of the two \$12,000-a-year posts that will become vacant in November on the Montreal Transportation Commission. The request was made by Coun. George Brown, seconded by Coun. Graham Gould, Q.C., but it could muster only 22 favorable votes to 39 opposed.

The council then, by a vote of 51 to 13, accorded permission to Mayor Sarto Fournier to present a request for a \$370,000 appropriation for preliminary studies and preparation of plans for a stadium in Maisonneuve Park (East Sport Centre). However, the meeting was adjourned until Monday morning before decision on the request proper had been taken.

### By Myer Negru

a vote of 43 to 37 appointed Coun. J. Robert Bonnier, a member of six years' standing, to a \$12,000-a-year post on the Board of Revision of Valuations of the City of Montreal, where, after 15 years, he would be entitled to a pension of 80 per cent of his stipend.

Debate on the pension proposal, which began Thursday, took another two hours yesterday.

In virtue of powers accorded by the Legislature to the city at the 1958-59 session, the executive committee had recommended that the pension be authorized for Coun. Max Seigler, Coun. E. W. O'Flaherty, Executive Chairman J. M. Savignac, Coun. J. O. Asselin, Coun. J. B. Delisle, Executive Committeeman J. H. Dupuis, Coun. Guy Vanier, Q.C., Coun. Harry Kolber, Coun. Leon Lortie, Coun. Georges Godin, Executive Committeeman J. N. Drapeau and Coun. J. Austin Murphy, Q.C., in addition to the six men mentioned above.

### 'Immoral, Indecent' Action

Leading off the attack on the proposal yesterday was Coun. Maurice Landes. He asserted it would be "immoral and indecent" for councillors to vote themselves City Hall pensions without having contributed to any fund.

But Coun. C. Teodori countered with the opinion that any councillor at City Hall for 15 years "has contributed much to the city." He said even \$1,500 a year would not repay them for what they had given.

Coun. E. W. O'Flaherty, noting that several men whose names were on the list had served during 1940-42, when councillors were not paid at all, held that such service without pay should be considered as a contribution to a pension fund.

Coun. Lucien Saulnier, who said that to vote the pension now would be "provocation of the public," moved, second by Coun. Jacques Tozzi, to send back the executive committee's recommendation.

However, a similar motion by

GAZETTE

SEP 17 1960



Conseil  
activités

## L'assemblée du conseil a pris fin aujourd'hui

L'assemblée statutaire de septembre du conseil municipal de Montréal a pris fin à midi et demi aujourd'hui.

Les quelques items qui demeureraient à l'ordre du jour à l'ajournement ont été remis à la prochaine assemblée, une spéciale qui aurait lieu au début de la semaine prochaine.

Les raisons de l'ajournement de l'assemblée qui vient de prendre fin : 1) quelques membres du conseil se rendraient à Québec ce soir pour la session spéciale d'urgence du parlement sur les problèmes de Montréal; 2) le début des fêtes juives annuelles, mercredi soir, et 3) la tenue du tournoi annuel de golf du conseil cet après-midi.

LA PRESSE

SEP 19 1960

Au Conseil municipal :

# Fin de la séance régulière ; une séance spéciale dans une semaine

Le Conseil municipal a mis fin à son assemblée statutaire de septembre, hier, en laissant sur la table plusieurs rapports que s'apprêtait à lui soumettre le comité exécutif et l'ordre du jour de la séance spéciale de l'Office municipal de l'habitation salubre.

Il fut convenu que le comité exécutif convoquerait le Conseil en séance spéciale au début de la semaine prochaine.

Plusieurs raisons ont motivé la fin de la séance hier. D'abord, après avoir siégé de 10 h. 45 a.m. à midi et trente, un grand nombre de conseillers ne voulaient plus siéger dans la journée du tournoi de golf annuel des conseillers qui avait lieu hier après-midi au Golf municipal.

D'autre part, M. Pierre DesMarais a critiqué ceux qui laissent en plan les affaires municipales pour aller jouer au golf. Il a insisté pour que la séance reprenne à 3 h. de l'après-midi afin de terminer l'assemblée avant l'ouverture de la session spéciale qui débute aujourd'hui à Québec et qui concerne les élections municipales.

M. DesMarais a dit qu'il était inconcevable que la Cité ne délègue aucun représentant officiel à Québec. "Je ne comprends pas, dit-il, que nous n'ayons personne sur place pour répondre, à l'occasion, aux questions qui pourraient se poser. Nous devrions avoir au moins quelques membres de l'administration en disponibilité pour donner aux membres du Parlement qui pourraient en manifester le désir, certaines explications".

(Seuls MM. DesMarais et Lucien Croteau ont annoncé qu'ils tenteraient d'être à Québec aujourd'hui.)

D'autre part, M. Max Seigler, au nom des conseillers de religion juive, a demandé que l'on

fasse diligence pour terminer l'assemblée avant mercredi qui marquera le début des fêtes religieuses juives.

M. Croteau, au nom du comité de rénovation urbaine, a proposé l'ajournement à ce soir ou à cet après-midi afin de per-

mettre au comité exécutif de prendre connaissance des projets de contrats à intervenir entre la cité et les autorités fédérales pour des études de rénovation urbaine.

M. Croteau a expliqué que le cabinet fédéral a passé jeudi dernier, des ordres en conseil autorisant la Société centrale d'hypothèques et de logement à participer à ces études. Par ces décisions, le fédéral s'engage à payer 50 pour cent des frais d'une étude et 75 pour cent de l'autre. Le comité exécutif devrait d'abord approuver les projets de contrats avant de les soumettre au conseil.

M. Seigler a alors soumis une formule qui a rallié tout le conseil. Mettre fin à la séance en cours en laissant sur la table toutes les questions qui n'ont pas été étudiées. D'ici quelques jours le comité exécutif pourra préparer un nouvel ordre du jour et convoquer le conseil au début de la semaine prochaine.

## Les plans du stade

Au début de la séance d'hier, le conseil a voté un crédit de \$370,000 à être imputé à l'autorisation d'emprunt votée au début de l'assemblée le 1er septembre dernier et devant servir à la préparation des plans et aux études préliminaires en vue de la construction d'un stade au Centre sportif de Maisonneuve.

Ce crédit a été voté par 41 voix contre 22.

Avant de mettre fin à sa séance, le Conseil a voté les crédits nécessaires à l'expropriation, par prise de possession préalable, des immeubles requis pour l'ouverture de la 11e Avenue, Rosemont, au nord de la rue Laurier.

Il a aussi décrété l'acquisition des immeubles requis : a) pour un meilleur aménagement des abords de la rue Drummond, côté ouest, près de la rue Dorchester, et voté un crédit de \$56,940 à cette fin; b) pour les fins d'une ruelle de 25 pieds de largeur nécessitée par cet aménagement et voté un crédit de \$25,000 à cette fin.

Conseil  
Activités

MONTREAL-MATIN, MARDI, 20 SEPTEMBRE 1960

La semaine prochaine

# Le Conseil de ville se réunira une dernière fois avant les élections

La dernière assemblée statutaire du Conseil municipal actuel avant la tenue des élections, le 24 octobre, s'est ajournée, à midi et trente, hier, avec l'entente tacite que le Comité exécutif convoquera une assemblée spéciale, lundi prochain, pour la discussion des rapports des deux dernières semaines.

Le Conseil a disposé de tous les items à l'ordre du jour mais la semaine prochaine, il sera appelé à voter des crédits pour les expropriations de l'avenue McGill College au montant d'environ \$4,000,000 afin de construire une rampe d'accès dans McGill College, de Sherbrooke à la Place Ville-Marie. Ce projet a déjà été retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Les conseillers devront égale-

ment étudier des recommandations de l'Office d'habitation salubre concernant la construction de rues et la rétrocession de terrains dans le secteur des Habitations Jeanne-Mance.

## Le stade

Hier matin, le Conseil a approuvé, par un vote de 41 à 23, des crédits de l'ordre de \$370,000 pour les plans préliminaires d'un stade de 40,000 sièges dans le parc Maisonneuve.

Ce projet est cher au maire Fournier qui avait fait approuver plus tôt un projet de règlement d'emprunt de \$4,000,000 pour une partie du coût de ce stade.

Les conseillers ont également décidé d'exproprier des terrains dans le quartier Rosemont pour permettre l'ouverture de la 11e Avenue de Masson à la rue Laurier.

## Objections

La plupart des conseillers, qui

ont assisté à la réunion d'hier matin, ne voulaient pas continuer les séances cette semaine. Hier après-midi, il y avait le tournoi de golf annuel des conseillers; aujourd'hui, il y aura la session spéciale de Québec; et jeudi et vendredi, les fêtes juives.

MTL-MATIN

SEP 20 1960

Council  
Activities

## City Council Ends One Meeting, Another Session To Open Monday

By MYER NEGRU

City council's last scheduled statutory meeting, which opened Sept. 1, came to a somewhat anti-climactic end shortly after noon yesterday—the 180 items of business on its agenda disposed of, but 131 private motions of councillors put over to a new special meeting to be convened next Monday.

That the motions will be taken up by the council is unlikely, but the executive committee indicated it wished to bring in some additional business not hitherto foreseen.

As this business must have the prior approval of the executive committee, and as, for technical reasons, the committee could not meet before today, various times for adjournment were considered before it finally was decided to start all over again.

The new items to be dealt with include a draft zoning by-law for McGill College Ave. between St. Catherine and Sherbrooke Sts.; an exchange of land with the Provincial Government in the northeast end of the city to enable construction of an old people's home; and approval of a contract with federal authorities whereby Ottawa will help defray cost of two surveys in Montreal with a view to urban renewal.

The special meeting, however, will have to take its turn behind another, originally convened for Sept. 9 by Montreal's Municipal Sanitary Housing Bureau, but which had to wait until the statutory one was completed.

There are only four items of business on the agenda for the meeting called by the bureau—voting of two appropriations totalling \$66,500 for paving and sidewalks in part of the Jeanne Mance Housing Project, Montreal's pioneer slum clearance and redevelopment undertaking, and approval of two deeds involving retrocession of some expropriated land which would enable a saving of \$68,223 in cost of acquiring the site.

The council at its sitting yesterday morning, by a vote of 41 to 22, appropriated \$370,000 for preliminary studies and plans with a view to construction of a stadium in Maisonneuve Park (East Sport Centre). The appropriation is subject to ratification by the Quebec Municipal Commission, as the funds would be borrowed.

It also appropriated, without recorded vote but with about a half-dozen dissents, \$402,865 for expropriation with immediate taking possession of property for opening of Eleventh Ave. north of Laurier Ave. Municipal valuation of the property involved is \$112,500.

GAZETTE

SEP 20 1960

## Ce que sont ces 8 articles

Voici en quoi consistent les huit articles mentionnés par la Chambre de commerce dans sa requête spéciale présentée hier à M. Lesage :

"113. — Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1820 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des

bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel que modifié. (Rue de Salaberry, etc.)"

"114. — Soumettant un projet de règlement concernant le zonage du boul. Dorchester" (Le projet de règlement ne comportait que les dispositions particulières aux secteurs de la rue Dorchester

compris d'une part entre la rue Guy et l'avenue Atwater, et, d'autre part, entre la rue St-Hubert et l'avenue deLorimier).

"115. — Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1792 concernant l'établissement et la construction des postes d'essence, tel que modifié". (Postes d'essence plus près des églises, des écoles, des hospices. Un poste d'essence pourrait être ainsi construit à l'angle de la rue Cousineau et du boul. Gouin).

"119. — Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1396 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Montcalm, tel que modifié". (Modification recommandée dans le but de permettre d'utiliser les terrains situés aux angles nord-est et sud-est de l'intersection de la rue Villeray et de l'avenue Papineau où l'on projette, a-t-on dit, d'ériger une succursale de banque et une caisse populaire).

"122. — A l'effet d'approuver un projet d'acte de vente, à La Fédération des Journalistes Canadiens, Incorporée ("Montréal-Matin"), au prix de \$58,362.30, de certains terrains situés à l'angle sud-ouest des rues Marie-Anne et de la Roche".

"125. — A l'effet d'approuver un projet d'acte de vente à M. Goldstein d'une partie du lot no 1692 du cadastre du quartier Saint-Antoine ayant front sur la rue Mackay".

"132. — A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis : a) pour un meilleur aménagement des abords de la rue Drummond, côté ouest, et de voter un crédit de \$56,940.00 à cette fin ; b) pour les fins d'une ruelle de 25 pieds de largeur nécessitée par cet aménagement, et de voter un crédit de \$25,000 à cette fin.

"134. — A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la 11e Avenue, au nord de l'avenue Laurier".

# Et une requête spéciale:

---

## Enquêter sur 8 articles de l'assemblée du conseil tenue le 1er septembre

Au cours de son entrevue, la direction de la Chambre de commerce du district de Montréal, dans une requête spéciale, a demandé également d'élargir le mandat de la Commission Paquette qui doit enquêter sur l'existence possible de pots-de-vin à

l'hôtel de ville.

La Chambre a précisé au premier ministre qu'il y a lieu de vérifier si l'inscription de certains articles à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal de Montréal, tenue le premier septembre, a été faite con-

formément à la loi, aux bonnes moeurs et en tenant compte du bien commun. La Chambre demande au gouvernement de faire par l'intermédiaire de la Commission Paquette la lumière sur les démarches et les motifs qui ont amené l'inscription

de ces articles qui portent les numéros suivants : 113, 114, 115, 119, 122, 125, 132 et 134. La Chambre recommande cette enquête dans le plus bref délai possible.

D'après la requête présentée à M. Lesage, la Chambre demande que le gouvernement provincial permette que huit articles inscrits au feuillet de l'assemblée du conseil soient aussi soumis à la considération de la Commission Paquette qui est déjà appelée à enquêter sur des allégations de chantage, de pots-de-vin et de demandes d'argent de la part de certains membres de l'administration relativement à une requête de permis de construction formulée par une usine de la rue Villeray, dans la partie nord de Montréal.

Council Activities

## Hold Final Statutory Council Meet

By GERARD DERY

The final statutory meeting of City Council before the Oct. 24 elections was adjourned yesterday with the tacit understanding that the Executive Committee would recall for a special meeting next Monday to deal with matters that have come up in the past two weeks.

In its sittings since Sept. 1, Council disposed of all items on the order of the day except 131 private councillors motions. These items — some of which have been on council agendas for two years but have been repeatedly postponed — are now postponed once again.

To be considered next week, in a special meeting likely last-ink two or three days, are: expropriations and zoning regulations on McGill College avenue (estimated cost, \$4,000,000) to make a wide mall from Sherbrooke street leading into Place Ville Marie; and recommendations by the Municipal Sanitary Housing Bureau for building of streets and retrocession of land in the Jeanne Mance Housing project.

Yesterday Council voted 41-23 to approve a \$370,000 credit for preliminary plans for Mayor Sarto Fournier's pet project—a 40,000-seat stadium in east end Maisonneuve Park. Earlier at this session, councillors had approved a \$4,000,000 loan by-law for part of the cost of this project.

Council also decided to reconsider expropriation of property on 11th avenue, in connection with a plan to extend this avenue from Masson street to Laurier avenue in Rosemount.

At the short meeting yesterday, nearly all councillors wanted to meet again—but not this week. Interfering with possible continuation of the statutory meeting was a councillors' golf tournament this afternoon, the special session of the Quebec Legislature called to amend Montreal's charter tomorrow, and Jewish New Year (Rosh Hashanah), on Thursday and Friday.

As a result, Coun. Max Siegler's motion to adjourn, with the understanding that the Executive Committee would call a special session next Monday, was approved.

STAR

SEP 20 1960

*Council  
Activities*

## Lesage Petitioned

# City Group Seeking Probe by Province Of Council Agenda

By GERARD DERY

Premier Jean Lesage has been asked by a top-flight Montreal organization to order an investigation of the agenda prepared by the city's Executive Committee for the City Council meeting which has just finished.

The demand, made to the premier yesterday by la Chambre de Commerce du District de Montreal, wants light thrown on "the motives which preceded inclusion of nine items on the order of the day of the statutory Sept. 1 council meeting."

The premier did not commit himself on the demand in which the business organization said it "submits that there is occasion to verify if the insertion of certain items on the order of the Sept. 1 meeting was in conformity with the law and with good morals and if the common good was taken into consideration."

La Chambre de Commerce said that a probe of the nine items it specified should be added to the inquiry of the three-judge commission set up to look into charges of graft and bribery in connection with a building permit in the north end of the city.

The commission is composed of Chief Municipal Judge Roland Paquette, Judge Pascal Lachapelle and Judge Henri Monty. Its investigation is to get under way next Monday.

These are the items La Chambre de Commerce suggested should be investigated.

Item No. 113.—Referred back to the Executive, the draft by-law submitted by the Committee would have set zoning regulations along the entire length of Salaberry street in the north end of the city.

Previously recommended by the City Planning Department's advisory committee, different zoning rules would have provided for commercial and residential sectors to ensure a sound and coordinated development in the district.

Item No. 114.—Adopted last week, this draft zoning bylaw embodied provisions for two sections along Dorchester boulevard, between Guy street and Atwater avenue, and between St. Hubert street and Delormier avenue.

Dealing with authorized constructions and types of occupan-

cies, location of buildings in relation to limits of lots, maximum floor areas and building volumes, the controversial issue pertained to the minimum height of structure along Montreal's Fifth avenue row.

City Planning Director Romeo Mondello had insisted in his report on a minimum height of 60 feet but council ignored his recommendations and voted in favor of only 30-foot minimum high buildings.

Item No. 115.—Ratified by council, the draft by-law was aimed at reducing from 200 to 100 feet, in certain cases, the minimum distance between service stations and places of worship, colleges, convents, schools, orphanages, hospitals, theatres, moving picture halls and playgrounds.

However, the minimum distance remained at 200 feet in cases where these public buildings and proposed filling stations are located on the same street.

Item No. 118.—This Executive report, referred back by council for further study, provided for parking facilities in new buildings and on lots.

Item No. 119.—Also referred back to the Executive but subsequently returned for reconsideration, this draft zoning by-law was eventually adopted and dealt with intersections of residential and commercial streets in Montcalm Ward, particularly along Papineau avenue.

The City Clerk's explanatory notes to council pointed out that the amendment would enable a bank and a Caisse Populaire to erect buildings at Villeray street and Papineau street.

Item no. 122.—Temporarily tabled, this report was adopted at the end of last week for a draft deed of sale of city-owned lots on the southwest corner of Marie Anne and de Laroche streets to the Federation des Journalistes Canadiens for \$58,362.30.

Item No. 125.—Object of a long debate, the report was returned to the Executive and involved an offer from M. Goldstein to purchase from the city the expropriation residue on the north side of his property at Mackay and Burnside street.

The Executive had previously agreed to sell the 1,516 square foot lot at five dollars per

square foot or \$7,580 in all, in accordance with the recommendations of the superintendent of the city properties divisions and the Director of Finance.

City Traffic Director Jean Lacoste had informed the Committee that the lot could accommodate at the most half a dozen vehicles.

Item No. 132.—Referred back to the Executive this report recommended the expropriation of several lots located at Drummond street and Dorchester Blvd., owned by several concerns and individuals and the voting of a \$56,940 credit for expropriating costs.

In addition, the Committee requested council to vote \$25,000 to open a 25-foot lane required to provide for improved approaches of Drummond street at the boulevard.

Item 134: Carried yesterday by 54-20 vote yesterday only a few minutes before adjournment of the statutory meeting, this report requested councilors to appropriate \$402,865 for the prior possession of a property blocking 11th avenue between Laurier avenue and Masson street.

STAR

SEP 20 1960



Council activities

## Early Next Week

# Slum Surveys Head Agenda for Council In Special Session

By GERARD DERY

The Executive Committee has begun discussion of the agenda for next week's special council meeting dealing with a handful of important items which have come up in the past two weeks.

Date for the special meeting has not yet been decided, nor has the complete agenda, but Council will definitely convene early next week—probably for the last time before the Oct. 24 election.

Among the nine or ten items on the agenda will be a proposed agreement between Central Mortgage and Housing Corporation and the city, for slum surveys, which Council will be asked to approve.

### Two City Surveys

The Federal Government has agreed to pay up to \$101,250 for two surveys. One general survey of the entire city would entitle the city to payments of 75 per cent of the cost, or maximum \$63,750; the other offers 50 per cent, or maximum of \$37,500 for a regional survey of an area bounded by St. Lawrence boulevard, Sherbrooke street, Delorimier avenue and the St. Lawrence River.

This district also encloses the proposed site of a new CBC headquarters, in an area bounded by Amherst street, Papineau avenue, Craig street, and Dorchester boulevard.

Another item on the agenda will be a proposal to expropriate property on the west side of McGill College avenue to a width of 120 feet, to approve a zoning law for the east side and to annul any building permits issued for the area since July 1.

Purpose of this plan is to provide a wide mall between Sherbrooke street and the Place Ville Marie. The annulling of building permits would take care of a building permit issued for construction of an 11-story hotel on McGill College avenue, which planning authorities say is not in keeping with the architectural requirements for the area.

Total cost of the expropriation and re-arrangement of streets, is expected to be \$4,000,000.

### Other Items

Other items likely to appear on next week's agenda:

Acceptance of resignation of Coun. J. R. Bonnier, who has been named a member of the city's Board of Revision;

Proposed credit of \$20,000 for paving of lane east of Eadie street between Le Caton and de Villier streets;

Credit of \$1,000,000 for additional construction on the Riviere de St. Pierre trunk sewer;

Selling of two city-owned pieces of land on Guy street north of St. Catherine street and on the northwest corner of Notre Dame and Dezery streets.

This special session will end with a meeting called by the Municipal Sanitary Housing Bureau to approve expenses and retrocession of land in the Jeanne Mance Housing Project.

STAR

SEP 21 1960

Conseil  
activités

## LES INQUIETUDES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

# Chacun des rapports mentionnés dans sa demande d'enquête est relié à des intérêts particuliers

A moins d'une intervention directe de l'autorité provinciale, il semble bien que l'administration municipale ne fera rien pour donner suite à la requête de la Chambre de Commerce de Montréal qui voudrait qu'enquête soit faite pour vérifier si l'inscription de certains postes à l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil municipal de Montréal, qui a débuté le 1<sup>er</sup> septembre dernier, a été faite conformément à la loi, aux bonnes moeurs et en tenant compte du bien commun.

Le président du comité exécutif, M. Jos.-Marie Savignac interrogé à ce sujet, hier, a dit que la commission municipale d'enquête formée par le Conseil et présidée par le juge Roland Paquette a un mandat bien précis et qu'il n'est pas question de le modifier.

Cette commission d'enquête qui est formée, outre du juge Paquette, des juges Henri Monty et Pascal Lachapelle doit faire enquête dans le cas d'une demande de permis de construction d'une compagnie d'eau

gazeuse qui veut agrandir son établissement à même la zone domiciliaire qui l'entoure.

Cette affaire, qui a été soumise à trois reprises au Conseil, avait donné lieu à des débats au cours desquels il fut question de pots-de-vin et de chanfrage.

La Chambre de commerce a demandé pour sa part au premier ministre, M. Jean Lesage, "de faire la lumière sur les démarches et examiner les motifs qui ont précédé l'inscription à l'ordre du jour de la séance qui vient de se terminer, des items 113- 114- 115- 118, 122, 125, 132 et 134".

Plusieurs de ces rapports du comité exécutif ont été approuvés d'autres ont été retournés.

Voici en quoi consistent les huit articles mentionnés :

113—Projet de règlement à l'effet de modifier le règlement de zonage de la rue Salaberry. (Retourné à l'exécutif pour la 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> fois. Au cours du débat il fut question d'un centre d'achat.

114—Règlement de zonage des extrémités est et ouest de la rue Dorchester. (En dépit de l'opinion du directeur du service d'Urbanisme qui a préconisé que la hauteur minimum des édifices devrait être de 60 pieds, le Conseil a approuvé le règlement fixant cette hauteur minimum à 30 pieds. Au cours du débat il fut fait mention d'un projet de construction d'un motel.

115 — Règlement concernant les postes d'essence. (Par ce règlement de portée générale le Conseil a réduit de 200 pieds à 100 pieds l'espace qui doit séparer un poste d'essence d'une église, d'une école, d'un cinéma, etc. Au cours du débat il ne fut fait mention que d'un cas particulier, soit d'un terrain sis à l'angle de la rue Cousineau et du boulevard Gouin. Ce projet revenait devant le Conseil pour la 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> fois).

119 — Règlement à l'effet de modifier le zonage de la rue Papineau dans le quartier Montcalm. (On a parlé de la cons-

truction d'une succursale de banque à l'angle de la rue Villerey).

122 — Acte de vente de certains terrains situés à l'angle sud-ouest des rues Marie-Anne et de la Roche à la Fédération des Journalistes canadiens, Inc (Montréal-Matin). Ce projet est venu devant le Conseil par étapes. D'abord on a fermé une ruelle et on en a ouvert une autre.

125 — Rapport à l'effet d'approuver un projet d'acte de vente à M. Goldstein, d'une partie du lot no 1692 du cadastre du quartier St-Antoine, ayant front sur la rue Mackay. (Ce projet est venu à quelques reprises devant le Conseil. Le prix de vente a été haussé mais la majorité des conseillers ont émis l'opinion qu'il n'était pas encore assez élevé comparativement à la valeur réelle et que de plus la Cité devrait garder ce terrain pour un aménagement de circulation).

132 — A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles ra-

quis a) pour un meilleur aménagement des abords de la rue Drummond, côté ouest, et de voter un crédit de \$56,940. à cette fin; b) pour les fins d'une ruelle de 25 pieds de largeur nécessitée par cet aménagement et de voter un crédit de \$25,000 à cette fin. (Ce rapport fut d'abord retourné au comité exécutif. A la dernière séance le Conseil a "reconsidéré" sa décision et voté le rapport. Au cours de la discussion on a affirmé que ce projet n'avait que pour but de favoriser une compagnie de pétrole.

134 — A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la 11<sup>e</sup> Avenue, au nord de l'avenue Laurier. (Adopté avec dissidences. On a parlé d'une propriété "devenue embarrassante pour le propriétaire". Dans les couloirs de l'hôtel de ville on a parlé d'un lutteur bien connu et reconnu pour ses amitiés envers le Ralliement du Grand Montréal).

SEP 21 1960

LE DEVOIR

Conseil  
activités

Lundi

## Assemblée spéciale du Conseil

Le conseil municipal de Montréal se réunira en assemblée spéciale à 3 h. lundi après-midi. Cent quarante-deux items seront à l'ordre du jour, soit 11 rapports de l'exécutif et 131 motions de conseillers reportées d'assemblée en assemblée.

Ce sera apparemment la dernière assemblée du conseil municipal avant l'élection du 24 octobre prochain.

Parmi les rapports de l'exécutif on remarque la soumission de la démission du conseiller J.-R. Bonnier, nommé la semaine dernière membre du bureau de révision des estimations de la ville.

Egalement à l'ordre du jour, deux projets d'entente à intervenir entre la ville et la Société centrale d'hypothèques et de logement pour des études de rénovation urbaine à Montréal.

Le directeur du service de la police, M. Albert Langlois, a fait savoir hier à l'administration municipale que le service d'une ambulance exclusive à la police pour le Mont-Royal serait trop coûteux pour que la ville puisse en établir un. Des recommandations lui avaient été faites en ce sens, par le comité municipal des ambulances. Le service d'ambulances par zones actuellement établi de par la ville, couvre normalement les accidents qui surviennent à la montagne.

LA PRESSE  
SEP 22 1960

Conseil  
Activités

## AU CONSEIL MUNICIPAL

# L'assemblée de lundi: 12 rapports de l'exécutif, 131 motions de conseillers

L'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal, qui débutera lundi prochain à 3 h. de l'après-midi, comportera exactement 12 rapports du comité exécutif et 131 motions de conseillers.

Le premier article de cet ordre du jour demande au Conseil d'accepter la démission du conseiller J.-B. Bonnier qui a été nommé, la semaine dernière au Bureau de revision des estimations. M. Bonnier ne peut pas occuper ses nouvelles fonctions tant et aussi longtemps que sa démission comme conseiller n'aura pas été acceptée.

L'exécutif demande au conseil de voter un crédit de \$20,100 pour la construction d'un pavage permanent dans les ruelles situées à l'ouest de la rue Eadie, entre les rues de Villiers et Le Caron. C'est la seule demande de crédit pour améliorations locales inscrite à l'ordre du jour.

Trois autres rapports concernant des dépenses capitales: deux la vente à l'enchère de certains terrains et un échange de terrains avec le gouvernement provincial.

Deux autres rapports ont pour effet de soumettre des règlements de zonage et enfin les deux derniers demandent au Conseil d'approuver les pro-

jets de contrats à intervenir entre la Cité de Montréal et la Société centrale d'hypothèques et de logement en vue de la participation de celle-ci à des études de rénovation urbaine.

Les rapports concernant les dépenses capitales recommandent d'accorder au plus bas soumissionnaire le contrat pour la construction de pavages permanents dans les cours municipales Lafond et Port-Royal et d'autoriser une dépense totale de \$76,900. à cette fin. Ils recommandent aussi le vote d'un crédit de \$680,000 pour la construction de trois embranchements du collecteur Rivière Saint-Pierre pour desservir Ville LaSalle et un crédit de \$350,000 pour la construction d'un autre embranchement du même collecteur pour desservir Ville-Emard.

Le Conseil sera appelé à autoriser le directeur des Finances à vendre à l'enchère un terrain situé sur la rue Guy au nord de la rue Ste-Catherine et un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Dézéry et Notre-Dame.

Les projets de règlements de zonage concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments sur l'avenue McGill College entre

les rues Ste-Catherine et Sherbrooke et sur une partie de la 25e Avenue, Rosemont.

L'échange de terrains entre la Cité et le gouvernement provincial a déjà été soumis au Conseil mais il avait été retiré à cause de l'absence de certains documents. En vertu de cet acte, la Cité cédera à la province de Québec un terrain situé sur l'avenue Emile-Journault, dans le domaine Saint Sulpice, en vue de l'érection d'un foyer pour les personnes âgées. En retour le gouvernement provincial rétrocédera à la cité cer-

tains terrains en bordure de la rue St-Hubert.

Le comité exécutif a aussi décidé d'inscrire à l'ordre du jour les 131 motions de conseillers qui étaient déjà inscrites à l'agenda de l'assemblée du Conseil qui s'est terminée lundi dernier. Certaines de ces motions ont été présentées depuis près de deux ans.

Cette assemblée spéciale sera suivie d'une autre convoquée par l'Office municipal de l'habitation salubre qui a quatre rapports mineurs à soumettre au Conseil.

*Council  
Minutes*

## CITY COUNCIL AGENDA \

The agenda for Monday's special meeting of city council was completed yesterday by the city's executive committee.

It will comprise 12 reports from the administration and 131 councillors' motions.

Among the items are a recommendation to council to accept the resignation of Coun. J. Robert Bonnier. At the last meeting of council, Bonnier was named to the Board of Revision.

Council is expected to meet at least once more before the Oct. 24 municipal elections. The Sanitary Housing Bureau has already announced it has four matters to bring before council.

GAZETTE

SEP 22 1960

Conseil  
activités

**12** MONTREAL-MATIN, JEUDI, 22 SEPTEMBRE 1960  
L'assemblée spéciale

# 12 rapports du Comité exécutif, 131 motions de conseillers

Les conseillers seront appelés au cours d'une séance spéciale qui débutera lundi après-midi, à 3 heures, à approuver 12 rapports de l'Exécutif et 131 motions des membres. Il est tout probable que les 131 motions de conseillers prendront le même chemin qu'une foule d'autres depuis de nombreuses années, soit qu'elles soient adoptées sans discussion, soit qu'on les remette à une séance ultérieure.

Des douze articles à l'ordre du jour, le premier demande d'accepter la démission du conseiller J.-R. Bonnier, qui a décroché, la semaine dernière, un poste de reviseur des estimations. M. Bonnier ne pourra pas siéger au bureau de révision des estimations tant que sa démission comme conseiller n'aura pas été acceptée.

### Ruelles

Le Comité exécutif demandera au Conseil de voter un crédit de \$20,100 pour la construction d'un pavage permanent dans des ruelles. C'est la seule demande de crédit pour travaux d'amélioration locale. Par contre, trois items concernent des dépenses capitales, soit la vente de certains terrains et un échange de terrains avec le gouvernement provincial dans le Domaine St-Sulpice.

L'Exécutif demandera également aux conseillers d'approuver deux projets de contrats entre la Cité et la Société centrale d'hypothèques et de logement; l'un au montant de \$85,000 et l'autre de \$75,000 pour des études sur la rénovation urbaine. De ces montants, le fédéral contribuera plus de \$100,000 en vertu de la loi nationale sur le logement.

### Collecteur St-Pierre

Le Conseil sera appelé à voter \$680,000 pour la construction de trois embranchements du collecteur de la rivière St-Pierre pour desservir Ville LaSalle et \$350,000 pour

un autre embranchement qui desservira Ville Emard. On décidera aussi si l'on doit voter \$76,900 pour la construction de pavages permanents dans les cours municipales Lafond et Port-Royal.

L'échange de terrains entre la ville et le gouvernement provincial préparé sous l'ancien gouvernement sera fait dans le but de construire un foyer pour personnes âgées, avenue Emile-Journault. En retour, les autorités provinciales rétrocéderont à la Cité certains terrains en bordure de la rue St-Hubert.

MTL-MATIN  
SEP 22 1960

Conseil  
Activités

## Urbanisme

L'ordre du jour de la séance du Conseil municipal qui doit commencer lundi comporte plusieurs articles importants. Ainsi, le Comité exécutif a approuvé mardi les projets de contrats entre la ville et la Société centrale d'hypothèques et de logement pour deux études sur la rénovation urbaine à Montréal, et le Conseil sera invité à ratifier cette décision.

L'on sait que le gouvernement fédéral accorde à la ville des contributions de \$101,250 à cette fin; d'abord 75% du montant requis pour une étude du problème général du logement insalubre dans toute la ville, et ensuite 50% du coût des recherches pour le vaste secteur compris entre les rues Saint-Laurent, Sherbrooke, de Lorimier et le fleuve.

L'approbation de ces ententes ne fait guère de doute et il importe qu'elle ait lieu sans retard car il s'agit d'un problème urgent. Le Conseil a déjà témoigné de son intérêt à l'élimination des taudis, notamment à propos de la zone réservée à Radio-Canada, projet qu'il a approuvé à l'unanimité en juillet dernier.

Un autre rapport qui se rattache à l'urbanisme soulève au contraire de graves objections. Il s'agit d'une recommandation pour effacer les lignes homologuées sur l'avenue McGill College, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke. La ligne actuelle prévoit l'élargissement de cette rue, de façon à prolonger jusqu'à la montagne la perspective de la future Place Ville-Marie.

Du point de vue de l'urbanisme ce dégagement est éminemment souhaitable et met en valeur le bel ensemble de la Place Ville-Marie. Si l'on prend les moyens d'assurer des cadres analogues à la Place des Arts et au futur centre de Radio-Canada, le cœur de Montréal en sera grandement embelli.

Lorsque le moment sera venu, il faudra évidemment résoudre l'aspect financier du dégagement prévu pour l'avenue McGill College. Raison de plus pour ne pas compliquer le problème. Si l'on propose de supprimer la ligne homologuée, c'est, paraît-il, afin de permettre la construction d'un hôtel de 11 étages avec une façade de 24 pieds. Les ex-

perts estiment que ce serait une absurdité. Le fait que le constructeur prévoit des arcades au rez-de-chaussée pour assurer l'élargissement futur n'atténuerait en rien l'accroc à la perspective vers la montagne, et cela sur une hauteur de onze étages.

Espérons qu'il se trouvera au Conseil une majorité pour refuser une décision qui rendrait beaucoup plus coûteux l'élargissement projeté ou même le compromettrait peut-être de façon définitive. Le moins qu'on puisse affirmer c'est que cette décision exige mûre réflexion et qu'il serait sage de l'ajourner au prochain Conseil après les élections d'octobre.

LE DEVOIR  
SEP 23 1960

main  
Bibliothèque

## Au conseil

# La dernière assemblée : une heure

A moins de circonstances actuellement imprévisibles qui peuvent l'obliger à siéger une autre fois d'ici le 24 octobre, le conseil municipal élu en octobre 1957 a tenu hier sa toute dernière assemblée.

De courte durée. Un peu plus d'une heure. Une des principales décisions prises : l'adoption d'un règlement concernant l'occupation des bâtiments sur l'avenue McGill, entre les rues Ste-Catherine et Sherbrooke.

La nouvelle réglementation prévoit des édifices d'une hauteur maximum de 100 pieds. En vertu du nouveau règlement, "tous les permis de construction émis depuis le 1er août pour les bâtiments non conformes" aux dispositions nouvelles sont révoqués. Un des permis ainsi révoqués avait été accordé en vue de la construction d'un édifice de 24 pieds de largeur et de 12 étages de hauteur.

19 conseillers étaient absents lorsque les délibérations ont été ajournées sine die.

Le conseil n'a toutefois pas pris attitude au sujet de 131 motions qui étaient inscrites au feuillet et dont des conseillers s'étaient fait les parrains il y a des mois sinon des années. Le conseil a décidé par 61 voix contre 18 d'en différer l'étude.

LA PRESSE

SEP 27 1960



Council activities

# Council Closes Session

By GERARD DERY

In one hour yesterday, Montreal City Councillors disposed of all 13 items on the final agenda of the 1957-60 administration, and wished each other luck in the Oct. 24 election.

Executive Committee Chairman J. M. Savignac, who may have attended his last meeting yesterday after a quarter of a century as councillor, lived up to his promise that "no new reports would be introduced during the meeting."

Only three votes were taken at this final session:

One vote accepted Coun. J. R. Bonnier's resignation following his appointment last week as member of the City's Board of Revision at \$12,000 a year.

## Deferred Motion

The second, a 61-18 vote, carried over to "a subsequent meeting" some 131 councillors motions, some of which have been deferred from one meeting to another for the past two years. This in effect was a first class burial of the motions, since they will automatically die with the present administration.

The third vote, 58-13, approved City Finance Director Lactance Roberge's recommendation to sell 29,939 square feet of land on Guy street north of St. Catherine street — the former Corona Hotel site — at \$12 per square foot.

Just before final adjournment, when Coun. Leader Lucien Croteau moved that everyone extend best wishes to one another, Coun. Louis Laberge rose to ask if the best wishes applied to him too.

Coun. Laberge is a representative of the Montreal Labor Council and a member of the "C" category which may be abolished in the referendum to be held simultaneously with the municipal elections on Oct. 24.

## Zoning Bylaw

Following acceptance of ex-Coun. Bonnier's resignation, Council approved a zoning bylaw for McGill College avenue between Ste. Catherine and Sherbrooke streets, providing for a 120-foot wide homologation and establishing at 100 feet the height of facades of buildings.

Later, councillors ratified two proposed contracts with the Central Mortgage and Housing Corporation regarding two slum surveys in the city.

One, to which the Federal Government will subscribe 75 per cent of survey costs, applies to the entire city; the second, for which Ottawa will pay 50 per cent, involves the area bounded by the St. Lawrence River, Sherbrooke street, St. Lawrence boulevard and Delormier avenue.

Following a unanimous councillors' vote of a \$1,210,000 credit for construction of the St. Pierre Trunk Sewer, Council ratified an exchange of land with the Provincial government for the eventual construction of an old people's home on Emile Journault avenue.

The Municipal Sanitary Housing Bureau's reports, also approved by Council, involved the retrocession of land and credits totalling \$65,500 for sidewalks and street pavements in the Jeanne Mance Housing Project area.

STAR

SEP 27 1960

*Council activities*

## CITY COUNCIL ENDS FINAL MEETINGS

By MYER NEGRU

Montreal's incumbent city council yesterday "sang its swan song," polishing off two special meetings—the last of its term of office—in exactly one hour.

This was done by dint of sending into limbo 131 motions—some of them on the record for more than a year—presented by various councillors and dealing with all manner of issues.

Officially, by a vote of 61 to 18, the motions were put over to "a subsequent meeting."

No further meeting is to be held before the municipal elections on Oct. 24, however, and the motions automatically fall by the wayside at end of the administrative term.

With remainder of the agenda disposed of, Leader of Council Lucien Croteau suggested that "we extend to one another our best wishes."

"To us, too?" whimsically asked Coun. Louis Laberge.

### Was C Category Councillor

Mr. Laberge sat in council as a member of "C" category (appointed by a designated group of public, educational and labor bodies), and simultaneously with the Oct. 24 balloting electors will be asked to say in a referendum whether they favor abolition of that category.

The council, without recorded vote, adopted a zoning bylaw for the McGill College Ave. stretch between St. Catherine and Sherbrooke Sts., which has been homologated at 120-foot width, setting uniform height of 100 feet for facades of buildings, with 12-foot-high arcade, and limiting size of signs and posters to 12 square feet.

By a vote of 58 to 13, the council authorized Finance Director Laçance Roberge, C.A., to sell by auction the city-owned 29,939-square-foot Guy St. lot on which the old Corona Hotel stood between St. Catherine and Burnside Sts. Upset price has been fixed at \$12 per square foot.

Sale by auction also was authorized of the city-owned 17,569-square-foot lot at the northwest corner of Notre Dame and Dezery

Sts., with upset price set at \$4 per square foot.

The council approved two draft contracts with Central Mortgage and Housing Corporation whereby the latter will pay 75 per cent of the cost of a general study of housing and urban renewal in the city and 50 per cent of the cost of a special detailed study in the zone bounded by St. Lawrence Blvd., Sherbrooke St., Delorimier Ave., and the St. Lawrence River. The surveys have been under way for some weeks now.

The city has agreed to cede to the CBC for development of a television and radio centre in the latter zone an area bounded by Amherst St., Dorchester Blvd., Papineau Ave. and Craig St. at a price of approximately 90 cents a square foot.

Also approved was exchange of land with the Provincial Government, which intends to construct an old people's home on Emile Journault Ave.

The council voted \$1,210,000 for construction phases of the St. Pierre River (low level) collector sewer.

And, by a vote of 50 to 12 it accepted the resignation of Coun. J. R. Bonnier, whom the council last week appointed to a \$12,000-a-year post on the Board of Revision of Valuations of the City of Montreal.

At the first meeting of the day—convened by Montreal's Municipal Sanitary Housing Bureau as distinct from the civic executive committee—the council appropriated a total of \$66,500 for paving and sidewalks in part of the Jeanne Mance Housing project and assented to retrocession of some expropriated land which had the affect of cutting by \$68,223 the cost of acquiring the site for the redevelopment.

The Municipal Sanitary Housing Bureau was set up to implement the city's \$17,500,000 pioneer slum clearance and low-rental housing project, which first was known as the Dozois project.

GAZETTE  
SEP 27 1960

Conseil  
activités

## L'ELECTORAT A MAINTENANT LA PAROLE

# La dernière assemblée du Conseil a été très courte et très calme!

La dernière séance du Conseil municipal avant l'élection du 24 octobre prochain aura été très courte et, chose surprenante, très calme. En moins d'une heure le Conseil a disposé de l'ordre du jour qui lui était soumis par l'Office municipal de l'habitation salubre et des 13 rapports du comité exécutif en les adoptant tous. Il a fait subir un enterrement de première classe aux 131 motions de conseillers qui étaient inscrites à l'ordre du jour.

Les quatre rapports soumis par l'Office municipal de l'habitation salubre ont été adoptés en quelques minutes. Il s'agit de choses mineures dont le vote de crédits de \$59,600. et \$6,900. pour la construction d'un pavage et d'un trottoir sur la voie de service (rue de Boisbriand) du secteur des Habitations Jeanne-Mance. Les deux autres rapports concernent des rétrocessions de parties de terrains non utilisées à leurs propriétaires originaires.

Parmi les principaux rapports soumis par le comité exécutif et approuvés par le Conseil, il y a les contrats à intervenir entre la cité et la Société centrale d'hypothèques et de logement, assurant la contribution financière des autorités fédérales à des études de rénovation.

Le Conseil a aussi voté un règlement de zonage concernant la rue McGill College entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke. Ce règlement qui a une portée rétroactive annule un permis de construction qui a été accordé, au cours du mois d'août, par un employé du service d'urbanisme et qui permettait la construction d'un édifice de 12 étages et de seulement 24 pieds de front.

Le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac, a expliqué qu'il fallait à tout prix empêcher "la construction de cette baraque qui sera un horreur". Le règlement fixe à 25 pieds la largeur minimum.

Lorsque tous les rapports eurent été adoptés, le leader du Conseil, M. Lucien Croteau, a proposé, secondé par le conseiller J.-O. Asselin, que toutes les motions de conseillers inscrites à l'ordre du jour soient reportées à la prochaine séance.

Le conseiller P.-J. Bertrand a vivement protesté en soulignant que les conseillers n'ont qu'un moyen de faire connaître leurs désirs au comité exécutif et c'est en votant des motions.

Certaines des motions sont inscrites à l'ordre du jour depuis près de deux ans. L'une d'entre elles demande à l'administration de recommander aux autorités fédérales d'installer des feux de circulation afin que la voie centrale du pont Jacques-Cartier serve du sud au nord le matin et du nord au sud le soir.

"Quand j'ai inscrit cette motion, a dit M. Bertrand, j'ai déclaré que la circulation sur le pont est excessivement dangereuse et que nous aurions à déplorer des pertes de vie. Depuis il y a eu de nombreux accidents qui ont fait des morts. Si l'on retourne cette motion sans l'avoir étudiée cela voudra dire que le Conseil ne veut pas prendre ses responsabilités".

Le conseiller Bertrand a aussi souligné l'existence d'une motion qui demande l'abolition de la Règle des loyers à Montréal.

M. Lucien Croteau a répondu qu'il était absolument inutile d'adopter des motions à ce stade-là puisque ces motions ne peuvent s'adresser qu'à l'administration en fonction. Il faudra tout recommencer après l'élection du 24 octobre, a-t-il expliqué.

Soixante-huit conseillers ont voté en faveur de reporter les motions à la prochaine séance et 12 seulement ont voté contre. Cela veut dire à toute fin pratique que les 131 motions de conseillers ont été définitivement enterrées puisqu'il est plus que probable qu'il n'y aura pas d'autre assemblée du Conseil avant l'élection du 24.

Après l'ajournement sine die, le leader du Conseil a demandé qu'il lui soit permis de proposer que tous les conseillers se souhaitent bonne chance mutuellement à l'occasion de la prochaine élection.

— "Cela s'applique-t-il à nous aussi?" demanda le conseiller Louis Laberge de la classe "C".

Un rire général a accueilli cette remarque et les conseillers se sont retirés, certains sans doute en songeant qu'ils quittaient la salle du Conseil pour la dernière fois, d'autres en entretenant l'espoir d'y revenir.

LE DEVOIR

SEP 27 1960

Conseil  
activités

## La plus courte assemblée de son histoire

### UN AUTRE RECORD À L'HOTEL DE VILLE

(Par ALBERT OSTIGUY)

**Le Conseil municipal a probablement tenu, hier après-midi, la plus courte séance de ses annales et la plus calme. Commencée à 3 h. 15, elle s'est terminée un peu avant 4 h. 30, après que les conseillers eurent adopté quatre rapports de l'Office municipal de l'habitation salubre et treize du Comité exécutif.**

L'atmosphère était détendue et tous les items ont été adoptés à l'unanimité, à l'exception de deux, celui concernant la démission du conseiller J.-R. Bonnier et celui autorisant le directeur des Finances à vendre à l'enchère un terrain situé sur la rue Guy, au nord de la rue Ste-Catherine. M. Bonnier fait maintenant partie du Bureau de révision des estimations.

#### Bonne chance

Avant de se quitter, les conseillers se sont souhaités bonne chance à la suggestion du leader du Conseil, M. Lucien Croteau. Le conseiller Louis Laberge, représentant des ouvriers dans la classe "C", que tout le monde croit appelée à disparaître à ce moment, lancé: "est-ce que cela s'applique aussi à nous?"

Les quatre rapports présentés par le notaire Roland Savignac, président de l'Office d'habitation, concernaient le vote de crédits de l'ordre de quelque \$65,000 pour la construction d'un pavage et d'un trottoir, rue de Boisbriand, dans le secteur des Habitations Jeanne-Mance, et la rétrocession de lisières de terrains à la Cité de Montréal et à un courtier d'immeuble.

#### Le stationnement

Le commissaire Alfred Gagliardi et le conseiller Frank Hanley se sont opposés à la vente d'un terrain

de 29,939 pieds carrés situé sur la rue Guy, au nord de la rue Ste-Catherine, soutenant que la ville devait garder tous les terrains disponibles pour le stationnement.

Ils ont déclaré qu'on devrait y aménager des terrains de stationnement ou louer le terrain pour la construction de garages de stationnement.

#### Rénovation urbaine

Le Conseil a également approuvé deux projets de contrat entre la Cité et la Société centrale d'hypothèque et de logement ayant pour objet une étude sur les conditions de logement dans une zone délimitée par le boul. St-Laurent, rue Sherbrooke, avenue de Lorimier et le fleuve et une autre étude couvrant toute la ville.

Le fédéral défraie une forte partie des dépenses encourues pour ces études.

M. Hanley est revenu à la charge concernant les taudis et a demandé qu'on étudie plus spécialement les quartiers du sud-ouest de la ville dans le district No 2. "Depuis 1950, je réclame que l'on fasse quelque chose pour ce secteur de la ville et on n'a encore rien fait," a-t-il souligné.

#### Crédits

Les conseillers ont voté pour plus d'un million de crédits pour la

construction de pavages permanents dans les cours municipales Lafond et Port-Royal, de l'égout collecteur Ville-Emard et de trois embranchements du collecteur Rivière Saint-Pierre.

En dépit des protestations du conseiller P.-J. Bertrand, les 131 motions des conseillers, dont plusieurs sont au feuilleton depuis deux ans, ont pris le chemin des oubliettes.

#### Rue McGill College

Le Comité exécutif a déjà autorisé la procédure nécessaire en vue d'homologuer les immeubles requis pour l'élargissement de la rue McGill College à 120 pieds et le Conseil a adopté un règlement de zonage qui obligera la construction sur cette rue de bâtiment d'une hauteur uniforme de 100 pieds. Les parties excédant 100 pieds devront être en retrait d'au moins 10 pieds du mur de façade. Les bâtisses devront avoir une largeur minimum de 25 pieds.

# City Council Ends Final Meetings

By MYER NEGRU.

Montreal's incumbent city council yesterday "sang its swan song," polishing off two special meetings—the last of its term of office—in exactly one hour.

This was done by dint of sending into limbo 131 motions—some of them on the record for more than a year—presented by various councillors and dealing with all manner of issues.

Officially, by a vote of 61 to 18, the motions were put over to "a subsequent meeting."

No further meeting is to be held before the municipal elections on Oct. 24, however, and the motions automatically fall by the wayside at end of the administrative term.

With remainder of the agenda disposed of, Leader of Council Lucien Croteau suggested that "we extend to one another our best wishes."

"To us, too?" whimsically asked Coun. Louis Laberge.

## Was C Category Councillor

Mr. Laberge sat in council as a member of "C" category (appointed by a designated group of public, educational and labor bodies), and simultaneously with the Oct. 24 balloting electors will be asked to say in a referendum whether they favor abolition of that category.

The council, without recorded vote, adopted a zoning bylaw for the McGill College Ave, stretch between St. Catherine and Sherbrooke Sts., which has been homologated at 120-foot width, setting uniform height of 100 feet for facades of buildings, with 12-foot-high arcade, and limiting size of signs and posters to 12 square feet.

By a vote of 58 to 13, the council authorized Finance Director Lactance Roberge, C.A., to sell by auction the city-owned 29,939-square-foot Guy St. lot on which the old Corona Hotel stood between St. Catherine and Burnside Sts. Upset price has been fixed at \$12 per square foot.

Sale by auction also was authorized of the city-owned 17,559-square-foot lot at the northwest corner of Notre Dame and Dezery

Sts., with upset price set at \$4 per square foot.

The council approved two draft contracts with Central Mortgage and Housing Corporation

whereby the latter will pay 75 per cent of the cost of a general study of housing and urban renewal in the city and 50 per cent of the cost of a special detailed study in the zone bounded by St. Lawrence Blvd., Sherbrooke St., Delorimier Ave., and the St. Lawrence River. The surveys have been under way for some weeks now.

The city has agreed to cede to the CBC for development of a television and radio centre in the latter zone an area bounded

by Amherst St., Dorchester Blvd., Papineau Ave. and Craig St. at a price of approximately 50 cents a square foot.

Also approved was exchange of land with the Provincial Government, which intends to construct an old people's home on Emile Journault Ave.

The council voted \$1,210,000 for construction phases of the St. Pierre River (low level) collector sewer.

And, by a vote of 50 to 12 it accepted the resignation of Coun. J. R. Bonnier, whom the council last week appointed to a \$12,000-a-year post on the Board of Revision of Valuations of the City of Montreal.

At the first meeting of the day—convened by Montreal's Municipal Sanitary Housing Bureau as distinct from the civic executive committee—the council appropriated a total of \$66,500 for paving and sidewalks in part of the Jeanne Mance Housing project and assented to retrocession of some expropriated land which had the effect of cutting by \$68,223 the cost of acquiring the site for the redevelopment.

The Municipal Sanitary Housing Bureau was set up to implement the city's \$17,500,000 pioneer slum clearance and low-rental housing project, which first was known as the Dozois project.

## La dernière assemblée du conseil municipal ne dure qu'un peu plus d'une heure

A moins de circonstances actuellement imprévisibles qui peuvent l'obliger à siéger une autre fois d'ici le 24 octobre, le conseil municipal élu en octobre 1957 a tenu hier sa toute dernière assemblée.

De courte durée. Un peu plus d'une heure. Une des principales décisions prises : l'adoption d'un règlement concernant l'occupation des bâtiments sur l'avenue McGill, entre les rues Ste-Catherine et Sherbrooke.

La nouvelle réglementation

prévoit des édifices d'une hauteur maximum de 100 pieds. En vertu du nouveau règlement, "tous les permis de construction émis depuis le 1er août pour les bâtiments non conformes" aux dispositions nouvelles sont révoqués. Un des permis ainsi révoqués avait été accordé en vue de la construction d'un édifice de 24 pieds de largeur et de 12 étages de hauteur.

19 conseillers étaient absents lorsque les délibérations ont été ajournées sine die.

### 131 motions non étudiées

Le conseil n'a toutefois pas pris attitude au sujet de 131 motions qui étaient inscrites au feuillet et dont des conseillers s'étaient fait les parrains il y a des mois sinon des années. Le conseil a décidé par 61 voix contre 18 d'en différer l'étude.

Le conseiller P.-J. Bertrand aurait particulièrement aimé que le conseil se prononce sur la Régie des loyers et les conditions déplorable de la circulation sur le pont Jacques-Cartier.

Conseil

## 1<sup>re</sup> assemblée à la mi-novembre ?

La prochaine assemblée du Conseil municipal aura vraisemblablement lieu avant la mi-novembre. Ce sera la première de la nouvelle administration et seulement 66 conseillers siégeront.

C'est le greffier de la Ville, M. Gabriel Morin, qui convoque cette assemblée. Il le fait généralement après avoir consulté le maire, mais doit la convoquer dans les trente jours qui ont suivi l'élection. C'est donc dire qu'elle devra avoir lieu avant le 23 novembre.

MTL-MATIN  
OCT 26 1960

SI POSSIBLE ON N'ATTENDRA PAS LA FIN DU DELAI DE TRENTE JOURS

# Le Conseil municipal convoqué sans retard

Selon toute apparence, le Parti civique de Montréal n'attendra pas la fin du délai de trente jours prévu, par la loi, pour prendre en main les affaires municipales. Si aucune procédure judiciaire dilatoire n'intervient, il est fort probable que le nouveau maire, Me Jean Drapeau demandera au greffier de la Cité, M. Gabriel Morin de convoquer le Conseil municipal dans le plus bref délai possible pour la formation du nouveau comité exécutif.

M. Drapeau aurait plusieurs raisons pour agir ainsi dont la principale est qu'il a beaucoup de pain sur la planche.

Il ne fait aucun doute que la nouvelle administration aura plusieurs amendements à la charte à soumettre à la Législature provinciale. Le principal concerne les pouvoirs qu'il faut donner à la Commission de transport de Montréal pour lui permettre de construire le métro.

Durant toute sa campagne Me Jean Drapeau a affirmé que le Parti civique mettrait tout en oeuvre pour que la construction du métro, par la Commission de transport de Montréal, commence sans délai. Le premier pas à faire est donc de donner à la C.T.M. les pouvoirs nécessaires.

La session de la Législature débute en novembre. La nouvelle administration municipale va certainement tenter de soumettre son bill le plus tôt possible car elle doit songer que dès décembre il faut commencer l'étude des prévisions budgétaires. Il faudra donc que tout marche rapidement car non seulement les semaines, mais les jours comptent.

Une autre raison qui militerait en faveur d'une prise de pouvoir le plus tôt possible est que les nouveaux élus ne voudraient pas laisser l'administration trop longtemps entre les mains de l'exécutif actuel.

De ce côté-là cependant, la situation ne semble pas être trop compliquée car l'administration sortant de charge ne manifeste pas le désir de profiter des quelques jours qui lui restent pour poser des gestes d'importance qui affecteraient la nouvelle administration. Mais quand même le Parti civique ne tient probablement pas à prendre de chance.

Un journaliste a tenté de percer les voiles du nouveau maire mais sans beaucoup de succès. Me Drapeau a simplement déclaré que personnellement il ne crovait pas que la nouvelle administration puisse ne pas soumettre de bill à la Législature cette année. Pour tout le reste Me Drapeau a dit qu'il préférerait attendre à un peu plus tard pour faire part à la population des intentions du parti civique.

L'avis de bill requis par la loi a déjà été envoyé. Préparé par l'administration actuelle cet avis de bill ne comporte, en somme, que des matières de régie interne. Il laisse cependant la porte ouverte à des tentatives d'annexions mais il est fort probable que la nouvelle administration aura, pour cette année, d'autres chats à fouetter.

### Les formalités

Plusieurs formalités restent à remplir avant la convocation de la séance du Conseil. Si absolument rien ne venait retarder la procédure il serait possible, techniquement, que la première séance ait lieu vendredi le 4 novembre. Mais on prévoit qu'elle aura en fait lieu vers la mi-novembre.

Il est certain que l'on n'attendra pas, si la chose est possible, la 29<sup>ème</sup> journée pour convoquer le Conseil.

En vertu de la charte, il appartient au greffier de la Cité de convoquer le Conseil pour sa première séance. La coutume veut que le greffier consulte le premier magistrat. Dans le cas présent Me Jean Drapeau recommandera certainement à M. Gabriel Morin de convoquer les conseillers dès que cela lui sera possible.

Hier, M. Morin, en sa qualité de président d'élection a procédé au comptage officiel des votes donnés lundi par les électeurs de Montréal. Les candidats qui veulent obtenir un recomptage judiciaire, devant un juge, ont un délai de trois jours à compter de la fin du comptage officiel pour en faire la demande.

Au début de la soirée d'hier on n'avait encore aucune indication officielle quant à des demandes possibles de recomptage. On croit cependant que trois ou quatre candidats auront recours à cette procédure. Dans les districts No 4 et 5 le nombre de votes entre le troisième et le quatrième est très peu élevé. Ainsi dans le No 4, classe "B", M. John Lynch-Staunton du parti civique n'a que quelques voix en arrière du candidat indépendant Hugh Savage. Dans le district No 5, un autre candidat du parti civique, M. Louis-G. Robichaud n'a qu'environ 75 voix de moins que M. Dave Rochon.

Il semble cependant que ces recomptages judiciaires seront relativement peu nombreux et qu'ils pourront être terminés avant la fin de la semaine prochaine.

Lundi soir, le greffier procédera à l'élection des candidats déclarés élus, sauf dans le cas de ceux qui tomberont sous le coup d'un recomptage judiciaire. On peut prévoir qu'à la fin de la même semaine il aura pu asseoir tous les autres.

Toutefois, avant de convoquer le Conseil, le greffier doit en-Conseil abolissant la classe avoir reçu de Québec l'ordre C. La loi stipule qu'il doit faire parvenir le résultat officiel du référendum aux autorités provinciales.

Après avoir reçu ce rapport, le lieutenant-gouverneur en Conseil adoptera une résolution abolissant la classe "C". Cette procédure peut se faire assez rapidement mais la prochaine séance du cabinet provincial n'aura lieu que mercredi prochain.

A tout événement il est certain que de part et d'autre on fera diligence pour que la première séance du Conseil où sera formé le nouveau comité exécutif ne soit pas retardée indument.



## Première séance du nouveau conseil

# Les 6 membres de l'exécutif seront nommés mercredi soir

par Raymond MASSE

Le nouveau conseil municipal de Montréal tiendra à 8 h., mercredi soir prochain, sa première assemblée au cours de laquelle les 66 conseillers élus seront appelés à choisir six d'entre eux comme membres du comité exécutif dont Me Jean Drapeau, le maire, fera aussi partie d'office.

C'est ce qu'a annoncé offi-

ciellement, hier, en fin d'après-midi, M. Gabriel Morin, greffier de la Cité qui, en vertu de la charte, doit convoquer une assemblée spéciale dans les 30 jours qui suivent l'élection.

La rumeur à l'effet que le conseiller Lucien Saulnier, élu il y a 12 jours comme conseiller du Parti civique de Montréal, sera le président du prochain comité exécutif continue

d'aller grand train. Ce sera un fait accompli mercredi prochain.

Est-il besoin de souligner longuement que les conseillers PCM disposeront d'une confortable majorité chez les 66 élus. Jusqu'à hier, on comptait 44 conseillers PCM — les deux tiers des conseillers — et depuis hier soir il y en a un 4e puisque M. John Lynch-Staunton qui avait été classé 4e — donc défait à la suite de l'addition des relevés signés par les scrutateurs, a été déclaré aussi élu, à la suite d'un relevé judiciaire lui accordant 14 voix de plus qu'en a recueillies M. Hugh Savage (Indépendant) jusque là classé 3e, dans la classe "B" du district no 4 (quartier Mont-Royal, St-André, St-Georges et St-Laurent).

Comme on demandait hier soir à M. Drapeau, qui était accompagné de M. Saulnier, si le PCM révélerait les noms des candidats qu'il appuierait mer-

Voir EXECUTIF en page

(suite: Les 6 membres de l'exécutif...)

## EXECUTIF

SUITE DE LA PAGE 1

credi soir, il a répondu : "C'est le conseil qui doit élire les six membres du comité exécutif".

On comprend toutefois que les 45 conseillers PCM et le maire tiendront d'ici là au moins une autre réunion à huis clos dont le jour et l'endroit ne seraient pas encore fixés. Il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'il y sera de nouveau question du choix tout prochain des membres du comité exécutif 1960-1962 qui, par suite de la majorité toute tranchante que

le PCM représente, sera homogène. C'est durant ce même caucus que le PCM désignerait aussi définitivement qui il appuiera comme président et comme vice-président du comité exécutif. Si le PCM a déjà fait son choix, le mot d'ordre — "Silence" est scrupuleusement observé. Encore aucune fuite.

MM. Saulnier, Maurice Landes et Roland Bourret seraient trois des six candidats appuyés par le PCM.

Les trois autres? La rumeur voulait, depuis quelques jours, que si M. Lynch-Staunton était déclaré élu, il pourrait obtenir l'appui du PCM pour accéder au comité exécutif. On mentionne aussi comme représentant de l'élément anglais, le conseiller Gerry Snyder qui avant l'élection du 24 s'était dissocié de la Ligue d'action civique pour se rallier au PCM.

Un loustic pourrait dire que

M. Drapeau "doit avoir son gros mot à dire".

Par suite d'une autre décision prise au cours de cette même réunion secrète du PCM, il se peut que, durant son assemblée de mercredi soir, le conseil soit saisi d'une motion proposant que l'item concernant la nomination du "chef du conseil" soit reporté à une assemblée subséquente.

L'article 112 de la charte dit que l'assemblée spéciale convoquée après chaque élection générale a pour but de "procéder à la nomination des membres du comité exécutif et du chef du conseil" ... mais l'article 59 note que, à cette assemblée, le conseil "peut aussi nommer un leader", de sorte qu'il n'est pas strictement tenu d'en nommer un.

Par ailleurs, dès l'assemblée de mercredi, le conseil devra nommer parmi ses membres un maire suppléant.

Quant aux commissaires élus

mercredi, ils tiendront leur première assemblée dès le lendemain (jeudi), apprend-on aussi de M. Drapeau qui dit avoir déjà demandé au directeur des services et aux directeurs des différents services municipaux de faire en sorte que tous les dossiers susceptibles de permettre de commencer des travaux à brève échéance soient présentés au nouveau comité exécutif dans le plus bref délai possible.

M. Drapeau a de plus noté que le nouveau comité convoquera une autre assemblée spéciale du conseil dès qu'il pourra saisir ce dernier d'une liste de travaux exécutoires au cours de l'hiver.

Le nouveau maire a ajouté qu'il se peut que le conseil tienne une deuxième assemblée spéciale avant l'assemblée statutaire fixée au premier décembre, si le comité est alors en mesure de soumettre à son approbation des amendements projetés à la charte. S'il n'y a pas de deuxième assemblée spéciale avant le premier décembre, c'est à l'assemblée que le conseil doit nécessairement tenir à cette date que des amendements projetés seront soumis à sa considération, avant d'être adressés aux Chambres provinciales.

*Conseil  
Actuatis*

## L'ordre du jour compte sept item

L'ordre du jour de la première assemblée du nouveau conseil municipal convoquée par M. Gabriel Morin, le greffier, comprend sept item qui sont, textuellement :

1. — Lecture et ratification du procès-verbal de la séance précédente.
2. — Rapport du greffier de la Cité et président de l'élection sur les élections du 24 octobre 1960.
3. — Nomination de six conseillers pour former le comité exécutif.
4. — Nomination du président du comité exécutif.
5. — Nomination du président interimaire du comité exécutif.
6. — Nomination du chef du conseil.
7. — Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.

LA PRESSE

NOV 5 1960

*Council  
activities*

## New Council Will Meet Wednesday

City Clerk Gabriel Morin today called the first meeting of the 1960-62 City Council for 8 p.m. Wednesday, to select the new Executive Committee.

The seven-item agenda mailed to Mayor Jean Drapeau and councillors includes the appointment of six Executive members, a chairman and vice-chairman, council leader and pro-mayor.

• However, the nomination of the council leader may be deferred until a later special meeting.

Utmost secrecy surrounds the names of executive prospects, whose selection, this time, will be within the complete control of the Montreal Civic Party. The group has a clear cut majority, 45 to 21.

The slate will be selected at a caucus to be called by Mayor Drapeau before the meeting.

A new procedure will be followed on Wednesday. There will be no proposals from the floor as in the past, but councillors will each vote for six council members. The six receiving the highest number of ballots will automatically become Executive members. Each voter will, however, sign his ballot.

Mayor Drapeau, announced that 30 chairs will be removed for Wednesday and that councillors will be seated according to seniority, from the centre to each side in the chamber.

Mayor Drapeau plans to seat as many as possible of his party members on the right side of the chamber.

He has indicated that a special sitting may be held within a few days to deal with winter public works, and even a third meeting, to dispose of urgent items. This would allow council to spend more time at the statutory Dec. 1 sitting on preparation of the Montreal Bill.

STAR

NOV 5 1960

Conseil  
activités

## Première séance du Conseil municipal, mercredi soir

La première séance du nouveau Conseil municipal élu le 24 octobre dernier a été convoquée pour mercredi soir prochain, à 8 heures. La tâche principale du nouveau Conseil sera de choisir le Comité exécutif, mais cette fonction qui, par le passé, s'avérait des plus compliquées et donnait lieu à toutes sortes de manoeuvres de coulisse, sera nettement simplifiée du fait que, pour la première fois dans l'histoire de la métropole, un parti bien organisé, formé de 45 des 66 conseillers élus, a été porté au pouvoir.

Conformément à la loi, c'est le greffier Gabriel Morin qui a fait parvenir hier soir les avis de convocation pour la première séance. Et conformément aussi à la loi, sept articles seulement seront à l'ordre du jour.

On fera tout d'abord lecture et on demandera ratification du procès-verbal de la dernière assemblée. On entendra ensuite le rapport du greffier, M. Morin, qui était aussi président d'élection, sur le résultat du récent scrutin municipal.

### Comité exécutif

C'est alors qu'on procédera à la nomination de six conseillers au Comité exécutif, à celle du président du Comité, à celle de chef

du Conseil et enfin à celle de maire-suppléant pour le prochain terme.

Pour la première fois, depuis que la loi a été adoptée à la récente session spéciale de la Législature provinciale, les six nouveaux commissaires seront choisis selon une méthode semi-secrète. En effet, tous les conseillers devront voter pour six de leur nombre, ni plus ni moins, sur le bulletin qui leur sera remis.

### Identification

Ils devront s'identifier sur leur bulletin qu'ils remettront au greffier. Les six conseillers qui auront été choisis au premier tour de scrutin seront déclarés élus membres du Comité exécutif.

Il est presque reconnu unanimement que le conseiller Lucien Saulnier sera nommé président du Comité exécutif.

Il est possible cependant que le choix du chef du Conseil soit remis à plus tard. On sait que le maire Drapeau s'est nettement prononcé en faveur de l'instauration d'un régime parlementaire à l'hôtel de ville et, dans cet ordre d'idée, il aurait l'intention de s'adresser au gouvernement provincial pour demander que le poste de chef du Conseil soit modifié de façon à ce qu'il devienne plutôt l'Orateur du Conseil, avec les mêmes prérogatives que l'Orateur de la Chambre des Communes.

MTL-MATIN

NOV 5 1960

# L'exécutif sera formé mercredi soir

## Le PCM gagne un autre siège; il en détient maintenant 45

*Conseil  
Municipal*

La première séance du nouveau Conseil municipal pour la formation du comité exécutif aura lieu mercredi prochain, le 9 novembre, à 8 heures p.m. Conformément à la loi, le greffier de la cité a expédié hier soir les avis de convocation qui comportent sept articles, soit : la lecture et ratification du procès verbal de la séance précédente; le rapport du greffier de la cité et président de l'élection sur les élections du 24 octobre 1960; nomination de six conseillers pour former le comité exécutif; nomination du président du comité exécutif; nomination du président intérimaire du comité exécutif; nomination du chef du Conseil et nomination du maire suppléant pour le prochain terme.



JOHN LYNCH-STAUNTON

Il ne fait aucun doute que la nouvelle administration, pour la première fois depuis 1940, sera homogène et que tous ses membres seront des membres du Parti civique de Montréal qui fut porté au pouvoir lors des dernières élections.

A la suite du recomptage judiciaire dans le district no 4 "B", le Parti civique de Montréal compte maintenant 45 conseillers municipaux sur 66. M. John Lynch-Staunton a été déclaré élu par 14 voix de majorité. Il délègue le conseiller Hugh Savage qui avait été déclaré élu par le greffier à la suite du comptage officiel.

Tous le monde prévoit que le prochain président du comité exécutif sera M. Lucien Saunier. Quant aux autres membres toutes les spéculations sont possibles car, s'il y a déjà entente au sein du Parti civique, le secret est fort bien gardé.

Le maire, Me Jean Drapeau a révélé hier qu'un caucus aura lieu avant l'assemblée du Conseil pour décider de l'attitude que prendra le parti au pouvoir lors de la prochaine séance.

On croit comprendre que l'on retarderait à plus tard la nomination du Leader du Conseil.

Il se peut fort bien aussi que des motions soient introduites pour modifier les règles du Conseil. On sait que le maire Drapeau désire instaurer au Conseil une atmosphère de régime parlementaire. Ses projets prévoient

la division du Conseil en une droite, les conseillers élus avec l'administration; et une gauche, les autres élus.

Lors de la première séance, les conseillers seront placés selon les règles actuelles du Conseil, soit par ordre de séniorité. Tous les conseillers prendront place dans les trois rangées de banquettes qui font face au maire. Les sièges qui avaient été placés à gauche et à droite du fauteuil du maire seront enlevés.

Le maire Drapeau a aussi annoncé hier que dès le lendemain de sa formation le nouveau comité exécutif se mettra au travail pour étudier tous les rapports relatifs à des travaux qui pourraient être mis en chantier immédiatement. Si ces rapports sont assez nombreux, et si il est possible de les étudier et les adopter au comité exécutif dans quelques jours, une séance spéciale du Conseil sera convoquée sans retard pour en disposer.

Cette mesure aura pour but de libérer le Conseil et lui permettre d'étudier les amendements à la charte, qui seront soumis à la Législature, à l'assemblée statutaire du 1er décembre. Me Drapeau a même précisé que s'il est possible une autre séance spéciale du Conseil sera convoquée avant le 1er décembre pour l'étude de tous les projets d'amendements qui seront prêts et dans le but de les faire tenir aux autorités provinciales le plus tôt possible.

NOV 5 1960

LE DEVOIR

*Council activities*

# New City Council Sits Tonight

Montreal's new 67-man city council, elected Oct. 24 for a two-year term and dominated by the Civic Party of Montreal which was formed a few weeks before the balloting, is scheduled to hold its first meeting tonight, with chief item on the agenda being selection of its all-important executive committee. It will be the first time in 20 years that the council sits with-

out a "C" category of 33 councillors appointed by public bodies. The category was abolished in accordance with the four-to-one majority in a referendum held jointly with the municipal voting Council now, is composed of Mayor Jean Drapeau, who led the CPM to power in its first try, 33 "A" category (elected by property owners) coun-

**By MYER NEGRU**

cillors and 33 "B" category (elected by tenants as well as property owners) councillors. Forty-five of the 66 councillors are adherents of the CPM, which thus is expected to control the makeup of the incoming executive committee, to be chosen by a new method.

In the past, each of the three categories in council designated two of its members to sit on the seven-man policy-making committee, of which the mayor is a member ex-officio.

Under the new method, the committeeman will be chosen by secret ballot, with each of the 66 council members called upon to vote for six colleagues. When all ballots have been marked, announcement will be made of how each voted, and the six councillors with the largest number of votes will be declared elected.

### Council To Name Chairman

An executive chairman and an acting chairman then will be named by the council from among the six committeemen.

It is widely assumed by City Hall observers that Coun. Lucien Saulnier, right-hand man to Mayor Drapeau and a key figure in organization of the CPM, will be given the executive committee chairmanship.

Speculation is rife as to the remaining five committeemen to be designated.

A caucus of the CPM, said to have been attended by the group's unsuccessful as well as successful candidates in the Oct. 24 balloting, was held last night in a Sherbrooke St. East, meeting hall, but at its conclusion Mayor Drapeau declared that there was "nothing of public interest" to announce.

Nevertheless, it was expected that the CPM adherents in the council would be given an indication by Mayor Drapeau before the meeting tonight as to the councillors for whom he would prefer to have them vote for the executive committee.

Aside from the CPM, the council includes 21 Independents, whose votes would be ineffective should adherents of the former mark their ballots along the lines indicated to them.

Meanwhile, the outgoing executive committee, which by virtue of the city charter remains in

office in a "caretaker" capacity until replaced by the new one, is slated to hold its last sitting this morning.

Presided over by Chairman J. M. Savignac, who did not seek re-election to the council last month, it likely will deal only with the most routine of business and open tenders.

Preparatory to tonight's council meeting, convened by City Clerk Gabriel Morin in keeping with the city charter, 26 of the 99 councillor chairs formerly required were removed yesterday from the council chamber. A further seven will be taken out following selection of the executive committee.

For this first meeting, seating will be in three rows in order of seniority, with Coun. Dave Rochon occupying the dean of council chair.

Runner-up to Mr. Rochon in length of council service will be Coun. Edmond Hamelin.

Those two are the only members of the council to have been at City Hall as aldermen prior to inauguration of the present system of administration in 1940.

Mr. Rochon, first elected as alderman for St. Michael ward in 1934, has 21 years of service, having missed a two-year and a three-year term. He now sits in "B" category for District No. 5. He served as leader of council for the 1950-54 term.

Mr. Hamelin, first elected as alderman for Hochelaga ward in 1938, has 20 years of service, having missed one two-year term. He now sits in "B" category for District No. 10. He served on the executive committee for three three-year terms.

Both Mr. Rochon and Mr. Hamelin, however, have a considerable time to go to equal the record of the late Ald. Thomas O'Connell.

First elected for St. Ann ward in February, 1906, he served for slightly more than 32 uninterrupted years in 15 consecutive terms of office until his death in April, 1938.

## Assemblée spéciale possible du nouveau conseil dès mercredi

par Raymond MASSE

Il est possible que la prochaine assemblée spéciale du conseil ait lieu dès mercredi soir prochain, a annoncé hier, en fin d'après-midi, le nouveau président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier.

Rencontré à l'issue de la première séance officielle du comité exécutif 1960-1962, séance de deux heures, M. Saulnier a ajouté que les commissaires siègeront de nouveau cet après-midi et qu'ils fixeront peut-être la date de la prochaine réunion du conseil.

Le conseil sera appelé à voter des crédits relatifs à des projets susceptibles de faire partie du programme des travaux d'hiver. On sait qu'en vertu de ce programme, Ottawa et Québec payent respectivement 50 et 40 p. 100 de la main-d'œuvre des travaux exécutés entre le 15 octobre et le 30 avril.

Deux modifications seraient aussi proposées à des règlements adoptés en septembre dernier par le conseil sortant de charge : l'un concernant l'éta-

blissement des postes d'essence à proximité des édifices du culte, des écoles et des cinémas ; l'autre concernant la hauteur minimum des édifices, le long du boul. Dorchester.

### Les postes d'essence

Le nouveau comité exécutif s'est rappelé, hier, que le conseil sortant de charge avait réduit, par un vote de 41 à 31, le 13 septembre dernier, de 200 à 100 pieds la distance permise pour l'établissement de postes d'essence sur des lots situés près des édifices du culte, des collèges, des couvents, des écoles, des orphelinats, des hospices, des terrains de jeux, des théâtres et des cinémas. L'amendement avait été soumis pour un cas particulier, dit-on : permettre l'établissement d'un poste d'essence à l'angle de la rue Cousineau et du boul. Gouin.

L'exécutif Saulnier proposera au conseil d'exiger de nouveau que tout poste d'essence construit, le soit à au moins 200 pieds de tels édifices publics.

### Le boul. Dorchester

D'autre part, le comité Saulnier recommandera que la hauteur minimum des édifices construits en bordure du boul. Dorchester soit fixée à 60 pieds, et cela de la rue Atwater à l'avenue DeLorimier. Et non plus seulement de la rue Guy à la rue Visitation, ce qui a été approuvé en septembre dernier, dans le but, répétait-on, de faciliter la construction d'un motel à l'ouest de la rue Guy.

### Un chef du conseil

Il est aussi possible que le feuilleton de la prochaine assemblée comprenne un item relatif à la nomination d'un chef du conseil.

La réinscription de l'item au feuilleton ne vaudra pas toutefois dire, comprend-on, que les conseillers du PCM se prononceraient en faveur de la nomination d'un leader du conseil. On se souvient que la charte dit que le conseil "peut" nommer un leader. Aucun article ne dit qu'elle doit en nommer un.

Il est possible que l'item soit inscrit à l'ordre du jour.

"Rien n'est encore déterminé à ce sujet", a commenté M. Saulnier, hier.

### Demandes de soumissions

On a aussi appris du nouveau président que le comité a autorisé la demande de soumissions pour : la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage sur le boul. de l'Acadie, entre le boul. Henri-Bourassa et le boul. Métropolitain ; la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage et de feux de circulation sur le boul. Henri-Bourassa, de l'avenue Millen aux limites est de la ville ; puis la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage et de feux de circulation dans le quadrilatère borné par la rue Sherbrooke et les avenues Bulmer, Western et Harvard, en excluant l'avenue Western ; et enfin la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage dans le secteur borné par les rues Amherst, St-Laurent, Ste-Catherine et Sherbrooke, en y excluant la rue St-Denis et la partie occupée par les Habitations Jeanne-Mance.

### "Dossiers en suspens"

Hier, également, le nouveau comité a pris connaissance d'une partie des dossiers "en suspens".

"Il y en a beaucoup d'accumulés et nous continuerons d'en prendre connaissance demain après-midi" (aujourd'hui), a commenté M. Saulnier.

En réponse à une question, M. Saulnier a souligné que le comité adoptera éventuellement le système des séances du matin.

### Six nouveaux au 2e étage

Les six commissaires nommés mercredi soir ont commencé hier à occuper les bureaux disponibles au deuxième étage de l'hôtel de ville.

Pour sa part, le président Saulnier occupe le bureau réservé jusqu'à mercredi à Me J.-M. Savignac, président sortant de charge, soit le bureau situé à l'angle sud-ouest de l'hôtel de ville No 204.

Quant à M. Gerry Snyder, le nouveau vice-président, il occupe celui jusqu'ici réservé à M. Murray Hayes, No 206.

M. Fernand Drapeau a succédé à M. Hervé Dupuis, au No 208.

Me Maurice Landes a "hérité" du bureau de M. Pierre DesMarais. (Il n'y a pas de numéro actuellement sur cette porte. On y lit, sans plus : "Pierre-DesMarais").

M. Jean Labelle est au No 210, y succédant à M. J.-N. Drapeau, puis Me Paul Massé, au 215, où M. Alfred Gagliardi était depuis trois ans.



*Conseil  
exécutif*

## Les séances du Conseil municipal fixées à chaque premier lundi du mois

Le Comité exécutif a siégé hier soir jusqu'à 11 h. A l'issue de la réunion M. Lucien Saulnier a annoncé que dorénavant les séances du Conseil municipal seront convoquées à chaque premier lundi du mois, à l'exception du 2 janvier qui tombe un jour férié. Cette séance de janvier sera reportée au lundi suivant.

Par ailleurs, les séances du Conseil débiteront à 7 h. du soir et se termineront à 11 h.

M. Saulnier a révélé que le Comité exécutif avait reçu au cours de la journée des chefs de service. Le comité a disposé de plusieurs dossiers d'ordre administratif.

MTL-MATIN

NOV 12 1960

Conseil  
activer

## Le conseil ne siégera pas cette semaine

Le comité exécutif a toujours l'intention de convoquer, à brève échéance, le conseil à une assemblée spéciale, mais il ne pourra pas le faire avant la semaine prochaine.

De sorte que l'assemblée, d'abord projetée pour mercredi prochain, puis pour le lendemain, aura lieu plus tard.

C'est peut-être lundi prochain que les commissaires fixeront la date de l'assemblée projetée.

"Il n'y a pas tellement de rapports en suspens qui permettent d'exécuter des travaux immédiatement", a souligné, hier, M. Lécien Saulnier, le président, qui avait déclaré, la semaine dernière, que le conseil sera notamment appelé à voter des crédits relatifs à des projets susceptibles de faire partie du programme des travaux d'hiver.

LA PRESSE

NOV 15 1960

Conseil  
activités

Pas de séance du conseil avant le 1er décembre

Il n'y aura probablement pas de séance du nouveau Conseil municipal avant l'assemblée statutaire du 1er décembre. L'administration n'a pas, en effet, suffisamment de rapports concrets à présenter aux conseillers avant cette date.

Le Comité exécutif siège à chaque jour et même souvent deux fois par jour mais les projets prêts à exécution sont peu nombreux et

les membres devront attendre quelques jours avant de les obtenir et de les étudier.

Actuellement, l'administration concentre surtout ses efforts sur l'étude des modifications à la charte de Montréal qui seront contenues dans le bill de Montréal.

#### Soumissions

Hier, le Comité exécutif a demandé au directeur des Achats, M. Gérard Bastien, de faire en sorte qu'en sus des avis publiés dans les journaux lors de la demande de soumissions publiques, les fournisseurs susceptibles d'être intéressés soient avertis par son service de la nature de la demande de la Cité.

L'administration veut, en effet, le plus de soumissions possibles concernant tous les contrats. Elle a également donné instruction au directeur de la Voie publique, M. L.-P. Cabana, d'employer d'autres entrepreneurs pour la collecte des déchets que ceux dont les contrats ont expiré le 15 novembre et qui maintenant exécutent leur travail en régie jusqu'à ce que d'autres contrats soient octroyés.

L'Exécutif a de plus demandé au service de la Circulation de lui soumettre dans le plus bref délai possible les projets de diagonales et de pans coupés aux intersections de rues.

MTL-MATIN

NOV 18 1960

Charte

Meeting Thursday

# Charter Bill Makes First Subway Move On Council Agenda

The new city council steps into a 56-item business agenda next Thursday that will include demands for authority to build a subway, a third late shopping night, revision of the Montreal Metropolitan Corporation's council makeup and Montreal representation on it, and control of building heights along Dorchester boulevard.

Key item of the council's first statutory quarterly meeting will be request for approval of a draft Montreal Bill of charter amendments to be submitted to the Quebec Legislature. The draft, said Coun. Lucien Saulnier, chairman of the executive committee that drew it up, will run to about 100 clauses.

The draft bill will ask, among other things, that the civic administration be authorized to build the \$250,000,000 east-west and north-south subway. The mammoth project could then be undertaken by the city itself or by the Montreal Transportation Commission, Coun. Saulnier said. Another draft proposal seeks city right via a by-law to delegate subway-building authority to the MTC.

Mayor Jean Drapeau has suggested that MTC do the building and that, if necessary, the financial commitments be guaranteed by the city or province or both.

### No Rights Exist

Up to now, no public body is vested with subway-building rights.

Said Chairman Saulnier: "The city will request authorization to build the subway itself, if it deems it advisable to do so, or to have the Montreal Transportation Commission undertake the project exclusively."

It was not immediately indicated whether the MTC plan made public in 1953 would be followed. Brig. Guy Gauvreau, the new MTC chairman, told a

recent press conference that the commission's unchanged routes would cover about 13.66 miles. However, plans at that time had not yet been completed, he said.

The subway's north-south route of 6.55 miles would start near the Metropolitan boulevard and run along or near St. Denis street to Champ de Mars, west to Place d'Armes and McGill street, then swing in a diagonal line to go up to Peel and Sherbrooke streets.

The east-west circuit of 7.11 miles would be from Pie IX boulevard, near Ontario street, south of St. Catherine from Delorimier to Atwater, then beneath or near Sherbrooke to perhaps as far as Girouard.

There was no indication for the moment of how the job would be financed.

### Store Bylaw

Council will be asked at the meeting to amend store-closing Bylaw 695 to allow stores to stay open until 10 p.m. Thursdays, Fridays and Saturdays but close at 7 p.m. on Mondays, Tuesdays and Wednesdays.

Another item will seek abolition of the City Planning Advisory Committee and setting of a minimum height of 60 feet for buildings fronting on Dorchester boulevard.

Coun. Saulnier said one of the draft charter clauses will ask the legislature to increase Montreal's proportionate representation on the Montreal Metropolitan Corporation council.

Charte

56 rapports, 100 amendements à la charte

**Cinquante-six rapports du Comité exécutif et une centaine d'amendements à la charte, voilà ce qu'aura à étudier le nouveau Conseil municipal à sa séance statutaire du 1er décembre, qui est convoquée pour 7 heures du soir.**

Les rapports comprennent la nomination de membres de diverses commissions et de nombreux travaux.

Le Conseil sera appelé à approuver un projet de règlement d'emprunt de cinq millions pour des travaux d'amélioration locale, à voter un million pour le service de l'aqueduc, \$600,000 pour la pose d'une conduite principale d'eau de 48 pouces dans le boulevard Pie-IX, entre la rue Beaubien et le boul. Métropolitain, et \$150,000 pour la réfection d'une conduite de 30 pouces dans la rue Sherbrooke.

#### **Boulevard Dorchester**

Les conseillers devront également approuver des changements au règlement de zonage du boulevard Dorchester qui obligeront tous les propriétaires de construire des bâtisses de pas moins de soixante pieds de hauteur sur tout le long

de cette grande artère. Ils devront aussi accorder pour plus d'un million de dollars de contrats à l'entreprise privée pour l'enlèvement de la neige.

#### **Amendements**

Les amendements à la charte de Montréal comprendront des changements au règlement no 1735 qui concerne les finances de la ville, une révision du programme de dépenses capitales et des changements aux heures de fermeture des magasins, leur permettant de demeurer ouverts le jeudi soir.

Il sera de plus question d'un amendement qui pourrait abroger le poste de leader du Conseil et le remplacer par celui d'orateur, comme cela existe aux parlements provincial et fédéral, et d'un autre permettant au Conseil de destituer le directeur de la police et l'auditeur si le cas se présentait.

MTL-MATIN

NOV 29 1960

Council  
act.

## City Council To Settle Appointments

Montreal city council will be requested on Thursday to ratify the Executive Committee's report recommending appointments on the Montreal Board of Health and several local hospital administration boards, and the Montreal Athletic Commission.

Recommended to the health board are: the Mayor, ex-officio; Executive Committee chairman Lucien Saulnier, City Health Director Adelard Groulx, Councillors Dr. J. Paul Forest, Dr. Yvon Payette, Gerald N. R. Charness, Romeo Desjardins, G. P. Larue and Lucien Asselin, and Dr. Donatien Marion. They will select a chairman to replace ex-Coun. Dr. J. Albert Guilbeault, former chairman.

Besides recommending the nomination of Councillors P. Boulanger, J. LaRoche, Hyman Brock and P. E. Sauvageau and L. C. Parent on the Montreal Athletic Commission, the Committee further will recommend the following appointments:

Coun. J. Omer Roy as member of the board of control of the Montreal Archaeological and Numismatic properties; Coun. John Lynch-Staunton as governor and member of the executive committee of the Alexandra Hospital; Coun. Charness as the city's representative on the board of directors of the Jewish General Hospital; Coun. Forest as the city's representative on the Radium Institute board of administration.

Also Coun. J. N. Drapeau as the city's delegate on the board of administration of Pasteur and St. Luke's Hospitals; Coun. Abraham Cohen as the city's representative on the Jewish Hospital of Good Hope administration board, and Coun. Horace Montpetit as member of the supervision committee created by by-law No. 2001 dealing with the city's pension fund.

STAR

NOV 29 1960

Council  
Activities

## Council Agenda Varied For First Meeting

Montreal's new city council, slated to open its first statutory quarterly meeting on Thursday evening, will have before it an agenda calling for, among other things, awarding of contracts to private enterprise for snow removal operations this winter, for authorization of \$5,000,000 borrowing for local improvements and for a number of appointments.

The civic executive committee has recommended the granting of 40 three-year contracts, totalling \$1,038,805, among 16 entrepreneurs who were the respective lowest tenderers.

The borrowing authorization urged by the executive committee is in the form of a bylaw subject to ratification by the Quebec Municipal Commission.

Appropriations of funds will be asked of the council as follows: laying of water mains and services, hydrants, pitometers, etc., with specific projects to be determined later by the executive

committee, \$1,000,000; installation of a 48-inch concrete water main in Pie IX Blvd. between Beau-bien St. and Metropolitan Blvd. \$600,000; and restoration of the 30-inch water main in Sherbrooke St. between McGill College Ave. and Bourbonniere Ave., \$150,000.

Council will be requested to

By Myer Negru

adopt a draft bylaw abrogating one adopted last September by the preceding council which cut to 100 feet from 200 feet the minimum distance a gasoline station must be from a church, school, etc. The proposed new ordinance would re-establish the 200-foot minimum.

The executive committee also is seeking abolition of Montreal's Municipal Sanitary Housing Bureau, which was created by the 1954-57 council in 1957 to implement the city's pioneer \$17,500,

000 Jeanne Mance Housing project formerly unofficially known as the Dozois slum clearance and low-rental housing redevelopment.

The Jeanne Mance Housing project is financed by the federal and the provincial governments and the City of Montreal.

The council will be asked at the meeting to appoint the individuals recommended by the executive committee to posts on the Montreal Athletic Commission, on the city's Board of Health, and as representatives on the boards of directors of various Montreal hospitals.

For the Board of Health, along with ex-officio members, Coun. Dr. Jean Paul Forest, Coun. Dr. Yvon Payette, Coun. Gerald N. F. Charness, Coun. Romeo Desjardins, Coun. Georges Paul Larue, Coun. Lucien Asselin and Dr. Donatien Marion.

For representative on the board of governors and the executive committee of Alexandra

Hospital, Coun. John Lynch-Staunton; on the board of directors of the Jewish General Hospital, Coun. Charness; on the board of directors of the Radium Institute, Coun. Dr. Forest; on the board of directors of the Pasteur Hospital (St. Luke Hospital) Coun. J. N. Drapeau; on the board of directors of the Jewish Hospital of Hope, Coun. Abraham Cohen; on the Montreal Historical and Numismatic Society's committee controlling the Chateau de Ramezay, Coun. J. Omer Roy; on the committee supervising the pension fund of the city's municipal workers, Coun. Horace Montpetit.

GAZETTE

NOV 29 1960

Conseil  
actives

## Plusieurs nominations proposées au conseil

Durant son assemblée fixée à jeudi soir, le conseil municipal sera appelé à procéder à plusieurs nominations.

En plus de combler les cinq vacances de la Commission athlétique (pour plus amples

renseignements, on peut consulter les pages sportives), le conseil se verra inviter par le comité exécutif à procéder aux nominations suivantes :

Le conseiller J.-Omer Roy, comme représentant de la Ville auprès de la Société d'archéologie et de numismatique ;

Le conseiller John Lynch-Staunton, comme membre du comité exécutif de l'hôpital Royal Alexandra ;

Le conseiller Gerald N. F. Charness, comme représentant au sein du conseil d'administration du Jewish General Hospital ;

Le conseiller J.-P. Forest, comme membre du conseil d'administration de l'Institut du Radium ;

Le conseiller J.-N. Drapeau, comme membre du conseil d'administration de l'hôpital Pasteur (St-Luc) ;

Le conseiller Abraham Cohen, comme représentant auprès du Jewish Hospital of Hope ;

Le conseiller Horace Montpetit, comme membre du comité de surveillance du fonds de pension créé par le règlement 2001.

Le comité exécutif proposera d'autre part de nommer sept membres de la Commission consultative d'hygiène : le Dr Donatien Marion et les conseillers J.-P. Forest, Yvon Payette, Gérald N.F. Charness, Roméo Desjardins, G.-P. LaRue et Lucien Asselin.

Hier après-midi, le comité exécutif a nommé les trois représentants de la ville au sein du Conseil du port.

Les trois nouveaux représentants municipaux sont M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, M. Fernand Drapeau, membre du même comité et M. Georges Longval, de l'Office municipal d'initiative économique.

Précédemment, la ville était représentée par M. Murray Hayes, alors vice-président du comité exécutif.

LA PRESSE

NOV 29 1960



*Conrad  
Bastien  
P...*

## Budget Date Changes Go To Council

City council yesterday was asked by its executive committee to submit to the Quebec Legislature a draft amendment to Montreal's charter which would permit deposit of the civic budgetary estimates each year henceforth on March 15 instead of Feb. 15 and adoption of the budget by April 15 instead of March 15.

Another charter change recommended by the executive committee would delay for a month — to March 15, 1961 — the date on which it must deposit a six-year program of capital expenditures together with a suggested method of financing them.

Also asked:

1. Authorization for the city to pay sufficient into the appropriate pension fund so that, should a department director retire after 25 years of service on the civic staff, he could receive the same pension as if he had completed the full 40-year period of service required.
2. Provision that property owners appealing from increase in municipal valuation of their property must do so in writing state the reasons for such appeal, and state what they consider would be a fair valuation.

Charte

## Legislature To Hear City Bill In January, Saulnier States

Montreal's bill of charter amendments, to be studied by the new city council at its first statutory meeting opening tonight will be heard by the Legislature early in January. Executive Committee Chairman Lucien Saulnier announced last night.

He also made public additional draft amendments the committee is asking council to pass on to the provincial legislators.

Through some of these proposed charter clauses, the city would be empowered to adopt and make obligatory, subject to ratification by the Lieutenant-Governor in Council, any identification system, based on photograph, for electors of the city of Montreal.

The city, which supplies water to Westmount and Outremont, would also abolish the ceiling now in force on water tax it may impose and levy on consumers in those two suburbs — maximum now is 7½ per cent of annual assessed rental value — and would be empowered to insist that the annual rate decreed be applied against assessed rental value adjusted to bring it on the same basis as Montreal assessed rental value.

However, the annual tax rate still could not be higher in Westmount and Outremont than in Montreal proper.

Another draft amendment would require the executive committee to deposit on March 15,

1962, a master plan showing the large-scale projects it considered should be carried out in the ensuing 25 years.

This plan would be submitted to the city council at the same time as the 1962-3 budgetary estimates and, if adopted, would serve as basis for application of the six-year program of capital expenditures that would have to be deposited and submitted on coinciding dates.

As the city charter now reads, the six-year capital expenditures

By Myer Negru

program must be deposited by the executive committee by Feb. 15, 1961.

The city would be empowered to stipulate that in the event of multiple infraction of municipal bylaws within a 12-month period, the maximum fine imposed for the first offence be \$100 as at present but that the second instance call for a minimum of \$100 and maximum of \$500, with a minimum of \$500 and maximum of \$1,000 for the third.

The city would be given authorization to regulate traffic in private lanes and decree that one-way traffic rules obtain in such lanes.

The city would be empowered to determine where autobuses make their stops — something

now within jurisdiction of the Montreal Transportation Commission.

The vacant position of leader of council would be abolished and, instead, a syndic of the council would be chosen by the whole council on report of the executive committee. His powers and duties would be those attributed by the city's bylaws and the rules of council.

Mr. Saulnier said the rules of council are to be revised completely and that the functions of the syndic of the council will be clearly stated in the new version.

The syndic's stipend will be the same as that for the leader of council post — \$3,600 a year in addition to the \$900 a year he receives as a councillor and \$600 for expenses.

Mr. Saulnier also said council will be asked to approve a request to the Legislature for abrogation of the requirement that a statutory quarterly meeting be held on fixed dates. Instead, council would have to meet at least once every three months, but not on dates dictated by the charter.

Conseil  
Activités

## Assemblée du conseil à 7 h.

C'est ce soir, à 7 h., que s'ouvre la première assemblée du conseil convoquée par la nouvelle administration municipale.

Le conseil ne siégerait pas demain. A l'issue de sa séance de ce soir, il ajournerait ses délibérations jusqu'à lundi soir.

Le principal item inscrit au feuilleton a trait aux nombreux amendements à la charte préconisés par le comité exécutif.

Il y a même des projets d'amendements auxquels le comité exécutif n'a pas encore mis la dernière main.

Le nouveau conseil, élu le 24 octobre, a tenu une première assemblée le 9 novembre dernier, assemblée qui avait été convoquée, celle-là, par M. Gabriel Morin, le greffier, comme le veut la charte. C'est au cours de cette assemblée que les conseillers ont élu six d'entre eux comme membres du comité exécutif, M. Lucien Saulnier en tête.

LA PRESSE  
DEC 1 1960

# La première séance du Conseil se déroule dans le calme

Par Jean-Marc Laliberté

La première partie de la première séance du Conseil municipal s'est déroulée dans une atmosphère extrêmement paisible hier soir. Il y a eu échange de points de vue mais ce fut dans la cordialité la plus parfaite.

Le Conseil municipal a approuvé 40 contrats de trois ans pour l'enlèvement de la neige, un règlement d'emprunt de \$5-000,000 pour travaux d'améliorations locales et il a enterré l'Office municipal de l'habitation salubre... dans les fleurs.

Il y a longtemps que l'on a vu une séance aussi paisible. Dès le début 64 des 66 conseillers étaient présents. Le maire, Me Jean Drapeau a noté ce point en déclarant que c'était là la preuve que la décision de faire siéger le Conseil municipal le soir était bien accueillie. "Nous continuerons ainsi, dit-il, aussi longtemps que les membres du Conseil nous manifesteront leur satisfaction de ce système".

Le Conseil a siégé d'abord de 7 heures à 9 heures pour ensuite ajourner durant 10 minutes. Afin de n'avoir pas à siéger ce soir la séance s'est poursuivie jusqu'à minuit moins cinq. Elle a repris pour quelques minutes à minuit et cinq ce qui, conformément à la charte, constituait la séance de la journée.

L'adjudication des 40 contrats a donné lieu à quelques recommandations. Les conseillers Alfred Gagliardi et Roland Savignac ont fait valoir que le recours à l'entreprise privée pouvait favoriser le chômage.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a alors déclaré que tous et chacun des employés actuels du service de la voie publique pouvaient être assurés de conserver leur emploi.

"Avec les instructions que nous avons données, dit-il, il ne fait aucun doute que le service devra tout probablement embaucher d'autres employés parce que nous voulons que toutes les rues de Montréal soient entretenues et soient gardées ouvertes même durant les tempêtes".

M. Saulnier a dit que l'administration va mettre aussi tout en oeuvre pour hâter la réalisation de travaux afin de donner de l'emploi au plus grand nombre possible de Montréalais.

D'autres conseillers ont souligné que l'usage d'abrasifs créait des ennuis tant aux piétons qu'aux automobilistes. Ils ont demandé s'il n'y aurait pas moyen d'employer d'autres produits qui occasionneraient moins de dégâts.

M. Saulnier a dit qu'il lui était difficile de se prononcer sur la qualité des abrasifs qui seront employés au cours de l'hiver qui vient parce que ceux-ci ont été achetés par l'ancienne administration. Il a assuré les conseillers qu'il tenterait,

avec l'aide des techniciens de la cité, d'améliorer la situation.

## L'Office meurt dans les fleurs

L'Office municipal de l'habitation salubre que présidait le conseiller Roland Savignac est mort hier soir et son enterrement a été presque réjouissant si l'on calcule les gerbes de fleurs qui ont été lancées de part et d'autres.

Le président du comité exécutif a expliqué que l'administration voulait contrôler toutes les dépenses de fonds publics et qu'elle considérait que l'existence de l'Office, qui en vertu de la loi était hors de son contrôle était un accroc à cette politique de contrôle.

M. Saulnier a tenu cependant à féliciter les membres de l'Office pour la façon "dont ils se sont acquittés de leur tâche".

Il a dit qu'avant de décider l'abolition de l'Office il a soumis un questionnaire au président et que les réponses ont été très satisfaisantes tant pour lui-même que pour ses collègues du comité exécutif.

Le président de l'Office, M. Roland Savignac a répondu qu'il était heureux de féliciter M. Saulnier et la nouvelle administration "pour sa largeur de vue".

M. Savignac a fait un bref historique de l'Office et il s'est chargé lui-même de répondre à M. Alfred Gagliardi qui s'inquiétait des conséquences de la disparition de l'Office.

M. Savignac s'est dit assuré que la nouvelle administration mettrait tout en oeuvre pour parachever le projet des habitations Jeanne-Mance. Il a offert ses services et ceux des membres de l'Office à la nouvelle administration dans la réalisation de ses projets en vue de l'élimination des taudis et de la rénovation urbaine.

M. Saulnier a dit qu'il sera heureux d'avoir recours à l'expérience des membres de l'Office qui sont demeurés membres du Conseil. Se sont, outre M. Savignac, les conseillers Gérard Loiselle et Georges Godin.

M. Frank Hanley a rappelé qu'il a été déçu par le "projet Dozois" qui devait, dit-il, fournir des logements aux familles pauvres.

Le conseiller Dave Rochon a lui aussi parlé dans le même sens.

Le rapport du comité exécutif recommandant l'abolition de l'Office fut approuvé avec la dissidence de MM. Savignac, Loiselle, Godin, membres de l'Office et des conseillers Adéodat Crompt et E. T. Asselin.

*Council Activities*

## Most of Heavy Agenda Cleared by City Council

Montreal's new City Council, reduced in size and dominated by a single political party, cleared most of a long and heavy agenda last night, usually without a vote being taken.

Fifty-four out of 57 reports were adopted in approximately five hours, a project that in the past probably would have taken four or five days. Only remaining items are appointment of members to the Montreal Athletic Commission, deferred because of a technicality; the 100-item Montreal Bill scheduled for discussion next week, and councillors' notices of motions.

Yesterday's sitting got underway at 7 p.m. and adjourned early this morning until 7 p.m. Monday.

One of the questions acted on quickly last night was the previously controversial issue of minimum building heights to be required by the city along Dorchester Blvd. This was set at 30 feet, against the recommendation of the city planning department, by the old council last September. This would have permitted the construction of buildings the planning department considered too low alongside Dorchester, widened at considerable cost by the city some years ago.

Council last night set the minimum height at 60 feet, the figure sought by the planning department in the first place.

Other action taken by council last night included, in addition to modifying store closing hours and awarding snow clearance contracts:

1. Abolition of the Montreal Sanitary Housing Bureau which implemented the \$17,500,000 Dozois slum clearance and low rental housing project;

2. Increase from 125 to 200 feet the minimum distance between service stations and colleges, convents, schools, orphanages, hospitals, theatres and playgrounds;

3. Abolition of the City Planning Commission, officially

called the Consulting Committee of the City Planning Department;

4. Appointment of new members of the Montreal Board of Health and delegates to certain local hospital boards of directors;

5. Establishment of April 20 to Oct. 29 next year as the period during which the city will use daylight saving time.

STAR

DEC 2 1960

Charte

# Charte - Amend' 1960-61 100 amendements à la charte

Même si le Conseil municipal a disposé de tous les items à l'ordre du jour de sa séance statutaire du 1er décembre, moins deux, cela ne signifie pas que l'assemblée est terminée, car le dernier article ne comporte pas moins de cent amendements à la charte.

Les conseillers se réuniront de nouveau lundi soir, à 7 heures. Il leur reste à nommer les membres

de la Commission athlétique et ils s'attaqueront immédiatement aux modifications apportées par le bill de Montréal.

Vendredi soir, à la dernière minute, ils ont nommé les nouveaux membres de la Commission d'hygiène et les délégués aux conseils d'administration de divers hôpitaux et ont également accru à 200 pieds la distance qui doit séparer un poste d'essence d'un hôpital, d'une école, d'un temple religieux, etc.

### Les amendements

Les modifications que le Comité exécutif veut apporter à la charte

de Montréal sont nombreuses et susciteront certainement de longues discussions.

Parmi les plus importantes, on compte celle qui permettrait au Conseil municipal de destituer le chef de police et celle qui accordera à Montréal tous les pouvoirs voulus pour construire un métro.

Une autre qui n'est pas encore sur la liste mais qui peut venir est celle qui a trait à l'annexion de certaines municipalités. L'administration veut d'abord avoir l'opinion de Québec sur ces requêtes car elle n'a pas l'intention d'es-suyer un refus catégorique.

## Les magasins de Montréal pourront ouvrir trois soirs

A la suite des amendements apportés par le Conseil municipal au règlement no 695 régissant les heures de fermeture des magasins, les établissements commerciaux de Montréal pourront ouvrir leurs portes jusqu'à 10 heures le jeudi soir, de même que le vendredi et le samedi soir.

Les regards se tournent maintenant vers la Corporation de Montréal Métropolitain ou un autre règlement devant s'appliquer à toute l'île de Montréal sera soumis à la fin du mois ou au début de janvier. Par ce règlement les magasins ne pourraient ouvrir leurs portes jusqu'à 10 heures que le jeudi et le vendredi.

Plusieurs conseillers ont tenté de faire suspendre l'étude du règlement de Montréal en alléguant qu'il était inutile de légiférer dans ce domaine puisque le règlement de la Corporation devra s'appliquer tant à Montréal que dans les autres municipalités de l'île.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier leur a répondu que la ville de Montréal n'entend pas laisser imposer de règlements, dans ses limites, par un organisme extérieur.

Le conseiller Paul-Emile Robert pour sa part a affirmé que les membres du Conseil de Montréal devraient d'abord se préoccuper des intérêts des commerçants de Montréal.

En vertu du nouveau règlement, les magasins pourront demeurer ouverts jusqu'à 10 h, tous les soirs de la semaine du 1er décembre au 7 janvier.

A la demande du conseiller Prosper Boulanger le règlement a été amendé de façon à permettre l'ouverture des buandries automatiques tous les soirs de la semaine jusqu'à 11 h.

### La rue Dorchester

Le Conseil a aussi approuvé un amendement au règlement concernant la rue Dorchester pour limiter à 60 pieds la hauteur minimum des édifices sur tout le long de cette grande artère.

Il corrigeait ainsi un règlement d'exception passé sous l'ancienne administration et qui ne limitait la hauteur qu'à 30 pieds dans les extrémités est et ouest, soit de Guy à Atwater et de Visitation à Delorimier.

Le président du comité exécutif a dit que lorsque le temps viendra on étudiera l'opportunité d'apporter d'autres changements à cette réglementation afin de permettre l'établissement de la Société Radio-Canada dans l'est de la ville.

### Nominations

Le Conseil a aussi approuvé toutes les nominations recommandées par le comité exécutif sauf dans le cas de la Commission athlétique. Le conseiller E. T. Asselin a fait remarquer que par le passé les membres de la commission étaient choisis par les conseillers et les mises en candidature étaient faites du parquet du Conseil.

Le président de l'exécutif, M. Saulnier a alors dit que l'administration avait demandé que le rapport soit modifié en ce sens, mais que malheureusement à cause du surcroît de travail occasionné par la préparation de l'ordre du jour cette correction fut oubliée. Il a donc demandé que l'on reporte à lundi soir la formation de cette commission. On sait que l'administration recommande la nomination de MM. les conseillers Prosper Boulanger, à la présidence, Jean LaRoche à la vice-présidence, Paul-Emile Sauvageau et Hyman Brock et M. L. C. Parent.

Le Conseil ayant siégé vendredi matin peu après minuit, il n'y a pas eu de séance hier soir. La prochaine séance aura lieu lundi soir à 7 heures alors que débutera l'étude des amendements à la charte.

*Adopté  
conseil*

**/A l'hôtel de ville**

# Adoption de plusieurs amendements à la charte

Le Conseil municipal s'est mis résolument à la tâche d'étudier les amendements à la charte de Montréal, hier soir, et en a adopté plusieurs.

Les principaux concernent la destitution du chef de police, la nomination d'un "syndic" au lieu d'un

chef du Conseil et la carte d'identité.

La carte d'identité a été adoptée à l'unanimité.

### Obligatoire

L'amendement à la charte veut que le système de la carte d'identification soit obligatoire à tout électeur.

Le texte de l'amendement souligne que le Conseil veut adopter un système d'identification comportant une photo de la personne et que toute personne ayant droit de vote aux élections municipales soit munie de cette carte.

La ville, en bon prince, s'engage, cependant, à défrayer le coût d'une telle carte.

### Le chef de police

L'amendement à la charte visant le chef de police veut que le Conseil puisse destituer ce fonctionnaire sur majorité simple. Le gouvernement provincial pourra, toutefois, désavouer la décision du Conseil municipal dans les deux mois qui suivront.

Le Conseil a également adopté, peu de temps après, une autre modification à la charte qui permet à l'administration de verser au fonds de pension d'un directeur de service les sommes voulues pour que ce dernier bénéficie d'une plei-

ne pension même s'il n'a pas complété les 40 années de service voulues ou s'il n'a pas atteint l'âge de 65 ans.

### Le syndic

Le Conseil municipal aura un nouveau chef et il sera désigné sous le nom de "syndic".

Le syndic sera chargé de voir généralement à toute question concernant les privilèges et l'honneur des membres du Conseil et exercera en outre tous les pouvoirs et devoirs qui lui sont attribués par les règlements de la cité ou par les règles du Conseil.

Il recevra une indemnité annuelle de \$3,600 et présidera les séances du Conseil pendant que ce dernier siège en comité plénier.

MTL-MATIN  
DEC 6 1960



*Conseil municipal  
activités*

## Un troisième projet de loi de Montréal

### Le Conseil en faveur du métro

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité, hier soir, le projet d'amendement à la charte visant à donner à la cité tous les pouvoirs nécessaires à la construction d'un métro dans ses limites et à l'extérieur, s'il y a lieu.

Le président du comité exécutif M. Lucien Saulnier a affirmé catégoriquement au cours de la séance que le présent Conseil municipal aura l'honneur de commencer les travaux de construction du métro. Le maire, M. Jean Drapeau, a déclaré pour sa part que cela aura lieu dans moins d'un an.

L'amendement à la charte sera soumis à la Législature dans le projet de loi de Montréal.

#### La carte d'identité

Au cours de la même séance, le Conseil a aussi approuvé à l'unanimité le projet d'amendement qui donnerait à la cité le pouvoir d'adopter un système d'identification comportant une photo de la personne, pourvu que la cité en assume seule le coût. Par le même amendement, la cité demande le pouvoir de rendre cette carte obligatoire à l'égard de toute personne ayant

droit de vote aux élections municipales.

Le Conseil a également approuvé un autre amendement à la clause de la charte concernant le Conseil des arts de la région métropolitaine. Cet amendement vise à rendre automatiquement membre de ce Conseil toutes les municipalités de l'île de Montréal auxquelles le gouvernement de la province directement ou par l'intermédiaire de la Cité, effectue des remises d'argent au titre de la taxe de vente.

M. Saulnier a expliqué que l'on a constaté que des villes situées loin du centre artistique de Montréal sont membres du Conseil des arts de façon très active, tandis que d'autres qui sont situées très près profitent beaucoup plus des avantages que leur offre la métropole dans le domaine artistique, se désintéressent ou même manifestent l'intention de se retirer de ce Conseil. L'étude des amendements à la charte se poursuit.

②

conseil  
activités

## Fin de l'assemblée du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal a approuvé hier soir des amendements qu'il demandera maintenant aux Chambres provinciales d'apporter à la loi concernant la Commission des Transports de Montréal.

Tel que déjà publié, la ville de Montréal demandera notam-

ment que la CTM comprenne désormais un président et directeur général, un commissaire nommé par le conseil municipal montréalais, un autre commissaire nommé par les cités et villes de la région métropolitaine, et deux commissaires adjoints nommés par le comité exécutif montréalais parmi les conseillers (ces deux derniers demeureront conseillers).

Aussi hier soir, le conseil a approuvé l'octroi à des entrepreneurs privés de contrats de déneigement additionnels, pour une durée de trois ans, contrats qui entraîneront une dépense annuelle de \$773,306.50.

Des contrats adjugés la semaine dernière occasionneront pour leur part une dépense annuelle de \$1,098,785.75.

"Il n'y a pas de neige", a dit, hier soir, le conseiller Dave Rochon, le sourire sur les lèvres.

"Je pense qu'il y en aura d'ici trois ans", répondit sur le même ton M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif.

Quelques minutes plus tard, le conseil mettait fin à son assemblée statutaire de décembre, assemblée qui s'est déroulée dans l'harmonie la plus complète.

LA PRESSE

DEC 8 1960